

SÉNAT

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2024-2025

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du lundi 20 janvier 2025

(41^e jour de séance de la session)



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN MARC

Secrétaires :

M. François Bonhomme, Mme Véronique Guillotin.

1. Procès-verbal (p. 723)
2. Loi de finances pour 2025. – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 723)

SECONDE PARTIE (SUITE) (p. 723)

Recherche et enseignement supérieur (p. 723)

Mme Vanina Paoli-Gagin, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Jean-François Rapin, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Patrick Chaize, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques

Mme Alexandra Borchio Fontimp, rapporteure pour avis de la commission de la culture

M. Stéphane Piednoir, rapporteur pour avis de la commission de la culture

M. Louis Vogel

M. Jacques Groperrin

Mme Marie-Laure Phinera-Horth

M. Bernard Fialaire

M. Pierre-Antoine Levi

M. Pierre Ouzoulias

Mme Mathilde Ollivier

M. David Ros

M. Jean Hingray

M. Yan Chantrel

M. Philippe Baptiste, ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche

Rappel au règlement (p. 737)

M. Patrick Kanner

État B (p. 738)

Amendement n° II-2064 du Gouvernement. – Rejet.

Amendement n° II-2194 du Gouvernement et sous-amendement n° II-2200

Amendement n° II-1646 de M. Pierre Ouzoulias

Amendement n° II-460 rectifié *bis* de Mme Nadège Havet. – Rectification.

Amendements identiques n°s II-2194 du Gouvernement et II-460 rectifié *ter*; sous-amendement n° II-2200. – Rejet du sous-amendement et adoption des deux amendements.

Amendement n° II-1646 de M. Pierre Ouzoulias. – Devenu sans objet.

Amendements identiques n°s II-660 de Mme Mathilde Ollivier et II-1633 de M. Yan Chantrel. – Retrait de l'amendement n° II-1633, l'amendement n° II-660 étant devenu sans objet.

Amendement n° II-1910 rectifié de Mme Anne-Sophie Romagny. – Non soutenu.

Amendements identiques n°s II-661 de Mme Mathilde Ollivier et II-1634 de M. Yan Chantrel. – Rejet des deux amendements.

Amendement n° II-1162 du Gouvernement. – Adoption.

Amendement n° II-1920 rectifié *bis* de M. Michel Canévet. – Retrait.

Amendement n° II-2195 du Gouvernement. – Adoption par scrutin public n° 165.

Amendement n° II-13 de la commission. – Retrait.

Amendement n° II-1918 rectifié de M. Michel Canévet. – Retrait.

Amendement n° II-12 de la commission. – Retrait.

Amendement n° II-1638 de Mme Colombe Brossel. – Devenu sans objet.

Amendement n° II-1640 de Mme Monique de Marco. – Rejet.

Amendement n° II-667 de Mme Mathilde Ollivier. – Rejet.

Amendements n°s II-1909 rectifié et II-1911 rectifié de Mme Anne-Sophie Romagny. – Non soutenus.

Amendement n° II-662 de Mme Mathilde Ollivier. – Rejet.

Amendement n° II-665 de Mme Mathilde Ollivier. – Rejet.

Amendement n° II-1875 de Mme Monique de Marco. – Rejet.

Amendement n° II-1645 de M. Pierre Ouzoulias. – Rejet.

Amendements identiques n°s II-127 de M. Max Brisson, II-1188 rectifié *ter* de Mme Mireille Jouve et II-1628 de M. Yan Chantrel. – Rejet, par scrutin public n° 165, des amendements n°s II-1188 rectifié *ter* et II-1628, l'amendement n° II-127 n'étant pas soutenu.

Amendement n° II-2039 de Mme Monique de Marco. – Rejet.

Amendements n°s II-1971 de M. Alain Houpert et II-2026 de M. Alain Houpert. – Non soutenus.

Amendement n° II-1637 de M. Yan Chantrel. – Rejet.

Suspension et reprise de la séance (p. 762)

M. Claude Raynal, président de la commission des finances

Amendement n° II-1968 de Mme Monique de Marco. – Rejet.

Amendement n° II-1635 de M. Yan Chantrel. – Rejet.

Amendement n° II-664 de Mme Mathilde Ollivier. – Rejet.

Amendement n° II-1187 rectifié *bis* de M. Ahmed Laouedj. – Rejet.

Amendement n° II-1641 de Mme Monique de Marco. – Rejet.

Amendement n° II-1636 de M. Yan Chantrel. – Rejet.

Amendement n° II-1867 de Mme Monique de Marco. – Rejet.

Amendement n° II-1868 de Mme Monique de Marco. – Rejet.

Amendement n° II-252 de M. Stéphane Demilly, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. – Rejet.

Amendements identiques n°s II-117 rectifié de Mme Laure Darcos, II-616 rectifié *bis* de M. Patrick Chaize, II-1630 de M. David Ros et II-1996 rectifié *bis* de Mme Véronique Guillotin. – Rejet des quatre amendements.

Amendement n° II-1537 rectifié de M. Stéphane Piednoir. – Retrait.

Amendement n° II-1538 rectifié de M. Stéphane Piednoir. – Adoption.

Amendement n° II-1539 rectifié de M. Stéphane Piednoir. – Adoption.

Amendement n° II-666 de Mme Mathilde Ollivier. – Rejet.

Amendements identiques n°s II-760 rectifié de Mme Elsa Schalck et II-2007 de M. Xavier Iacovelli. – Adoption des deux amendements.

Amendement n° II-466 rectifié de Mme Samantha Cazebonne. – Non soutenu.

Amendements identiques n°s II-1536 rectifié de M. Stéphane Piednoir et II-2008 de Mme Nadège Havet. – Retrait des deux amendements.

Amendement n° II-2005 de M. Xavier Iacovelli. – Rejet.

Amendement n° II-1629 de M. David Ros. – Rejet.

Amendement n° II-2052 de Mme Monique de Marco. – Rejet.

Amendement n° II-189 rectifié de Mme Marie-Claude Lermytte. – Rectification.

Amendement n° II-1765 de M. Laurent Somon

Amendement n° II-1886 de Mme Audrey Linkenheld. – Rectification.

Amendements identiques n°s II-142 rectifié de M. Guislain Cambier et II-253 rectifié *quater* de M. Franck Dhersin. – Rectification des deux amendements.

Amendements identiques n°s II-142 rectifié *bis* de M. Guislain Cambier, II-189 rectifié *bis* de Mme Marie-Claude Lermytte, II-253 rectifié *quinquies* de M. Franck Dhersin, II-1765 de M. Laurent Somon et II-1886 rectifié de Mme Audrey Linkenheld. – Adoption des cinq amendements.

Amendement n° II-1449 rectifié *bis* de M. Philippe Mouiller. – Adoption.

Amendement n° II-2006 de M. Xavier Iacovelli. – Rejet.

Amendement n° II-165 rectifié *ter* de Mme Nadège Havet. – Retrait.

Amendement n° II-164 rectifié *ter* de Mme Nadège Havet. – Retrait.

Amendement n° II-668 de Mme Mathilde Ollivier. – Rejet.

Amendement n° II-1647 de M. Pierre Ouzoulias. – Rejet.

Amendement n° II-1915 rectifié de M. Michel Canévet. – Retrait.

Amendement n° II-1631 de M. Christian Redon-Sarrazy. – Rejet.

Amendement n° II-2055 de Mme Monique de Marco. – Rejet.

Amendement n° II-1632 de M. Christian Redon-Sarrazy. – Rejet.

Amendement n° II-1579 rectifié de M. Lucien Stanzione. – Rejet.

Amendement n° II-1966 de Mme Monique de Marco. – Rejet.

Vote sur les crédits de la mission (p. 797)

Adoption des crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur », figurant à l'état B, modifiés.

Après l'article 60 (p. 797)

Amendement n° II-1967 de Mme Monique de Marco. – Rejet.

Amendement n° II-1989 de M. Pierre Ouzoulias. – Adoption de l'amendement insérant un article additionnel.

M. Philippe Baptiste, ministre

Suspension et reprise de la séance (p. 798)

Écologie, développement et mobilité durables (p. 798)

Budget annexe: Contrôle et exploitation aériens (p. 798)

**Compte d'affectation spéciale:
Financement des aides aux collectivités
pour l'électrification rurale** (p. 798)

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial de la commission des finances

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale de la commission des finances

M. Vincent Capo-Canellas, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques

M. Stéphane Demilly, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

M. Olivier Jacquin, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

M. Jean-François Longeot, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

M. Guillaume Chevrollier, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

M. Fabien Genet, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

M. Pascal Martin, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

M. Marc Laménie

M. Jean-François Rapin

M. Saïd Omar Oili

Mme Guylène Pantel

M. Franck Dhersin

Mme Marie-Claude Varailas

M. Jacques Fernique

M. Hervé Gillé

Mme Denise Saint-Pé

M. Franck Montaugé

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche

M. Marc Ferracci, ministre chargé de l'industrie et de l'énergie

M. Philippe Tabarot, ministre chargé des transports

ÉCOLOGIE, DÉVELOPPEMENT
ET MOBILITÉ DURABLES (p. 818)

État B (p. 818)

Amendements identiques n°s II-1216 du Gouvernement et II-1922 rectifié de M. Michel Canévet. – Adoption des deux amendements.

Amendement n° II-1923 rectifié de M. Michel Canévet. – Devenu sans objet.

Amendement n° II-2193 du Gouvernement. – Rejet.

Amendements identiques n°s II-26 rectifié de la commission, II-1594 rectifié de Mme Ghislaine Senée et II-2045 rectifié de M. Jean-Pierre Corbisez

Amendements identiques n°s II-1716 rectifié de Mme Nicole Bonnefoy et II-2046 de Mme Marie-Claude Varailas. – Rectification des deux amendements, rendus identiques aux trois amendements précédents.

Amendements identiques n°s II-26 rectifié de la commission, II-1594 rectifié de Mme Ghislaine Senée, II-1716 rectifié *bis* de Mme Nicole Bonnefoy, II-2045 rectifié de M. Jean-Pierre Corbisez et II-2046 rectifié de Mme Marie-Claude Varailas. – Adoption des cinq amendements.

Amendement n° II-1945 de Mme Nadège Havet. – Devenu sans objet.

Amendement n° II-1714 de Mme Nicole Bonnefoy. – Devenu sans objet.

Amendement n° II-1777 de M. Fabien Gay. – Rejet.

Amendement n° II-1778 de M. Fabien Gay. – Rejet.

Amendement n° II-1800 de M. Franck Montaugé. – Rejet.

Amendement n° II-1654 de M. Yannick Jadot. – Rejet.

Amendement n° II-1799 de M. Franck Montaugé. – Rejet.

Amendement n° II-1917 rectifié de M. Michel Canévet. – Retrait.

Amendement n° II-1616 de M. Jacques Fernique. – Rejet.

Amendement n° II-1792 rectifié de M. Olivier Jacquin. – Rejet.

Amendement n° II-1793 de M. Olivier Jacquin. – Rejet.

Amendement n° II-1613 de M. Jacques Fernique. – Rejet.

Amendement n° II-2042 rectifié de M. Alexandre Basquin. – Rejet.

Amendement n° II-1791 de M. Olivier Jacquin. – Rejet.

Amendement n° II-1790 rectifié de M. Olivier Jacquin. – Rejet.

Amendement n° II-315 rectifié *bis* de M. Stéphane Sautarel. – Retrait.

Amendement n° II-1794 de M. Jean-Jacques Michau. – Rejet.

Amendements identiques n°s II-1522 de M. Bernard Delcros, II1611 de M. Jacques Fernique et II-1881 rectifié *bis* de Mme Maryse Carrère. – Rejet des amendements n°s II1611 et II-1881 rectifié *bis*, l'amendement n° II-1522 n'étant pas soutenu.

Amendement n° II-355 rectifié *bis* de Mme Martine Berthet. – Non soutenu.

Amendement n° II-1615 de M. Jacques Fernique. – Rejet.

Amendement n° II-1787 de M. Olivier Jacquin. – Rejet.

Amendement n° II-1823 de M. Didier Marie. – Rejet.

Suspension et reprise de la séance (p. 851)

PRÉSIDENCE DE M. DIDIER MANDELLI

M. Claude Raynal, président de la commission des finances

Amendement n° II-2196 rectifié du Gouvernement. – Adoption.

Amendements identiques n°s II-1701 de Mme Nicole Bonnefoy, II-1880 rectifié *ter* de M. Jean-Yves Roux et II-2043 rectifié de Mme Marie-Claude Varailles. – Devenus sans objet.

Amendements identiques n°s II-94 rectifié de M. Jean-Claude Anglars et II-368 de Mme Frédérique Espagnac. – Devenus sans objet, l'amendement n° II-368 n'étant pas soutenu.

Amendement n° II-1437 rectifié de Mme Béatrice Gosselin. – Devenu sans objet.

Amendement n° II-287 rectifié *bis* de Mme Brigitte Devésa. – Rejet.

Amendement n° II-1744 de Mme Nadège Havet. – Rejet.

Amendement n° II-799 rectifié de M. Sébastien Pla. – Rectification.

Amendements identiques n°s II-799 rectifié *bis* de M. Sébastien Pla, II-1702 de Mme Nicole Bonnefoy, II-1912 rectifié de M. Ronan Dantec et II-2048 de Mme Marie-Claude Varailles. – Adoption des quatre amendements.

Amendement n° II-1713 de Mme Nicole Bonnefoy. – Rejet.

Amendements identiques n°s II-1436 rectifié de Mme Béatrice Gosselin et II-1837 de Mme Annick Billon. – Adoption des deux amendements.

Amendement n° II-1776 de M. Fabien Gay. – Rejet.

Amendement n° II-1604 de M. Thomas Dossus. – Rejet.

Amendement n° II-2044 de Mme Marie-Claude Varailles. – Rejet.

Amendement n° II-1884 rectifié de M. Jean-Yves Roux. – Rejet.

Amendements identiques n°s II-1711 de M. Hervé Gillé et II1768 de M. Ronan Dantec. – Rejet des deux amendements.

Amendement n° II-1767 de M. Ronan Dantec. – Rejet.

Amendement n° II-1703 de M. Hervé Gillé. – Rejet.

Amendement n° II-2047 de Mme Marie-Claude Varailles. – Retrait.

Amendement n° II-1619 de M. Jacques Fernique. – Rejet.

Amendement n° II-1618 de M. Jacques Fernique. – Rejet.

Amendement n° II-1096 rectifié de Mme Nadia Sollogoub. – Rejet.

Amendement n° II-1789 de M. Olivier Jacquin. – Rejet.

Amendement n° II-1878 rectifié *bis* de Mme Guylène Pantel. – Rejet.

Amendement n° II-1708 de M. Michaël Weber. – Rejet.

Amendement n° II-1712 de M. Hervé Gillé. – Rejet.

Amendement n° II-2197 de la commission. – Adoption.

Amendement n° II-23 de la commission. – Retrait.

Amendement n° II-1623 rectifié de M. Claude Kern. – Rectification.

Amendement n° II-2010 de M. Guillaume Gontard

Amendement n° II-1715 de Mme Nicole Bonnefoy

Amendement n° II-1882 rectifié de M. Jean-Yves Roux

Amendements identiques n°s II-266 de M. Fabien Genet, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable et II-1657 de M. Yannick Jadot. – Rectification de l'amendement n° II-266.

Amendement n° II-1828 de M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. – Rectification.

Amendements identiques n°s II-22 rectifié de la commission, II266 rectifié de M. Fabien Genet, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, II-1623 rectifié *bis* de M. Claude Kern et II-1828 rectifié de M. Daniel Gremillet, rappor-

teur pour avis de la commission des affaires économiques. – Après une demande de priorité de la commission, adoption des quatre amendements.

Amendement n° II-2010 de M. Guillaume Gontard (*suite*). – Devenu sans objet.

Amendement n° II-1715 de Mme Nicole Bonnefoy (*suite*). – Devenu sans objet.

Amendement n° II-1882 rectifié de M. Jean-Yves Roux (*suite*). – Devenu sans objet.

Amendement n° II-1657 de M. Yannick Jadot (*suite*). – Devenu sans objet.

Amendement n° II-1717 rectifié de Mme Nicole Bonnefoy. – Rejet.

Amendement n° II-2058 de Mme Audrey Bélim. – Rejet.

Amendement n° II-2059 rectifié de M. Serge Méryllou. – Retrait.

Amendement n° II-24 de la commission. – Retrait.

Amendement n° II-2057 rectifié de M. Sébastien Pla. – Rejet.

Amendement n° II-683 rectifié de M. Jean-Michel Arnaud. – Rejet.

Amendement n° II-1719 de M. Michaël Weber. – Rejet.

Amendement n° II-1772 de M. Ronan Dantec. – Rejet.

Amendement n° II-1710 de M. Michaël Weber. – Rejet.

Amendement n° II-2014 de M. Guillaume Gontard. – Rejet.

Amendement n° II-1709 de M. Michaël Weber. – Rejet.

Amendement n° II-1429 rectifié de Mme Solanges Nadille. – Rejet.

Amendement n° II-1705 de M. Michaël Weber. – Rejet.

Amendements identiques n°s II-1770 de M. Ronan Dantec et II-1879 rectifié de Mme Véronique Guillotin. – Rejet des deux amendements.

Amendements identiques n°s II-1707 rectifié de M. Michaël Weber et II-1771 de M. Ronan Dantec. – Rejet des deux amendements.

Amendement n° II-1706 de M. Michaël Weber. – Rejet.

Amendement n° II-25 de la commission. – Adoption.

Amendement n° II-2050 rectifié de Mme Marie-Claude Varailles. – Rejet.

Amendement n° II-1785 rectifié de M. Olivier Jacquin. – Rejet.

Amendement n° II-1622 de M. Jacques Fernique. – Rejet.

Amendement n° II-1885 rectifié *bis* de M. Jean-Yves Roux. – Rejet.

Amendement n° II-1944 de Mme Nadège Havet. – Rejet.

Amendement n° II-283 de M. Olivier Jacquin, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. – Adoption.

Amendement n° II-1784 de M. Olivier Jacquin. – Rejet.

Amendements identiques n°s II-1946 de Mme Nadège Havet et II-2000 rectifié de Mme Martine Berthet. – Retrait des deux amendements.

Amendement n° II-1610 de M. Jacques Fernique. – Rejet.

Amendement n° II-2049 de Mme Marie-Claude Varailles. – Rejet.

Amendement n° II-1782 de M. Olivier Jacquin. – Rejet.

Amendement n° II-1783 de M. Olivier Jacquin. – Rejet.

Amendement n° II-2037 de M. Jacques Fernique. – Retrait.

Amendement n° II-1795 de M. Gilbert-Luc Devinaz. – Rejet.

Amendement n° II-2051 de M. Alexandre Basquin. – Retrait.

Amendement n° II-2060 rectifié de M. Serge Méryllou. – Rejet.

Amendement n° II-1617 de M. Jacques Fernique. – Rejet.

Amendement n° II-1786 de M. Olivier Jacquin. – Rejet.

Amendement n° II-284 de M. Olivier Jacquin, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. – Retrait.

Amendement n° II-1788 de M. Olivier Jacquin. – Retrait.

Amendement n° II-1614 de M. Jacques Fernique. – Rejet.

Amendement n° II-1781 de M. Olivier Jacquin. – Rejet.

Amendement n° II-1997 rectifié de Mme Vanina Paoli-Gagin. – Rejet.

Amendement n° II-1704 de M. Hervé Gillé. – Rejet.

Amendement n° II-1761 rectifié de M. Daniel Salmon. – Rejet.

Amendement n° II-1527 rectifié *bis* de M. Henri Cabanel. – Rejet.

Amendement n° II-1526 rectifié de M. Henri Cabanel. – Rejet.

Amendement n° II-1425 rectifié de M. Jacques Fernique. – Retrait.

Amendement n° II-1424 rectifié de M. Jacques Fernique. – Rejet.

Amendement n° II-255 rectifié de Mme Sabine Drexler. – Adoption.

Amendement n° II-1620 rectifié de M. Jacques Fernique. – Rejet.

Amendement n° II-1718 de Mme Nicole Bonnefoy. – Rejet.

Amendement n° II-1801 de M. Sébastien Fagnen. – Retrait.

Amendement n° II-1769 de M. Ronan Dantec. – Rejet.

Amendements identiques n°s II-1827 de M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et II-2024 rectifié de M. Michaël Weber. – Rejet des deux amendements.

Amendement n° II-238 de M. Christopher Szczurek. – Non soutenu.

Amendements identiques n°s II-257 de M. Pascal Martin, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, II-1624 de M. Michaël Weber et II-1775 de M. Fabien Gay. – Retrait des trois amendements.

Amendement n° II-1883 rectifié de M. Jean-Yves Roux. – Retrait.

Amendement n° II-1797 de M. Michaël Weber. – Adoption.

Amendement n° II-1947 rectifié de Mme Nadège Havet. – Adoption.

Amendements identiques n°s II-1438 rectifié de Mme Béatrice Gosselin et II-1921 rectifié de M. Michel Canévet. – Adoption des deux amendements.

Amendement n° II-2019 rectifié *quater* de M. Michel Canévet. – Adoption.

Amendement n° II-1919 rectifié de M. Michel Canévet. – Rejet.

Vote sur les crédits de la mission (p. 945)

Adoption des crédits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », figurant à l'état B, modifiés.

Article 60 (p. 946)

Amendements identiques n°s II-1656 de M. Yannick Jadot, II-1779 de M. Fabien Gay et II-1798 de M. Franck Montaugé. – Rejet des trois amendements.

Amendement n° II-1673 du Gouvernement et sous-amendement n° II-2198 de la commission

Amendement n° II-1780 de M. Fabien Gay. – Rectification.

Amendement n° II-61 rectifié de Mme Nadia Sollogoub. – Retrait.

Amendement n° II-1829 de M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. – Rectification.

Amendements identiques n° II-1673 du Gouvernement, II-1780 rectifié de M. Fabien Gay et II-1829 rectifié de M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques; sous-amendement n° II-2198 de la commission. – Adoption du sous-amendement et des trois amendements modifiés.

Amendement n° II-2199 de la commission. – Adoption.

Amendement n° II-27 de la commission. – Adoption.

Adoption de l'article modifié.

Après l'article 60 (p. 950)

Amendement n° II-2190 rectifié du Gouvernement. – Adoption de l'amendement insérant un article additionnel.

Amendement n° II-1995 de M. Vincent Capo-Canellas. – Retrait.

Amendement n° II-1914 rectifié de M. Michel Canévet. – Retrait.

Amendement n° II-2191 du Gouvernement. – Adoption de l'amendement insérant un article additionnel.

Amendement n° II-1760 de M. Daniel Salmon. – Rejet.

Amendement n° II-1621 de M. Jacques Fernique. – Rejet.

Amendement n° II-229 de M. Hervé Marseille. – Retrait.

Amendements identiques n°s II-52 rectifié de Mme Sylviane Noël, II-347 rectifié *bis* de M. Pierre-Antoine Levi, II-723 de M. Pierre-Alain Roiron et II-1130 de M. Bernard Buis. – Retrait des quatre amendements.

BUDGET ANNEXE : CONTRÔLE ET EXPLOITATION AÉRIENS (p. 957)

ÉTAT C (p. 957)

Amendement n° II-2192 du Gouvernement

Amendement n° II-1916 de M. Michel Canévet. – Rectification.

Amendements identiques n°s II-1916 rectifié de M. Michel Canévet et II-2192 du Gouvernement. – Adoption des deux amendements.

Vote sur les crédits du budget annexe (p. 958)

Adoption des crédits du budget annexe « Contrôle et exploitations aériens », figurant à l'état C, modifiés.

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE : FINANCEMENT DES AIDES AUX COLLECTIVITÉS POUR L'ÉLECTRIFICATION RURALE (p. 958)

État D (p. 958)

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial de la commission des finances

Amendement n° II-2201 du Gouvernement

Amendements identiques n°s II-1540 rectifié *bis* de M. Patrick Chaize, II-1603 de M. Ludovic Haye, II-1658 de M. Franck Montaugé, II-1724 de Mme Nadège Havet, II-1838 rectifié *bis* de M. Alain Duffourg et II-1876 rectifié *bis* de M. Jean-Yves Roux. – Rectification

des amendements n^{os} II-1540 rectifié *bis* et II-1838 rectifié *bis* de M. Alain Duffourg, l'amendement n^o II-1603 n'étant pas soutenu.

Amendements identiques n^{os} II-1540 rectifié *ter* de M. Patrick Chaize, II-1838 rectifié *ter* et II-2201 du Gouvernement. – Adoption des trois amendements.

Amendements identiques n^{os} II-1658 de M. Franck Montaugé, II-1724 de Mme Nadège Havet, II-1838 rectifié *bis* de M. Alain Duffourg et II-1876 rectifié *bis* de M. Jean-Yves Roux. – Devenus sans objet.

Vote sur les crédits du compte spécial (p. 961)

Adoption des crédits du compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale », figurant à l'état D, modifiés.

3. Ordre du jour (p. 961)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN MARC

vice-président

Secrétaires :

M. François Bonhomme,
Mme Véronique Guillotin.

M. le président. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à dix heures.)

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

LOI DE FINANCES POUR 2025

SUITE DE LA DISCUSSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 2025, considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale (projet n° 143, rapport général n° 144, avis n°s 145 à 150).

Nous poursuivons l'examen, au sein de la seconde partie du projet de loi de finances, des différentes missions.

SECONDE PARTIE (SUITE)

MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES

Recherche et enseignement supérieur

M. le président. Le Sénat va examiner les crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur ».

La parole est à Mme le rapporteur spécial. *(Applaudissements sur les travées du groupe INDEP.)*

Mme Vanina Paoli-Gagin, rapporteur spécial de la commission des finances. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de loi de finances (PLF) pour 2025 ne prévoit pas d'économies apparentes pour les

établissements d'enseignement supérieur. Ceux-ci sont cependant mis à contribution, comme les autres opérateurs de l'État.

En effet, voilà plusieurs années que les établissements sont appelés à mobiliser leurs réserves. Les mesures salariales de 2022 et 2023, en particulier les hausses du point d'indice, n'ont été que partiellement compensées. Les surcoûts énergétiques ont également largement pesé sur les établissements, dont le parc immobilier est encore trop souvent très énergivore.

Je pointais déjà cette urgence en 2021 dans mon rapport d'information, intitulé *Optimisation de la gestion de l'immobilier universitaire à l'heure de la nécessaire transition écologique et du déploiement de l'enseignement à distance*. La hausse de 4 points en 2025 des cotisations employeur de l'État, destinée à équilibrer le compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions » aura un impact sur le programme 150 de près de 200 millions d'euros.

Le ministère estime à 500 millions d'euros le total des surcoûts non compensés pour les établissements d'enseignement supérieur en 2025. Il est légitime que les universités prennent leur part des efforts généraux d'économies, dans le contexte budgétaire contraint que nous connaissons tous. C'est pourquoi la commission des finances est défavorable aux amendements en ce sens.

À titre personnel, je suis cependant tout à fait consciente des difficultés rencontrées par certains établissements, et j'ai déjà donné l'alerte sur ce sujet.

En conséquence, je me réjouis que le Gouvernement ait déposé, bien que ce soit tardivement, un amendement visant à compenser pour moitié la hausse de la contribution au CAS « Pensions », ce qui correspond finalement à un montant de 100 millions d'euros. Cela contribuera tout de même à soulager certains de nos établissements déjà fortement sollicités.

La marche prévue en 2025 par la loi du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur (LPR) ne sera pas atteinte. Les mesures, financées en 2025 à hauteur de 95 millions d'euros, concernent les revalorisations prévues par la LPR, notamment pour les doctorants.

Les moyens consacrés à la vie étudiante diminuent de 77 millions d'euros. On peut toutefois s'interroger sur la réalité de cette trajectoire. En effet, l'intégralité de la diminution serait supportée par la baisse des montants prévus pour 2025 au titre des bourses sur critères sociaux.

Or ces bourses sont une dépense dite de guichet. À droit constant, les étudiants qui bénéficient d'une bourse continueront, fort heureusement, à la percevoir, indépendamment du montant inscrit dans le PLF.

Par ailleurs, nous entrons dans la deuxième année du déploiement de la première étape de la réforme des bourses sur critères sociaux. La seconde étape de cette réforme, qui

devait consister en la linéarisation du mode de calcul des bourses, a été repoussée du fait de la situation budgétaire actuelle.

Le premier bilan de cette réforme est positif, alors que les modes de calcul antérieurs étaient obsolètes. Le ministère estime que les évolutions de 2023 ont permis d'accorder une bourse à 30 000 étudiants supplémentaires.

Par ailleurs, et c'est heureux, le montant moyen des bourses a augmenté de 50 euros par mois en moyenne, soit 500 euros de plus sur une année. En conséquence, les montants consommés pour les bourses sur critères sociaux auront crû de 162 millions d'euros entre 2023 et 2024, soit une hausse de 7,2 %.

Le nombre de boursiers est également en diminution du fait du développement de l'apprentissage. En effet, les apprentis ne peuvent être boursiers. Près d'un quart des étudiants dans l'enseignement supérieur sont aujourd'hui en apprentissage, dont une proportion toujours plus élevée d'étudiants issus de la filière générale. Un tiers des étudiants en école de commerce sont ainsi apprentis.

Alors que l'apprentissage dans l'enseignement supérieur coûte tout de même quelque 4 milliards d'euros par an à l'État, mes chers collègues, nous ne devons pas perdre de vue que ce type de formation n'est pas pertinent dans toutes les formations ni dans tous les secteurs ni à tous les degrés de diplomation.

Au-delà de la question des bourses, les crédits au réseau des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) augmentent légèrement. Les Crous sont en effet sous grande tension, à la fois sur leur activité de restauration et sur celle d'hébergement. Entre 2023 et 2024, quelque 6 millions de repas à tarifs sociaux ont été servis par les Crous, dans un contexte de fort renchérissement des denrées alimentaires.

En ce qui concerne le logement, la priorité doit être la réhabilitation de résidences étudiantes. Le Crous dispose en moyenne chaque année de 2 000 nouveaux logements et de près de 3 000 logements réhabilités. Les ressources propres des Crous devraient augmenter en 2025, du fait de la fin des cinq années de gel des loyers dans ses résidences. La recette attendue en année pleine devrait être de 15 millions d'euros.

Je reviens enfin très brièvement sur le recours aux résidences du Crous pendant les jeux Olympiques, qui a fait tant de bruit.

Au sein des 12 résidences des Crous d'Île-de-France mobilisées, seuls 978 étudiants ont été relogés durant l'été. Environ 300 d'entre eux n'ont finalement pas souhaité revenir dans leur résidence initiale et tous ont reçu une compensation de 100 euros. L'ensemble de cette opération est donc un succès et donne à réfléchir sur l'optimisation de l'utilisation des logements tout au long de l'année.

Mes chers collègues, la commission des finances propose d'adopter les crédits pour les programmes « Recherche et enseignement supérieur ». (*Applaudissements sur les travées du groupe INDEP.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – M. Marc Laménie applaudit également.*)

M. Jean-François Rapin, rapporteur spécial de la commission des finances. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous examinons ce matin une mission essentielle du budget de l'État, parce qu'elle est consacrée à l'avenir de notre pays et parce que son poids, au sein des crédits du

budget général, est significatif. En effet, cette mission est la quatrième du budget de la Nation, les crédits proposés atteignant 31,2 milliards d'euros en 2025.

Depuis 2020, comme vous le savez, la politique de recherche fait l'objet d'une programmation financière pluriannuelle qui couvre la période 2021-2030.

Nous avons été nombreux à saluer la dynamique de réinvestissement engagée par la loi de programmation de la recherche. Les constats que nous avons dressés à l'époque sont encore d'actualité pour nombre d'entre eux.

Je n'ai aucun doute, pour ma part, sur le fait que la politique de recherche joue un rôle stratégique incontournable pour répondre aux quatre défis de la transition numérique, environnementale, énergétique et de santé.

Pour ces raisons, les acquis de la loi de programmation de la recherche doivent être conservés. Or le budget de la recherche proposé par le Gouvernement pour 2025 permet précisément de prolonger et de préserver la dynamique de réinvestissement engagée par cette loi.

Il faut tout d'abord souligner que cette programmation ne pourra être tenue dans son intégralité. La cible fixée par le programme 172, qui est le principal financeur de la recherche publique, serait sous-exécutée à hauteur de 136 millions d'euros.

Si cette sous-consommation doit appeler notre attention sur les enjeux de financement de la recherche publique, elle doit être mise en perspective, dès lors qu'elle représente moins de 2 % des crédits du programme. Le budget 2025 permet, de ce point de vue, d'exécuter la LPR à hauteur de 98 % pour le programme 172.

Par conséquent, le mouvement de fond de réinvestissement dans la recherche publique n'est pas remis en cause par ce projet de budget pour la recherche. Entre 2020 et 2025, l'enveloppe annuelle du programme 172 aura augmenté de 1,4 milliard d'euros. Il semble difficile, dans ces conditions, de parler d'austérité budgétaire dans le domaine de la recherche !

Si je rappelle ces chiffres, c'est pour souligner que le réarmement budgétaire de notre recherche publique est une réalité tangible depuis quatre ans. Nous devrions collectivement nous réjouir de ce réinvestissement en dépit de l'épisode de crise budgétaire que traverse notre pays.

En effet, l'analyse dans le détail du budget de la recherche proposé en 2025 fait apparaître un prolongement de la dynamique engagée depuis plusieurs années. La hausse des crédits dédiés à la recherche permettra, dans cette perspective, de poursuivre en priorité les mesures de renforcement de l'attractivité des métiers de la recherche.

Il faut le souligner, à ce titre, les opérateurs de la recherche publique continueront de voir leur budget augmenter, afin de mettre en œuvre ces priorités, malgré le contexte budgétaire contraint que vous connaissez.

Les grands opérateurs nationaux de recherche connaîtront une hausse de leur subvention annuelle versée par le programme 172, avec une augmentation de plus de 10 millions d'euros pour le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) ou pour le Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

Le réarmement budgétaire de l'Agence nationale de la recherche (ANR) opéré depuis 2020 n'est pas remis en cause. Alors que le montant annuel dédié à la recherche

sur projets financée par l'ANR a augmenté de près de 70 % entre 2019 et 2024, le projet du Gouvernement prévoit de poursuivre cette dynamique.

Enfin, dans le domaine de la recherche spatiale, qui a été marqué cette année par le succès remarquable du vol inaugural d'Ariane 6 le 9 juillet dernier, le projet de budget 2025 est conforme à la programmation pluriannuelle fixée dans la loi.

Le bilan global de ce projet de budget pour la recherche fait donc apparaître une volonté de préserver le financement de cette politique prioritaire. Dans un contexte de contrainte globale pesant sur les finances publiques, il est significatif que la trajectoire ambitieuse de la LPR ait été respectée à hauteur de 98 %.

Pour finir, je veux rappeler qu'il existe dans les fonds européens une marge inexploitée de financement pour la recherche publique. Vous le savez, monsieur le ministre, j'ai notamment mené ce combat auprès de votre prédécesseur, M. Patrick Hetzel. En effet, l'Union européenne finance de nombreux projets de recherche au travers du programme-cadre Horizon Europe, créé en 2021.

La France est, derrière l'Allemagne, le deuxième pays pour la captation des aides à la recherche du programme avec plus de 1 milliard d'euros captés en 2023, soit un taux de retour de 11,8 %. Si ce chiffre peut paraître important, il faut le comparer à la contribution française au budget de l'Union européenne, qui, en 2023, atteignait 17,4 % du total des sommes versés par les États membres.

À cet égard, le taux de retour actuel dans le domaine de la recherche ne permet pas à la France de capter un niveau de financement équivalent à la contribution française au budget européen de la recherche. Par conséquent, chaque année, la France contribue plus au budget de recherche de l'Union européenne qu'elle n'en bénéficie. En 2023, ce solde de contribution s'élevait à 553 millions d'euros, soit un montant largement supérieur à la sous-exécution de la LPR.

Ainsi, dans un contexte budgétaire contraint, notre priorité commune doit être de mobiliser cette marge de financement, en renforçant la capacité des chercheurs français à obtenir des fonds auprès de la Commission européenne.

Je salue l'engagement de l'ancien ministre, Patrick Hetzel qui avait fait de la mobilisation des fonds européens l'une des priorités de son programme de travail.

M. Jacques Gasperrin. Très bien !

M. Jean-François Rapin, rapporteur spécial. Je souhaite que vous repreniez à votre compte, monsieur le ministre, l'objectif d'exploiter par tous les moyens cette réserve de financement, qui représente une enveloppe de plus de 500 millions d'euros par an pour nos chercheurs. Et pour en avoir déjà discuté avec vous, je sais que nous pouvons compter sur votre engagement en la matière.

C'est un défi de taille, mais il est à notre portée. Nous devons en faire une priorité, avant même d'envisager des augmentations de crédits qui aggraveraient notre déficit public.

Pour ma part, je proposerai dès cette année de créer un dispositif de financement innovant, pour que les chercheurs bénéficient d'une incitation financière à obtenir des fonds européens. La mobilisation de ce levier permettrait de rehausser de plusieurs centaines de millions d'euros le financement public de la recherche sans peser sur notre budget national.

Je conclus ce panorama en réaffirmant la double exigence de la commission sur cette mission : préserver une ambition pour notre recherche à la hauteur de nos capacités d'innovation tout en maintenant une trajectoire financière responsable et compatible avec le redressement de nos finances publiques.

Dès lors que le texte déposé concilie ces deux objectifs, la commission a émis un avis favorable sur l'adoption des crédits de la mission. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – MM. Jean Hingray et Louis Vogel applaudissent également.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – M. Bernard Fialaire applaudit également.*)

M. Patrick Chaize, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. Monsieur le président, monsieur ministre, mes chers collègues, vous l'aurez compris, pour 2025, les crédits de la mission « Recherche et à l'enseignement supérieur » sont en baisse, d'environ 2 % par rapport à l'an dernier.

Sur le périmètre suivi par la commission des affaires économiques, la tendance est plutôt à la stabilisation des crédits. En effet, les budgets alloués aux grands opérateurs de recherche sont même en légère hausse. Cette progression n'est pas négligeable dans le contexte budgétaire actuel et dans la mesure où 90 % des crédits alloués à la recherche publique sont d'abord octroyés à ces organismes.

C'est certes un léger soulagement, mais aujourd'hui, pour la première fois depuis quatre ans, l'inquiétude prédomine parmi les opérateurs. Jusqu'à présent, les trajectoires budgétaires et d'emploi de la loi de programmation de la recherche étaient respectées. Malgré la hausse prévue pour 2025, la tendance est moins ambitieuse que prévu.

Si, lors de leurs auditions, les grands opérateurs de recherche m'ont indiqué leur capacité à absorber un « choc ponctuel de redressement » par des prélèvements sur leur fonds de roulement ou par un décalage des versements et contributions, la question se pose plutôt au-delà de 2025. En effet, à moyen terme, il est primordial de préserver l'objectif des 3 % du PIB dévolus à la recherche et au développement, afin de se conformer aux standards d'investissement d'autres pays à la frontière de l'innovation technologique.

Dans les années à venir, il convient de préserver une dynamique de réinvestissement dans la recherche publique – à la hauteur de nos moyens, certes, mais une dynamique de réinvestissement tout de même.

Dans le contexte budgétaire actuel, nous ne devons pas être timides, mais plaider pour un mode de financement de la recherche publique plus sélectif, davantage en adéquation avec les priorités énergétiques, numériques, économiques, technologiques et industrielles. C'est pourquoi la commission des affaires économiques réaffirme son indéfectible soutien au nucléaire et au spatial, deux politiques sectorielles qui nécessitent un renfort continu et appuyé.

Sur la politique de recherche nucléaire, le renforcement des effectifs de recherche du CEA doit se poursuivre. Nous devons également garantir l'équilibre économique du projet de réacteur expérimental sur le site de Cadarache, ainsi que son soutien par les industriels.

Concernant la recherche spatiale, après un effort budgétaire significatif en gestion en 2024, il est primordial d'assurer le renforcement du Centre national d'études spatiales (Cnes).

En outre, dans la perspective de la prochaine conférence ministérielle, il nous faut nous assurer d'un juste retour sur investissement en fonction de nos priorités qui seront, au cas par cas, mieux défendues par l'Agence spatiale européenne (ESA) ou par la Commission européenne.

Au-delà d'un soutien public affirmé, une politique efficace de soutien à la recherche repose aussi sur une stratégie partenariale d'ampleur avec les entreprises innovantes. Dans le contexte budgétaire actuel, nos débats parlementaires me paraissent enfin mûrs pour réformer le crédit d'impôt recherche (CIR), qui n'a pas connu de modification significative depuis 2008, malgré les promesses des gouvernements précédents. De ce point de vue, la commission considère que les propositions du rapporteur général vont dans le bon sens.

C'est pourquoi la commission a adopté les crédits de la mission. (*Applaudissements sur des travées du groupe Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à Mme la rapporteure pour avis. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – M. Bernard Fialaire applaudit également.*)

Mme Alexandra Borchio Fontimp, rapporteure pour avis de la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la politique publique de recherche fait l'objet depuis 2020 d'une programmation budgétaire pluriannuelle qui couvre la période 2021-2030.

Notre commission avait salué et soutenu ce réarmement budgétaire tant attendu après des années de sous-investissement chronique.

Elle avait toutefois émis des réserves à la fois sur la durée décennale de cette programmation, faisant valoir le risque d'aléas conjoncturels, et sur son niveau d'intensité, qu'elle jugeait trop faible les premières années. Aujourd'hui, force est de constater que ces réserves trouvent une résonance certaine avec le budget de la recherche qui nous est proposé pour 2025.

En effet, le contexte budgétaire difficile que nous connaissons contraint à ne financer qu'un tiers de la cinquième marche prévue par la loi de programmation. Après quatre années de respect de la trajectoire, cette inflexion de dynamique suscite, à juste titre, une déception et des inquiétudes légitimes.

M. Pierre Ouzoulias. Très bien !

Mme Alexandra Borchio Fontimp, rapporteure pour avis. Notre commission le dit avec force : tout retour en arrière serait irresponsable !

La recherche constitue la source principale de progrès scientifique, économique et social, le socle de l'excellence académique, le meilleur gage de compétitivité pour notre pays. C'est un investissement d'avenir sur lequel il n'est pas possible de transiger.

Aussi notre commission estime-t-elle nécessaire que la clause de revoyure, qui aurait dû être activée en 2023, le soit très rapidement cette année. Ce rendez-vous, auquel nous souhaitons être associés, doit être l'occasion de dresser un premier bilan exhaustif de la LPR et de faire le point sur sa trajectoire budgétaire. Il permettra aussi de rassurer le monde de la recherche sur l'engagement commun du Gouvernement et du Parlement à poursuivre la dynamique de réinvestissement public que la LPR a réussi à enclencher.

Cette problématique du financement de la recherche appelle aussi une réflexion sur le rôle et la participation du secteur privé.

Votre prédécesseur, M. Patrick Hetzel, avait émis la volonté d'aller vers un Pacte pour la recherche, afin d'inciter les entreprises à se mobiliser davantage, à encourager et surtout à favoriser les collaborations entre le public et le privé. La discussion nourrie que nous avons eue sur le crédit d'impôt recherche, lors de l'examen de la première partie du projet de loi de finances, montre que des évolutions sont plus que nécessaires. Comptez-vous, monsieur le ministre, reprendre à votre compte ce chantier qui, pour l'instant, demeure avorté ?

Je ne puis terminer mon intervention sans évoquer les deux amendements que le Gouvernement a déposés tardivement. Nous accueillons bien sûr favorablement celui visant à compenser pour partie les effets de la hausse de la contribution au CAS « Pensions » : nos universités ne pouvaient de nouveau se voir prises à la gorge.

En revanche, le coup de rabot de 140 millions d'euros, portant essentiellement sur la recherche, nous inquiète davantage. Quels en seront précisément les effets sur la marche 2025 de la LPR ? L'ANR continuera-t-elle à voir un décalage entre ses autorisations d'engagement et ses crédits de paiement ? Devra-t-elle mettre en pause l'augmentation du taux de succès aux appels aux projets ou le relèvement du préciput ? La montée en charge du dispositif des chaires de professeur junior sera-t-elle interrompue ?

Monsieur le ministre, nos interrogations sont nombreuses, et il est de votre devoir d'y apporter des réponses dans les meilleurs délais. Notre pays se retrouve paralysé par une instabilité politique inédite. Nous devons dès à présent agir pour mettre fin aux craintes exprimées, en proposant des solutions pérennes, empreintes du sceau du dialogue et de l'efficacité.

C'est pourquoi, sous le bénéfice de l'ensemble de ces observations, qui, je l'espère, trouveront en vous une oreille attentive, la commission, guidée comme toujours par un esprit de responsabilité, a donné un avis favorable sur l'adoption des crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur ». (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – M. Laurent Lafon applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. Stéphane Piednoir, rapporteur pour avis de la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nommer un ministre issu du domaine spatial était sans doute judicieux pour remodeler et examiner, avec toute la célérité nécessaire, le budget consacré à l'enseignement supérieur. En effet, monsieur le ministre, nous aurons besoin de toute votre expertise pour prendre suffisamment de hauteur sur la situation, véritable trou noir dans lequel nous nous trouvons depuis plusieurs mois... (*M. le ministre sourit.*)

À l'issue d'arbitrages tardifs, pour ne pas dire nocturnes, l'objectif de cette navette est d'atterrir sur un budget qui répond aux attentes tout en contribuant au redressement des comptes publics. Nous cherchons la quadrature du cercle ou, si l'on préfère, nous visons la lune en espérant toucher quelques étoiles. (*Exclamations admiratives sur les travées du groupe Les Républicains. – M. Jacques Gasperrin applaudit.*)

Si les crédits des programmes 150 et 231 sont stabilisés par rapport au niveau de 2024, je veux souligner plusieurs évolutions significatives.

Au premier étage de la fusée, on conserve les trois quarts de la progression prévue par la loi de programmation de la recherche pour permettre l'entrée en vigueur des mesures de revalorisation salariale. Nous espérons que l'application des autres mesures est seulement différée et non annulée.

Au deuxième étage viennent les abondements proposés sur la restauration étudiante. Dans un contexte de précarité étudiante croissante, ce budget prend la mesure de la situation en prévoyant plus de 42 millions de crédits nouveaux, dont 13 millions d'euros pour la montée en charge de la loi visant à favoriser l'accès de tous les étudiants à une offre de restauration à tarif modéré du 13 avril 2023, dite loi Levi, adoptée sur l'initiative de notre commission.

M. Laurent Lafon. Excellente loi !

M. Stéphane Piednoir, *rapporteur pour avis.* Le troisième étage de la fusée consiste à prendre en compte la détérioration chronique de la situation financière de nos universités. Je salue donc la prise en charge partielle de l'augmentation du CAS « Pensions » que vous nous proposerez tout à l'heure par voie d'amendement.

Cependant, nous ne pourrions pas faire l'économie d'une réflexion plus globale sur le mode de financement des universités, afin de préciser ce qui doit relever du budget de l'État et de leur autonomie.

À l'issue de ce PLF, en fonction du temps qui vous sera imparti, monsieur le ministre, il restera plusieurs chantiers, notamment la réforme des bourses sur critères sociaux, après la première phase qui avait fait entrer dans le dispositif des étudiants qui pourraient aujourd'hui en sortir.

Enfin, dans le secteur contrasté de l'enseignement privé, il faut mentionner la baisse d'attractivité du statut d'établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (Espig), avec des contraintes fortes et la constante et rapide diminution du montant de la subvention par étudiant.

À l'inverse, certains établissements lucratifs aux pratiques concurrentielles agressives prospèrent grâce à la massification de l'apprentissage, qui leur donne accès à des financements publics aussi importants que peu contrôlés. La mise en place d'une véritable régulation du secteur est indispensable et urgente.

Au bénéfice de ces observations, la commission a émis un avis favorable sur l'adoption du budget de l'enseignement supérieur. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et INDEP. – MM. Laurent Lafon et Marc Laménie applaudissent également.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous rappelle que le temps de parole attribué à chaque groupe pour chaque unité de discussion comprend le temps de l'intervention générale et celui de l'explication de vote.

Par ailleurs, le Gouvernement dispose au total de quinze minutes pour intervenir.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Louis Vogel. (*Applaudissements sur les travées du groupe INDEP.*)

M. Louis Vogel. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la recherche et l'enseignement supérieur sont des éléments fondamentaux de la souveraineté de notre pays, au même titre que l'armée, la police ou la justice.

La formation, la recherche, la connaissance et l'innovation constituent un enjeu essentiel de l'indépendance d'un pays. Les États-Unis et la Chine l'ont d'ailleurs parfaitement compris. Nous ne pouvons pas nous permettre de rester passifs dans ce contexte international.

Bien sûr, l'urgence de notre situation budgétaire nécessite un effort partagé. Chacun l'a bien compris, et le groupe Les Indépendants a constamment exprimé sa volonté de réduire prioritairement les dépenses pour parvenir au rétablissement de nos comptes publics.

Toutefois, nous avons également toujours fixé une ligne : pas d'économies sur le régalien. Or à notre sens, comme je viens de l'expliquer, l'enseignement supérieur et la recherche font aujourd'hui partie du régalien.

M. Pierre Ouzoulias. Exactement !

M. Louis Vogel. C'est pourquoi l'on ne peut que regretter que la loi de programmation de la recherche ne soit qu'en partie respectée et que les établissements ne soient, une nouvelle fois, mis à contribution.

Plus globalement, seuls 158 millions d'euros sont aujourd'hui envisagés sur les 501 millions d'euros par an prévus dans la loi de programmation. L'objectif d'atteindre 25 milliards d'euros de budget en 2030 paraît complètement inatteignable.

En définitive, la loi de programmation de la recherche est aujourd'hui la loi de programmation la moins bien respectée de toutes, et de loin !

Par comparaison, la mission « Sécurités », à laquelle sont alloués 3,5 % de crédits supplémentaires, soit 587 millions d'euros et 17,3 milliards d'euros de budget, permettra de respecter les engagements de la loi du 24 janvier 2023 d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (Lopmi).

Les crédits de la mission « Défense », fixés à 50,5 milliards d'euros, en augmentation de 3,3 milliards d'euros par rapport à la loi de finances pour 2024, porteront l'effort national de défense à 2 % du PIB à l'horizon 2025.

Les crédits de la mission « Justice » s'élèveront à 11,9 milliards d'euros en autorisations d'engagement et 12,5 milliards d'euros en crédits de paiement, ce qui représente, à périmètre constant, une augmentation de 2 % des crédits de paiement.

Au-delà du symbole, le non-respect de la trajectoire de la loi de programmation pour la recherche entraîne des conséquences tout à fait concrètes.

Aucun financement n'est prévu ni pour de nouvelles chaires de professeur junior permettant d'attirer les meilleurs talents, ni pour augmenter le nombre de contrats doctoraux financés par l'État, ni pour abonder les crédits des appels à projets de l'ANR. L'objectif des 3 % du PIB dédié à la recherche, dont 1 % de recherche publique, ne pourra donc malheureusement être atteint.

À cette situation générale s'ajoutent des difficultés de financement pratiques, qui affectent directement nos établissements.

Les nouvelles augmentations de charges non compensées, décidées par l'État, mais supportées par les universités, représenteront plus de 500 millions d'euros en 2025.

Ces coûts supplémentaires, dans un contexte où 60 universités sur 72 sont déjà en déficit, pourraient conduire des établissements à effectuer des coupes drastiques dans les

ressources humaines, voire à fermer des sites universitaires dans les territoires – je pense notamment aux universités de proximité, essentielles pour assurer la justice sociale – et à arrêter les investissements en matière scientifique, pédagogique, de vie étudiante et liés aux transitions.

La détérioration des capacités de formation et de recherche des établissements aura un impact direct sur l'économie des territoires.

Le budget proposé ne répond pas non plus à l'urgence des besoins – Vanina Paoli-Gagin l'a rappelé – en matière de santé physique et mentale des étudiants et ne permet pas de commencer, comme prévu, la deuxième phase structurelle de la réforme des bourses.

Le constat est donc alarmant – il faut le souligner –, mais tout n'est pas pour autant négatif.

Dans ce budget, le financement des organismes nationaux de recherche est consolidé, avec une augmentation de 87 millions d'euros prévue entre 2024 et 2025, même si le corollaire est la baisse des autorisations d'engagement de la mission « Recherche et enseignement supérieur » de 2 %.

Ensuite, on relève que plus de 42 millions d'euros de crédits nouveaux sont alloués à la restauration étudiante, ce qui est important.

Enfin, plus de 16 millions d'euros sont budgétés pour la montée en charge de la loi du 13 avril 2023 visant à favoriser l'accès de tous les étudiants à une offre de restauration à tarif modéré, présentée par notre collègue Pierre-Antoine Levi, et pour la compensation du repas à 1 euro.

Surtout, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce qui doit guider notre décision aujourd'hui, c'est que notre pays a besoin d'un budget. Il n'est plus temps de tergiverser.

En dépit de toutes les remarques que je viens de formuler, le groupe Les Indépendants votera donc les crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur ».

Pour autant, le Sénat ne peut se contenter de la situation actuelle. La mission d'inspection sur le modèle économique des universités, qui avait été annoncée par Sylvie Retailleau en mai dernier et qui devait faire une place aux crédits européens, comme l'a très justement souligné Jean-François Rapin, devient plus indispensable que jamais. Il faut toucher à la structure, au système, car on ne peut pas continuer comme cela.

Il est grand temps de repenser le modèle de financement et la gouvernance de nos universités, pour leur faire jouer tout leur rôle sur le plan de la formation, de la recherche et de l'innovation. Quand on pense au nombre de start-up qui se créent dans notre pays et qui le quittent ensuite, faute de soutien financier, mais aussi à tous les chercheurs français qui obtiennent leur prix Nobel en travaillant dans des laboratoires étrangers, on se dit qu'il est grand temps de réagir ! *(Applaudissements sur les travées du groupe INDEP.)*

M. Jacques Grosperin. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jacques Grosperin. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.)*

M. Jacques Grosperin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au préalable, permettez-moi d'avoir une pensée pour M. Patrick Hetzel, qui aura été ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche seulement trois mois et deux jours. Espérons, monsieur le ministre, que votre mandat ne sera pas aussi bref...

Je fais partie non pas de ceux qui militaient pour un ministère de plein exercice, mais de ceux qui souhaitent depuis très longtemps un grand ministère de l'intelligence, en quelque sorte, réunissant l'enseignement supérieur et la recherche, car celui-ci permettra certainement d'obtenir une plus grande fluidité et de régler quelques problèmes : le continuum bac-3/bac+3, Parcoursup, la formation dispensée par les universités ou encore le recrutement d'enseignants par le ministère de l'éducation nationale. Nous avons besoin d'établir davantage de connexions et de fluidité entre le lycée et l'enseignement supérieur.

Je regrette, bien sûr, la valse des ministres de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, qui n'est ni satisfaisante ni de nature à rassurer nos étudiants.

Je ne suis pas certain que la censure de décembre dernier ait été de nature à rassurer nos élèves, nos étudiants, nos professeurs et les étudiants étrangers, qui doutent désormais de la capacité de la France de former des étudiants de grande qualité dans un contexte si instable.

En tout cas, monsieur le ministre, vous trouverez au Sénat une institution exigeante, respectueuse, sensible à notre jeunesse, à l'innovation et, plus largement, à notre souveraineté.

J'évoquerai quelques chiffres concernant ce budget de 26,8 milliards, répartis en trois programmes : premièrement, 15,3 milliards d'euros pour le programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire », en augmentation de 0,7 % par rapport à 2024 ; deuxièmement, 3,2 milliards d'euros pour le programme 231 « Vie étudiante », en diminution de 2,3 % par rapport à 2024 ; troisièmement, 8,3 milliards d'euros pour le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

L'effort budgétaire est maîtrisé, monsieur le ministre, malgré une situation économique fortement fragilisée. La sanctuarisation des crédits alloués à cette mission montre la bonne volonté du Gouvernement. Toutefois, et vous l'entendrez de nombreuses fois ce matin sur toutes les travées du Sénat, les présidents d'université ne cessent de nous alerter sur la situation économique de leurs établissements.

De nombreux chiffres circulent, mais une certitude se profile : une grande majorité de présidents d'université devront présenter un budget en déficit pour cet exercice.

L'université de Franche-Comté, par exemple, supporte depuis 2022 près de 5 millions d'euros de charges supplémentaires liées aux mesures salariales.

Pour 2025, ses responsables évaluent leurs dépenses supplémentaires à 3 millions d'euros pour ce qui est du compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions », et à 1,2 million d'euros du fait des mesures dites Guerini de revalorisation du point d'indice, soit au total 4,2 millions d'euros non compensés pour l'année 2025. Ils estiment que, de 2022 à 2025, plus de 9 millions d'euros de charges n'ont pas été compensés, ce qui est inacceptable. Et je ne parle ici ni des surcoûts liés à l'énergie, qui ne relèvent pas de votre périmètre, monsieur le ministre, ni des dépenses de fonctionnement.

Lors de ma rencontre avec la présidente de cette université me sont apparues, plus largement, les difficultés de l'université française, contrainte de faire appel à ses fonds de roulement, qui sont actuellement d'une durée de quinze jours en moyenne. Selon la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (Dgesip), la baisse de ces fonds propres a atteint 1,8 milliard d'euros

entre décembre 2023 et septembre 2024. L'accélération de cette évolution affecte fortement les missions universitaires, à commencer par la santé et l'inclusion.

Il devient difficile de financer les projets liés à la santé mentale des étudiants, à l'inclusion et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Il devient difficile, également, de financer les infrastructures, car il y a une saturation des équipements, comme les bibliothèques universitaires, incapables d'accueillir plus d'étudiants alors même qu'elles sont devenues – on le sait – leur deuxième maison.

Enfin, il est impossible aux universités d'avancer sur la question de la transition écologique.

Des solutions existent, radicales.

La première serait de baisser les capacités d'accueil sur Parcoursup, donc le nombre de places pour les futurs bacheliers. Le voulez-vous ?

La deuxième serait de fermer des sites universitaires délocalisés dans les petites villes, comme ceux de Vesoul ou de Dole en Franche-Comté. Le voulez-vous ? Cette question concerne aussi les territoires.

La troisième consisterait à arrêter la rénovation du patrimoine immobilier. Le voulez-vous ?

Enfin, la quatrième solution pourrait être de réduire le niveau de service des bibliothèques universitaires. Le voulez-vous ?

Je ne pense pas, monsieur le ministre, que vous souhaitiez prendre de telles mesures ! La France est dans une situation budgétaire inédite, mais les universités ne doivent pas devenir le parent pauvre de ce grand ministère. Il vous faudra donc faire des choix.

J'en viens aux crédits de la recherche, qui sont globalement maintenus.

La loi du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur a contribué à augmenter le nombre de contrats doctoraux lors de l'année universitaire 2023-2024, en revalorisant le salaire des doctorants ; nous nous en félicitons.

Le secteur de la recherche est préservé, comme nous l'a expliqué la rapporteure pour avis Alexandra Borchio Fontimp. Il nous faut absolument être attentifs au vivier des doctorants, qui contribue à faire de la France une nation à la pointe des innovations technologiques futures et qui participe à la compétitivité, mais surtout à la souveraineté de notre pays.

Avec 2,3 % de son PIB consacré à la recherche, la France est en deçà de la moyenne des pays de l'OCDE, qui se situe à ce jour à 2,72 %, mais aussi de l'objectif de 3 % fixé dans le programme-cadre européen Horizon Europe. Nous devons impérativement retrouver l'État stratège qui nous permet d'évoluer sur la scène internationale et travailler plus ardemment sur les partenariats public-privé (PPP).

Je ne saurai conclure mon propos sans parler de l'amélioration des conditions de vie étudiante, qui constitue un enjeu crucial.

Notre collègue Stéphane Piednoir a montré dans son rapport que les conditions matérielles et sanitaires des étudiants s'aggravaient et qu'un tiers d'entre eux déclaraient sauter un repas. C'est inacceptable ! En réponse, la loi d'initiative sénatoriale du 13 avril 2023 visant à favoriser

l'accès de tous les étudiants à une offre de restauration à tarif modéré, dite loi Levi, a été mise en œuvre : le tarif « très social » du repas au restaurant universitaire est de 1 euro, tandis que le tarif « social » est de 3,30 euros.

J'en viens au sujet des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux (BCS). Monsieur le ministre, il vous faut clarifier votre position sur ce deuxième volet de la réforme et sur son accès.

La recherche et l'enseignement supérieur sont des investissements abordés sous le prisme de l'excellence. Nous devons faciliter l'insertion par l'apprentissage. Se pose d'ailleurs une autre question : quel sera le devenir de l'apprentissage ?

Il nous faudra renforcer les liens entre les acteurs de la recherche et le tissu économique local. Cette synergie entre le monde académique et les entreprises, que nous attendons tous, est nécessaire.

Vous le savez, monsieur le ministre, les chantiers sont nombreux. Soutenez-les avec ambition, rigueur et audace !

Comme mes collègues du groupe Les Républicains, je voterai les crédits de cette mission, en étant attentif aux mesures susceptibles de répondre aux préoccupations que nous venons d'exposer. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. Stéphane Piednoir. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme Marie-Laure Phinera-Horth.

Mme Marie-Laure Phinera-Horth. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, avec l'examen de cette mission, nous abordons des crédits alloués à des thématiques qui permettront à notre pays de renforcer sa prospérité dans les années à venir.

Nos établissements d'enseignement supérieur forment nos enfants en leur donnant les compétences et connaissances nécessaires, afin qu'ils s'épanouissent professionnellement et participent à la réussite collective de notre pays. En outre, la recherche constitue notre principal levier pour promouvoir l'innovation dans tous les domaines de la société.

Notre groupe a toujours promu un certain sérieux budgétaire, et nous connaissons le contexte de nos finances publiques, avec l'impérieuse nécessité de faire des économies. Mais je tiens à exprimer mon regret de constater, au dernier moment, une telle coupe budgétaire dans les crédits d'une mission aux enjeux si importants.

Cela dit, venons-en aux points positifs de cette mission.

Entre 2022 et 2025, les crédits de la mission ont augmenté de 1,8 milliard d'euros. Pour cette année, les moyens alloués permettent de poursuivre la montée en charge des mesures de la loi de programmation de la recherche.

Ainsi, les opérateurs voient leurs effectifs augmenter de 284 équivalents temps plein (ETP). Quant à la revalorisation indemnitaire annuelle à destination des personnels de la recherche, source de notre attractivité par rapport à nos voisins et concurrents, elle se poursuit, tout comme la revalorisation des financements de la recherche sur appels à projets autour de plusieurs axes scientifiques et disciplinaires.

Autre point à saluer dans le contexte budgétaire actuel : le montant total versé en 2025 au réseau des Crous sera, à périmètre constant, en augmentation de 30 millions d'euros.

Toutefois, la hausse de 4 points en 2025 des cotisations de l'État employeur aura un impact sur le programme 150 de près de 200 millions d'euros. Nous saluons l'effort du

Gouvernement, qui a choisi de compenser la moitié de ce coût à hauteur de 100 millions d'euros, même si le reste à charge reste élevé pour les universités.

Afin de lutter contre la précarité étudiante, le groupe RDPI salue la poursuite du soutien aux étudiants, notamment ceux dont la situation est la plus modeste, par la pérennisation du ticket de restauration universitaire à 1 euro pour les étudiants boursiers. Permettez-moi, à cet égard, d'avoir une pensée pour les étudiants guyanais qui ont accepté de rester dans notre territoire pour poursuivre leurs études.

Bien entendu, cette mesure portant sur le ticket de restauration universitaire sera très appréciée. Aussi, je voudrais renouveler mon soutien aux étudiants guyanais qui, depuis des années, militent pour la création d'un Crous : cette structure permettrait de répondre aux préoccupations spécifiques de nos étudiants.

Dans un objectif de production d'énergie décarbonée, nous sommes favorables à la relance de la filière nucléaire par le biais d'un renforcement des moyens alloués au CEA.

Face au réchauffement climatique, qui provoque partout dans le monde et sur notre territoire des catastrophes jamais vues par le passé, nous nous devons d'accentuer nos efforts et nos moyens, afin d'accompagner la recherche et l'innovation sur les sujets de transition écologique et énergétique.

Dans le secteur de la recherche publique, qui constitue une politique nationale prioritaire dont le caractère stratégique a été réaffirmé dans la LPR, nous défendons un amendement visant à augmenter les crédits en faveur de la recherche clinique sur les cancers pédiatriques.

Un premier effort avait été réalisé par le gouvernement de l'époque dans le projet de loi de finances pour 2019 ; cinq ans plus tard, il permet d'entrevoir de réels espoirs d'avancées thérapeutiques. C'est pourquoi il est désormais temps d'élargir et d'amplifier cet effort en prévoyant un fléchage complémentaire.

Toujours pour aider les plus fragiles, nous soutiendrons une hausse des crédits destinés à l'accessibilité étudiante à l'université, sachant que la quasi-totalité des étudiants en situation de handicap sont inscrits en faculté.

Enfin, alors que le gouvernement Barnier avait fait de la santé mentale une grande cause nationale, le Premier ministre François Bayrou a également désigné ce sujet comme une priorité de son action. Nous devons agir dans ce domaine, notamment en créant des postes d'enseignant-chercheur en pédopsychiatrie dans chaque faculté de médecine, afin de pallier le manque criant de professionnels.

En ces temps de contraintes budgétaires, notre rôle est d'être à la hauteur de nos responsabilités. Dans cette perspective, le groupe RDPI appelle à adopter les crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur ».

M. le président. La parole est à M. Bernard Fialaire.

M. Bernard Fialaire. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la recherche et l'enseignement supérieur doivent rester une priorité, un investissement essentiel, pour un pays comme le nôtre qui tire sa richesse du travail et de l'intelligence de ses citoyens. En période de crise économique et financière, cette priorité doit être affirmée encore davantage.

Que dire de cette mission « Recherche et enseignement supérieur », dans le contexte de contraintes budgétaires que nous connaissons tous ?

Bien sûr, on regrettera de ne pouvoir poursuivre la trajectoire des crédits promis dans la loi de programmation de la recherche, sur laquelle il est grand temps, monsieur le ministre, de faire un point d'étape et de faire jouer la clause de revoyure annoncée.

Bien sûr, on regrettera que les universités soient poussées dans leurs derniers retranchements, c'est-à-dire contraintes de prélever dans leurs fonds de réserve, ce qui plonge un grand nombre d'entre elles dans une situation très inquiétante.

Bien sûr, on regrettera de ne pouvoir créer les chaires de professeurs juniors attendues et mettre en place des rémunérations de chercheurs et d'enseignants qui soient à la hauteur de leur talent, ce qui permettrait d'éviter la fuite des cerveaux.

Bien entendu, nous ne pouvons pas, hélas ! offrir à tous les étudiants, quelle que soit leur situation personnelle et familiale, des repas à 1 euro. Je me réjouis que le dispositif perdure pour les boursiers. Rappelons qu'aucun autre pays n'offre des repas à 3,30 euros à ses étudiants...

L'extension des conditions de repas subventionnés à tous les étudiants, quel que soit leur lieu d'étude, est une avancée de la loi Levi, dont je salue l'auteur qui est aussi notre collègue ; cela mérite d'être souligné.

Il y a, monsieur le ministre, des économies qui ne demandent pas de sacrifices budgétaires. Il s'agit, par exemple, de la simplification des démarches administratives de la recherche, à condition, bien sûr, de ne pas complexifier cette simplification réclamée par tous les chercheurs.

Afin d'assurer le bien-être des étudiants, il faut prévoir, pour la date de leur inscription ou de leur rentrée universitaire, un temps plus solennel consacré à la présentation de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), qu'ils doivent connaître.

Par ailleurs, comme nous l'avons recommandé, avec Pierre-Antoine Levi, dans notre rapport intitulé *Antisémitisme dans l'enseignement supérieur : dénoncer le climat, prévenir les dérives et sanctionner les actes*, le rappel des droits, mais également des devoirs, de chacun face aux discriminations de toute sorte – violences sexuelles et sexistes, racisme, antisémitisme, discrimination anti-LGBT, etc. – doit être assorti de dispositifs clairs de signalement et d'accompagnement.

Un bon climat pour suivre ses études, avec des enseignants reconnus et rémunérés à leur juste valeur, est la condition de réussite des générations qui auront à relever des défis considérables – techniques, économiques, sociaux, dans la santé, l'espace, etc. – face à l'intelligence... très artificielle. (*Sourires.*)

Aussi, pour ce qui est de ce budget, faut-il faire contre mauvaise fortune bon cœur ?

Certes, il est préservé. Mais encore faut-il qu'il ne soit pas rabeté par des amendements traduisant davantage le souci de l'équilibre financier immédiat que celui de l'avenir d'une croissance qu'alimenteront, seuls, l'innovation et l'investissement dans la recherche.

M. Pierre Ouzoulias. Très bien !

M. Bernard Fialaire. Je parle ici de la recherche publique, mais aussi de la recherche privée, qui doit être privilégiée par rapport aux redistributions de dividendes de la richesse produite.

Monsieur le ministre, remettez aussi de l'ordre dans ces officines privées hautement profitables qui bernent des étudiants et leurs familles en proposant des formations discutables, voire contestables !

M. Jacques Gasperrin. C'est sûr !

M. Bernard Fialaire. Je ne confonds pas ces officines avec les établissements d'enseignement supérieur privé d'intérêt général qui, eux, méritent d'être soutenus.

Je souhaite profiter de cette intervention pour revenir sur le concours de première année de médecine, ce parcours d'accès spécifique santé (Pass) qui n'autorise pas le redoublement et exclut, de fait, les enfants issus de populations socialement éloignées de la culture et du vocabulaire médicaux, donnant un avantage certain à une frange favorisée de la population.

M. Pierre Ouzoulias. C'est vrai !

M. Bernard Fialaire. Offrons aussi aux universités de médecine, au travers du tutorat et du soutien, les moyens d'être une alternative aux officines qui prospèrent en créant des inégalités insupportables pour un enseignement prétendument gratuit – pour la seule ville de Lyon, celles-ci réalisent un chiffre d'affaires de 2 millions d'euros !

En dépit de tous ces impératifs d'amélioration, les membres du groupe du RDSE voteront ces crédits, sous réserve – je le répète – que ceux-ci ne soient pas amputés par un coup de rabot trop violent. *(Applaudissements sur les travées du groupe RDSE. – M. Pierre-Antoine Levi applaudit également.)*

M. le président. La parole est à M. Pierre-Antoine Levi.

M. Pierre-Antoine Levi. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à l'heure où la compétition internationale s'intensifie et où les innovations technologiques se multiplient, notre système d'enseignement supérieur et de recherche doit affirmer son excellence. La formation de notre jeunesse et le rayonnement de notre recherche sont des atouts essentiels pour notre souveraineté et notre compétitivité.

C'est dans ce cadre et dans un contexte budgétaire très contraint que nous examinons aujourd'hui les crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur ».

Le budget du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour 2025 atteint ainsi 26,8 milliards d'euros, en hausse de 49 millions d'euros par rapport à 2024. L'amendement « rabot » de dernière minute réduit quelque peu cette hausse. Ces crédits visent à soutenir plusieurs objectifs stratégiques : l'amélioration des conditions de vie étudiante, le financement de la recherche d'avenir et l'accompagnement des établissements d'enseignement supérieur.

Je me félicite de voir figurer dans ce budget des mesures concrètes destinées aux étudiants, notamment les 550 millions d'euros alloués pour réformer les bourses sur critères sociaux, renforcer l'accès à la restauration universitaire et accompagner les étudiants en situation de handicap. Ces initiatives témoignent d'une volonté forte de lutter contre la précarité étudiante tout en favorisant la réussite pour tous.

À ce titre, je me réjouis particulièrement que figure et soit renforcé dans ce projet de loi de finances le dispositif issu de ma proposition de loi visant à garantir l'accès à une restauration à tarif modéré pour tous les étudiants ne bénéficiant pas de restauration universitaire à proximité, qui entrera en application en février prochain. Une enveloppe de 38 millions d'euros est ainsi prévue pour garantir à chaque étudiant l'accès à une restauration à tarif modéré, en partenariat avec les structures locales ou au travers d'une aide individuelle.

Cette avancée législative permettra de répondre à une problématique majeure d'égalité entre les étudiants sur tout le territoire.

Je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir sacralisé dans ce projet de budget cette enveloppe très attendue par nos étudiants. Je remercie aussi très sincèrement votre prédécesseur, Patrick Hetzel, d'avoir mis en œuvre ce dispositif dès son arrivée au ministère. Je salue enfin mon collègue Jean Hingray, qui était rapporteur de cette proposition de loi.

En matière de logement étudiant, je note avec satisfaction que la dotation d'investissement du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) permettra de réhabiliter 12 000 places d'hébergement, répondant ainsi à une problématique cruciale pour la réussite de nos étudiants.

Par ailleurs, je souhaite évoquer un autre sujet qui me tient particulièrement à cœur. Avec mon collègue Bernard Fialaire, je porte actuellement une proposition de loi relative à la lutte contre l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur, qui sera examinée par le Sénat le 20 février prochain. Ce texte vise à renforcer les dispositifs existants pour combattre ce fléau et à promouvoir un environnement académique respectueux et inclusif.

M. Laurent Lafon. Très bien !

M. Pierre-Antoine Levi. Nous resterons particulièrement attentifs à l'évolution des crédits permettant la mise en œuvre de ces dispositifs.

En matière de recherche, compte tenu du contexte budgétaire, seul un tiers de la marche 2025 de la LPR sera atteint. Nous espérons que la clause de revoyure prévue dans la LPR sera désormais appliquée, pour faire un bilan de la première phase et cadrer précisément la deuxième.

Ce budget permet de financer les grandes infrastructures de recherche, telles que celles qui sont dédiées à l'énergie, à l'environnement et à l'intelligence artificielle, tout en renforçant les collaborations internationales, en particulier dans le cadre du programme-cadre européen Horizon Europe.

Concernant la santé étudiante, je tiens à souligner les efforts significatifs déployés pour l'accompagnement psychologique.

Les fragilités psychologiques, exacerbées par la crise sanitaire, nécessitent des mesures concrètes et pérennes. Le dispositif Santé Psy Étudiant est ainsi renforcé avec une dotation de 15 millions d'euros pour 2025, permettant de consolider le réseau des psychologues conventionnés et d'augmenter le nombre de consultations gratuites.

Les services de santé universitaires voient également leurs moyens renforcés pour recruter des psychologues supplémentaires et développer des actions de prévention.

Pour toutes ces raisons, et avec la conviction que ce budget contribue à l'avenir de notre jeunesse et à la compétitivité de notre pays, le groupe Union Centriste votera en faveur de ces crédits. *(Applaudissements sur les travées du groupe UC. – M. Stéphane Piednoir applaudit également.)*

M. le président. La parole est à M. Pierre Ouzoulias.

M. Pierre Ouzoulias. Monsieur le ministre, vous êtes devant nous pour un exercice singulier : c'est la première fois que vous rencontrez la représentation nationale et vous devez défendre un budget qui a été préparé par votre prédécesseur, sur la base d'arbitrages que la ministre précédente avait contestés. *(M. Jacques Gasperrin sourit.)*

Dans un courrier adressé à M. Attal, Mme Retailleau avait en effet considéré que les correctifs apportés par Bercy et Matignon à son projet de budget compromettraient la santé budgétaire des universités, l'obligeraient à reporter la réforme des bourses et ne permettraient pas de réaliser les objectifs de la loi de programmation de la recherche.

Elle estimait, en son temps, qu'il manquerait 320 millions d'euros de crédits et 250 emplois pour honorer les engagements de la LPR. Elle soulignait que la réalisation de la LPR avait déjà été compromise en 2024, à la suite de nombreuses annulations de crédits.

Le projet de budget de son successeur aggravait davantage ces restrictions budgétaires. Pourtant, ce ministre estimait que seulement un tiers des mesures prévues pour l'année 2025 de la LPR serait financé. En revanche, il considérait qu'« il y aurait plutôt moins d'universités en difficulté fin 2024 que fin 2023 ».

Ce n'est pas en cassant le baromètre que l'on arrête la tempête ! À défaut de leur apporter les moyens suffisants pour exercer pleinement leurs missions de service public, nous devons au moins aux universités de reconnaître la situation budgétaire difficile dans laquelle elles se trouvent et les efforts qu'elles accomplissent pour tenter de maintenir des conditions d'études acceptables. J'aimerais éclairer mon propos par une situation concrète, celle de l'université de Nanterre.

Pour l'année 2025, en l'état actuel de la discussion budgétaire, les mesures dites Guerini représenteront une charge supplémentaire de 2,6 millions d'euros. Le coût du mécanisme du glissement vieillesse technicité (GVT) serait de 600 000 euros, la charge du CAS « Pensions » passerait à environ 3 millions d'euros et l'augmentation du coût des fluides à près de 1 million d'euros.

L'université de Nanterre doit donc faire face à plus de 7 millions d'euros de charges supplémentaires. Elle ne peut diminuer sa masse salariale, dont le coût représente près de 88 % de ses dépenses budgétaires, car son taux d'encadrement et la proportion d'agents administratifs dont elle dispose sont parmi les plus faibles de France.

Elle a donc été obligée de réduire à zéro son fonds de roulement, de restreindre ses investissements et d'augmenter ses frais de gestion, ce qui réduira d'autant les capacités de recherche des unités de recherche qu'elle accueille. Si l'État n'augmente pas la subvention pour charges de service public qu'il lui verse pour compenser les charges supplémentaires qu'il lui impose, il lui faudrait diminuer le nombre d'étudiants qu'elle scolarise ou augmenter leurs frais d'inscription.

Le cas de l'université de Nanterre n'est pas isolé. Sa situation budgétaire extrêmement précaire est celle de nombreuses universités. Il serait coupable de considérer que cette dégradation n'est pas sans conséquence sur les capacités de formation et de recherche de notre pays. Plusieurs indicateurs devraient nous alerter. Ainsi, le taux de réussite des étudiants de licence est en baisse et, surtout, le nombre de docteurs formés par l'université continue de diminuer.

Le rapport rendu par M. Mario Draghi a montré sans conteste que l'Europe était entravée par une pénurie de compétences qui restreignait ses capacités d'innovation et de recherche. L'effort de recherche de la France participe de cette crise. Il est passé de 2,22 % du PIB en 2022 à 2,19 % en 2023, et le volume de recherche des entreprises a baissé de 1,3 % sur la même période.

Reconnaissons avec honnêteté que la science française connaît une situation de déclassement, aggravée par les politiques de ce gouvernement et de ses prédécesseurs.

D'autres pays, qui sont pourtant dans des situations budgétaires tout aussi difficiles, ont fait des choix rigoureusement inverses. Ainsi, le gouvernement britannique consacra plus de 24 milliards d'euros à la recherche et à l'innovation, dont plus de 6 milliards seront directement affectés à la recherche fondamentale.

L'université et la recherche ne constituent pas des charges financières que l'on pourrait réduire sans conséquence pour l'avenir de notre pays et de notre jeunesse. La République doit se réconcilier avec ses savants, parce que c'est dans la science et la connaissance qu'elle trouvera les ressources pour dépasser les crises qui la menacent. (*Applaudissements sur les travées des groupes CRCE-K, SER et GEST.*)

M. le président. La parole est à Mme Mathilde Ollivier. (*Applaudissements sur les travées du groupe GEST.*)

Mme Mathilde Ollivier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le Premier ministre était très fier de présenter votre ministère de rattachement, celui de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, comme le premier dans l'ordre protocolaire. De plus, quel symbole qu'il s'agisse d'un ministère d'État !

Il est très fier de vous avoir, monsieur le ministre, ancien président du Cnes et « spécialiste des universités ».

Toutefois, derrière ces compliments et cet encensement, la réalité est bien différente. Ne faisant pas exception, cette mission est durement et durablement touchée par la cure d'austérité. Le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche fait l'objet d'une inacceptable coupe budgétaire de 553 millions d'euros, n'annulant que partiellement le coup de rabot de février 2024.

Ce budget, c'est votre prédécesseure, Sylvie Retailleau, qui en parle le mieux : sa trajectoire est « irréaliste, voire dangereuse ».

Irréaliste et dangereux, ce budget l'est tout d'abord pour les étudiantes et étudiants.

Alors que plus de 50 % des étudiants faisant la queue aux distributions alimentaires ne sont pas éligibles aux bourses sur critères sociaux, ce projet enterre l'ambition d'une réforme structurelle des aides sociales.

Pis, le financement des bourses étudiantes baisse de 120 millions d'euros, ce qui risque d'aggraver la crise sociale subie par les étudiantes et étudiants. La précarité étudiante n'a pas disparu avec la fin de la pandémie.

Le groupe Écologiste – Solidarité et Territoires a ainsi déposé un amendement visant à revenir sur cette baisse des crédits consacrés aux aides directes sur critères sociaux. Plus globalement, face à l'inadaptation du barème des bourses, nous défendons le principe d'une allocation universelle d'autonomie d'études.

Nous souhaitons également que la santé mentale des jeunes soit une priorité du Gouvernement, tant dans les paroles que dans les actes. On ne compte qu'un psychologue pour 30 000 étudiants, alors que 68 % de ces derniers déclarent avoir des symptômes dépressifs et 36 % des pensées suicidaires. Nous défendons un amendement visant à renforcer les services de santé étudiante.

Enfin, nous devons prendre à bras-le-corps la crise du logement qui touche les étudiants de plein fouet. Dénoncée depuis plusieurs années, l'insalubrité des logements des Crous a marqué la chronique estivale des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris.

Bâtiments présentant des risques de sécurité, mise en péril sanitaire, conditions d'études dégradées : certains jeunes se retrouvent parfois dans des situations insurmontables, avec peu de marge de manœuvre pour garantir leurs droits. Nous devons poursuivre de manière massive la rénovation et l'accessibilité des logements étudiants gérés par les œuvres universitaires.

Irréaliste et dangereux, ce budget l'est également pour les universités.

Nous avons toutes et tous reçu les alertes relatives à la situation financière particulièrement difficile des universités, qui se trouvent dans une situation alarmante et sans précédent. Les surcoûts non financés ou non compensés par l'État s'élèvent à au moins 500 millions d'euros, sans compter les contraintes budgétaires déjà existantes.

Fermeture d'antennes universitaires, notamment dans les villes moyennes, limitation des places offertes sur Parcoursup et Mon Master, cours en distanciel : ce budget va contraindre les établissements à faire des choix aux conséquences directes sur les perspectives des étudiants et le rayonnement de l'enseignement supérieur.

Le groupe Écologiste – Solidarité et Territoires souhaite revenir sur l'ensemble de ces coupes, pour que les établissements n'aient pas à puiser dans leurs fonds de roulement et ne mettent pas en danger la pérennité de leur budget.

Nous regrettons également l'absence de financement de la rénovation du parc immobilier de l'enseignement supérieur et de la recherche. En héritage des Jeux, nous avons déposé un amendement visant à promouvoir la rénovation des infrastructures sportives.

Enfin, je souhaite évoquer le sujet des établissements privés à but lucratif. Monsieur le ministre, votre prédécesseur M. Hetzel avait lui-même admis qu'il fallait réguler ce secteur.

Face aux nombreuses dérives et dysfonctionnements du privé lucratif, je suis convaincue que nous pouvons mener un travail collectif à ce sujet. Au-delà des instabilités politiques et ministérielles, nous devons collectivement porter ce combat dans les prochains mois.

Irréaliste et dangereux, ce budget l'est enfin pour la recherche française. Monsieur le ministre, ce n'est pas à vous que je l'apprendrai, l'inquiétude est grande dans le monde de la recherche !

Ce budget rend impossible le respect de la trajectoire du refinancement de la recherche prévue par la LPR, en raison des 320 millions d'euros et 250 emplois qui y manquent. Comme toujours, la réalité entre en contradiction avec les déclarations d'Emmanuel Macron, qui promettait en décembre 2023 de relancer la dynamique de financement des universités.

Nous défendons l'idée de basculer vers une recherche qui se conjugue avec les défis de notre temps. À ce moment charnière de notre histoire, la recherche doit rester un pilier et même le fondement de la planification écologique de notre pays.

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, le groupe Écologiste – Solidarité et Territoires ne votera pas les crédits de la mission « Recherche et Enseignement supérieur ». (*Applaudissements sur les travées du groupe GEST.*)

M. le président. La parole est à M. David Ros. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

M. David Ros. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, permettez-moi tout d'abord de féliciter M. le ministre pour sa nomination. Monsieur le ministre, je souhaite que votre parcours, vos compétences reconnues notamment dans le domaine spatial soient utiles pour maîtriser les trajectoires, en particulier financières... (*Sourires.*)

Mon collègue Yan Chantrel évoquera les questions spécifiques au monde de l'enseignement supérieur. Pour ma part, je centrerai mon propos sur celles qui sont relatives à la recherche.

Dans ce domaine, vous le savez, le maintien d'un financement stable et pérenne est essentiel pour garantir l'avenir de la recherche scientifique en France. Pour atteindre cette stabilité, il faut éviter que la loi de programmation de la recherche ne dérive et ne sorte de son orbite. (*Nouveaux sourires.*)

Or après 2024, nous allons assister en 2025 à un nouveau désalignement de poussée budgétaire de la LPR. Pour la première fois depuis dix ans, les crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur » subissent une inclinaison d'orbite, la LPR augmentant de moins de 160 millions d'euros, au lieu des 500 millions d'euros initialement prévus.

Le budget de l'ANR n'augmente que de 20 millions d'euros, bien moins que les 220 millions d'euros initialement prévus, ce qui produira le cisaillement du financement de certains projets de recherche.

Avant que le Gouvernement ne dépose des amendements les visant, les crédits du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », qui financent les organismes de recherche, devaient connaître une hausse minime, inférieure à l'inflation.

S'y ajoutent les coûts du compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions », l'incidence financière de la non-compensation des mesures de revalorisation des rémunérations dans la fonction publique dites Guerini, ou encore les conséquences de la hausse des coûts de l'énergie sur le budget de fonctionnement des laboratoires.

L'année dernière, d'après la ministre Sylvie Retailleau, des efforts exceptionnels avaient été imposés aux opérateurs et aux universités. Monsieur le ministre, les amendements que vous défendrez viennent encore un peu plus priver d'oxygène l'atmosphère de la planète Recherche, déjà affectée par l'amputation d'un demi-milliard de crédits du plan France 2030.

Bien que l'on ait pleinement conscience qu'il soit légitime de mettre à contribution l'enseignement supérieur et la recherche dans l'effort national de rétablissement des comptes publics, il serait bon que la centrifugeuse de réduction des crédits de Bercy tourne à régime réduit, et cela pour deux raisons.

Pour une raison financière, tout d'abord. Lors des entretiens menés par les rapporteurs spéciaux, nous avons réalisé à quel point la plupart des opérateurs de recherche et un grand nombre d'universités, que l'on pourrait nommer les capteurs de servitude du vaisseau spatial recherche, sont au bout des

efforts qu'ils peuvent produire sans modifier de manière importante leurs programmes et projets de recherche. Ainsi, leurs fonds de trésorerie ne sont pas des cagnottes; ils correspondent bel et bien à la planification de projets en cours.

Pour une seconde raison, tout aussi essentielle, ensuite: l'avenir de notre pays. La recherche est non pas une dépense, mais un investissement pour notre avenir. Cet avenir ne pourra se construire et être maîtrisé qu'en mobilisant les chercheurs, les ingénieurs et les techniciens scientifiques sur des thématiques essentielles – l'intelligence artificielle, le numérique, la santé, l'écologie, l'énergie, l'éducation.

Il est donc essentiel de soutenir un emploi scientifique à l'attractivité en berne, alors que la moitié des chercheurs et enseignants-chercheurs partira à la retraite d'ici à 2030. Les jeunes femmes sont les premières concernées, car le nombre d'entre elles qui embrassent les carrières scientifiques baisse de façon préoccupante, en particulier dans les filières d'ingénieurs.

Soutenir l'emploi passe dès à présent par une mobilisation au sujet du doctorat, tant en ce qui concerne le nombre et le montant des allocations qu'en ce qui concerne la reconnaissance professionnelle que ce diplôme confère.

Monsieur le ministre, des trajectoires d'exploration financières existent à court et à moyen terme pour que les dépenses de recherche atteignent 3 % du PIB. Les élus du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain sont prêts à vous accompagner dans ce vol habité vers la planète « 3 % du PIB pour la recherche ».

En revanche, ce budget 2025 est tout sauf un véritable décollage budgétaire. Ce lanceur, trop soumis à des « effets pogo » de la gravisphère Bercy, risque d'aboutir à un halètement de la recherche. Sans surprise, nous émettons donc un signal négatif quant à l'adoption de ces crédits. *(Sourires et applaudissements sur les travées des groupes SER et CRCE-K.)*

M. le président. La parole est à M. Jean Hingray. *(Applaudissements sur les travées du groupe UC. – M. Stéphane Piednoir applaudit également.)*

M. Jean Hingray. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis plusieurs années, nous sommes alertés sur les difficultés rencontrées par nos étudiants et le monde universitaire.

Dans un contexte de restriction budgétaire, on ne peut que s'inquiéter. France Universités propose de minorer de 180 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement le programme 172, « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », pour abonder de 180 millions le programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ».

Les dépenses pour la recherche ne sont pas de simples dépenses de fonctionnement; ce sont des investissements stratégiques pour l'innovation et la compétitivité de notre pays, qui permettent de préserver le bon fonctionnement de nos universités.

Sanctuariser ces crédits est une priorité. Sans cela, l'objectif de consacrer 3 % du PIB à la recherche paraît inatteignable, alors que le budget de la recherche stagne à 2,2 % de la richesse produite.

Pour réaliser cet effort, le crédit d'impôt recherche pourrait mieux être mis à contribution. Monsieur le ministre, une réforme de ce crédit d'impôt est-elle selon vous nécessaire? Ces investissements me paraissent nécessaires pour rattraper notre retard vis-à-vis des pays européens.

La situation financière des établissements est tout aussi préoccupante: deux tiers d'entre eux sont aujourd'hui en déficit, et les disparités sont importantes.

Pourtant, l'État a consenti un énorme effort ces dernières années. Le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche a augmenté de 4,3 milliards d'euros entre 2017 et 2025. Depuis 2021 et l'entrée en vigueur de la loi de programmation de la recherche, cette hausse est de 2,7 milliards d'euros. Ces chiffres suffisent à traduire la réalité de l'engagement de la Nation.

Malgré ces efforts, les risques sont bien présents. Pour développer nos universités et répondre à leurs besoins sans pour autant augmenter le budget de l'État, une solution consisterait à développer les coopérations avec le monde des entreprises et à encourager le financement des universités par ce biais. Cela se pratique déjà, mais malheureusement de manière insuffisante: cela correspond à environ 10 % du budget total des universités, soit un peu plus de 200 millions d'euros.

Il serait bon de se donner les moyens de généraliser ces partenariats. Outre leur aspect financier, ils présentent de nombreux avantages, chacun pouvant développer des projets d'avenir créateurs de richesses et d'emplois. Cette coopération essentielle pour notre prospérité et le bien de tous.

Monsieur le ministre, ancien président du Centre national d'études spatiales, il ne vous aura pas échappé que la Nasa avait récemment multiplié ses collaborations avec le secteur privé, certains programmes atteignant plusieurs milliards de dollars. Or, en France, l'ensemble du système universitaire ne reçoit que 200 millions d'euros de la part du secteur privé. Comment motiver ou encourager les entreprises et, surtout, le monde universitaire à créer des passerelles entre ces deux domaines?

« Nous sommes en train de rentrer dans un monde nouveau, un monde où il y a beaucoup plus de compétitions, où les industriels ont beaucoup plus d'autonomie et de libertés. » Ce sont vos mots, monsieur le ministre.

Que comptez-vous faire pour que l'université entre définitivement dans un monde nouveau, pour établir davantage de partenariats et pour créer des liens plus forts entre le monde de l'entreprise et celui de l'université? *(Très bien! et applaudissements sur les travées du groupe UC.)*

M. le président. La parole est à M. Yan Chantrel. *(Applaudissements sur les travées du groupe SER.)*

M. Yan Chantrel. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le Gouvernement n'a pas bien saisi la véritable urgence à laquelle nos universités sont confrontées.

Cette urgence, d'ordre budgétaire, c'est la paupérisation de nos universités, organisée par le Gouvernement lui-même.

Nos universités observent, médusées, leur abandon progressif par un État qui, sous couvert d'une conception fallacieuse de l'autonomie, délègue toujours plus de responsabilités aux établissements, sans pour autant leur donner les moyens de les exercer.

Entre les mesures dites Guerini, les surcoûts liés à la hausse des prix de l'énergie et la non-compensation du glissement vieillesse technicité, les charges non compensées par l'État ont augmenté de 500 millions d'euros pour nos universités depuis deux ans.

Le résultat est sans appel : en 2024, selon France Universités, 60 des 75 universités françaises présentaient un budget en déficit. Nous défendrons donc des amendements ayant pour objet que l'État compense toutes ces dépenses des universités.

Au lieu de mettre fin aux pratiques budgétaires qui asphyxient nos universités, le Gouvernement les poursuit, aggravant la situation : après l'amputation des crédits de la mission de 1 milliard d'euros en février dernier, voilà ce matin un nouveau coup de rabot de 630 millions d'euros. C'est scandaleux, tant sur la forme que sur le fond !

Certes, le Gouvernement revient à moitié sur la non-compensation du CAS « Pensions », mais 8 millions d'euros de dépenses supplémentaires resteront à la charge des universités pour financer les retraites en 2025.

L'enseignement supérieur et la recherche sont sacrifiés sur l'autel d'arbitrages financiers à court terme. Ce sont les étudiants, les personnels et l'ensemble de la société qui en paieront la facture.

En effet, les conséquences de l'abandon de l'université sont bien connues.

Tout d'abord, il y aura moins de places dans certaines filières, des formations supprimées et un accès toujours plus inégalitaire à l'éducation. Tout cela alors même que le budget des bourses dans le programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » est amputé de 77 millions d'euros, et sans compter le nouveau coup de rabot de 8 millions d'euros sur le programme 231 « Vie étudiante » que vous voulez faire passer par amendement aujourd'hui !

Monsieur le ministre, faut-il en conclure que la deuxième phase de la réforme des bourses sur critères sociaux est abandonnée ? Pour nous, il est hors de question de condamner les étudiantes et les étudiants à davantage de précarité. Nous défendrons donc un amendement visant à rétablir ces crédits.

Ensuite, les recrutements dans les laboratoires et les unités de formation et de recherche (UFR) seront affectés : non-remplacement des départs à la retraite, encore plus grand recours aux heures supplémentaires et aux vacances, dégradation des conditions de travail, donc des conditions d'accueil des étudiants.

Depuis 2017, la dépense par étudiant a baissé de 15 %. En dix ans, le taux d'encadrement par étudiant n'a cessé de diminuer, tandis que le nombre d'enseignants contractuels ou vacataires explosait.

Nos universités reposent de plus en plus sur le travail et le dévouement des 168 000 vacataires, qui assurent à eux seuls un quart des heures de cours dans le supérieur. Il n'est plus possible de les payer au lance-pierre ! C'est pourquoi nous avons déposé un amendement, repris de manière transpartisan sur toutes les travées, qui vise à doubler leur rémunération. J'espère que cet amendement sera adopté avec votre soutien, monsieur le ministre.

Enfin, devant le risque de fermeture de formations et de filières, nombre de villes moyennes s'inquiètent de devoir fermer des antennes, ce qui remettrait en cause le principe de l'accessibilité de l'enseignement supérieur à tous.

Le rapport d'information sur l'accompagnement des étudiants remis par nos collègues Ouzoulias et Lafon en 2021 avait souligné le rôle crucial de ces 150 antennes, qui accueillent plus de 90 000 étudiants dans l'Hexagone. Elles ont besoin du soutien de l'État et des collectivités territoriales pour se maintenir.

Si vos choix budgétaires font de nombreux perdants, il y a en revanche un grand gagnant : l'enseignement supérieur privé lucratif. Celui-ci va continuer à capitaliser sur la forte dégradation de l'image de l'université publique et sur l'anxiété des familles que suscitent vos coupes budgétaires.

Attachés au progrès, à la solidarité et au service public, les socialistes se tiennent aux côtés des universitaires. Nous voterons contre ce budget inique. (*Applaudissements sur les travées des groupes SER, CRCE-K et GEST.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Philippe Baptiste, *ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.* Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je suis honoré de prendre pour la première fois la parole devant le Parlement. Permettez-moi d'avoir une pensée pour la ministre d'État Élisabeth Borne et pour le Premier ministre François Bayrou, que je remercie de leur confiance.

Je suis résolument convaincu de l'importance de ce grand et beau ministère pour l'avenir de notre jeunesse, pour l'avenir de notre recherche, qu'elle soit libre, académique et désintéressée ou tournée vers les entreprises, pour l'avenir de notre industrie et de notre nation.

Le budget 2025 de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (Mires) est étudié, comme vous le savez, dans un contexte de finances publiques contraint.

Il est naturel que la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » et l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) prennent leur part dans l'effort demandé à la Nation, mais il est nécessaire que cette part soit juste, compte tenu de l'importance de ces politiques publiques pour l'avenir du pays. Cette ligne directrice a conduit nos discussions. Le budget que nous vous proposons d'adopter répond précisément à cet objectif.

En premier lieu, le Gouvernement a entendu les inquiétudes du secteur universitaire et les appels à sanctuariser le budget de nos universités. Le travail fourni ces derniers jours avec l'aide de la ministre d'État pour préserver nos établissements d'enseignement supérieur nous permet de proposer une copie significativement plus favorable pour ceux-ci.

En second lieu, en ce qui concerne la loi de programmation de la recherche, nous préservons les moyens prévus par nos prédécesseurs dans le PLF pour 2025 – à ce titre, je salue chaleureusement le travail effectué par mon prédécesseur Patrick Hetzel.

La progression des crédits des trois programmes concernés par cette loi de programmation s'élève donc à 173 millions d'euros.

Cette enveloppe permet notamment d'appliquer l'accord du 12 octobre 2020 relatif aux ressources humaines et d'acter plusieurs mesures pour l'attractivité des carrières dans l'ESR, en particulier pour les populations les plus fragiles. La sanctuarisation de ce budget en 2025 permettra de conserver la dynamique de la loi de programmation de la recherche dans les années à venir.

Les amendements du Gouvernement ayant pour objet la Mires visent à répondre à cette double exigence de maîtrise des finances publiques et de soutien aux établissements d'enseignement supérieur.

Ainsi, sur le périmètre de l'ESR, le rabot gouvernemental est porté à 193,2 millions d'euros. Il intègre les mesures d'économies nécessaires annoncées à la fin de 2024, ainsi que les dernières mesures qui s'imposent compte tenu de la situation nouvelle et exceptionnelle à laquelle nous sommes confrontés.

J'ai veillé à ce que ces économies pèsent le moins possible sur les universités. Je sais les contraintes qui pèsent sur elles et la situation financière parfois difficile de certains établissements. Je présenterai ainsi un amendement visant à ce que la plus grande partie de cet effort porte sur les organismes de recherche dont la trésorerie permet d'absorber ces mesures d'économie exceptionnelles, sans remettre en cause la dynamique de la loi de programmation de la recherche.

Nous serons évidemment particulièrement attentifs à la manière dont ces établissements présenteront leurs budgets et pourront gérer leur déroulement au cours des mois à venir.

Toujours pour épargner les universités et accompagner la réussite de nos étudiants partout dans vos territoires, mesdames, messieurs les sénateurs, nous avons décidé d'accompagner les établissements en compensant la moitié de la hausse du taux du CAS « Pensions ». Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui cet effort supplémentaire de 100 millions d'euros. Je proposerai d'adopter un amendement en ce sens.

Mesdames, messieurs les sénateurs, le budget prévu pour la Mires s'élève à 31 milliards d'euros en 2025. Le budget du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche s'élève dans le projet de loi de finances pour 2025 à 26,8 milliards d'euros, répartis sur trois programmes : 15,3 milliards d'euros pour le programme 150, « Formations supérieures et recherche universitaire », 8,3 milliards d'euros pour le programme 172, « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », et 3,2 milliards d'euros pour le programme 231, « Vie étudiante ».

Par rapport à celui pour 2024, ce budget est en progression de plus 89 millions d'euros. Il s'inscrit dans la continuité de l'effort consenti pour l'enseignement supérieur et la recherche depuis 2017.

Le montant cumulé de l'augmentation de ce budget est important : 4,3 milliards d'euros sur la période 2017-2025 et 2,7 milliards depuis le lancement en 2021 de la loi de programmation de la recherche, commencée sous le gouvernement Philippe et dont l'examen s'est achevé sous le gouvernement Castex.

La progression de ces crédits traduit l'engagement important de la Nation pour sa jeunesse, pour l'innovation, pour l'industrie et pour notre avenir collectif : l'État investit dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Malgré la contrainte qui pèse sur les finances publiques, nous pouvons donc maintenir notre ambition pour l'ESR, autour de trois axes forts.

Premièrement, renforcer l'attractivité des carrières scientifiques et l'investissement dans la recherche est nécessaire pour maintenir notre excellence scientifique.

Deuxièmement, il nous faut accroître la performance des établissements d'enseignement supérieur et améliorer la réussite des étudiants.

Troisièmement, nous devons poursuivre la transformation des établissements et, ainsi que cela a été mentionné plus tôt, encourager les universités à obtenir des financements additionnels, notamment en Europe.

En ce qui concerne le premier axe, le budget 2025 sanctuarise le cœur de la LPR – il n'y a nulle désorbitation, contrairement à ce qui a été avancé. Le projet de loi de finances pour 2025 ouvre ainsi 91 millions d'euros de crédits supplémentaires sur le programme 150 et 67 millions d'euros sur le programme 172. Ces moyens permettront de préserver l'application du protocole d'accord du 12 octobre 2020 relatif aux ressources humaines.

Le budget de l'ANR est maintenu en 2025, afin de permettre à cette agence de continuer à financer les projets de recherche dans des domaines stratégiques en lien avec les grands défis contemporains.

En outre, l'abondement financier versé aux établissements est revalorisé, ce qui assure le soutien des laboratoires et des unités de recherche. Ce point est particulièrement important : rien ne sert de financer des programmes ou des projets de recherche si dans les universités et les organismes de recherche on ne dispose pas des infrastructures et des ressources nécessaires pour les réaliser.

Je tiens également à rappeler les moyens importants investis dans la recherche *via* France 2030. Sur la période 2020-2027, les acteurs de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'innovation bénéficient de l'investissement de 13 milliards d'euros issus de ce plan, soit 25 % de son enveloppe totale de 54 milliards d'euros.

De nouvelles actions sont par ailleurs en cours, pour un montant de 650 millions d'euros, *via* l'action n° 11, « Recherche dans le domaine des risques » du programme 190, « Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables », et *via* les nouveaux programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR).

Notre deuxième objectif est d'améliorer la réussite des étudiants.

Le projet de loi de finances pour 2025 tend ainsi à renforcer le soutien financier au réseau des œuvres universitaires et scolaires, dont la subvention progresse de 30 millions d'euros. Cet effort permettra notamment de faire face à la hausse de la fréquentation des restaurants universitaires, qui comptent 2 613 places supplémentaires en 2025, tout en améliorant la qualité des repas malgré l'accroissement du coût des denrées alimentaires.

Par le PLF pour 2025, nous réaffirmons enfin notre engagement en faveur des étudiants les plus précaires. Nous maintenons le repas à 1 euro pour les étudiants boursiers et ceux qui sont en situation de précarité, mesure déployée depuis 2020.

Entre 2022 et 2024, le nombre de repas à tarif social a augmenté de 17 %, quelque 42,5 millions de ces repas ayant été servis en 2023-2024.

Une enveloppe supplémentaire de 13 millions d'euros est prévue en 2025 pour le dispositif issu de la loi visant à favoriser l'accès de tous les étudiants à une offre de restauration à tarif modéré, dite loi Levi.

M. Laurent Lafon. Excellent !

M. Philippe Baptiste, ministre. Cette initiative assure à des milliers d'étudiants l'accès à des repas équilibrés à un tarif très avantageux, contribuant ainsi à leur réussite académique.

Nous maintenons également en 2025 la subvention en faveur des logements du réseau des œuvres universitaires et scolaires. Depuis 2018, la progression de ces crédits a permis la création de près de 30 000 logements sociaux étudiants, dont 12 000 sont directement gérés par les Crous.

Enfin, nous poursuivrons le déploiement des dispositifs en faveur de l'égalité des chances. Le budget 2025 permet de maintenir notre politique de bourses sur critères sociaux, permettant aux étudiants les moins favorisés un accès à l'enseignement supérieur dans des conditions facilitées.

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) continuera à financer les dispositifs contribuant directement à la réussite et à l'insertion des étudiants, comme les cordées de la réussite, les prêts étudiants garantis par l'État et les diplômes universitaires passerelles. L'effort pour rendre les universités plus inclusives, notamment en matière de handicap, est également poursuivi.

Il faut également renforcer la performance des établissements. En 2025 interviendra le lancement de la troisième vague des contrats d'objectifs, de moyens et de performance (Comp) auprès de 55 établissements.

Le ministère pérennise une enveloppe de 35 millions d'euros à destination de ces contrats, qui offrent aux établissements davantage de latitude pour innover et répondre aux grands défis éducatifs et scientifiques de demain.

Il est évidemment possible de s'interroger sur la part relativement réduite des Comp par rapport à l'ensemble des financements disponibles, mais nous reviendrons un peu plus tard sur ce chantier. Cette troisième vague sera également l'occasion de mettre en avant la démarche de simplification rappelée par le Premier ministre.

Dernière priorité, le ministère poursuit l'accompagnement des établissements dans leurs projets de transformation, en particulier dans leurs investissements immobiliers, en mettant en particulier l'accent sur la rénovation énergétique du parc universitaire et des Crous.

Mesdames, messieurs les sénateurs, ce projet de budget pour 2025 répond donc à une double exigence : préparer l'avenir, tout en contribuant à la maîtrise des finances publiques. Je ne doute pas que, au cours de notre discussion, certains points pourront encore faire l'objet d'ajustements.

Avant de conclure, je veux prendre le temps de répondre aux interventions de ce matin, qui ont abordé de nombreux sujets tout à fait structurants.

J'ai entendu en particulier un rappel de la « clause de revoyure » de la LPR. Je m'engage effectivement à respecter cette échéance, afin de dresser devant vous le bilan de la première partie de l'exécution de cette loi et de vous soumettre de nouvelles propositions.

D'autres points fondamentaux ont été évoqués.

Un orateur a souligné la nécessité de favoriser les équilibres entre public et privé dans le domaine de la recherche. En effet, la recherche a une double vocation : l'accroissement des connaissances dans le cadre d'une liberté académique très forte, mais aussi, évidemment, l'enrichissement de nos politiques d'innovation et de transfert, afin de soutenir la compétitivité de nos entreprises. C'est fondamental. Il faut donc examiner tous les dispositifs existants aujourd'hui, afin de les ajuster si nécessaire.

A également été abordée la manière dont les moyens financiers sont attribués par l'État aux universités, afin de savoir s'il faut en modifier les modalités. C'est une question pertinente.

Ont aussi été mentionnées la vie étudiante et la manière de favoriser l'égalité des chances, de même que la place clé des universités dans les territoires, car, au-delà de la formation académique libre, les universités doivent proposer des formations directement professionnalisantes en lien avec leur territoire.

Un certain nombre d'orateurs ont cité les réformes des études de santé, mais également la question de l'antisémitisme, du racisme et de la liberté académique. Ce sont, là encore, des sujets présents à l'ordre du jour de mon ministère ; nous en reparlerons.

Pour conclure, je tiens à assurer à toute la communauté universitaire – les enseignants-chercheurs, les étudiants et tous ceux qui font vivre chaque jour l'université, partout en France hexagonale et dans les outre-mer –, au monde de la recherche, qu'elle soit purement académique ou tournée vers l'innovation, et à ceux qui font avancer notre pays en préparant l'avenir, que ce budget sécurise nos financements et nous permet, dans un contexte inédit, d'aborder l'année 2025 le plus sereinement possible. (*M. Jean Hingray applaudit.*)

Rappel au règlement

M. le président. La parole est à M. Patrick Kanner, pour un rappel au règlement.

M. Patrick Kanner. Mon rappel au règlement a trait au bon déroulement de nos travaux.

Monsieur le ministre, je ne doute nullement de votre volonté de partager au maximum vos informations avec la Haute Assemblée ; j'en suis témoin.

Néanmoins, le Gouvernement a de nouveau déposé un amendement de réduction des crédits, en l'occurrence pour la mission « Recherche et enseignement supérieur », quelques heures seulement avant l'examen de cette mission en séance publique. Cette pratique a été employée plusieurs fois depuis la reprise de l'examen du projet de loi de finances pour 2025. Très honnêtement, cela ne facilite pas notre travail, monsieur le ministre, et je suis d'ailleurs convaincu que vous le savez.

En agissant ainsi, le Gouvernement ne permet pas le bon fonctionnement des assemblées parlementaires, qui devrait en principe reposer sur une étude approfondie permettant un débat éclairé sur les textes et propositions budgétaires. En déposant au dernier moment des amendements de cette nature, surtout de cette portée, il nous empêche de travailler dans de bonnes conditions pour analyser et contrôler son action.

Monsieur le ministre, c'est aujourd'hui votre première intervention devant la Haute Assemblée ; j'espère qu'il y en aura de nombreuses autres, ce qui implique une certaine durée de votre parcours, non pas orbital, comme dirait M. Ros (*Sourires.*), mais politique.

Toutefois, tâchons, collectivement, d'être responsables, car le contexte politique nous le commande. Nous avons un devoir de rigueur et de responsabilité ; je sais du reste que cela correspond à votre caractère.

Je vous prie donc, monsieur le ministre, de vous faire notre ambassadeur auprès du Gouvernement, afin d'éviter d'avoir à renouveler ce type de rappels au règlement, qui me semblent néanmoins utiles.

M. le président. Acte vous est donné de votre rappel au règlement, mon cher collègue.

RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

M. le président. Mes chers collègues, je vous rappelle que, pour cette mission, la conférence des présidents a fixé la durée maximale de la discussion à quatre heures. Nous devons donc en terminer l'examen à quinze heures trente

cet après-midi, afin de passer à l'examen de la mission « Écologie, développement et mobilité durables ». Or 77 amendements sont à examiner.

Nous allons procéder à l'examen des crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur », figurant à l'état B.

ÉTAT B

<i>(En euros)</i>		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Recherche et enseignement supérieur	31 703 608 602	31 285 707 922
Formations supérieures et recherche universitaire	15 217 011 402	15 279 678 402
<i>dont titre 2</i>	<i>438 692 629</i>	<i>438 692 629</i>
Vie étudiante	3 280 409 211	3 249 641 878
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	8 701 105 312	8 259 807 441
Recherche spatiale	1 915 679 541	1 915 679 541
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	1 638 605 399	1 628 195 137
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	367 158 599	371 158 599
Recherche duale (civile et militaire)	150 019 167	150 019 167
Enseignement supérieur et recherche agricoles	433 619 971	431 527 757
<i>dont titre 2</i>	<i>261 080 027</i>	<i>261 080 027</i>

M. le président. L'amendement n° II-2064, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>				
Vie étudiante				
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires				
Recherche spatiale				
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	220 000 000		220 000 000	
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	220 000 000		220 000 000	

SOLDE	+ 220 000 000	+ 220 000 000
-------	---------------	---------------

La parole est à M. le ministre.

M. Philippe Baptiste, ministre. Cet amendement vise à rétablir la compensation budgétaire à l'ex-Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss), devenue Urssaf Caisse nationale, des exonérations de cotisations patronales accordées aux jeunes entreprises innovantes (JEI), sur les salaires de leurs personnels de recherche.

Il s'agit de rétablir les crédits budgétaires du régime de la jeune entreprise innovante, en lien avec son rétablissement à venir par amendement au projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025.

Ainsi, le présent amendement tend à augmenter les crédits du programme 192, « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle », à hauteur de 220 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Rapin, rapporteur spécial. Je suis quelque peu embarrassé par votre amendement, monsieur le ministre... Il s'agit de compenser, à hauteur de 220 millions d'euros, certaines charges sociales dues en vertu de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 à venir.

Sur le fond, cet amendement pourrait recueillir l'assentiment de la commission, dans la mesure où de telles mesures ont déjà été promulguées.

Néanmoins, en l'adoptant aujourd'hui, on préempterait le contenu du PLFSS, qui n'a pas encore été adopté définitivement, bien que la mesure correspondante y ait déjà été insérée par voie d'amendement.

Comme il serait gênant de demander au Gouvernement de bien vouloir retirer son amendement,...

M. Roger Karoutchi. Ce n'est pas gênant du tout !

M. Jean-François Rapin, rapporteur spécial. ... la commission a émis un avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Philippe Baptiste, ministre. Il est vrai que les dispositions du présent amendement se calent sur l'état actuel des discussions autour du PLFSS, donc je comprends vos réserves. Néanmoins, le Gouvernement souhaite le maintenir.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jean-François Rapin, rapporteur spécial. Je le répète, sur le fond, la commission des finances ne serait pas, je pense, défavorable à cette disposition. Mais peut-être faudrait-il la réétudier, dans un futur proche, dans le cadre de l'examen d'un autre texte.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-2064.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de huit amendements et d'un sous-amendement faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-2194, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>	100 000 000		100 000 000	
Vie étudiante				
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires				
Recherche spatiale				
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	100 000 000		100 000 000	

SOLDE	+ 100 000 000	+ 100 000 000
-------	---------------	---------------

La parole est à M. le ministre.

M. Philippe Baptiste, ministre. Je veux au préalable prendre le temps de répondre au rappel au règlement de M. Kanner. Je suis parfaitement conscient, mesdames, messieurs les sénateurs, des délais extrêmement contraints pour l'examen de ce budget, mais ils découlent des circonstances et des contraintes qui s'imposent également au Gouvernement.

J'en viens au présent amendement, dont l'objet est de compenser pour moitié, pour les universités, le relèvement de 4 points du taux de cotisation sociale inscrit dans le compte d'affectation spéciale « Pensions ». Dans le contexte contraint des finances publiques qui est le nôtre, cette mesure traduit clairement le soutien de l'État aux universités.

Concrètement, il s'agit d'abonder le programme 150, « Formations supérieures et recherche universitaire », à hauteur de 100 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Il en résulte un total d'ouverture de crédits de 100 millions d'euros sur le périmètre de la mission.

M. le président. Le sous-amendement n° II-2200, présenté par MM. Chantrel et Ros, Mme Monier, M. Kanner, Mmes Brossel et Daniel, M. Lozach, Mme S. Robert, M. Ziane et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Amendement n° II-2194

1° Dans les autorisations d'engagement et les crédits de paiement du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » figurant dans l'amendement n° II-2194, remplacer le montant :

100 000 000

par le montant :

180 000 000

2° Dans les autorisations d'engagement et les crédits de paiement du programme « Recherche duale (civile et militaire) », minorer le montant :

77 000 000

3° Dans les autorisations d'engagement et les crédits de paiement du programme « Enseignement supérieur et recherche agricoles », minorer le montant :

3 000 000

La parole est à M. Yan Chantrel.

M. Yan Chantrel. Nous avons appris le dépôt de cet amendement voilà non pas quelques heures, mais quelques minutes, ce qui complique singulièrement l'exercice de nos travaux... C'est à nos yeux inacceptable et cela témoigne d'un manque criant de respect envers le Parlement. Cela dit, cela devient une ritournelle, puisque le Gouvernement agit de cette façon pour chaque mission...

Ce sous-amendement a pour objet de compenser en totalité, pour les universités, le coût du relèvement de 4 points du taux de cotisations employeur pour la fonction publique d'État.

Environ 60 des 73 universités françaises seront en déficit cette année, alors qu'elles n'étaient que 30 à la fin de l'année dernière. L'absence de compensation complète du relèvement de 4 points du taux de cotisation, dans le compte d'affectation spéciale « Pensions », est donc une très mauvaise nouvelle pour la santé financière des universités, déjà grandement fragilisée.

Pour être concret, cela signifie qu'elles devront financer 80 millions d'euros par an, soit par prélèvement sur leur fonds de roulement, soit par réduction de leur campagne d'emploi. Cela équivaut à 2 080 emplois de maître de conférences, auxquels il faudra donc renoncer...

Cette situation a déjà des conséquences sur leurs missions de formation, de recherche et d'innovation, ainsi que sur leur capacité à investir et à mettre en œuvre les projets de décarbonation souhaités par le Président de la République.

M. le président. L'amendement n° II-1646, présenté par MM. Ouzoulias et Bacchi, Mme Corbière Naminzo et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>	310 000 000		310 000 000	
Vie étudiante				
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires		310 000 000		310 000 000
Recherche spatiale				
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				

Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	310 000 000	310 000 000	310 000 000	310 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Pierre Ouzoulias.

M. Pierre Ouzoulias. Nous avons bien compris que vous aviez bataillé une bonne partie de la nuit pour obtenir ces 100 millions d'euros, monsieur le ministre, et nous serons toujours à vos côtés quand il s'agira de lutter contre Bercy.

Cela dit, votre amendement ne vise qu'à permettre une compensation à hauteur de seulement 50 % ; le reste à charge pour les universités sera donc important.

En outre, il est difficile d'identifier, dans ce budget, l'ampleur des manques à gagner pour l'université, qui sont pourtant très importants. Je pense à la réforme de l'apprentissage, par exemple, qui représente, pour une université comme celle de Nanterre, une perte de 500 000 euros. Je pense également à toutes les aides des collectivités – départements, régions – aux universités, qui vont diminuer.

Je pense encore aux conséquences des mesures d'austérité ayant frappé le budget de France 2030, qui comportait des dispositions en faveur des universités. Il y a également le coût du glissement vieillesse technicité (GVT), non compensé pour l'instant, ainsi que les mesures dites Guerini, qui ne le sont pas davantage.

Je souhaite donc que l'on puisse, non pas dans l'immédiat – ce ne serait pas possible –, mais très rapidement, réaliser un bilan exhaustif de toutes ces nouvelles charges imposées aux universités et qui ne sont plus compensées. On s'apercevra alors, je le crains, que leur situation budgétaire se dégradera considérablement en 2025.

Nous allons voter votre amendement, monsieur le ministre, mais je tenais à signaler que nous sommes en train de tuer un système de formation et de recherche et que, pour les universités, la seule solution consistera à diminuer le nombre d'étudiants. Je vous laisse imaginer la réaction des parents...

M. le président. L'amendement n° II-460 rectifié *bis*, présenté par Mme Havet, MM. Buis, Omar Oili et Fouassin, Mme Phinera-Horth et MM. Patient et Canévet, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>	180 000 000		180 000 000	
Vie étudiante				
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires				
Recherche spatiale		100 000 000		100 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle		40 000 000		40 000 000
Recherche duale (civile et militaire)		40 000 000		40 000 000
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				

TOTAL	180 000 000	180 000 000	180 000 000	180 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Michel Canévet.

M. Michel Canévet. Le présent amendement vise à compenser le coût pour les universités de la hausse du taux de cotisation inscrit dans le compte d'affectation spéciale « Pensions », car il faudra bien financer les charges supplémentaires que cela représente.

Toutefois, dans un souci de cohérence, Mme Havet consent à rectifier son amendement pour le rendre identique à celui du Gouvernement.

M. le président. Il s'agit donc de l'amendement n° II-460 rectifié *ter*, dont le libellé est strictement identique à celui de l'amendement n° II-2194.

Les deux amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-660 est présenté par Mmes Ollivier et de Marco, MM. Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel.

L'amendement n° II-1633 est présenté par MM. Chantrel et Ros, Mmes Blatrix Contat et Monier, M. Kanner, Mmes Brossel et Daniel, M. Lozach, Mme S. Robert, M. Ziane, Mme Artigalas, MM. Chaillou, Pla, Redon-Sarrazy, Uzenat et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>	180 000 000		180 000 000	
Vie étudiante				
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires				
Recherche spatiale		180 000 000		180 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	180 000 000	180 000 000	180 000 000	180 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Mathilde Ollivier, pour présenter l'amendement n° II-660.

Mme Mathilde Ollivier. Le présent amendement tend à revenir sur l'absence de compensation intégrale du rehaussement de 4 points du taux de la contribution employeur dans le compte d'affectation spéciale « Pensions ».

La hausse de ce taux contraindrait les universités à financer la mesure à hauteur de 180 millions d'euros par an, soit par un prélèvement sur leur fonds de roulement, soit par une réduction de leur campagne de recrutement. Ce montant équivaut à 2 080 emplois de maître de conférences.

Dans ce contexte, le présent amendement vise à compenser ce coût exorbitant pour les universités.

M. le président. La parole est à M. Yan Chantrel, pour présenter l'amendement n° II-1633.

M. Yan Chantrel. Puisque j'ai sous-amendé l'amendement n° II-2194 du Gouvernement, qui tend à compenser la moitié du surcoût lié à la hausse du taux de cotisation inscrite dans le compte d'affectation spéciale « Pensions », afin de compenser l'autre moitié, le présent amendement, dont l'objet était de proposer une compensation complète, n'a plus de raison d'être.

Je retire donc cet amendement, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-1633 est retiré.

L'amendement n° II-1910 rectifié n'est pas soutenu.

Les deux amendements suivants sont également identiques.

L'amendement n° II-661 est présenté par Mmes Ollivier et de Marco, MM. Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel.

L'amendement n° II-1634 est présenté par MM. Chantrel et Ros, Mmes Blatrix Contat et Monier, M. Kanner, Mmes Brossel et Daniel, M. Lozach, Mme S. Robert, M. Ziane, Mme Artigalas, MM. Chaillou, Pla, Redon-Sarrazy, Uzenat et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>	130 000 000		130 000 000	
Vie étudiante				
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires				
Recherche spatiale		130 000 000		130 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	130 000 000	130 000 000	130 000 000	130 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Mathilde Ollivier, pour présenter l'amendement n° II-661.

Mme Mathilde Ollivier. Il s'agit de compenser le coût des mesures dites Guerini pour les universités, notamment la revalorisation du point d'indice. La non-compensation de ces mesures entraînerait un surcoût pour les universités d'au moins 150 millions d'euros.

M. le président. La parole est à Mme Karine Daniel, pour présenter l'amendement n° II-1634.

Mme Karine Daniel. Il s'agit en effet de compenser les mesures dites Guerini, qui n'ont été compensées qu'à 50 % en 2024 et qui ne le seront encore qu'à moitié en 2025. Le compte n'y est donc pas !

Pour compenser ces mesures, les universités doivent aujourd'hui prélever sur leur fonds de roulement ou renoncer à la création de postes. Les fonds de roulement s'épuisant, elles réduisent de plus en plus leurs créations de postes ou renoncent à d'autres mesures, comme des fermetures d'antenne ou l'arrêt de certaines formations.

Ce mécanisme est inacceptable. C'est pourquoi nous proposons la compensation complète des pertes des universités liées aux mesures Guerini.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Vanina Paoli-Gagin, rapporteur spécial. La commission s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° II-2194 du Gouvernement ; son adoption ne permettra de parcourir que la moitié du chemin, mais c'est déjà ça...

La commission n'ayant pu se réunir pour examiner le sous-amendement n° II-2200, c'est à titre personnel que j'émetts, à son sujet, un avis défavorable, en raison de la situation budgétaire extrêmement contrainte dans laquelle nous nous trouvons.

Enfin, la commission sollicite le retrait de tous les autres amendements en discussion commune.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Baptiste, ministre. Il est vrai que la situation des universités est difficile. Mais elle est surtout très hétérogène.

Globalement, de 2016 à 2025, les budgets des universités ont augmenté de 15 %. Par ailleurs, la LPR, au travers notamment des préciputs de l'ANR, mais également des programmes spécifiques, a contribué au développement des universités, dont les ressources propres ont aussi été accrues via le programme France 2030.

Évidemment, un certain nombre d'universités connaîtront peut-être des difficultés au cours des mois qui viennent. C'est pourquoi nous mettrons en place un suivi attentif et nous les assisterons, en renforçant certaines mesures d'accompagnement. Nous étudierons la manière dont les fonds de roulement des universités pourront être mobilisés.

Il convient d'être très prudent à cet égard, mais, globalement, ces fonds de roulement forment une masse assez considérable, même si cela recouvre des situations extrêmement hétérogènes.

Par ailleurs, le Gouvernement a déjà réalisé un effort significatif en proposant de compenser à hauteur de la moitié le coût entraîné par le compte d'affectation spéciale « Pensions ».

C'est pourquoi il émet un avis défavorable sur le sous-amendement et les autres amendements en discussion commune.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission de la culture.

M. Laurent Lafon, *président de la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport*. Il est rare, depuis le début de la reprise des discussions sur le PLF, que le Gouvernement dépose un amendement tendant à augmenter les crédits d'une mission ; jusqu'à présent, c'était plutôt la tendance inverse que l'on observait.

Par conséquent, nous ne pouvons envisager cet amendement que de façon positive, d'autant que les réactions des universités quant à l'impact significatif des mesures inscrites dans le compte d'affectation spéciale « Pensions » sur leur situation financière ont été nombreuses. J'invite donc chacun à voter cet amendement, qui prouve que le Gouvernement a entendu, au moins partiellement, les demandes des universités.

Par ailleurs, la situation financière des universités nous paraît floue, entre ce qu'affirment certains et ce qu'avance le Gouvernement. Nous souhaiterions donc que la situation soit plus transparente et que nous en ayons une vision consensuelle.

C'est pourquoi le bureau de la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport a décidé la création d'une mission d'information visant à appréhender, de manière fiable et incontestable, la situation financière de ces établissements, afin de déterminer clairement le niveau des fonds de réserve, ainsi que la partie de ces fonds déjà affectée ou fléchée, en lien avec les engagements pris par les universités.

Cela nous permettra en outre de connaître la situation réelle des universités, de celles qui se trouvent dans une situation favorable et des autres. Pour l'instant, nous ne discutons que d'un point de vue global, sans distinguer entre les universités et sur le fondement de chiffres imprécis.

Je crois qu'il faut saisir la main tendue par le Gouvernement au travers de cet amendement. Mais cela ne nous empêche pas d'aller plus loin et d'établir une vision fiable et partagée de la situation des universités.

M. le président. La parole est à M. Pierre Ouzoulias, pour explication de vote.

M. Pierre Ouzoulias. Je souscris totalement aux propos de M. Lafon.

J'ajoute que l'on ne peut pas comparer les situations budgétaires, puisqu'une partie des charges imposées par l'État aux universités ne sont pas compensées. C'est

pourquoi il nous faut un bilan détaillant les capacités réelles des universités, ce qu'elles touchent – leur dotation – et ce qu'elles doivent du fait des demandes de l'État.

Je signale que, dans certaines universités, les conseils d'administration ont adopté un bilan faisant état d'un fonds de roulement négatif... Vous rendez-vous compte de ce que cela signifie, monsieur le ministre, mes chers collègues ? Par ailleurs, la trésorerie de certaines universités est aujourd'hui inférieure à vingt jours, et je crains qu'elle ne baisse malheureusement encore plus.

Le Gouvernement maintient les universités en vie parce qu'il dégrade les normes budgétaires qui leur sont imposées. Si l'on avait maintenu des normes budgétaires rigoureuses, un certain nombre d'établissements connaîtraient aujourd'hui la banqueroute. Une analyse claire de la situation est donc nécessaire pour comprendre ce qui est en train de se passer.

Enfin, chers collègues qui siègent à la droite de cet hémicycle, vous défendez avec force l'autonomie des universités. Mais celle-ci n'existe plus ! Les universités sont sous curatelle budgétaire, comme les collectivités et pour les mêmes raisons : l'État a repris la main sur leur gestion budgétaire, de sorte qu'il n'y a plus d'autonomie.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Claude Raynal, *président de la commission des finances*. Je veux exprimer, avec beaucoup de respect, mon désaccord avec M. le président de la commission de la culture.

En effet, mon cher collègue, dans la première partie de votre intervention, vous indiquez que, le Gouvernement ayant procédé à une coupe budgétaire initiale, on ne peut qu'être d'accord avec un amendement du ministre tendant à amoindrir cette coupe. Dans le fond, ce que vous dites, c'est que le Gouvernement est aujourd'hui plus habile que par le passé, parce qu'il lui suffit de proposer d'abord une grande coupe pour être remercié quand il rehausse légèrement les crédits. C'est fabuleux !

Selon moi, il ne faut pas entrer dans ce jeu-là. Il faut acter le fait qu'il s'agit d'une coupe importante, que les universités ne sont pas en état de supporter aujourd'hui. Au reste, vous le savez, mon cher collègue, puisque vous l'avez rappelé dans la seconde partie de votre propos.

Par conséquent, quoi que nous décidions aujourd'hui, la commission mixte paritaire qui se réunira sur ce texte devra tâcher de revenir sur cette suppression de 80 millions d'euros.

D'ailleurs, on nous dit que les universités éprouvent des difficultés en matière financière, mais nous le savons déjà. Nous avons d'ailleurs été les premiers, à la commission des finances, avec le rapporteur général et d'autres, à le dire.

M. Jean-François Husson, *rapporteur général de la commission des finances*. C'est vrai !

M. Claude Raynal, *président de la commission des finances*. Le premier amendement du Gouvernement visait à réduire les crédits de 180 millions d'euros. Maintenant, il ne propose plus qu'une baisse de 80 millions d'euros. Cela signifie qu'il existe quelques marges de manœuvre. Que le Parlement s'en empare donc et revienne, en commission mixte paritaire, sur les 80 millions d'euros restant à récupérer. (*Applaudissements sur des travées du groupe SER.*)

M. Yan Chantrel. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme Sylvie Robert, pour explication de vote.

Mme Sylvie Robert. En premier lieu, je veux appuyer les propos de M. le président de la commission des finances et indiquer à M. le président de la commission de la culture que l'on part non pas de zéro, mais d'une baisse de 180 millions d'euros. La mesure proposée au travers de l'amendement n° II-2194 améliore les choses, certes, mais ayons à l'esprit que l'on part de très bas.

En second lieu, j'abonderai dans votre sens, monsieur Lafon, pour ce qui concerne la transparence. Voilà plusieurs années que la commission de la culture demande plus de transparence dans l'affectation des crédits par université. Nous avons même demandé, dans le cadre des dialogues de gestion, à disposer des critères présidant à l'affectation des moyens par université. En effet, il y a dans notre pays une inégalité extrêmement forte de traitement et de situation entre les établissements.

En outre, puisque l'on évoquait France 2030, les grandes universités parviennent à répondre à des appels à projets, mécanisme crucial pour elles, mais les universités comme celle de Rennes, dans le département dont je suis l'élue, ont bien plus de difficultés à postuler. Cela creuse profondément les inégalités.

Bien évidemment, mes chers collègues, le Gouvernement consent un effort, mais je vous invite tout de même à voter l'amendement de notre collègue Chantrel, qui tend à rétablir

les crédits initiaux, sans quoi certaines universités seront peut-être amenées, comme elles l'indiquaient dans le cri d'alarme qu'elles ont lancé, à fermer des départements ou des formations pour les étudiants. Ce serait extrêmement grave. *(Applaudissements sur des travées du groupe SER.)*

M. le président. Je mets aux voix le sous-amendement n° II-2200.

(Le sous-amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-2194 et II-460 rectifié *ter*.

(Les amendements sont adoptés.)

M. le président. En conséquence, les amendements n°s II-1646 et II-660 n'ont plus d'objet.

Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-661 et II-1634.

(Les amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. L'amendement n° II-1162, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>				
Vie étudiante				
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires				
Recherche spatiale				
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	3 850 000		3 850 000	
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	3 850 000		3 850 000	
SOLDE	+ 3 850 000		+ 3 850 000	

La parole est à M. Philippe Baptiste, ministre.

M. Philippe Baptiste, ministre. Mesdames, messieurs les sénateurs, cet amendement vise à permettre aux écoles d'ingénieurs du groupe Mines-Télécom de poursuivre la mise en œuvre des objectifs inscrits dans la loi du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte en matière d'accélération de la décarbonation de l'économie et de renforcement de la formation de nouveaux ingénieurs.

Ce groupe est composé de l'École des mines de Paris et de l'Institut Mines-Télécom, ce dernier réunissant huit grandes écoles publiques et plus de 13 000 étudiants. Pour l'année 2024, le soutien de l'État s'est traduit par l'attribution en loi de finances initiale (LFI) d'une subvention pour charges de service public de 298,3 millions d'euros et par la création de 37 emplois.

Les crédits dédiés au groupe étant en baisse au sein du PLF pour 2025, cet amendement a pour objet de les rétablir au niveau de la LFI pour 2024 grâce à l'ouverture de 3,85 millions d'euros sur le programme 192.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Rapin, rapporteur spécial. Le projet de loi de finances déposé à l'automne dernier ne contenait pas la réinscription de ces crédits, faute d'amendement gouvernemental.

Avez-vous, monsieur le ministre, des éléments complémentaires à nous fournir pour permettre à chacun de se forger un avis ? La commission s'en remet à la sagesse du Sénat.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Philippe Baptiste, ministre. Je n'ai pas d'autres indications à apporter.

M. le président. La parole est à M. David Ros, pour explication de vote.

M. David Ros. Je vous remercie, monsieur le ministre, du rétablissement complet des crédits de cette ligne, lesquels sont en régression dans le texte actuel.

Restaurer les moyens est possible quand on le veut ! J'imagine que cette décision a été rendue d'autant plus facile que ces très grandes écoles obtiennent pour leurs élèves des places importantes dans les hautes sphères de l'État... En effet, un tel cas de figure ne se présente pas toujours pour les universités !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1162.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je suis saisi de six amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1920 rectifié *bis*, présenté par MM. Canévet et Delcros, Mmes N. Goulet et Vermeillet, M. Folliot et Mme Antoine, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>		719 560 000		719 560 000
Vie étudiante		30 178 000		30 178 000
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires		313 880 000		313 851 000
Recherche spatiale		35 667 000		35 667 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables		77 870 000		77 870 000
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle		17 587 000		17 587 000
Recherche duale (civile et militaire)		6 863 000		6 863 000
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>		3 866 000		3 866 000
TOTAL		1 205 471 000		1 205 471 000
SOLDE		- 1 205 471 000		- 1 205 471 000

La parole est à M. Michel Canévet.

M. Michel Canévet. Cet amendement vise à réduire de manière significative les crédits portant sur les dépenses de fonctionnement de l'ensemble des programmes de la mission – cet objectif doit être visé pour l'ensemble des missions que nous avons à examiner dans ce PLF –, à hauteur de 5 %.

Puisque, en parallèle, le Gouvernement a pris le taureau par les cornes au travers de son amendement, je retire ma proposition.

M. le président. L'amendement n° II-1920 rectifié *bis* est retiré.

L'amendement n° II-2195, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire		55 535 680		55 535 680
<i>dont titre 2</i>		1 260 445		1 260 445
Vie étudiante		8 314 031		8 314 031
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires		129 412 710		129 412 710
Recherche spatiale		106 488 696		106 488 696
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables		219 323 866		219 323 866
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle		24 201 612		24 201 612
Recherche duale (civile et militaire)		77 363 075		77 363 075
Enseignement supérieur et recherche agricoles		9 482 361		9 668 575
<i>dont titre 2</i>		764 575		764 575
TOTAL		630 122 031		630 308 245
SOLDE		- 630 122 031		- 630 308 245

La parole est à M. le ministre.

M. Philippe Baptiste, ministre. Comme je l'ai annoncé dans mon propos introductif, cet amendement a pour objet de traduire par anticipation les effets du régime de services votés. Il s'agit ainsi de procéder à une annulation de crédits de 630,1 millions d'euros en autorisations d'engagement et de 630,3 millions d'euros en crédits de paiement.

Nous rejoignons l'esprit de votre amendement, monsieur le rapporteur général, en faisant porter au CNRS, grâce à sa trésorerie, une grande partie de cet effort exceptionnel, à

hauteur de 100 millions d'euros. Nous accompagnerons évidemment l'organisme pour faire face, car ce budget sera forcément un peu plus complexe que d'habitude.

De la même façon, nous intégrons votre proposition de mobiliser spécialement les équipes de recherche en prévoyant une incitation financière particulière, de sorte que les intéressés aillent chercher des fonds européens.

M. le président. L'amendement n° II-13, présenté par M. Husson, au nom de la commission des finances, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>				
Vie étudiante				
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires		100 000 000		100 000 000
Recherche spatiale				
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				

Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle			
Recherche duale (civile et militaire)			
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>			
TOTAL		100 000 000	100 000 000
SOLDE		- 100 000 000	- 100 000 000

La parole est à M. le rapporteur général.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Cet amendement de la commission des finances tend à réduire les crédits du CNRS à hauteur de 100 millions d'euros. En effet, cet opérateur de l'État, comme d'autres, dispose d'une importante trésorerie.

Ne croyez pas que je veuille m'acharner chaque année sur cet organisme.

Mme Laure Darcos. Oh non !... (*Sourires sur les travées des groupes SER et GEST.*)

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. En effet, j'avais proposé l'an dernier un amendement à même hauteur. Le CNRS disposait alors de 235 millions d'euros en réserve. Malgré le décret de février 2024 visant à réduire les crédits de cet opérateur et en tenant compte des charges dues à ses engagements, je me suis aperçu que la trésorerie était cette année plus importante encore !

Il nous faut donc être particulièrement attentifs et examiner de plus près l'ensemble des organismes et opérateurs de l'État : nous constatons l'existence d'une réserve, alors même que ma mesure paraissait scandaleuse au point, monsieur le ministre, que j'avais reçu des menaces – je m'en souviens – de la part de votre prédécesseure, Mme Retailleau, ou plutôt que j'avais été victime d'un chantage peu habile...

Puisque les temps sont difficiles, comme je l'ai encore entendu dire au cours de la défense de l'un des amendements à l'instant, nous devons nous montrer beaucoup plus rigoureux. Le calibrage doit être le bon ! Il faut dépenser les réserves pour que le soutien ne manque pas ailleurs.

M. le président. L'amendement n° II-1918 rectifié, présenté par MM. Canévet et Delcros, Mme N. Goulet, M. Folliot et Mmes Vermeillet et Antoine, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire		40 535 680		40 535 680
<i>dont titre 2</i>		1 260 445		1 260 445
Vie étudiante		2 327 387		2 327 387
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires		9 841 313		9 841 313
Recherche spatiale				
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle		20 312 052		20 312 052
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles		8 051 180		8 237 394
<i>dont titre 2</i>		764 575		764 575
TOTAL		81 067 612		81 253 826
SOLDE		- 81 067 612		- 81 253 826

La parole est à M. Michel Canévet.

M. Michel Canévet. Cet amendement est de même nature que le précédent : il vise à réduire les crédits de la mission.

Toutefois, je le retire au profit de la proposition du Gouvernement tendant à les diminuer de 630 millions d'euros, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-1918 rectifié est retiré.

L'amendement n° II-12, présenté par M. Rapin, au nom de la commission des finances, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>				
Vie étudiante				
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires		60 000 000		12 000 000
Recherche spatiale				
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	0	60 000 000	0	12 000 000
SOLDE		- 60 000 000		- 12 000 000

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jean-François Rapin, rapporteur spécial. Cet amendement a pour objet les crédits de l'ANR. En lien direct avec mes propos de la discussion générale et nos nombreux échanges à ce sujet, il tend à traduire notre volonté d'aller chercher davantage de crédits européens.

En effet, en augmentant depuis quelques années les moyens de cet organisme, nous avons mis en place pour nos chercheurs un véritable *cocooning*. C'est une bonne chose ! Mais celui-ci est essentiellement national. Il est donc urgent de mobiliser les près de 500 millions d'euros de crédits disponibles dans l'Union européenne.

Nous souhaitons dès lors instaurer un bonus pour les chercheurs qui solliciteraient des crédits européens.

Néanmoins, l'amendement du Gouvernement tend à intégrer ce dispositif et votre discours, monsieur le ministre, est clair sur le sujet.

Je retire donc cet amendement, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-12 est retiré.

L'amendement n° II-1638, présenté par Mme Brossel, M. Ros, Mme Canalès, M. Chantrel, Mmes Blatrix Contat et Monier, M. Kanner, Mme Daniel, M. Lozach, Mme S. Robert, M. Ziane, Mme Artigalas, MM. Chaillou, Pla, Redon-Sarrazy, Uzenat et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>				
Vie étudiante				

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	17 000 000		137 000 000	
Recherche spatiale		17 000 000		137 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	17 000 000	17 000 000	137 000 000	137 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Colombe Brossel.

Mme Colombe Brossel. Monsieur le ministre, les élus du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain ont déposé cet amendement avant le coup de rabot monumental que vous venez de nous présenter. C'est dire si la défense de son contenu est juste au regard de ces coupes sombres !

Dans le budget Barnier, pour l'appeler ainsi, les fonds dédiés à l'ANR n'étaient en hausse que de 120 millions d'euros en autorisations d'engagement, les crédits de paiement demeurant à l'équilibre. Le texte aurait contraint l'organisme à réduire encore ses appels à projets, voire à se trouver dans l'incapacité de couvrir les décaissements prévus au cours des exercices précédents. La situation était critique. Elle l'est encore plus avec la copie que vous nous proposez.

J'illustrerai mon propos par un exemple. Le Premier ministre s'est engagé, lors de sa déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale, à « reprendre l'étude des cahiers de doléances », lesquels ont recueilli l'expression de millions de Français en 2019.

Or, cette année-là, l'ANR a lancé un appel à manifestation d'intérêt auquel un certain nombre de laboratoires ont répondu. Et malgré le travail de grande qualité fourni, aucun d'entre eux n'a été sélectionné !

Des départements, notamment la Gironde et l'Aude, ont donc dû embaucher eux-mêmes des thésards en convention industrielle de formation par la recherche (Cifre), afin de réaliser le travail qui est absolument fondamental si nous voulons étayer par la recherche la politique publique.

Il faut donc revenir sur votre amendement, monsieur le ministre, et voter le nôtre !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Rapin, rapporteur spécial. Nous nous sommes tous largement exprimés sur l'amendement du ministre. Ses dispositions correspondent aux propositions de la majorité sénatoriale, formulées au travers des amendements n° II-13 et II-12, et même les excèdent quelque peu.

Au regard des engagements du Gouvernement, la commission émet donc un avis favorable sur l'amendement n° II-2195.

La mesure contenue dans l'amendement n° II-1638, pour sa part, va à l'inverse de notre propos, y compris s'agissant du *cocooning* que j'évoquais tout à l'heure et qui a été mis en place depuis 2017, voire par la LPR.

Même si nous avons diminué entre 2012 et 2017 les crédits de l'ANR, l'organisme s'est rétabli : les taux de performance sont acceptables et correspondent à ceux que nous avons toujours défendus. En ce qui me concerne, ma cible était de 1 milliard d'euros de crédits et de 25 % de taux de réussite. Nous sommes au-delà des objectifs, ce qui est assez positif.

La commission émet donc un avis défavorable sur l'amendement n° II-1638.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Baptiste, ministre. Les dispositions de l'amendement n° II-13 sont déjà attrapées, si je puis dire, par la mesure que propose le Gouvernement. J'en demande donc le retrait, faute de quoi j'émettrais un avis défavorable.

De même, mon avis est défavorable pour l'amendement n° II-1638.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Monsieur le ministre, je note avec intérêt votre réponse.

Dans la perspective du projet de loi de finances 2026, je propose que nous nous penchions avec beaucoup plus de perspicacité sur l'ensemble des organismes et opérateurs publics de l'État. Fort des constats que j'ai pu faire en douze mois, je me pose des questions... Puisque les universités manquent encore de moyens, il nous faut essayer d'être équitables.

Néanmoins, j'ai bien entendu que la baisse de crédits de 100 millions d'euros était encapsulée dans celle de 120 millions que vous avez proposée, monsieur le ministre.

Je retire donc mon amendement, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-13 est retiré.

La parole est à M. le président de la commission.

M. Claude Raynal, président de la commission des finances. Dans un premier temps, je voulais remercier M. le rapporteur général d'avoir retiré son amendement. En effet, lors de son examen en commission des finances, s'il s'en souvient, j'étais

contre! Le problème, c'est que nous l'échangeons contre un autre qui est pire... Il n'y a aura donc finalement pas de remerciements! (*Sourires.*)

Même si le rapporteur général et moi connaissions un désaccord, l'amendement de la commission tendait à s'inscrire dans une logique: porter un regard général sur les opérateurs de l'État. Le texte gouvernemental aggrave la situation, surtout si nous mettons ces baisses en parallèle avec celle que connaît France 2030. (*Mme Sylvie Robert acquiesce.*)

M. Pierre Ouzoulias. Oui!

M. Cédric Vial. Ce sont les jours de carence!

M. Claude Raynal, président de la commission des finances. En effet, ce plan a connu un coup de rabot de 535 millions d'euros.

Je vois que M. le rapporteur général s'en va...

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Je me rapproche de vous!

M. Claude Raynal, président de la commission des finances. Je préférerais que ce soit sur le plan des idées... (*Rires.*)

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Ce sera plus difficile!

M. Claude Raynal, président de la commission des finances. Pour en revenir au sujet, les 535 millions d'euros d'économies ne figuraient pas dans la copie initiale. Ils devraient donc vous amener à changer d'avis! (*M. Cédric Vial proteste.*) Puisqu'elle tirait l'année dernière à peu près 22 % de l'ensemble de ses crédits de France 2030, l'ANR sera rabotée de 119 millions d'euros.

Par conséquent, la demande de M. le rapporteur général est, pour ainsi dire, satisfaite. Il faut donc s'opposer à l'amendement gouvernemental, qui a pour objet une coupe supplémentaire: double peine, double *bug!* (*Bravo! et applaudissements sur les travées du groupe SÉR.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Ouzoulias, pour explication de vote.

M. Pierre Ouzoulias. Je vous remercie, monsieur le président de la commission des finances, de votre éclairage précieux sur ce problème.

Monsieur le ministre, vous nous expliquez que les 630 millions d'euros de réduction sont le résultat de la loi spéciale et des services votés. Pas du tout! Tandis que le budget Barnier demandait 22 milliards d'euros d'économies à l'État, nous en sommes à 30 milliards d'euros. Ces 8 milliards d'euros de plus se composent de 5 milliards d'euros demandés à l'État et de 3 milliards d'euros aux agences.

En imposant 630 millions d'euros d'économies aux agences, qui seront presque les seules à subir cette coupe, nous sollicitons très fortement le budget de la recherche par rapport à la réduction générale des crédits qui est exigée de tous les services de l'État. Se pose donc un problème de choix politique.

Par ailleurs, je trouve que la censure a été une très bonne opération pour Bercy. En effet, les deux mois d'application de la loi spéciale permettent de reconduire sur 2025 des moyens qui sont amputés par l'inflation: le budget est donc en baisse d'autant.

Pour ma part, je ne serais pas étonné que Bercy réclame une nouvelle censure! (*Sourires.*) Nous finirions ainsi l'année 2025 avec un budget identique à celui de 2024, situa-

tion qui constituerait évidemment une catastrophe supplémentaire, à moins de passer par une ordonnance, situation à laquelle, monsieur le ministre, nous pourrions aboutir.

M. le président. La parole est à M. Yan Chantrel, pour explication de vote.

M. Yan Chantrel. À l'heure où l'enseignement supérieur survit grâce aux heures supplémentaires des titulaires et à l'exploitation des vacataires et des contractuels, à l'heure où nos universités font face à une crise budgétaire sans précédent, le Gouvernement décide à la hâte, à la dernière minute, de diminuer de 630 millions d'euros les crédits destinés à cette mission.

Le Premier ministre n'avait-il pas fait de l'éducation une priorité lors de son discours de politique générale? Pourtant, un précipice austéritaire s'annonce pour l'enseignement supérieur. Les universités ont espéré une accélération des budgets prévus dans la loi de programmation de la recherche. Désormais, elles doivent se battre pour ne pas perdre ce qui leur avait été promis.

Au cours de l'année 2024, le nombre d'établissements déficitaires a presque doublé, selon France Universités. Au déficit cumulé des universités, qui dépassera 500 millions d'euros, vous répondez par des coupes budgétaires qui pousseront ces dernières vers l'abîme: fermetures de sites, réduction des capacités d'accueil sur Parcoursup et recul des services essentiels s'annoncent. Des milliers de jeunes verront leurs rêves brisés, faute de place ou de moyens pour étudier.

Monsieur le ministre, l'université n'est pas une variable d'ajustement. Elle est le moteur de notre innovation et un pilier de notre souveraineté. Pour défendre la recherche et l'enseignement supérieur, le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain votera résolument contre votre proposition. Il est temps de mettre en place un véritable choc des moyens pour accueillir dignement les étudiants.

Si cet amendement est adopté, je puis vous garantir que nous mènerons le combat lors de la commission mixte paritaire pour revenir sur cette austérité.

Finalement, avec ce texte, on n'investit pas dans l'avenir, car les relais de croissance se trouvent dans l'enseignement supérieur et la recherche. Couper les moyens aujourd'hui implique en réalité encore plus d'austérité demain.

M. le président. La parole est à Mme Mathilde Ollivier, pour explication de vote.

Mme Mathilde Ollivier. Monsieur le ministre, je déplore également la méthode: procéder à des coupes budgétaires sèches par des amendements que nous découvrons le dimanche pour le lundi.

En lisant l'objet de votre amendement, nous voyons que 106 millions d'euros sont demandés au programme « Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables ». En somme, un sixième de la coupe est réalisé sur nos investissements d'avenir: planification écologique, recherche permettant d'envisager le monde de demain...

En outre, le programme « Vie étudiante » connaît une baisse de 8 millions d'euros. Couperons-nous les crédits relatifs à la santé psychologique des jeunes et à l'accès à une pratique sportive? Nous aurions eu besoin d'en débattre en commission!

L'amendement présenté par M. Rapin a été retiré, mais, si je comprends bien, son contenu serait plus ou moins inclus dans le texte gouvernemental. Je ne le vois pas dans l'objet de ce dernier. Il n'en demeure pas moins que l'idée d'un « bonus européen » est une mauvaise idée.

Mes chers collègues, je ne sais pas si certains d'entre vous ont, comme moi, déjà postulé à Horizon Europe. Le processus est long et complexe. Il nécessite un accompagnement, par exemple par les services administratifs des universités et des centres de recherche. Les plus petits établissements ne disposent pas forcément de personnes capables de soutenir les dépôts de projet.

Dans les faits, les plus gros laboratoires de recherche ayant plus de moyens, ils déposent des demandes auprès d'Horizon Europe plutôt qu'auprès de l'ANR. Par conséquent, en prélevant des crédits sur cette agence afin d'accorder un « bonus européen », nous risquons de déséquilibrer encore davantage la recherche française entre petits et grands établissements.

M. le président. La parole est à Mme Laure Darcos, pour explication de vote.

Mme Laure Darcos. Je le précise d'emblée, le groupe Les Indépendants dans son ensemble votera l'amendement gouvernemental, afin que l'effort budgétaire soit partagé. Je ferai toutefois exception et me prononcerai contre. En effet, je suis horrifiée.

J'ai eu l'honneur d'être rapporteure de la loi de programmation de la recherche, qui n'a plus de programmation que le nom... À mon sens, nous l'enterrons purement et simplement aujourd'hui!

Ce constat vous paraîtra sans doute excessif, mes chers collègues, mais si nous avons accepté une programmation sur dix ans, c'était à la condition d'abonder la recherche dès les premières années, ce qui a été le cas sous Sylvie Retailleau. La troisième année, c'est-à-dire l'an dernier, les crédits ont déjà commencé à prendre l'eau. Et aujourd'hui, la situation s'aggrave encore!

Je remercie MM. Husson et Rapin de ne pas avoir maintenu leur amendement. Le rabot aurait été double et la situation d'autant plus compliquée.

Monsieur le rapporteur général, nous ne cessons de vous répéter que le CNRS développe des projets participatifs avec d'autres établissements, d'où son fonds de roulement et sa trésorerie. De fait, vous semblez avoir découvert – je sais que vous avez déjà reçu Antoine Petit – que l'organisme n'avait pas dépensé absolument tous ses crédits cette année.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. C'est pire que ça!

Mme Laure Darcos. Je vois sur le plateau de Saclay que le CNRS participe à l'ensemble des projets qui s'y développent. Ils ont donc besoin de conserver une abondante trésorerie sur trois, quatre ou cinq ans.

Je n'étais pas présente lors de l'examen de la mission contenant le plan France 2030, mais j'ai été atterrée du résultat. Je regrette également les coupes de crédits pour l'ANR. Alors que cet organisme a atteint un taux de réussite extrêmement élevé, nous sommes en train de lui couper les ailes. Mais il paraît que les réductions de crédits ne correspondent qu'à des reports de projets...

Monsieur le ministre, vous savez, parce que vous avez exercé d'autres responsabilités, qu'il faut abonder les crédits de l'ANR, de sorte que son taux de réussite donne confiance

à tous les chercheurs qui répondent à ses projets. Une fois de plus, nous rognons les moyens de l'une des agences les plus fondamentales pour notre recherche.

Comme vient de le préciser ma collègue, les appels à projets européens ne pourront pas faire face à la demande. (*Applaudissements sur les travées des groupes SER, GEST et CRCE-K.*)

M. Pierre Ouzoulias. Intervention très courageuse!

M. le président. La parole est à M. David Ros, pour explication de vote.

M. David Ros. Décidément, l'Essonne et le plateau de Saclay sont à l'honneur! (*Sourires.*) Puisque, en début de semaine, nos sens sont particulièrement éveillés, je vous ai écouté, monsieur le ministre, lorsque vous avez indiqué avoir entendu l'inquiétude de la communauté des chercheurs. Au regard de votre amendement, je ne suis pas sûr que cette inquiétude ait atteint les oreilles des hauts fonctionnaires de Bercy...

Par ailleurs, je n'en ai pas cru mes yeux à la lecture de certains amendements! J'y retrouve bien votre objectif de maîtrise des finances publiques. En revanche, j'identifie moins le soutien au monde académique...

Je rejoins les propos de ma collègue Laure Darcos : au-delà des agences, le CNRS est le grand organisme qui a permis de construire la politique nationale de recherche voulue après la Seconde Guerre mondiale par le général de Gaulle. Je suis surpris que certains veuillent le liquider.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Ce n'est pas du tout ça!

M. David Ros. Le devoir de transparence est bien sûr nécessaire. Celle-ci doit se faire de manière globale : LPR, France 2030... Le constat est également vrai pour les trésoreries. En effet, nous devons savoir à quoi elles servent, d'où elles proviennent... La question est bien plus complexe!

Bercy manipule des chiffres, mais les scientifiques ne sont pas mauvais non plus en la matière. Aussi ne seront-ils pas du tout opposés à ce devoir. Un universitaire, qu'il soit professeur, président d'université ou ministre, est toujours prêt au débat et n'use jamais du chantage ni des menaces.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Et l'année dernière?

M. David Ros. Alors, chiche pour la transparence! (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Canévet, pour explication de vote.

M. Michel Canévet. Je comprends l'inquiétude de nos collègues.

Néanmoins, je pense que l'objectif de maîtrise des dépenses doit être au cœur de nos préoccupations. Nous ne pouvons continuer à faire fonctionner les politiques publiques par un recours toujours plus important à la dette. Cet objectif appellera sans doute des réorganisations au sein de toutes nos institutions, pour que le service soit rendu au meilleur coût.

Cela dit, monsieur le ministre, les universités ont besoin d'investissements, en particulier pour réaliser des gains thermiques dans le bâti. En effet, leur parc immobilier est bien souvent ancien.

Comme je l'observe dans le Finistère, les universités se trouvent totalement bloquées dans leur volonté d'aller de l'avant, car elles ne peuvent recourir à l'emprunt. Or je suis de ceux qui pensent qu'une telle modalité de finance-

ment leur permettrait d'investir pour donner de meilleures conditions d'accueil à nos étudiants. Surtout, elle conduirait à réaliser des baisses de dépenses de fonctionnement et à atteindre ainsi les objectifs des politiques publiques relatifs à la réduction des gaz à effet de serre et aux économies d'énergie.

J'invite le Gouvernement à y réfléchir. Il faut donner aux universités la capacité d'investir, pour qu'elles soient plus efficaces demain.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jean-François Rapin, rapporteur spécial. J'ai été interpellé sur l'ANR. Madame Ollivier, notre amendement vise non pas à nuire, mais, au contraire, à faire progresser. J'entends parfaitement vos objections liées à la difficulté d'accès aux crédits européens.

Je suis rapporteur spécial du budget depuis huit ans : je commence à bien le connaître et à en maîtriser l'historique. Il y a huit ans, j'avais des miettes. La LPR a été une réelle progression. Nous pouvons reconnaître désormais cette réussite. Je l'affirme en me tournant vers Laure Darcos, avec laquelle j'ai été rapporteur de cette loi.

À l'époque, nous nous interrogeons sur la durée de la programmation. Nous craignons de manquer de visibilité en cas de longue période, à savoir dix ans, notamment en ce qui concerne l'inflation.

Nous avons raison ! En effet, le Gouvernement faisait reposer sa loi sur une inflation moyenne de 1 %. Nous avons mis en garde contre un crash, que, de fait, nous avons connu. La clause de revoyure est donc essentielle pour clarifier à la fois les programmes et les potentiels besoins de financement complémentaire sur certains postes.

En ce qui concerne l'ANR, nous avons fixé un objectif : 1 milliard d'euros, dont 25 % reversés aux organismes de recherche. On y est largement ! On va donc au-delà de la LPR. Certes, cette année, seuls 98 % des crédits ont été versés. Mais dans la mesure où, les années précédentes, nous avons excédé la trajectoire fixée, nous pouvons nous permettre, dans cette situation difficile, de souffler un peu.

Tous les ministères rendent de l'argent, excepté peut-être celui de la défense. Je le redis, il faut revoir la LPR, monsieur le ministre, en envisageant éventuellement une durée plus courte et des objectifs différents.

À l'image de ce que fait le CNRS, il conviendrait de mettre en place pour les plus petits opérateurs un dispositif de soutien, une force de frappe, une *task force* comme diraient les anglophones, afin de les épauler dans l'élaboration de leurs projets. *(Mme Laure Darcos applaudit.)*

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-2195.

J'ai été saisi de deux demandes de scrutin public émanant, l'une, du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, l'autre, du groupe Union Centriste.

Je rappelle que l'avis de la commission est favorable.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions fixées par l'article 56 du règlement.

Le scrutin est ouvert.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

J'invite Mmes et MM. les secrétaires à constater le résultat du scrutin.

(Mmes et MM. les secrétaires constatent le résultat du scrutin.)

M. le président. Voici, compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la présidence, le résultat du scrutin n° 164 :

Nombre de votants	341
Nombre de suffrages exprimés	340
Pour l'adoption	241
Contre	99

Le Sénat a adopté.

En conséquence, l'amendement n° II-1638 n'a plus d'objet.

L'amendement n° II-1640, présenté par Mmes de Marco et Ollivier, MM. Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>				
Vie étudiante	1 050 000 000		1 050 000 000	
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires		1 050 000 000		1 050 000 000
Recherche spatiale				
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				

Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	1 050 000 000	1 050 000 000	1 050 000 000	1 050 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Monique de Marco.

Mme Monique de Marco. À la rentrée de 2023, on comptait près de 3 millions d'étudiants pour 175 000 logements disponibles dans les Crous. La grande majorité des étudiants ne peuvent donc pas bénéficier de logements à tarification sociale.

Pourtant, Emmanuel Macron avait annoncé la construction de 60 000 logements étudiants d'ici à la fin de son premier quinquennat en 2022. À la rentrée de 2024, moins de 9 % de ces logements ont été construits.

Augmenter l'offre de logements étudiants et rénover l'existant constitue une urgence, le logement étant le premier poste de dépense des étudiants. Plus de 1,5 million d'étudiants sont aujourd'hui mal logés.

Cet amendement vise à financer la construction de 15 000 logements universitaires par an et la rénovation des logements existants.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Vanina Paoli-Gagin, rapporteur spécial. Ma chère collègue, c'est tentant, mais vous savez bien que la crise du logement étudiant ne s'explique pas uniquement par l'absence de moyens. Dans la plupart des villes étudiantes, la principale raison du manque de logements est l'absence de foncier disponible.

Le réseau des Crous dispose en moyenne chaque année de 2 000 nouveaux logements et de 3 000 logements réhabilités. Les 25 millions d'euros supplémentaires prévus en 2025 devraient nous permettre de construire 1 500 nouveaux logements.

Nous sommes donc défavorables à cet amendement, d'autant que son montant nous paraît déraisonnable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Baptiste, ministre. La réhabilitation des logements étudiants et le développement d'une offre nouvelle constituent une priorité du Gouvernement. Le Premier ministre y a d'ailleurs consacré une partie significative de sa déclaration de politique générale.

Une enveloppe supplémentaire de 25 millions d'euros est reconduite dans le projet de loi de finances pour 2025 en faveur des Crous, afin de réhabiliter les logements étudiants et d'en construire de nouveaux. Nous poursuivrons notre effort pour un investissement durable, avec un objectif de 35 000 nouveaux logements étudiants en résidence universitaire sociale et intermédiaire d'ici à 2027.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement est défavorable à cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Pierre Ouzoulias, pour explication de vote.

M. Pierre Ouzoulias. Dans notre rapport sur la précarité étudiante, M. Laurent Lafon et moi-même avons établi que les politiques en matière de création de logements étudiants devaient être mieux pensées, en interaction avec les collectivités. Mme Vidal avait lancé un grand plan, équivalent du vôtre, qui a échoué. Il faudrait donc commencer par faire un bilan pour essayer de comprendre ce qui n'a pas marché.

Mon opinion aujourd'hui est qu'il faut faire de la dentelle. Les campus tels que les Crous les construisaient jadis sont révolus. Il serait préférable de prévoir à chaque fois dans les aménagements développés par les collectivités un lot d'une dizaine ou d'une vingtaine de logements étudiants. C'est certes plus compliqué à mettre en œuvre, mais cela peut se révéler beaucoup plus efficace.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1640.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-667, présenté par Mmes Ollivier et de Marco, MM. Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>				
Vie étudiante	75 000 000		75 000 000	
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires				
Recherche spatiale		75 000 000		75 000 000

Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	75 000 000	75 000 000	75 000 000	75 000 000
SOLDE	0	0	0	0

La parole est à Mme Mathilde Ollivier.

Mme Mathilde Ollivier. Mme de Marco a parlé de la construction des logements étudiants. Je voudrais évoquer pour ma part leur rénovation. Cela fait bien trop longtemps que les associations et les syndicats étudiants dénoncent l'insalubrité de nombreux bâtiments du Crous. Moisissures, invasions de cafards ou de punaises de lit, isolation thermique défaillante : voilà les conditions de vie et d'études de nombreux étudiants en France en 2024 !

Cette situation est insupportable pour les locataires qui figurent parmi les plus précaires. Cela nuit gravement à leur réussite universitaire, creuse dangereusement les inégalités sociales et contribue à leur perpétuation. Les désinfections d'appoint ne suffisent pas à régler le problème de manière durable et en profondeur.

Il est absolument nécessaire et urgent de mettre en œuvre un plan de rénovation massif des logements étudiants. Cette réfection permettrait de contribuer à l'objectif de rénovation énergétique des bâtiments, qui est un levier essentiel de la lutte contre le dérèglement climatique.

J'ai bien conscience que, après le coup de rabot budgétaire de 630 millions d'euros, un amendement visant à augmenter de 75 millions d'euros l'enveloppe a peu de chances de passer. Néanmoins, il s'agit d'un sujet absolument essentiel.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Vanina Paoli-Gagin, rapporteur spécial. Pour les mêmes raisons que pour l'amendement précédent, j'émettrais un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Baptiste, ministre. Pour les mêmes raisons, avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-667.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Les amendements n°s II-1909 rectifié et n° II-1911 rectifié ne sont pas soutenus.

L'amendement n° II-662, présenté par Mmes Ollivier et de Marco, MM. Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>	29 000 000		29 000 000	
Vie étudiante				
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	287 600 000		287 600 000	
Recherche spatiale		316 600 000		316 600 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				

Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	316 600 000	316 600 000	316 600 000	316 600 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Mathilde Ollivier.

Mme Mathilde Ollivier. Il est défendu, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Rapin, rapporteur spécial. Je pense avoir déjà suffisamment éclairé l'assemblée sur une augmentation potentielle des crédits.

La commission demande le retrait de cet amendement. À défaut, elle émettrait un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Baptiste, ministre. Pour les mêmes raisons que précédemment, même avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-662.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-665, présenté par Mmes Ollivier et de Marco, MM. Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>	250 000 000		250 000 000	
Vie étudiante		250 000 000		250 000 000
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires				
Recherche spatiale				
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Mathilde Ollivier.

Mme Mathilde Ollivier. Une enquête de l'Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité (Onaps) et de l'Association nationale des étudiants en sciences des techniques de l'activité physique et sportive (Anestaps) réalisée en 2022 estime qu'un étudiant passe, en moyenne, huit heures par jour devant son écran et que seulement un étudiant sur cinq fait du sport dans le cadre d'une pratique universitaire. La sédentarité touche donc durement la jeunesse.

Il est urgent, dans la logique d'héritage des jeux Olympiques et Paralympiques, d'entamer un plan d'urgence de rénovation des infrastructures sportives existantes et de poser une première pierre d'une politique ambitieuse du sport à l'université.

Emmanuel Macron disait cet été : « Du sport, du sport, du sport ! » À vous, monsieur le ministre, de prendre maintenant la balle au bond.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Vanina Paoli-Gagin, rapporteur spécial. Les auteurs de l'amendement déplorent que les jeunes passent actuellement huit heures par jour devant leur écran. Toutefois, nous ne sommes pas sûrs que déployer 250 millions d'euros pour créer de nouvelles infrastructures sportives diminuerait ce temps d'écran... Par ailleurs, ce montant nous paraît disproportionné.

J'émet donc un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Baptiste, ministre. Dans le cadre général de la politique immobilière, la question des infrastructures sportives est évidemment fondamentale, notamment avec les contrats de plan État-région et le plan de relance qui ont été mobilisés.

Au-delà des efforts menés au travers de ces programmes, je mentionnerai également le plan 5 000 équipements sportifs, qui est porté par le ministère chargé des sports et qui contribue à la rénovation de ces infrastructures.

L'avis du Gouvernement sera donc défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-665.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1875, présenté par Mmes de Marco et Ollivier, MM. Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>				
Vie étudiante	250 000 000		250 000 000	
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires				
Recherche spatiale		250 000 000		250 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Monique de Marco.

Mme Monique de Marco. Cet amendement vise à augmenter les bourses étudiantes de 10 % face à l'inflation et à la précarisation de notre jeunesse.

Selon l'Observatoire de la vie étudiante, 20 % des étudiants vivent en dessous du seuil de pauvreté et 70 % des étudiants n'ont pas accès aux bourses étudiantes. Pour ceux qui y ont accès, les montants sont trop faibles pour éradiquer la pauvreté, alors que l'échelon maximum de bourse ne dépasse pas 56 % du seuil de pauvreté.

Afin de sécuriser les revenus des étudiants les plus précaires et pour garantir l'égalité des chances, cet amendement vise donc à augmenter de 10 % le montant des bourses sur critères sociaux.

M. le président. L'amendement n° II-1645, présenté par MM. Ouzoulias et Bacchi, Mme Corbière Naminzo et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>				
Vie étudiante	216 000 000		216 000 000	
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires		216 000 000		216 000 000
Recherche spatiale				
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	216 000 000	216 000 000	216 000 000	216 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Pierre Ouzoulias.

M. Pierre Ouzoulias. La réforme Retailleau – Sylvie, de son prénom... (*Sourires.*) – était excellente, et nous l'avions tous soutenue. C'est une réforme qui avait obtenu en son temps un arbitrage politique favorable du Premier ministre et qui, malheureusement, n'avait pu être transcrite dans la loi budgétaire.

J'avais cru comprendre de votre prédécesseur, monsieur le ministre, que cette réforme n'était pas abandonnée et qu'il fallait réfléchir à un plan pluriannuel pour la mettre en œuvre. J'aimerais connaître vos intentions. Reprendrez-vous à l'identique le projet de Mme Retailleau ou allez-vous le modifier? Et quel agenda pourriez-vous proposer pour sa mise en œuvre?

M. le président. Quel est l'avis de la commission?

Mme Vanina Paoli-Gagin, rapporteur spécial. Il existe des défauts structurels dans le mode de calcul des bourses sur critères sociaux. Davantage qu'une hausse, il faut poursuivre la réforme globale du système pour l'étape suivante de cette réforme, comme mes collègues l'ont souligné.

J'émetts donc un avis défavorable sur ces deux amendements.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. Philippe Baptiste, ministre. À la rentrée de 2023, la réforme des bourses sur critères sociaux a permis un soutien aux étudiants précaires.

Elle a permis, en particulier, une revalorisation de 6 % des plafonds de ressources, une revalorisation de tous les échelons d'un montant de 37 euros par mois et de 67 euros pour les

boursiers suivant leurs études en outre-mer, ainsi qu'une focalisation sur les étudiants en situation de handicap ou aidant un proche en situation de handicap.

Les aides sociales directes ne sont évidemment pas la seule réponse à apporter à l'amélioration des conditions de vie des étudiants. Un ensemble de dispositifs sont mis en œuvre, à commencer par l'exonération des droits d'inscription ou de paiement de la CVEC ou encore les 235 000 places en logements sociaux destinées aux étudiants, dont 175 000 gérées par les Crous.

Les points de restauration des Crous offrent également des repas à des tarifs très bas : 1 euro pour les étudiants boursiers ou précaires et 3,30 euros pour tous les autres.

Une deuxième phase de la réforme des bourses plus structurelle visant notamment à supprimer les effets de seuil, ainsi qu'à tenir compte de situations d'éloignement ou de situations familiales complexes, est en cours d'étude par les services du ministère. Nous aurons l'occasion d'en rediscuter.

Il importera évidemment d'avoir les marges de manœuvre budgétaires nécessaires, mais il faudra aussi discuter du calendrier pour mener à bien cette seconde partie de la réforme.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1875.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1645.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de six amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

Les trois premiers sont identiques.

L'amendement n° II-127 est présenté par M. Brisson.

L'amendement n° II-1188 rectifié *ter* est présenté par Mmes Jouve et M. Carrère, MM. Cabanel, Ruel, Gold, Laouedj, Bilhac, Fialaire, Masset, Grosvalet et Guiol et Mme Pantel.

L'amendement n° II-1628 est présenté par MM. Chantrel et Ros, Mmes Blatrix Contat et Monier, M. Kanner, Mmes Brossel et Daniel, M. Lozach, Mme S. Robert,

M. Ziane, Mme Artigalas, MM. Bourgi, Chaillou, Pla, Redon-Sarrazy, Uzenat et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Ces trois amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>	220 000 000		220 000 000	
Vie étudiante				
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires		220 000 000		220 000 000
Recherche spatiale				
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	220 000 000	220 000 000	220 000 000	220 000 000
SOLDE	0		0	

L'amendement n° II-127 n'est pas soutenu.

La parole est à M. Bernard Fialaire, pour présenter l'amendement n° II-1188 rectifié *ter*.

M. Bernard Fialaire. Cet amendement vise à doubler la rémunération des enseignants vacataires de l'enseignement supérieur en majorant de 220 millions d'euros le budget du programme 150, « Formations supérieures et recherche universitaire ».

Aujourd'hui, 168 000 enseignants vacataires assurent un quart des heures de cours dans le supérieur. Pourtant, leur statut ne correspond plus à la réalité, et 40 000 vacataires au moins sont en situation de précarité.

Bien qu'ils soient indispensables, ils ne représentent que 0,7 % du budget de la mission « Recherche et enseignement supérieur ». Si leur rémunération horaire avait augmenté au rythme du Smic depuis les années 1980, leur paie serait aujourd'hui deux fois plus élevée.

C'est pourquoi nous vous proposons de doubler leur taux horaire, en réaffectant 220 millions d'euros au programme « Formations supérieures et recherche universitaire ».

M. le président. La parole est à M. Yan Chantrel, pour présenter l'amendement n° II-1628.

M. Yan Chantrel. Cet amendement, qui a été travaillé avec le collectif Vacataires.org et qui est transpartisan – M. Brisson a d'ailleurs déposé un amendement identique –, vise à augmenter la rémunération des enseignants vacataires de l'enseignement supérieur en majorant de 220 millions d'euros le budget du programme 150, « Formations supérieures et recherche universitaire ».

Il faut savoir que 168 000 enseignants vacataires assurent à eux seuls un quart des heures de cours dans le supérieur. Leur statut a été pensé pour permettre à des personnes ayant un emploi à temps plein, par ailleurs, de dispenser des enseignements à l'université.

Or, parmi eux, 40 000 au moins sont en situation de précarité. En prenant en compte le temps de préparation des cours, de correction des copies, de surveillance des examens, ainsi que les tâches administratives qui leur sont assignées, leur taux horaire peut être jusqu'à quatre fois inférieur au Smic.

Malgré leur rôle essentiel dans l'enseignement supérieur, leur rémunération ne représente que 0,7 % du budget de la mission « Recherche et enseignement supérieur ». Si leur rémunération horaire avait augmenté au rythme du Smic depuis les années 1980, leur paie serait égale au double de son niveau actuel.

Le présent amendement vise donc à augmenter le taux horaire des enseignants vacataires, pour que celui-ci retrouve le niveau qu'il aurait dû avoir s'il avait été indexé sur le Smic horaire.

M. le président. L'amendement n° II-2039, présenté par Mmes de Marco et Ollivier, MM. Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Mellouli et Jadot, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	220 000 000		220 000 000	
Vie étudiante				
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires				
Recherche spatiale		220 000 000		220 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles				
TOTAL	220 000 000	220 000 000	220 000 000	220 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Monique de Marco.

Mme Monique de Marco. Cet amendement est effectivement transpartisan. Un quart des heures de cours dans l'enseignement supérieur est assuré par des enseignants vacataires. Sans les enseignants vacataires, nos universités ne pourraient pas fonctionner !

C'est pourquoi nous proposons de doubler le taux horaire des enseignants vacataires, afin de compenser la non-indexation de leurs salaires sur le Smic horaire depuis quarante ans.

M. le président. Les amendements n°s II-1971 et II-2026 ne sont pas soutenus.

Quel est l'avis de la commission ?

Mme Vanina Paoli-Gagin, rapporteur spécial. Le problème que vous soulevez, mes chers collègues, est bien réel, mais il convient de lui apporter une réponse structurelle.

Je sollicite donc le retrait de ces amendements. À défaut, j'émettrais un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Baptiste, ministre. Le coût de ces amendements est tout à fait significatif, puisqu'il s'élève à 220 millions d'euros dans le contexte budgétaire particulièrement contraint que nous connaissons tous.

Sur le fond, les vacataires de l'enseignement supérieur jouent un rôle absolument central dans les écoles d'ingénieurs comme dans les universités. Ils permettent également à des praticiens qui ne sont pas forcément issus du monde académique d'enseigner, ce qui contribue à la qualité de l'enseignement supérieur. Le système des vacances est donc très important.

Sur une population de 150 000 vacataires, nous n'avons qu'une part assez minoritaire d'étudiants qui seraient en situation de précarité et qui utiliseraient ces vacances comme moyen pour vivre. Il s'agit principalement d'étudiants dont les thèses ne sont pas financées ou de docteurs sans emploi.

Pour la grande majorité d'entre elles, les vacances ne sont qu'une activité accessoire, mais non moins essentielle pour la qualité des formations. Il s'agit essentiellement d'heures complémentaires effectuées par des enseignants qui perçoivent déjà une rémunération principale.

Le Gouvernement partage la volonté d'améliorer la situation des enseignants vacataires précaires. Plusieurs leviers existent déjà pour résorber une partie de cette précarité, en particulier le raccourcissement des délais de paiement des vacations – c'est absolument fondamental –, l'augmentation du nombre de contrats doctoraux qui est prévue dans la loi de programmation de la recherche ou la réforme du statut des attachés temporaires d'enseignement et de recherche (Ater).

Il s'agit notamment de mettre en place un statut des doctorants sans emploi ou le recrutement en CDD pour des personnes en situation précaire.

C'est plutôt vers ces pistes-là que nous nous orientons aujourd'hui. Voilà pourquoi le Gouvernement est défavorable à ces amendements.

M. le président. La parole est à M. Stéphane Piednoir, pour explication de vote.

M. Stéphane Piednoir. Les auteurs de ces amendements soulèvent un véritable sujet, monsieur le ministre, qui fait partie des chantiers que vous aurez à traiter durant le temps qui vous sera imparti, comme je le soulignais tout à l'heure dans mon intervention liminaire.

Il s'agit d'un vrai sujet, parce que l'emploi des vacataires, notamment dans les universités, donne de la souplesse aux enseignants-chercheurs, en leur permettant de se consacrer également à la recherche sans réserver tout leur temps à l'enseignement.

Toute peine mérite salaire, même si je ne partage pas totalement les arguments d'Yan Chantrel, notamment sur le temps de travail, car les vacataires sont bien rodés à la préparation de cet exercice – j'ai d'ailleurs moi-même enseigné comme vacataire il n'y a pas si longtemps.

Il me semble donc nécessaire d'actualiser les rémunérations de ces personnes, peut-être pas en nous appuyant sur l'évolution du Smic, mais à tout le moins en tenant compte de l'augmentation du coût de la vie. Il importe de pérenniser l'engagement de ces personnels, qui apportent de la souplesse au sein des organismes de l'enseignement supérieur.

Certes, le montant prévu ici est important. En période de vache maigre, il est difficile pour le Gouvernement d'accorder une enveloppe de 200 millions d'euros, mais le sujet doit être mis sur la table.

Vous citez tout à l'heure les doctorants, monsieur le ministre. En plus d'être sous-payés, ils sont rémunérés avec un retard considérable, qui atteint parfois même une année ! Sans m'associer au vote de mes collègues, je partage donc leur demande sur ce sujet très particulier, qui mérite un traitement rapide.

M. le président. La parole est à M. Pierre Ouzoulias, pour explication de vote.

M. Pierre Ouzoulias. Il s'agit d'un sujet fondamental. Ce qui est en jeu ici, c'est le statut social de la science. Depuis vingt ou trente ans, la rémunération du travail intellectuel, quelles que soient les disciplines, a considérablement baissé. Cela induit un manque d'attractivité très fort pour toutes les professions de la science – on le voit avec la baisse du nombre de docteurs.

La capacité de la France à fournir des cerveaux pour la recherche est en danger. Il est donc essentiel de trouver une solution au sujet de cette rémunération.

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n^{os} II-1188 rectifié *ter* et II-1628.

J'ai été saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe Les Indépendants – République et Territoires.

Je rappelle que l'avis de la commission est défavorable, de même que celui du Gouvernement.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions fixées par l'article 56 du règlement.

Le scrutin est ouvert.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

J'invite Mmes et MM. les secrétaires à constater le résultat du scrutin.

(Mmes et MM. les secrétaires constatent le résultat du scrutin.)

M. le président. Voici, compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la présidence, le résultat du scrutin n^o 165 :

Nombre de votants	341
Nombre de suffrages exprimés	338
Pour l'adoption	115
Contre	223

Le Sénat n'a pas adopté.

Je mets aux voix l'amendement n^o II-2039.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n^o II-1637, présenté par MM. Chantrel et Ros, Mmes Blatrix Contat et Monier, M. Kanner, Mmes Brossel et Daniel, M. Lozach, Mme S. Robert, M. Ziane, Mme Artigalas, MM. Chaillou, Pla, Redon-Sarrazy, Uzenat et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>	45 000 000		45 000 000	
Vie étudiante				

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires				
Recherche spatiale		45 000 000		45 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles dont titre 2				
TOTAL	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Adel Ziane.

M. Adel Ziane. Cet amendement a pour objet de compenser totalement l'augmentation du coût du glissement vieillesse technicité (GVT) en 2025.

Depuis 2012, ce sont plus de 700 millions d'euros qui n'ont pas été compensés par l'État au titre du GVT selon France Universités, ce qui conduit les opérateurs d'enseignement supérieur à supprimer des emplois d'année en année, bien que leurs subventions pour charge de services publics restent stables.

Cette non-compensation est incompréhensible. Les personnels des universités sont des fonctionnaires de l'État. Il incombe donc à ce dernier de prendre en charge les revalorisations et progressions de carrière.

Le manque de financement fait peser une contrainte sur la gestion de la masse salariale. Pour l'année 2025, en équivalent, cela représenterait l'absence de 520 emplois de maîtres de conférences.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Vanina Paoli-Gagin, rapporteur spécial. Nous venons de voter une compensation à hauteur de 100 millions d'euros. En raison de l'état des finances publiques, nous sommes amenés à faire des choix. Tout cela est certes insatisfaisant pour les universités, mais les moyens qui leur sont accordés ne diminuent pas par rapport à 2024.

La commission émet donc un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Baptiste, ministre. Le CAS « Pensions » a été compensé à moitié, et des efforts particuliers ont été consentis en faveur des universités.

J'émet donc moi aussi un avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1637.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Mes chers collègues, nous allons maintenant interrompre nos travaux; nous les reprendrons à quatorze heures trente.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente.)

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons, au sein de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2025, l'examen des crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur ».

Mes chers collègues, je vous rappelle que, pour cette mission, la conférence des présidents a fixé la durée maximale de la discussion à quatre heures.

Compte tenu de l'organisation de nos travaux, nous pouvons prolonger cette durée de trente minutes et poursuivre jusqu'à seize heures, heure à laquelle nous devons passer au point suivant pour permettre l'examen dans de bonnes conditions de la mission « Écologie, développement et mobilité durables ».

La parole est à M. le président de la commission.

M. Claude Raynal, président de la commission des finances. Mes chers collègues, avec cette demi-heure de plus, nous disposons d'une heure et demie pour examiner 45 amendements, ce qui n'est pas un temps considérable.

Je demande donc à chacun de présenter ses amendements de manière très synthétique. La commission exposera également ses avis de manière brève, mais il me semble essentiel que nous laissions au ministre le temps de répondre.

En procédant de cette manière, nous pourrions finir dans les temps.

Très sincèrement, nous n'aurons pas une minute de plus, parce qu'il faudra passer à l'examen des missions suivantes, que nous avons déjà écornées.

M. le président. L'amendement n° II-1968, présenté par Mmes de Marco et Ollivier, MM. Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>				
Vie étudiante	143 272 800		143 272 800	
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires				
Recherche spatiale		143 272 800		143 272 800
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	143 272 800	143 272 800	143 272 800	143 272 800
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Monique de Marco.

Mme Monique de Marco. À ce jour, 36 % des étudiants ne sont pas couverts par une complémentaire santé, principalement par manque de moyens.

Selon le syndicat étudiant Unef, le coût de la santé représente 134 euros par an dans le budget d'un étudiant sans complémentaire santé.

Ainsi, cet amendement vise à octroyer un « chèque santé » de 134 euros par an pour les étudiants qui ne disposent pas d'une complémentaire.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Vanina Paoli-Gagin, rapporteur spécial. Pour des raisons de quantum et parce qu'il existe d'autres dispositifs, offerts par les collectivités, la commission émet un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Baptiste, ministre. Les services de santé étudiante assurent l'accès à des soins de premier recours à tous les étudiants.

Par ailleurs, des moyens supplémentaires ont été accordés, de 8 millions d'euros en 2023 et de 9,4 millions d'euros en 2024. La santé mentale a été prise en compte, avec le recrutement de 80 psychologues supplémentaires depuis 2021, ce qui permet aux étudiants d'avoir accès à une douzaine de consultations de psychologie gratuites par an sans avance de frais.

Pour l'ensemble de ces raisons, le Gouvernement émet un avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1968.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1635, présenté par MM. Chantrel et Ros, Mmes Blatrix Contat et Monier, M. Kanner, Mmes Brossel et Daniel, M. Lozach, Mme S. Robert, M. Ziane, Mme Artigalas, MM. Chaillou, Pla, Redon-Sarrazy, Uzenat et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>	127 000 000		127 000 000	
Vie étudiante				

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires				
Recherche spatiale		127 000 000		127 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	127 000 000	127 000 000	127 000 000	127 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Yan Chantrel.

M. Yan Chantrel. Cet amendement a pour objet de compenser totalement l'augmentation prévue des coûts de fonctionnement qui est liée à l'inflation et aux surcoûts énergétiques pour l'année 2025.

Si la hausse des prix a diminué en 2024, les surcoûts entraînés par l'inflation passée n'ont pas été compensés jusqu'à présent. Cela équivaut à peu près l'absence de près de 1 470 emplois de maîtres de conférences.

C'est pourquoi nous avons déposé cet amendement visant à rehausser les crédits et à faire face à ce surcoût.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Vanina Paoli-Gagin, rapporteur spécial. La commission sollicite le retrait de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Baptiste, ministre. Je ne reviens pas sur les équilibres budgétaires ni sur la priorité donnée au budget des universités, dont nous avons discuté ce matin.

Cependant, je veux mentionner qu'il existe un fonds de compensation du surcoût de l'énergie, avec 200 millions d'euros prévus pour 2022 pour les établissements d'enseignement supérieur et, accessoirement, des crédits de rénovation qui permettent d'améliorer l'efficacité énergétique des établissements d'enseignement supérieur.

Pour ces raisons, l'avis du Gouvernement est défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1635.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-664, présenté par Mmes Ollivier et de Marco, MM. Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>				
Vie étudiante	120 200 000		120 200 000	
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires				
Recherche spatiale		120 200 000		120 200 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				

Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	120 200 000	120 200 000	120 200 000	120 200 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Mathilde Ollivier.

Mme Mathilde Ollivier. Alors que les ministres nous parlent de la réforme des bourses lors de chaque débat, nous en arrivons aujourd'hui à une baisse des crédits consacrés aux aides financières en faveur des étudiants... Quel mépris ! Quelle indifférence pour la précarité des étudiantes et des étudiants !

Non, la situation ne s'est pas améliorée. Un nombre important d'étudiants risquent, cette année, de sortir du système de bourses, qui n'a pas été réévalué, du fait des revenus de leurs parents, légèrement augmentés dans le contexte inflationniste. Car c'est bien sur ces personnes que vous faites aujourd'hui des économies !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Vanina Paoli-Gagin, rapporteur spécial. Il n'y a pas de baisse du montant des bourses.

J'émet donc un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Baptiste, ministre. Je veux simplement rappeler que 500 millions d'euros ont été consacrés l'an dernier aux bourses.

En outre, les aides sociales directes ne sont pas la seule réponse apportée à l'amélioration des conditions de vie des étudiants : il y a, à côté, un ensemble de dispositifs, que j'ai mentionnés précédemment.

Par ailleurs, 30 millions d'euros supplémentaires sont accordés au réseau des œuvres dans le budget 2025.

Dans ces conditions, l'avis du Gouvernement est défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-664.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1187 rectifié *bis*, présenté par M. Laouedj, Mme M. Carrère, MM. Masset et Ruel, Mme Pantel, MM. Grosvalet, Gold, Bilhac et Cabanel et Mme Jouve, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>				
Vie étudiante	90 000 000		90 000 000	
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires		90 000 000		90 000 000
Recherche spatiale				
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				

Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	90 000 000	90 000 000	90 000 000	90 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Guylène Pantel.

Mme Guylène Pantel. Cet amendement vise à élargir l'accès au repas à 1 euro à l'ensemble des étudiants, afin de lutter contre la précarité grandissante dans le milieu étudiant. En 2021, ce dispositif avait été étendu à tous les étudiants, mais il a malheureusement été restreint dès la rentrée suivante.

Je rappelle une réalité préoccupante : trois étudiants sur quatre disposent de moins de 3,33 euros par jour pour se nourrir, se soigner, s'habiller.

Au nom du principe d'universalité, la plupart de nos services publics doivent garantir l'égalité pour tous. Pourquoi ne pas appliquer ce principe républicain à l'enseignement supérieur, afin que chacun puisse étudier dans des conditions dignes ?

M. le président. L'amendement n° II-1641, présenté par Mmes de Marco et Ollivier, MM. Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>				
Vie étudiante	90 000 000		90 000 000	
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires				
Recherche spatiale		90 000 000		90 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	90 000 000	90 000 000	90 000 000	90 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Monique de Marco.

Mme Monique de Marco. Je souscris à ce que vient de dire ma collègue.

Je rappelle tout de même que le montant des crédits alloués à la vie étudiante a été diminué, alors que le coût de la vie étudiante ne cesse d'augmenter ! La précarité étudiante, elle aussi, ne cesse de progresser, et 74 % des étudiants n'ont pas accès aux bourses.

Dans ce contexte, le présent amendement vise à rétablir les repas à 1 euro pour tous les étudiants dans les restaurants universitaires.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Vanina Paoli-Gagin, rapporteur spécial. L'adoption de ces amendements conduirait à moins cibler les étudiants les plus précaires au profit de ceux qui ont les moyens...

J'émet donc un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Baptiste, ministre. Je veux rappeler que les étudiants qui ne sont pas éligibles aux repas à 1 euro bénéficient d'un tarif social très largement soutenu par l'État, avec un repas à 3,30 euros. Ces tarifs sont tout de même assez bas.

Bien évidemment, la priorité du Gouvernement est de cibler les étudiants qui sont dans les situations les plus précaires, donc de maintenir l'effort sur ceux qui ont droit aux repas à 1 euro qui sont aujourd'hui les étudiants boursiers.

Pour cette raison, l'avis du Gouvernement est défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1187 rectifié *bis*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1641.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1636, présenté par MM. Chantrel et Ros, Mmes Blatrix Contat et Monier, M. Kanner, Mmes Brossel et Daniel, M. Lozach, Mme S. Robert, M. Ziane, Mme Artigalas, MM. Chaillou, Pla, Redon-Sarrazy, Uzenat et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>				
Vie étudiante	77 000 000		77 000 000	
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires				
Recherche spatiale		77 000 000		77 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	77 000 000	77 000 000	77 000 000	77 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Yan Chantrel.

M. Yan Chantrel. Cet amendement vise à rétablir les crédits retirés à la vie étudiante dans ce projet de loi de finances pour 2025.

Alors que tous les voyants sont au rouge pour la vie étudiante, le Gouvernement supprime 85 millions d'euros sur le dos des étudiants – c'était 77 millions d'euros jusqu'à ce matin, mais la baisse s'est accrue de 8 millions d'euros supplémentaires en début de journée...

Les résultats de la nouvelle édition du baromètre de l'Institut français d'opinion publique (Ifop) témoignent d'une situation de précarité sévèrement ancrée dans la population étudiante : précarité alimentaire, problèmes de santé mentale, isolement, précarité menstruelle, crise de logement sans précédent... Les sujets sur lesquels le Gouvernement doit soutenir les étudiants sont nombreux.

Aussi la baisse des crédits destinés à la vie étudiante est-elle pour nous totalement incompréhensible. Par cet amendement, nous demandons leur rétablissement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Vanina Paoli-Gagin, rapporteur spécial. Contrairement à ce qu'affirme notre collègue, les moyens augmentent de près de 40 millions d'euros. La baisse de 77 millions d'euros découle de la baisse du nombre de boursiers.

La commission demande donc le retrait de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Baptiste, ministre. Je veux rappeler que la rentrée 2023 a vu une revalorisation de 6 % des plafonds de ressources boursiers, une augmentation des échelons d'un montant de 37 euros et des efforts particuliers pour les étudiants qui étaient en situation de handicap.

Au reste, il y a, à côté des aides sociales directes, un ensemble d'aides sociales indirectes qui permettent de contribuer à la lutte contre la précarité étudiante.

Pour ces raisons, et compte tenu du contexte budgétaire global, l'avis du Gouvernement est défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1636.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1867, présenté par Mmes de Marco et Ollivier, MM. Mellouli, Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>				
Vie étudiante	76 800 000		76 800 000	
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires				
Recherche spatiale		76 800 000		76 800 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	76 800 000	76 800 000	76 800 000	76 800 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Monique de Marco.

Mme Monique de Marco. Plus de 64 000 jeunes étudiants dans les territoires d'outre-mer.

Or le niveau de précarité des étudiants ultramarins est très nettement supérieur à celui des étudiants qui réalisent leurs études en France hexagonale. À Mayotte, par exemple, plus de 71 % des étudiants vivent dans la pauvreté.

Depuis août 2023, les étudiants boursiers dans les territoires d'outre-mer bénéficient d'un complément de bourse de 30 euros par mois. Cette mesure va dans le bon sens, mais elle demeure insuffisante. En effet, le montant du complément de bourse est inférieur aux besoins des étudiants. Au demeurant, ce dispositif exclut les étudiants non boursiers qui subissent la précarité.

Ainsi, le présent amendement a pour objet de créer une aide économique de 100 euros par mois à destination de tous les jeunes qui étudient dans les outre-mer, en complément des dispositifs existants.

M. le président. L'amendement n° II-1868, présenté par Mmes de Marco et Ollivier, MM. Mellouli, Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>				

Vie étudiante	23 000 000		23 000 000	
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires				
Recherche spatiale		23 000 000		23 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles dont titre 2				
TOTAL	23 000 000	23 000 000	23 000 000	23 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Monique de Marco.

Mme Monique de Marco. Il s'agit d'un amendement de repli.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Vanina Paoli-Gagin, rapporteur spécial. Nous prenons le point : en effet, la revalorisation n'est peut-être pas suffisante. Toutefois, elle sera l'objet de la phase 2 de la réforme du programme de bourses.

En conséquence, la commission sollicite le retrait de l'amendement. À défaut, elle émettrait un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Baptiste, ministre. Comme cela a été mentionné tout à l'heure, nous maintenons le complément de bourse de 30 euros pour les étudiants des territoires ultramarins qui a été introduit en 2023. Par ailleurs, il existe toute une série d'aides pour soutenir les étudiants boursiers et non boursiers ultramarins, à commencer par

les dispositifs inscrits dans la loi Levi, qui permettront de donner une aide ponctuelle et spécifique de 10 euros par étudiant dans les territoires ultramarins.

Au-delà de ces aides ponctuelles et spécifiques, je veux mentionner la situation de Mayotte : nous avons débloqué, voilà quelques jours, une aide de 300 euros pour tous les étudiants mahorais.

Dans ces conditions, et compte tenu du contexte budgétaire global, l'avis du Gouvernement sera défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1867.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1868.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-252, présenté par M. S. Demilly, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire dont titre 2		70 000 000		70 000 000
Vie étudiante				
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires				
Recherche spatiale				
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	70 000 000		70 000 000	

Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles dont titre 2				
TOTAL	70 000 000	70 000 000	70 000 000	70 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Stéphane Demilly, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Nous allons prendre un peu de hauteur avec cet amendement, qui tend à relever le soutien apporté par l'État à la filière aéronautique française à la hauteur de la trajectoire annoncée par le Président de la République en juin 2023.

La filière s'est fixé pour objectif de produire, à partir de 2035, un avion ultrafrugal, qui utilisera 20 % à 25 % d'énergie en moins que la génération actuelle d'aéronefs.

En produisant cet aéronef, l'industrie française participera à la décarbonation de toute l'aviation mondiale.

Le Président de la République s'est engagé, en juin 2023, à ce que l'État abonde le Conseil pour la recherche aéronautique civile (Corac) de 300 millions d'euros par an d'ici à 2027. Or le projet de budget actuel ne prévoit de l'abonder que de 230 millions d'euros.

Ce niveau de soutien est insuffisant pour permettre aux acteurs de la filière de développer les briques technologiques nécessaires pour produire ce nouvel aéronef sans contretemps. Il pourrait donc mener à un report de la réalisation du programme, alors que les entreprises françaises et européennes font face à une concurrence mondiale particulièrement intense.

Le présent amendement vise donc à relever de 70 millions d'euros les moyens de l'action n° 14, « Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile » du programme 190.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Rapin, rapporteur spécial. M. Demilly a parfaitement décrit l'objet de son amendement.

La commission s'en remet à la sagesse du Sénat, d'autant que la commission des finances fera un contrôle sur la question au titre du plan France 2030. Mais, à titre personnel, je ne veux pas faire prendre de retard à ce chantier et je voterai donc pour cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Baptiste, ministre. Je veux rappeler que les crédits prévus au bénéfice de la recherche en aéronautique civile sur le programme 190 du PLF pour 2025 s'élèvent à 65 millions d'euros en autorisations d'engagement et à 55 millions d'euros en crédits de paiement.

Par ailleurs, France 2030 a prévu des investissements sur le sujet.

Au total, depuis 2020, ce sont près de 2,6 milliards d'euros qui ont été investis en faveur du soutien à la recherche et au progrès technologique dans la filière aéronautique civile. Ces sommes sont évidemment importantes.

J'entends un certain nombre de vos interrogations, mesdames, messieurs les sénateurs. Nous devons être à la hauteur de ces engagements, mais il nous semble que la trajectoire budgétaire proposée est bien calibrée pour maintenir une dynamique forte.

Dès lors, le Gouvernement émet un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. La parole est à Mme Mathilde Ollivier, pour explication de vote.

Mme Mathilde Ollivier. Chers collègues, alors que vous venez de voter un amendement de suppression de 630 millions d'euros de crédits, dont 106 millions d'euros qui touchent à la mission « Écologie, développement et mobilité durables », vous allez ajouter 75 millions d'euros pour le développement d'un avion durable de demain ?

On ne va tout de même pas mettre tous nos sous dans le développement d'un avion durable, tandis que tous les crédits du reste de la recherche en mobilité durable sont siphonnés ! Cette initiative me laisse sans voix.

M. le président. La parole est à M. Yan Chantrel, pour explication de vote.

M. Yan Chantrel. Comme l'a très bien rappelé ma collègue Mathilde Ollivier, alors qu'il y a eu un coup de rabet global, on voit apparaître certains amendements visant des dispositifs de niche, dont certains donnent lieu à des avis de sagesse de la part du rapporteur spécial.

Il est possible qu'il y ait des lobbies mieux organisés que d'autres, et c'est tant mieux – nous souhaitons nous aussi pouvoir soutenir certaines filières –, mais un tel choix semble totalement aberrant !

Je viens de défendre un amendement au montant quasiment identique pour aider directement les étudiants en situation de précarité, dont les bourses ne sont pas suffisantes. On m'a expliqué que c'est parce que le nombre de boursiers diminue que l'on diminue les crédits de 70 millions d'euros... Profitez-en plutôt pour augmenter les bourses, qui ne sont pas suffisantes !

Dans la même logique, on diminue le nombre d'enseignants parce qu'il y a moins d'élèves. Faites plutôt en sorte qu'il y ait moins d'élèves par classe ! Les raisonnements que nous entendons sont complètement absurdes.

Or, quand il s'agit de défendre un lobby, la commission semble n'avoir pas de problème à émettre un avis de sagesse. Ce n'est pas bon ! Des dispositions de ce type n'honorent pas notre assemblée. (*Applaudissements sur des travées du groupe SER.*)

Mme Monique de Marco. Il serait incroyable d'adopter cet amendement !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-252.

(Après une épreuve à main levée déclarée douteuse par le bureau, le Sénat, par assis et levé, n'adopte pas l'amendement.)

M. le président. Je suis saisi de quatre amendements identiques.

L'amendement n° II-117 rectifié est présenté par Mme L. Darcos, MM. Chevalier et Wattebled, Mme Lermytte, MM. Brault et Chasseing, Mme Bourcier et MM. Laménie, Rochette et Capus.

L'amendement n° II-616 rectifié *bis* est présenté par M. Chaize, Mmes Jacques, Belrhiti et Demas, M. Bouchet, Mme Gruny, MM. Pellevat, Brisson, Savin et Sido et Mme Dumont.

L'amendement n° II-1630 est présenté par MM. Ros et Chantrel, Mmes Blatrix Contat et Monier, M. Kanner, Mmes Brossel et Daniel, M. Lozach, Mme S. Robert, M. Ziane, Mme Artigalas, MM. Chaillou, Pla, Redon-Sarazy, Uzenat et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

L'amendement n° II-1996 rectifié *bis* est présenté par Mmes Guillotin et M. Carrère, MM. Fialaire, Gold, Grosvalet, Bilhac, Cabanel et Masset, Mme Pantel, MM. Roux et Ruel et Mme Jouve.

Ces quatre amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>				
Vie étudiante				
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	35 000 000		35 000 000	
Recherche spatiale				
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)		35 000 000		35 000 000
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	35 000 000	35 000 000	35 000 000	35 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Laure Darcos, pour présenter l'amendement n° II-117 rectifié.

Mme Laure Darcos. Comme vous le savez, mes chers collègues, les sociétés d'accélération du transfert de technologies (Satt) sont des acteurs essentiels de la valorisation de la recherche publique et de l'innovation française.

Ancrées dans les territoires et soutenues par les régions, elles assurent la détection des innovations, la protection par brevet, la maturation technologique, le transfert des résultats vers le marché et la création de start-up. Elles négocient les contrats de recherche et développement (R&D). En outre, elles sensibilisent la communauté scientifique à la valorisation et contribuent à renforcer les relations entre chercheurs et entreprises.

Après douze ans d'activité, elles disposent d'un solide bilan : 4 000 brevets déposés, 23 000 contrats de collaboration de recherche signés avec des partenaires économiques,

plus de 850 start-up créées, valorisées à plus de 3,5 milliards d'euros et ayant levé plus de 1,5 milliard d'euros pour soutenir leur développement.

Un montant annuel de 80 millions d'euros avait été anticipé à leur profit dans le cadre de la LPR, mais ce budget a été très significativement réduit dans le contexte budgétaire actuel.

Le présent amendement vise donc à rétablir la trajectoire budgétaire prévue par la LPR, en abondant de 35 millions d'euros l'action « Pilotage et animation » du programme 172 et en réduisant à due concurrence le budget inscrit à l'action « Recherche duale dans le domaine aérospatial » du programme 191.

M. le président. La parole est à M. Patrick Chaize, pour présenter l'amendement n° II-616 rectifié *bis*.

M. Patrick Chaize. Cet amendement vient d'être excellemment défendu.

M. le président. La parole est à M. David Ros, pour présenter l'amendement n° II-1630.

M. David Ros. Pour respecter les consignes du président Raynal et être aussi efficace que le jeu de l'équipe de rugby de Toulouse (*Sourires.*), j'ajouterai simplement que 1 euro investi dans les Satt rapporte 21 euros en création de start-up. Par ailleurs, les Satt étaient soutenues par les régions, dont les finances rendent actuellement ce soutien difficile.

Je fais donc miens les arguments de mes collègues pour défendre cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Bernard Fialaire, pour présenter l'amendement n° II-1996 rectifié *bis*.

M. Bernard Fialaire. Il est défendu, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Rapin, rapporteur spécial. L'enveloppe de 45 millions d'euros de soutien annuel qui est prévue par le projet de loi de finances ne résume pas le soutien du budget de l'État aux Satt. En effet, depuis 2012, les Satt ont reçu plus de 1 milliard d'euros de financement public.

Elles bénéficieront également d'enveloppes dédiées au soutien des incubateurs et des pôles universitaires d'innovation (PUI), dont elles sont des acteurs centraux.

Enfin, dans les secteurs stratégiques, de nombreuses Satt continuent d'être soutenues dans le cadre du plan France 2030.

Ces dispositions alourdissent la dépense de la mission sans paraître justifiées au regard de la gravité de la situation de nos finances publiques.

La commission sollicite donc le retrait de ces amendements.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Baptiste, ministre. L'enjeu du transfert de la recherche publique vers les entreprises est absolument essentiel. Or il coûte de l'argent. Je ne serai jamais de ceux qui vous diront que les Satt voleront un jour de leurs propres ailes et n'auront plus besoin d'un soutien public. Ce n'est pas vrai : il faut les aider.

Dans le budget pour 2025, quelque 45,5 millions d'euros sont prévus, mais ce n'est pas du tout le seul dispositif qui est en place aujourd'hui pour soutenir ce transfert ! Je peux citer les pôles universitaires d'innovation, dotés d'une enveloppe de 167 millions d'euros, ou encore les soutiens au consortium de maturation et de prématuration dans France 2030. Il y a aujourd'hui énormément d'argent qui est mobilisé sur ces questions.

En revanche, je pense qu'il faut avoir une réflexion de fond sur le modèle économique des Satt et sur la manière dont elles travaillent. Ces sociétés sont très hétérogènes aujourd'hui. Il faut en dresser le bilan et étudier la manière dont on les soutiendra ou non dans le futur, dans un environnement aujourd'hui très riche sur les questions de transfert.

Il convient donc de faire ce travail de bilan des dispositifs existants avant de se lancer plus avant.

Pour ces raisons, l'avis du Gouvernement est évidemment défavorable sur ces amendements.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Claude Raynal, président de la commission des finances. Monsieur le ministre, vous avez raison : il faudrait réaliser une analyse ou un bilan des Satt, pour étudier la façon dont on peut réorienter les dispositifs en la matière. Il est vrai aussi que les résultats des Satt sont très variables.

Ce qui est dommage, c'est de procéder dans le mauvais sens : on commence par réduire les crédits et on discute ensuite. Si l'on pouvait faire l'inverse, ce serait mieux !

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-117 rectifié, II-616 rectifié *bis*, II-1630 et II-1996 rectifié *bis*.

(Les amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. L'amendement n° II-1537 rectifié, présenté par M. Piednoir, Mmes Sollogoub et L. Darcos, M. Kern, Mmes Gosselin, Aeschlimann et Muller-Bronn, M. Bruyen, Mmes Petrus et Billon, MM. Genet et Brisson, Mme Berthet, MM. Savin et C. Vial et Mmes Belrhiti et Lassarade, est ainsi libellé :

Modifier comme suit les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>	25 000 000		25 000 000	
Vie étudiante				
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires				
Recherche spatiale		25 000 000		25 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				

Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Stéphane Piednoir.

M. Stéphane Piednoir. Par cet amendement, nous cherchons, comme chaque année, à renforcer la subvention pour charges de service public des établissements d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (Eespig), sur lesquels pèsent un certain nombre de contraintes, notamment de recherche.

Leur subvention pour charges de service public baisse d'année en année – elle a été divisée par deux en l'espace d'une quinzaine d'années. Aujourd'hui, ce sont moins de 500 euros par étudiant par an que l'État accorde à ces établissements, pourtant labellisés comme étant des structures qui délivrent un enseignement de qualité.

Les Eespig demandent simplement que leurs subventions soient rehaussées, non pas à la hauteur de celles qui sont accordées aux établissements publics, mais de manière qu'elles leur permettent de subvenir à leurs besoins d'enseignement et de recherche.

Cet amendement a ainsi pour objet de demander une réévaluation de l'ordre de 25 millions d'euros, somme qui est encore très éloignée de ce que l'on pourrait attendre.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Vanina Paoli-Gagin, rapporteur spécial. Le financement public des Eespig est en effet un réel enjeu.

Je souhaite entendre le ministre sur ce point, mais, au regard de la situation budgétaire, nous sollicitons le retrait de l'amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Baptiste, ministre. Je partage avec le sénateur Piednoir l'analyse selon laquelle les Eespig constituent aujourd'hui l'un des piliers de l'enseignement supérieur et sont, pour leur très grande majorité, des établissements de qualité, voire de très grande qualité.

Je souligne que L'État les accompagne, avec une stabilisation de son soutien autour de 600 euros par an et par étudiant, ce qui est en effet significativement moins que ce qui est versé pour les formations publiques.

Toutefois, un nouveau modèle de répartition des crédits a été instauré en 2021, avec l'objectif de favoriser l'atteinte des objectifs prioritaires en termes de service public de l'enseignement supérieur et d'examiner le coût induit sur ces établissements par la démographie étudiante.

Un certain nombre de choses sont donc déjà en place. Compte tenu du contexte budgétaire actuel, nous sommes aujourd'hui amenés à émettre un avis défavorable.

M. le président. Monsieur Piednoir, l'amendement n° II-1537 rectifié est-il maintenu ?

M. Stéphane Piednoir. Non, je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-1537 rectifié est retiré.

L'amendement n° II-1538 rectifié, présenté par M. Piednoir, Mmes Sollogoub et L. Darcos, M. Kern, Mmes Gosselin, Aeschlimann et Muller-Bronn, M. Bruyen, Mmes Guidez, Petrus et Billon, MM. Genet et Brisson, Mme Berthet, MM. Savin et C. Vial et Mmes Belrhiti et Lassarade, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>				
Vie étudiante	1 100 000		1 100 000	
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires				
Recherche spatiale		1 100 000		1 100 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				

Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	1 100 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Stéphane Piednoir.

M. Stéphane Piednoir. Si vous me le permettez, monsieur le président, je présenterai en même temps l'amendement n° II-1539 rectifié.

M. le président. J'appelle en discussion l'amendement n° II-1539 rectifié, présenté par M. Piednoir, Mmes Sollogoub et L. Darcos, M. Kern, Mmes Gosselin, Aeschlimann et

Muller-Bronn, M. Bruyen, Mmes Petrus et Billon, MM. Genet et Brisson, Mme Berthet, MM. Savin, Chasseing et C. Vial et Mmes Belrhiti et Lassarade, et ainsi libellé :

Modifier comme suit les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>				
Vie étudiante	1 000 000		1 000 000	
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires				
Recherche spatiale		1 000 000		1 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0		0	

Veuillez poursuivre, mon cher collègue.

M. Stéphane Piednoir. Ces amendements visent toujours les Eespig, sur deux sujets eux aussi récurrents chaque année et qui me tiennent véritablement à cœur.

L'amendement n° II-1538 rectifié vise à permettre aux Eespig de verser à leurs étudiants boursiers l'aide à la mobilité internationale.

À mon sens, le fait d'être boursier donne des droits dans l'enseignement supérieur, que l'on fasse le choix de suivre sa scolarité dans une université publique ou dans un établissement privé, d'intérêt général ou non – je ne vois pas ce que cela change au statut de boursier.

Or les Eespig ne sont pas habilités à verser l'aide à la mobilité internationale à leurs étudiants. Nous savons pourtant que, dans l'enseignement supérieur, le cursus passe aujourd'hui par une mobilité internationale.

Je m'étonne donc quelque peu que la commission des finances ait fait le choix de solliciter l'avis du Gouvernement. Franchement, cette mesure peut être tout à fait consensuelle sur l'ensemble des travées de cet hémicycle.

L'amendement n° II-1539 rectifié tend quant à lui à habiliter les Eespig à accueillir des étudiants boursiers.

La encore, aussi stupéfiant que cela puisse paraître, à chaque formation nouvelle qui est créée, les Eespig doivent demander l'autorisation d'accueillir des étudiants boursiers – plus exactement, s'ils les accueillent, le versement des bourses n'est pas de droit. En termes d'équité et de justice sociale, que d'aucuns, sur ces travées comme ailleurs, revendiquent de temps à autre, je ne comprends pas la régularité de ces décisions.

À cet égard, la demande de retrait de l'amendement émise par la commission des finances m'étonne elle aussi profondément.

Pour ma part, j'estime que ce droit devrait être accordé à l'ensemble des étudiants boursiers, quel que soit leur choix d'études supérieures.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Vanina Paoli-Gagin, rapporteur spécial. Pour ce qui est de l'amendement n° II-1539 rectifié, le problème sous-jacent n'est pas vraiment financier : la question soulevée est celle de la raison de cette habilitation. En conséquence, je sollicite le retrait de l'amendement.

Pour ce qui concerne l'amendement n° II-1538 rectifié, la ministre s'était engagée, lors du PLF pour 2024, à travailler rapidement sur ce dossier et à proposer des avancées.

Je souhaite savoir comment le dossier a avancé, raison pour laquelle je sollicite l'avis du Gouvernement – c'est donc une demande d'avis plutôt favorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Baptiste, ministre. Premièrement, je rappelle que seuls les établissements publics d'enseignement supérieur peuvent attribuer des aides à la mobilité internationale. Pour y inclure les Eespig, il faudrait une modification du code de l'éducation.

En outre, pour dire les choses concrètement, les Eespig disposent de possibilités de financement plus diversifiées que les établissements publics. En particulier, les droits d'inscription peuvent être fixés de manière beaucoup plus libre, ce qui leur permet d'accompagner la mobilité quand ils le jugent nécessaire.

Deuxièmement, l'habilitation à recevoir des boursiers dans les établissements privés doit effectivement faire l'objet aujourd'hui d'une décision ministérielle après instruction, laquelle permet de garantir la qualité et le caractère social de la formation.

Cette procédure est en cours de simplification, s'agissant tant des demandes des établissements que de l'instruction par les rectorats et le ministère. Je m'engage à ce que cette simplification soit poursuivie et à ce que l'on puisse de nouveau discuter de cette question.

Pour cette raison, monsieur le rapporteur spécial, le Gouvernement sollicite le retrait de ces amendements, faute de quoi il émettrait un avis défavorable.

M. le président. Quel est donc l'avis de la commission sur l'amendement n° II-1538 rectifié ?

Mme Vanina Paoli-Gagin, rapporteur spécial. La commission se range à l'avis défavorable du Gouvernement.

M. le président. La parole est à Mme Marie-Do Aeschlimann, pour explication de vote.

Mme Marie-Do Aeschlimann. Je salue les initiatives et la constance de notre collègue Piednoir en faveur de l'égalité de traitement entre les établissements d'enseignement supérieur.

Je suis souvent sollicitée par des étudiants – certains des établissements dont nous venons de parler sont situés dans le département des Hauts-de-Seine, notamment l'Institut Léonard de Vinci, mais aussi l'Essec et d'autres – sur la question de l'égalité. Je pense que le Sénat s'honorerait à œuvrer en faveur de l'égalité entre tous les étudiants, en particulier en ce qui concerne l'aide à la mobilité internationale.

Nous encourageons beaucoup les étudiants à se former à l'étranger. Il est donc assez dommageable de ne pas octroyer les mêmes aides, de ne pas offrir le même soutien à tous les étudiants.

J'entends que la situation budgétaire est difficile, tendue et contrainte. Il est néanmoins important d'envoyer à tous les étudiants le signal que, quelles que soient la voie et l'école qu'ils choisiront, ils ne seront pas pénalisés en raison de la renommée, justifiée ou non, de leur établissement, ou par le coût supposé de leurs études.

Je remercie donc notre collègue de son engagement en faveur de ces établissements.

M. le président. Monsieur Piednoir, les amendements n° II-1538 rectifié et II-1539 rectifié sont-ils maintenus ?

M. Stéphane Piednoir. Comme vient de le rappeler Mme Aeschlimann à l'instant, je mène avec constance ce combat depuis plusieurs années.

Permettez-moi de revenir sur les arguments qui viennent de nous être opposés.

Tout d'abord, on nous promet une réforme du code de l'éducation. Dont acte ! Je veux bien y prendre toute ma part, mais que l'on ne nous rende pas coupables de la dissolution, que nous n'avons pas décidée, et de la censure, que nous ne cautionnons évidemment pas non plus.

Ensuite, monsieur le ministre, vous invoquez les prétendus moyens dont les Eespig disposeraient pour aider leurs étudiants à effectuer une mobilité internationale. On ne peut pas à la fois dire que les droits d'inscription des établissements privés sont trop élevés et considérer qu'ils peuvent être augmentés de 1 000 euros pour financer l'aide à la mobilité des étudiants. C'est un non-sens !

Par ailleurs, cela a été dit à de nombreuses reprises, si l'on veut lutter contre l'enseignement privé lucratif, qui, contrairement aux Eespig, fait parfois tout et n'importe quoi – je dis « parfois », car ce n'est pas une généralité –, on ne peut pas ne pas récompenser les établissements d'intérêt général, sur lesquels pèsent de réelles contraintes. En tout cas, il faut les évaluer à leur juste valeur et prendre en compte leur juste implication dans le panorama de l'enseignement supérieur public et privé.

Je souligne enfin que si ces amendements étaient adoptés, ils coûteraient 1 million d'euros chacun, contre 1 milliard d'euros pour des amendements qui ont été présentés précédemment. Je ne me situe pas tout à fait au même niveau ; je suis même, me semble-t-il, assez raisonnable.

Les dispositions de ces deux amendements me semblent aller dans le bon sens : celui de la justice pour les étudiants de l'enseignement supérieur.

Par conséquent, oui, je maintiens ces deux amendements, monsieur le président.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1538 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1539 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-666, présenté par Mmes Ollivier et de Marco, MM. Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>				
Vie étudiante	15 000 000		15 000 000	
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires				
Recherche spatiale		15 000 000		15 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Mathilde Ollivier.

Mme Mathilde Ollivier. Cet amendement de notre groupe vise à augmenter les ressources budgétaires des services de santé étudiante (SSE).

Aujourd'hui, 68 % des étudiants déclarent avoir des symptômes dépressifs et 36 % des pensées suicidaires, en dépit de la réforme ayant intégré la santé mentale dans les soins proposés aux étudiants. Ces chiffres sont trop élevés !

Les études constituent une étape clé dans la construction de l'individu. L'apparition de troubles psychiques à cet âge peut entraîner des difficultés majeures, sur le plan tant professionnel que personnel.

Prendre soin de la santé mentale des étudiants est donc un véritable enjeu de santé publique. En moyenne, un seul psychologue est disponible pour 30 000 étudiants, ce qui est bien inférieur ce que l'on observe chez nos voisins européens. Il est urgent d'augmenter le nombre de psychologues présents dans les services de santé étudiante.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Vanina Paoli-Gagin, rapporteur spécial. Les crédits accordés aux services de santé étudiante sont reconduits en 2025.

Par ailleurs, je rappelle que la santé étudiante peut être financée par la CVEC.

La commission demande donc le retrait de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Baptiste, ministre. Je rappelle que le dispositif Santé psy étudiant permet aux étudiants de bénéficier de douze consultations gratuites d'un psychologue, sans avance de frais. Ce dispositif est bien reconduit dans le PLF pour 2025.

Pour cette raison, mais aussi pour celles que j'ai mentionnées précédemment, j'émet un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. La parole est à Mme Mathilde Ollivier, pour explication de vote.

Mme Mathilde Ollivier. Madame la rapporteure, vous nous dites que les budgets sont conservés dans le PLF pour 2025. Mais le Gouvernement peut-il nous confirmer que le coup de

rabort de 8 millions d'euros sur les crédits du programme « Vie étudiante » n'affectera pas les services de santé étudiante ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Philippe Baptiste, ministre. Je confirme que le dispositif Santé psy étudiant est reconduit en 2025.

M. le président. La parole est à Mme Karine Daniel, pour explication de vote.

Mme Karine Daniel. J'aimerais que l'on distingue le droit à des consultations et la réalité effective dans les universités, où, faute de moyens, ces consultations ne peuvent avoir lieu.

M. le président. Madame Ollivier, l'amendement n° II-666 est-il maintenu ?

Mme Mathilde Ollivier. Oui, je le maintiens, monsieur le président.

M. le président. Je le mets aux voix.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-760 rectifié est présenté par Mme Schalck, M. Frassa, Mme M. Mercier, MM. Somon et Bonhomme, Mmes V. Boyer et Gosselin, MM. Brisson et D. Laurent, Mme Aeschlimann, MM. Sol, Genet et E. Blanc, Mme Joseph, M. Panunzi, Mmes Ventalon et Imbert et MM. Pointereau, Michallet et Gremillet.

L'amendement n° II-2007 est présenté par M. Iacovelli, Mme Phinera-Horth, MM. Patriat, Buis et Buval, Mmes Cazebonne et Duranton, M. Fouassin, Mme Havet, MM. Kulimoetoke, Lemoyne et Lévrier, Mme Nadille, MM. Omar Oili, Patient et Rambaud, Mme Ramia, M. Rohfritsch, Mme Schillinger, M. Théophile et les membres du groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>				
Vie étudiante				
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	15 000 000		15 000 000	
Recherche spatiale		15 000 000		15 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Béatrice Gosselin, pour présenter l'amendement n° II-760 rectifié.

Mme Béatrice Gosselin. Cet amendement de notre collègue Elsa Schalck vise à augmenter de 15 millions d'euros par an les crédits en faveur de la recherche clinique sur les cancers pédiatriques.

Chaque année en France, environ 2 500 enfants et adolescents sont diagnostiqués d'un cancer. Cette pathologie reste la première cause de décès chez les enfants de plus de 1 an.

En 2018, le Gouvernement a partiellement entendu cette demande et déposé un amendement au projet de loi de finances pour 2019 visant à prévoir 5 millions d'euros par an en faveur de la recherche fondamentale sur les cancers pédiatriques.

Ce financement a permis de mobiliser la communauté scientifique française sur cette problématique. Cinq ans plus tard, il permet d'entrevoir de réels espoirs d'avancées thérapeutiques.

Nous proposons aujourd'hui d'allouer 15 millions d'euros de crédits supplémentaires à l'action n° 15, « Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie et de la santé », au sein du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » et de réduire du même montant les crédits de l'action « Maîtrise de l'accès à l'espace », au sein du programme « Recherche spatiale ».

M. le président. La parole est à M. Xavier Iacovelli, pour présenter l'amendement n° II-2007.

M. Xavier Iacovelli. Chaque année en France, 2 500 enfants et adolescents se voient diagnostiquer un cancer.

Cette injustice de la vie plonge des familles dans l'inquiétude la plus profonde. Ces cancers sont la première cause de décès par maladie chez les enfants de plus de 1 an et provoquent 500 décès par an. Deux tiers de ceux qui survivent ont des séquelles après leur traitement.

Les plus grandes difficultés sont concentrées sur des cancers spécifiques aux enfants, sur lesquels une recherche adaptée est nécessaire, afin de mieux en comprendre les mécanismes et de proposer des essais cliniques ambitieux. La mise en place d'un budget dédié est souhaitée de longue date par de nombreuses associations, afin d'accélérer cette recherche spécifique.

Comme l'a rappelé ma collègue, à la fin de l'année 2018, le Gouvernement a entendu cette demande et déposé un amendement au projet de loi de finances pour 2019 visant à allouer 5 millions d'euros à la recherche fondamentale sur les cancers pédiatriques. À l'époque, nous l'avions voté à l'unanimité.

Ces crédits ont permis d'engager plusieurs projets nouveaux nous conduisant, cinq ans plus tard, à entrevoir de réels espoirs d'avancées thérapeutiques.

Le présent amendement vise donc à porter à 15 millions d'euros les crédits de la recherche sur les cancers pédiatriques.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Rapin, rapporteur spécial. Il s'agit d'un sujet sensible, sur lequel nous revenons chaque année. J'en parle aisément, car, il y a quelques années, j'avais incité mes collègues sénateurs à contribuer personnellement à une levée de fonds que j'avais organisée avec notre ancienne collègue Catherine Deroche pour un programme de recherche sur le cancer pédiatrique.

Qu'est-ce qui justifie d'augmenter les crédits de 15 millions d'euros, alors que le système ne fonctionne déjà pas mal, que les financements ont progressé depuis 2022 et que l'Institut national du cancer (INCa) coordonne parfaitement des actions spécifiques en oncopédiatrie ?

Cela me déchire le cœur de le faire, mais, pour des raisons purement techniques, je demande le retrait de ces amendements.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Baptiste, ministre. On ne peut évidemment qu'être sensible à ce sujet. On sait à quel point ces situations peuvent être dramatiques.

Comme vient de le dire M. le rapporteur spécial, énormément d'argent est investi dans ce domaine, dans différents dispositifs de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), de l'INCa, de l'ANR ou dans la recherche des centres hospitalo-universitaires (CHU).

Ajouter une dizaine ou une quinzaine de millions d'euros sans vision globale de l'ensemble des dispositifs ne me semble pas, d'un point de vue technique, la meilleure façon de faire aujourd'hui.

Pour cette raison, et compte tenu du contexte budgétaire contraint, le Gouvernement émet un avis défavorable sur ces amendements.

M. le président. Madame Gosselin, l'amendement n° II-760 rectifié est-il maintenu ?

Mme Béatrice Gosselin. Oui, je le maintiens, monsieur le président.

M. le président. Monsieur Iacovelli, l'amendement n° II-2007 est-il maintenu ?

M. Xavier Iacovelli. Oui, je le maintiens également, monsieur le président.

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-760 rectifié et II-2007.

(Les amendements sont adoptés.)

M. le président. L'amendement n° II-466 rectifié n'est pas défendu.

Je suis saisi de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-1536 rectifié est présenté par M. Piednoir, Mmes Sollogoub et L. Darcos, M. Kern, Mmes Gosselin, Aeschlimann et Muller-Bronn, M. Bruyen, Mmes Petrus et Billon, MM. Genet et Brisson, Mme Berthet, MM. Savin et C. Vial et Mmes Belhiti et Lassarade.

L'amendement n° II-2008 est présenté par Mme Havet, M. Iacovelli, Mme Phinera-Horth, MM. Patriat, Buis et Buval, Mmes Cazebonne et Duranton, MM. Fouassin, Kulimoetoke, Lemoyne et Lévrier, Mme Nadille, MM. Omar Oili, Patient et Rambaud, Mme Ramia, M. Rohfritsch, Mme Schillinger, M. Théophile et les membres du groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>				
Vie étudiante				

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires		10 000 000		10 000 000
Recherche spatiale				
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	10 000 000		10 000 000	
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Stéphane Piednoir, pour présenter l'amendement n° II-1536 rectifié.

M. Stéphane Piednoir. Il est défendu, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Xavier Iacovelli, pour présenter l'amendement n° II-2008.

M. Xavier Iacovelli. Il est également défendu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Rapin, rapporteur spécial. Nous le savons tous, la situation budgétaire est difficile. En outre, l'Ifpen est déjà soutenu par le ministère de la recherche, qui lui verse une allocation annuelle. Enfin, l'augmentation du financement n'est pas documentée.

La commission demande donc le retrait de ces amendements.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Baptiste, ministre. Les moyens alloués à l'établissement et les missions qui lui sont confiés sont, nous semble-t-il, correctement calibrés.

Par conséquent, j'émet un avis défavorable sur ces amendements.

M. le président. Monsieur Piednoir, l'amendement n° II-1536 rectifié est-il maintenu ?

M. Stéphane Piednoir. Non, je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-1536 rectifié est retiré.

Monsieur Iacovelli, l'amendement n° II-2008 est-il maintenu ?

M. Xavier Iacovelli. Non, je le retire également, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-2008 est retiré.

L'amendement n° II-2005, présenté par M. Iacovelli, Mme Phinera-Horth, MM. Patriat, Buis et Buval, Mmes Cazebonne et Duranton, M. Fouassin, Mme Havet, MM. Kulimoetoke, Lemoyne et Lévrier, Mme Nadille, MM. Omar Oili, Patient et Rambaud, Mme Ramia, M. Rohfritsch, Mme Schillinger, M. Théophile et les membres du groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>	6 800 000		6 800 000	
Vie étudiante				
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires		6 800 000		6 800 000
Recherche spatiale				

Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles dont titre 2				
TOTAL	6 800 000	6 800 000	6 800 000	6 800 000
SOLDE	0	0	0	0

La parole est à M. Xavier Iacovelli.

M. Xavier Iacovelli. Alors que deux à trois millions de jeunes de moins de 19 ans souffrent de troubles psychiques, seulement 2 000 psychiatres exercent en pédopsychiatrie en France et uniquement 550 spécialistes, selon la Cour des comptes.

La pédopsychiatrie, ou psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, est certainement la spécialité médicale qui traverse la crise la plus grave. Les délais d'attente avant de pouvoir consulter un pédopsychiatre vont jusqu'à un an dans certains départements. Il faut ensuite attendre entre trois et six mois si une hospitalisation est nécessaire.

Des solutions inadéquates sont mises en œuvre dans les cas les plus graves et urgents, comme une hospitalisation dans un service de pédiatrie générale, peu adapté à un tel accueil, voire de psychiatrie adulte, ce qui est plus inacceptable encore.

Dans un rapport de 2017 sur la situation de la psychiatrie des mineurs en France, le Sénat avait déjà alerté sur cette réalité. La Cour des comptes a également rendu sur la question en 2023 un rapport dont l'une des recommandations a inspiré cet amendement.

Alors que le gouvernement Barnier avait fait de la santé mentale une grande cause de son gouvernement, le Premier ministre François Bayrou a annoncé qu'il en faisait également une priorité de son action. C'est pourquoi nous nous devons d'agir sur cette question.

Ainsi, cet amendement vise à créer trois postes d'enseignant-chercheur en pédopsychiatrie dans chaque faculté de médecine au niveau de la licence, pour remédier à moyen terme au manque criant de professionnels.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Vanina Paoli-Gagin, rapporteur spécial. Le déficit de pédopsychiatres en France a des causes plus larges que le manque de crédits.

La commission demande donc le retrait de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Baptiste, ministre. Depuis 2017, une centaine d'internes s'orientent chaque année vers la pédopsychiatrie, ce qui a permis la création de 46 postes pour la formation dans les UFR de santé. En outre – c'est un élément important –, aucune demande de poste hospitalo-universitaire n'a été refusée dans le domaine.

Très concrètement, la création de trois postes d'enseignant-chercheur en pédopsychiatrie dans chaque faculté de médecine semble donc peu réaliste au regard du vivier en cours de constitution aujourd'hui.

Pour ces raisons, le Gouvernement émet un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. Monsieur Iacovelli, l'amendement n° II-2005 est-il maintenu ?

M. Xavier Iacovelli. Oui, je le maintiens, monsieur le président.

M. le président. Je le mets aux voix.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1629, présenté par MM. Ros et Chantrel, Mmes Blatrix Contat et Monier, M. Kanner, Mmes Brossel et Daniel, M. Lozach, Mme S. Robert, M. Ziane, Mme Artigalas, MM. Chaillou, Pla, Redon-Sarrazy, Uzenat et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire dont titre 2	3 900 000		3 900 000	
Vie étudiante				

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires		3 900 000		3 900 000
Recherche spatiale				
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles dont titre 2				
TOTAL	3 900 000	3 900 000	3 900 000	3 900 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. David Ros.

M. David Ros. Cet amendement vise à soutenir les doctorants, ou plus exactement le doctorat.

Nous assistons en effet à une baisse du nombre de doctorants. Celle-ci a été de près de 4 % en 2022. Le nombre de doctorants en mathématiques et en chimie a diminué respectivement de 10 % et de 15 %. Or les services de Bruno Le Maire avaient à l'époque évalué à 50 000 le nombre de doctorants dont notre pays a besoin compte tenu des enjeux en termes de recherche.

Cet amendement tend donc à porter à 2 400 euros brut par mois le montant de la rémunération des doctorants, conformément à ce que prévoyait pour 2026 la LPR, pour un montant total de moins de 4 millions d'euros. C'est très précisément le montant que nous avons voté pour l'école du groupe Mines-Télécom.

M. le président. L'amendement n° II-2052, présenté par Mmes de Marco et Ollivier, MM. Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	3 900 000		3 900 000	
Vie étudiante				
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires				
Recherche spatiale		3 900 000		3 900 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles				
TOTAL	3 900 000	3 900 000	3 900 000	3 900 000

SOLDE	0	0
-------	---	---

La parole est à Mme Mathilde Ollivier.

Mme Mathilde Ollivier. J'ajoute à ce que vient de dire mon collègue que le taux d'étudiants diplômés d'un master 2 poursuivant en doctorat a été divisé par trois entre 2006 et 2020, passant de 10,9 % à 3,6 %.

Cet amendement vise lui aussi à augmenter la rémunération brute minimale des doctorants et de la porter à 2 400 euros brut par mois. Il est indispensable d'enrayer la baisse continue du nombre de doctorants pour soutenir la recherche publique française.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Vanina Paoli-Gagin, rapporteur spécial. Le PLF pour 2025 prévoit déjà 21 millions d'euros pour financer la revalorisation d'un peu plus de 100 euros par mois de la rémunération des doctorants. Il s'agit de l'une des mesures de la LPR qui ont été conservées dans ce PLF.

Par ailleurs, les amendements proposés par nos collègues ne permettent pas de porter de 2 000 à 2 400 euros la rémunération des doctorants, comme ils le souhaitent. S'ils étaient adoptés, ils permettraient une hausse d'à peine quelques euros par mois, je tiens à le préciser...

La commission demande donc le retrait de ces amendements.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Baptiste, ministre. Je fais miens les arguments de Mme le rapporteur spécial.

Je souligne par ailleurs que la rémunération est évidemment importante, mais que la faible attractivité du doctorat ne s'explique pas par cette seule question. Je suis profondément convaincu qu'un travail doit être mené sur la place du doctorat dans nos sociétés et dans les entreprises, cette question fondamentale dépassant largement les enjeux de la rémunération.

Pour l'ensemble de ces raisons, le Gouvernement émet un avis défavorable sur ces amendements.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1629.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-2052.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de cinq amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-189 rectifié, présenté par Mme Lermytte, M. Wattebled, Mme L. Darcos, MM. Brault, Chasseing et A. Marc, Mme Bourcier et M. Verzelen, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>				
Vie étudiante				
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	3 000 000		3 000 000	
Recherche spatiale		3 000 000		3 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Laure Darcos.

Mme Laure Darcos. Cet amendement de notre collègue Marie-Claude Lermytte vise à abonder de 3 millions d'euros supplémentaires les crédits de l'Institut Pasteur de

Lille, l'État n'ayant pas réévalué sa subvention depuis plus de quinze ans, malgré la hausse de l'inflation et des coûts énergétiques.

Il s'agit de permettre à cet institut situé dans les Hauts-de-France de rayonner.

M. le président. L'amendement n° II-1765, présenté par M. Somon, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>		3 000 000		3 000 000
Vie étudiante				
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	3 000 000		3 000 000	
Recherche spatiale				
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Laurent Somon.

M. Laurent Somon. Compte tenu de la hausse des coûts fixes liés à l'activité de recherche et de la diminution actuelle des dons privés, même s'ils ont été multipliés par trois en dix ans, il est nécessaire d'augmenter la dotation allouée à l'Institut Pasteur de Lille.

Je rappelle que 33 équipes et 850 agents travaillent dans les 23 000 mètres carrés de laboratoires de l'Institut Pasteur de Lille, notamment sur les maladies infectieuses émergentes, auxquelles il est nécessaire de porter une attention très particulière, et sur les maladies chroniques qui coûtent très cher à la sécurité sociale.

L'amendement tend par ailleurs à prévoir une réduction à due concurrence des crédits du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » et non pas – vous y serez sensible, monsieur le ministre – de ceux du programme « Recherche spatiale ».

M. le président. L'amendement n° II-1886, présenté par Mme Linkenheld, MM. Kanner et Darras, Mme Gréaume et MM. Basquin, Temal, Bourgi, M. Weber, P. Joly, Redon-Sarrazy, Michau, Ros et Tissot, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>				
Vie étudiante				

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	3 000 000		3 000 000	
Recherche spatiale				
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)		3 000 000		3 000 000
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Patrick Kanner.

M. Patrick Kanner. Nous allons tous dans le même sens. Il y a certes l'Institut Pasteur de Paris, mais aussi l'Institut Pasteur de Lille. Le Ch'Nord est avec nous aujourd'hui! (*Sourires.*)

Nous avons eu Frédéric Batteux au téléphone : il faut défendre cette pépite qu'est l'Institut Pasteur de Lille, l'aider et lui permettre de retrouver toute sa place dans la recherche française.

Tel est l'objet de cet amendement de Mme Linkenheld.

M. le président. Les deux amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-142 rectifié est présenté par M. Cambier, Mme Romagny, MM. Longeot, Daubresse et Pellevat, Mme Gacquerre, MM. Kern et Duffourg, Mmes Sollogoub et Olivia Richard et MM. Levi et Jean-Baptiste Blanc.

L'amendement n° II-253 rectifié *quater* est présenté par M. Dhersin, Mme Apourceau-Poly et MM. Vanlerenberghe, Somon, Corbisez, Stéphane Demilly, Courtial et Verzelen.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>		3 000 000		
Vie étudiante				
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	3 000 000			
Recherche spatiale				
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				

TOTAL	3 000 000	3 000 000	
SOLDE	0		

La parole est à M. Pierre-Antoine Levi, pour présenter l'amendement n° II-142 rectifié.

M. Pierre-Antoine Levi. Il est défendu, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Franck Dhersin, pour présenter l'amendement n° II-253 rectifié *quater*.

M. Franck Dhersin. L'Institut Pasteur de Lille, cela a été dit, est un pilier de la recherche scientifique en France, et ce depuis plus de cent trente ans déjà. Pour rappel, il a mis au point le premier vaccin contre la tuberculose, sous la direction d'Albert Calmette et de Camille Guérin. L'Institut Pasteur de Lille constitue l'un des plus importants centres de recherche en France.

Pourtant, cet institut, qui brille par son excellence et son rayonnement international, fait face à une situation financière critique ; cela a été dit par l'ensemble de mes collègues sur toutes les travées. Sa subvention d'État, fixée à 6 millions d'euros, n'a pas été revalorisée depuis 2009, alors que l'inflation a augmenté de près de 30 % depuis lors et que le coût de l'énergie s'est envolé, jusqu'à s'élever à 1 million d'euros par an pour l'Institut.

L'Institut Pasteur de Lille compte essentiellement sur la générosité du public pour financer ses opérations, ainsi que sur des dotations des collectivités territoriales. Mais comment peut-on imaginer qu'un institut de cette importance puisse jouer un rôle de premier plan sur une base financière aussi fragile ?

Aujourd'hui, l'Institut a besoin d'un soutien supplémentaire de 3 millions d'euros pour maintenir ses activités et préserver une cinquantaine d'emplois menacés dès 2025. Ces chercheurs contribuent directement aux avancées médicales et scientifiques. Leur perte serait un coup dur pour l'innovation, dans les régions comme à l'échelon national.

Ce soutien est d'autant plus crucial que d'autres instituts de recherche français, de taille comparable, bénéficient d'un financement plus important. Il est temps de rétablir une égalité territoriale et de permettre à Lille de conserver son rôle central dans le continuum de recherche fondamentale, translationnelle et clinique.

C'est pourquoi je souhaite vivement que le Sénat adopte cet amendement, afin de garantir la pérennité de l'Institut Pasteur de Lille et d'assurer l'avenir de la recherche scientifique dans la région des Hauts-de-France.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Rapin, rapporteur spécial. Cet amendement a été défendu sur toutes les travées à peu près de la même façon.

Cependant, l'amendement de M. Somon, qui vise à réduire à due concurrence les crédits du programme « Formations supérieures et recherche universitaire », me paraît mieux gagé. J'émettrai donc un avis favorable sur l'ensemble des amendements en discussion commune si leurs auteurs acceptent de les modifier pour se rallier à celui de M. Somon.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Baptiste, ministre. Le programme 172 alloue un financement récurrent à divers organismes de recherche au statut associatif, notamment à l'Institut Pasteur de Paris, aux établissements qui relèvent de son réseau international, à l'Institut Curie et à l'Institut Pasteur de Lille.

Le niveau de financement de l'Institut Pasteur de Lille prévu en programmation initiale a récemment augmenté. Il est passé de 5,93 millions d'euros en 2001 à 6,18 millions d'euros en 2025.

Par ailleurs, dans un contexte budgétaire contraint, le ministère de la recherche a versé en 2024 un complément de 1 million d'euros à l'Institut Pasteur de Lille, ce qui montre son engagement.

Nous examinons pleinement la situation financière de l'Institut Pasteur de Lille et nous définissons avec lui une trajectoire de retour à l'équilibre budgétaire à moyen terme en calibrant au mieux la gestion de l'aide nécessaire, sachant que l'Institut bénéficie également de beaucoup d'autres financements publics.

Je rappelle que, outre ce financement de base, l'Institut Pasteur de Lille bénéficie de soutiens spécifiques, tant à l'échelon national qu'à l'échelon européen, pour de nombreux projets de recherche thématiques, que ce soit sur la maladie d'Alzheimer, la lutte contre l'antibiorésistance ou les vaccins, sur lesquels l'Institut est très bien positionné.

Sur les questions liées au vieillissement, à la santé, à l'environnement, à la prévention et à la santé publique, l'Institut peut bénéficier de soutiens dans le cadre du contrat de plan État-région, des programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR) sur les maladies neurodégénératives ou de la stratégie de prévention.

L'Institut Pasteur de Lille a de nombreux canaux à sa disposition. Quant au soutien de base, il est traité aujourd'hui directement par le ministère.

Pour l'ensemble de ces raisons, je prie les auteurs de ces amendements de bien vouloir les retirer ; à défaut, j'émettrais un avis défavorable.

M. le président. Madame Darcos, acceptez-vous de modifier l'amendement n° II-189 rectifié pour le rendre identique à l'amendement n° II-1765 de M. Somon ?

Mme Laure Darcos. Tout à fait, monsieur le président.

M. le président. Monsieur Kanner, acceptez-vous vous aussi de rectifier votre amendement ?

M. Patrick Kanner. Oui, monsieur le président.

M. le président. Monsieur Levi, acceptez-vous la même rectification pour votre amendement ?

M. Pierre-Antoine Levi. Entendu, monsieur le président.

M. le président. Monsieur Dhersin, acceptez-vous pareillement de rectifier votre amendement ?

M. Franck Dhersin. Oui, monsieur le président.

M. le président. Il s'agit donc des amendements identiques n°s II-189 rectifié *bis*, II-1886 rectifié, II-142 rectifié *bis* et II-253 rectifié *quinquies*, dont le libellé est strictement identique à celui de l'amendement n° II-1765.

Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-189 rectifié *bis*, II-1765, II-1886 rectifié, II-142 rectifié *bis* et II-253 rectifié *quinquies*.

(Les amendements sont adoptés.)

M. le président. L'amendement n° II-1449 rectifié *bis*, présenté par M. Mouiller, Mmes Imbert et Lassarade, MM. Bouchet et Sido, Mme Valente Le Hir, MM. Rapin et Genet, Mme Lopez, MM. Brisson, J.-B. Blanc, Pointereau et Perrin, Mmes Micouleau, Malet et Berthet, M. Rietmann, Mme Schalck, MM. C. Vial, Meignen, Savin et Gremillet, Mmes P. Martin et M. Mercier, MM. Darnaud, Paul, Cuypers et E. Blanc, Mme Grunry, MM. Cadec et Khalifé,

Mmes Dumont et Deseyne, MM. Frassa, Naturel, Burgoa et Chaize, Mmes Richer, Gosselin, Puissat et Jacques, M. Bacci, Mme Josende, MM. Sol, Bruyen et Panunzi, Mmes Ventalon, Belrhiti, Petrus, Aeschlimann, Demas et Muller-Bronn, M. Cambon, Mme Estrosi Sassone et M. Pellevat, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>		3 000 000		3 000 000
Vie étudiante				
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	3 000 000		3 000 000	
Recherche spatiale				
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Marie-Do Aeschlimann.

Mme Marie-Do Aeschlimann. La maladie de Charcot touche en France environ 6 000 personnes, d'une moyenne d'âge de 55 ans, dont chaque jour cinq sont diagnostiquées et quatre décèdent par jour. De toutes les maladies rares, elle est la plus fréquente.

À ce jour, les facteurs responsables de cette maladie sont très mal identifiés et aucun traitement n'a encore réellement prouvé son efficacité pour arrêter radicalement son évolution.

Cette année, une proposition de loi défendue par les sénateurs Gilbert Bouchet, lui-même atteint de la maladie de Charcot, et Philippe Mouiller, auteur du présent amendement, a permis de grandes avancées, notamment dans la prise en charge précoce des personnes atteintes de maladies évolutives graves.

Toutefois, bien que quelques découvertes soient faites peu à peu, cette pathologie reste encore méconnue dans le domaine de la recherche, qui gagnerait à être davantage soutenue pour aboutir à des pistes thérapeutiques.

La France doit prendre une part plus importante dans le financement de cette recherche, qui représente de nombreux enjeux. Au-delà du traitement de cette maladie, notre pays pourrait ainsi participer aux progrès réalisés en termes de thérapie génique, contribuer à une meilleure connaissance des maladies neurodégénératives et à la recherche d'un traitement.

Cet amendement vise donc à augmenter les crédits en faveur de la lutte contre la sclérose latérale amyotrophique de 3 millions d'euros. Les crédits seraient prélevés sur l'action n° 15, « Pilotage et support du programme » du programme 150, pour abonder l'action n° 15, « Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie et de la santé », du programme 172.

Pour conclure, nous avons tous été très émus, y compris au-delà du Sénat, par la gravité, la sensibilité et la dignité de notre collègue Gilbert Bouchet quand il s'est exprimé lors de l'examen de la proposition de loi pour améliorer la prise en charge de la sclérose latérale amyotrophique et d'autres maladies évolutives graves. Émettre un avis favorable sur cet amendement serait un beau signe.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Rapin, rapporteur spécial. Cet amendement a un lien direct avec la proposition de loi que vient d'évoquer Marie-Do Aeschlimann. La commission y est favorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Baptiste, ministre. Le soutien à la recherche sur la maladie de Charcot est une priorité. Il n'existe aucun traitement ayant véritablement fait la preuve de son efficacité contre cette pathologie, qui est une maladie rare et grave.

À l'échelon européen, l'European Joint Programme sur les maladies rares, créé en 2019 et piloté par la France, se poursuivra en 2025 dans le programme Herdera, qui prendra sa suite.

Par ailleurs, les maladies rares font l'objet d'un investissement dans le cadre d'un plan spécifique, le plan national maladies rares (PNMR). Il y en a eu trois à ce jour, financés en grande partie par le ministère de la santé et l'Agence nationale de la recherche, pour plusieurs dizaines de millions d'euros.

L'effort de financement est maintenu, s'agissant en particulier du quatrième plan national maladies rares, qui sera lancé au premier trimestre de 2025.

Pour l'ensemble de ces raisons, et bien qu'il ait entendu les éléments dramatiques qui ont été mentionnés, le Gouvernement demande le retrait de cet amendement. À défaut, il émettrait un avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1449 rectifié *bis*.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-2006, présenté par M. Iacovelli, Mme Phinera-Horth, MM. Patriat, Buis et Buval, Mmes Cazebonne et Duranton, M. Fouassin, Mme Havet, MM. Kulimoetoke, Lemoyne et Lévrier, Mme Nadille, MM. Omar Oili, Patient et Rambaud, Mme Ramia, M. Rohfritsch, Mme Schillinger, M. Théophile et les membres du groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>	3 000 000		3 000 000	
Vie étudiante				
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires				
Recherche spatiale		3 000 000		3 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Xavier Iacovelli.

M. Xavier Iacovelli. La quasi-totalité des étudiants en situation de handicap sont inscrits à l'université : sur un total de 51 000, 47 000 occupent les bancs de la faculté, partout en France.

Pourtant, l'accompagnement financier de ces étudiants ne s'élève qu'à 300 euros par personne, contre 900 euros en 2007. Souvent sollicités par les pouvoirs publics et salués pour leur engagement, les universités ne sont pas suffisamment accompagnées pour faciliter le parcours de

formation des étudiants en situation de handicap. Cela n'est pas conforme à l'idée que nous nous faisons du service public.

C'est pourquoi cet amendement vise à proposer une hausse de 3 millions d'euros des crédits consacrés à l'accessibilité étudiante.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Vanina Paoli-Gagin, rapporteur spécial. Cet amendement concerne des questions très concrètes. Il existe un cadre pluriannuel, qui prévoit le déblocage d'une enveloppe de

10 millions d'euros. L'année dernière, la ministre avait annoncé que ses services préparaient un cahier des charges, en liaison avec la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

Dans l'attente du déploiement de ce plan, la commission demande le retrait de cet amendement. À défaut, elle y sera défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Baptiste, ministre. Voilà déjà plusieurs années que le ministère a pris en compte ce sujet et qu'il met en place des actions pour l'inclusion des étudiants en situation de handicap – de tous les handicaps. Ces actions ont pour but de sécuriser et de fluidifier leur parcours pendant leurs études supérieures.

Entre 2022 et 2024, les montants consacrés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap ont été multipliés par trois et, en 2025, les crédits prévus pour l'accompagnement pédagogique s'élèvent à 21 millions d'euros, Eespig compris.

Le ministère de la recherche a lancé un appel à projets Universités inclusives démonstratrices, qui vise à créer un effet de levier afin d'accélérer les changements structurels en faveur de l'accessibilité des formations.

Le Gouvernement demande donc le retrait de cet amendement. À défaut, il y sera défavorable.

M. le président. Monsieur Iacovelli, l'amendement n° II-2006 est-il maintenu ?

M. Xavier Iacovelli. Je le maintiens, monsieur le président.

Mme la rapporteure spéciale l'a évoqué, les engagements du Gouvernement ne sont pas suffisamment suivis d'effets. C'est notre rôle de législateurs que d'inviter le Gouvernement à respecter les engagements qu'il a pris. Je rappellerai qu'en l'espace de dix-huit ans le soutien versé aux universités pour les étudiants en situation de handicap a été divisé par trois.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-2006.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-165 rectifié *ter*, présenté par Mme Havet, M. Frassa, Mmes Berthet et M. Mercier, MM. Buis, Omar Oili et Fouassin, Mme Phinera-Horth et M. Canévet, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>				
Vie étudiante				
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	2 000 000		2 000 000	
Recherche spatiale		2 000 000		2 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Michel Canévet.

M. Michel Canévet. Le présent amendement, proposé par ma collègue Nadège Havet, vise à doter l'Institut polaire français Paul-Émile-Victor (Ipev) de crédits supplémentaires.

La station polaire Dumont-d'Urville, dans l'Antarctique, a été construite en 1956 et requiert dès cette année des investissements assez importants. Pour les financer, cet amendement vise à prévoir 400 000 euros et de quoi créer quelques postes.

M. le président. L'amendement n° II-164 rectifié *ter*, présenté par Mme Havet, M. Frassa, Mmes Berthet et M. Mercier, MM. Buis, Omar Oili et Fouassin, Mme Phinera-Horth et M. Canévet, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>		400 000		400 000
Vie étudiante				
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	400 000		400 000	
Recherche spatiale				
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	400 000	400 000	400 000	400 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Michel Canévet.

M. Michel Canévet. Cet amendement vise à accroître les crédits de fonctionnement de l'Ipev. Chaque année, en fin de gestion, il faut que l'État ajoute des crédits. Il serait plus sain de doter cet institut de moyens lui permettant de fonctionner sans avoir à quémander des crédits en fin d'année pour pouvoir boucler l'exercice. L'Ipev mène des travaux importants, notamment pour l'observation du climat.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Rapin, rapporteur spécial. Nous avons chaque année à examiner ce type d'amendements visant à accroître les crédits de l'Ipev.

Il est vrai que cet institut en a incontestablement besoin : entre 2021 et 2024, 18 millions d'euros de subventions exceptionnelles lui ont été versés. Le présent PLF prévoit une augmentation de 13 % de son budget, qui passe de 14,5 millions à 17,2 millions d'euros. Compte tenu de l'effort budgétaire qui s'impose à tous, nous pouvons considérer que l'Ipev est bien servi.

La commission émet un avis défavorable sur ces amendements.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Baptiste, ministre. Il y a là, en effet, un enjeu fondamental pour la recherche. Les priorités de la stratégie polaire ont été fixées par le Président de la République lors du

One Planet – Polar Summit le 10 novembre 2023. Beaucoup concernent l'Ipev. Nous avons donc prévu un effort budgétaire considérable.

De plus, le plafond d'emplois de cet établissement a été porté à 53 équivalents temps plein travaillé (ETPT), soit 11 de plus qu'en 2020. Il fait partie des opérateurs de recherche qui ont bénéficié de la hausse la plus forte.

Enfin, pour la rénovation de la base Dumont-d'Urville, le ministère a versé près de 8 millions d'euros entre 2021 et 2023 au titre de la LPR.

Par conséquent, le Gouvernement émet un avis défavorable sur ces amendements.

M. le président. La parole est à M. Michaël Weber, pour explication de vote.

M. Michaël Weber. Monsieur le ministre, il faut apporter des crédits supplémentaires à cet institut, pour que son financement soit à la hauteur des travaux de recherche aussi nécessaires qu'importants qu'il conduit. Aujourd'hui, le compte n'y est pas, d'où l'importance de consentir un effort dans ce domaine afin que la recherche scientifique puisse se poursuivre.

M. Michel Canévet. Je retire les amendements, monsieur le président !

M. le président. Les amendements n°s II-165 rectifié *ter* et II-164 rectifié *ter* sont retirés.

L'amendement n° II-668, présenté par Mmes Ollivier et de Marco, MM. Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>	1 500 000		1 500 000	
Vie étudiante				
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires				
Recherche spatiale		1 500 000		1 500 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Mathilde Ollivier.

Mme Mathilde Ollivier. Cet amendement vise à augmenter le budget consacré à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) dans les établissements d'enseignement supérieur.

Une étudiante sur dix déclare avoir déjà subi des VSS au sein d'un établissement de l'enseignement supérieur. Oui, une sur dix ! La moitié des étudiants ne se sentent pas en sécurité dans leur établissement du fait de ces violences. En effet, les dispositifs de prévention et de sanction des VSS ne sont pas suffisants pour assurer la protection des usagers de l'université.

Dans sa consultation nationale de 2023, l'Observatoire des VSS relève que plus de la moitié des étudiants n'ont pas accès à ces dispositifs dans leur université. Parmi les victimes et les témoins de viols ayant signalé les faits à leur établissement, un étudiant sur trois n'a reçu ni soutien psychologique ni soutien juridique. Les moyens engagés sont insuffisants.

Il est important que les étudiantes et les étudiants se sentent en sécurité pour étudier dans les meilleures conditions.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Vanina Paoli-Gagin, rapporteur spécial. Les moyens consacrés à cette cause éminemment juste sont maintenus en 2025. Les universités doivent aussi mobiliser leurs ressources et leurs subventions pour charges de service public ; elles peuvent également utiliser la CVEC.

La commission demande donc le retrait de cet amendement. À défaut, elle y sera défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Baptiste, ministre. La lutte contre les VSS est une priorité majeure des gouvernements successifs depuis plusieurs années. Je reprendrai le flambeau au ministère et au sein des établissements d'enseignement supérieur.

De nombreuses mesures ont été prises, comme la formation massive de la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche, le signalement, la communication sur l'existence des dispositifs de signalement, la valorisation de l'engagement auprès des jeunes.

De plus, les crédits consacrés à cette question ont significativement augmenté, passant de 1,7 million d'euros en 2022 à 3,5 millions d'euros en 2023 et 2024, montant maintenu en 2025.

Si le Gouvernement partage la volonté de lutter contre les VSS au sein des établissements d'enseignement supérieur, il émet un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-668.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1647, présenté par MM. Ouzoulias et Bacchi, Mme Corbière Naminzo et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Accueil des chercheuses et des chercheurs menacés par l'absence de libertés académiques

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>				
Vie étudiante				
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires		1 000 000		1 000 000
Recherche spatiale				
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
Accueil des chercheuses et des chercheurs menacés par l'absence de libertés académiques	1 000 000		1 000 000	
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Pierre Ouzoulias.

M. Pierre Ouzoulias. Cet amendement vise à constituer un fonds pour financer l'accueil de tous les chercheurs qui sont victimes de persécutions dans le monde.

Je pense à des persécutions du fait de leurs opinions, de leur origine, mais aussi, malheureusement, à des entraves dans leur travail, comme on l'observe de plus en plus. Ainsi, certains collègues ne peuvent plus travailler sur les vaccins en Argentine, parce que le président est contre les vaccins. De même, avec l'avènement de M. Trump, nombre de chercheurs auront du mal à travailler sur les problèmes climatiques. Je pense aussi à tous les chercheurs en sciences humaines et sociales qui sont menacés, en Floride ou même en Europe.

Je ne sais pas, monsieur le ministre, si les chaires de professeur junior mises en place par la LPR ont permis d'accueillir des chercheurs. En tout cas, si la France a du mal à proposer des salaires importants ou de bonnes conditions de travail, elle peut encore offrir à tous ces chercheurs la liberté académique. C'est un atout fondamental pour notre

pays et pour notre République, autant qu'une grande tradition. *(Applaudissements sur les travées du groupe CRCE-K. – Mme Colombe Brossel applaudit également.)*

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Rapin, rapporteur spécial. Je connais la sagacité de Pierre Ouzoulias sur ces sujets ; il connaît la mienne en matière budgétaire. Je comprends qu'il s'agit d'un amendement d'appel.

C'est un sujet sérieux, sensible, et la France s'attache déjà à accueillir des chercheurs en difficulté dans leur pays, pour montrer l'exemple. M. le ministre nous dira avec quels moyens, mais créer une ligne budgétaire complémentaire semble compliqué.

Par conséquent, la commission demande le retrait de cet amendement. À défaut, elle y sera défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Baptiste, ministre. Il s'agit évidemment d'un enjeu majeur et c'est la tradition de la France d'accueillir ces chercheurs, à notre plus grand bénéfice, d'ailleurs, puisque ce

sont souvent des personnalités brillantes et qui font rayonner indirectement les universités et les centres de recherche français.

Le programme national d'accueil en urgence des scientifiques et des artistes en exil (Pause) permet déjà d'accueillir en urgence, comme son nom l'indique, des scientifiques et des artistes en exil. Ce dispositif fut conçu voilà une dizaine d'années par Alain Fuchs, ancien président du CNRS et de l'université Paris Sciences et Lettres (PSL), qui est décédé récemment. Permettez-moi de rendre hommage à ce grand penseur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

En moyenne, depuis le lancement du Pause en 2017, il y a 170 bénéficiaires chaque année. C'est le Collège de France qui est chargé de la mise en œuvre de ce programme; son financement provient de diverses institutions et du ministère. Ce dernier, après avoir versé environ 17 millions d'euros

entre 2021 et 2024, versera près de 3 millions d'euros en 2025. L'ANR, entre 2022 et 2025, aura versé près de 8 millions d'euros au programme.

Dans la mesure où ce dispositif fonctionne, le Gouvernement demande le retrait de cet amendement. À défaut, il y sera défavorable.

M. le président. Monsieur Ouzoulias, l'amendement n° II-1647 est-il maintenu ?

M. Pierre Ouzoulias. Oui, monsieur le président.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1647.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1915 rectifié, présenté par MM. Canévet et Delcros, Mmes N. Goulet et Vermeillet, M. Folliot et Mme Antoine, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>				
Vie étudiante		1 000 000		1 000 000
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	1 000 000		1 000 000	
Recherche spatiale				
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Michel Canévet.

M. Michel Canévet. Cet amendement vise à appeler l'attention du Gouvernement sur les maladies auto-immunes dans notre pays. Celles-ci touchent entre 5 % et 10 % de la population mondiale. Nous devons accentuer la recherche en la matière, afin de définir les stratégies thérapeutiques les plus adaptées aux quelque 80 pathologies concernées. Il importe aussi de mettre en œuvre des actions de prévention adaptées.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Rapin, rapporteur spécial. Le sujet est important, mais le gage sur les crédits de la vie étudiante me gêne. L'Inserm dispose déjà de 1,4 milliard d'euros de financements; certains de ces crédits doivent pouvoir être affectés à ce sujet.

La commission demande le retrait de cet amendement. À défaut, elle y sera défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Baptiste, ministre. L'État dépense déjà plus de 100 millions d'euros en faveur de la recherche sur les maladies auto-immunes. L'Inserm, au travers du Centre de recherche en épidémiologie et santé des populations (CESP), et l'ANR travaillent sur le sujet. Le Marseille Immunology

Biocluster bénéficie d'un financement de près de 100 millions d'euros. Je pense aussi à l'institut hospitalo-universitaire (IHU) Immun4Cure de Montpellier.

Un réel effort est donc fait. Par conséquent, le Gouvernement demande le retrait de cet amendement. À défaut, il émettra un avis défavorable.

M. Michel Canévet. Je retire l'amendement, monsieur le président !

M. le président. L'amendement n° II-1915 rectifié est retiré.

L'amendement n° II-1631, présenté par MM. Redon-Sarrazy, Chantrel et Ros, Mmes Blatrix Contat et Monier, M. Kanner, Mmes Brossel et Daniel, M. Lozach, Mme S. Robert, M. Ziane, Mme Artigalas, MM. Chaillou, Pla, Uzenat et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>				
Vie étudiante	900 000		900 000	
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires				
Recherche spatiale		900 000		900 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	900 000	900 000	900 000	900 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Karine Daniel.

Mme Karine Daniel. Cet amendement a pour objet d'abonder un fonds sur l'alimentation durable pour les Crous. En cohérence avec la loi Égalim, il faut améliorer les techniques et savoir-faire des Crous, passés à côté des progrès imposés aux cantines scolaires par les collectivités territoriales. Ils doivent notamment acquérir des équipements afin que leurs restaurants soient en mesure de traiter et transformer des produits bruts, et former leur personnel à ces pratiques. Cela renforcera les circuits courts et soutiendra les filières agricoles de proximité, qui seront plus enclines à fournir les restaurants universitaires.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Vanina Paoli-Gagin, rapporteur spécial. Je ne pense pas qu'un amendement de crédits soit nécessaire pour évoquer la formation continue de personnels à la cuisine durable. J'en déduis que c'est un amendement d'appel.

La commission en demande donc le retrait. À défaut, elle émettra un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Baptiste, ministre. Le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) prévoit déjà de réduire de manière très significative ses émissions de gaz à effet de serre, à hauteur de près de 5 % par an, et travaille avec des associations, ou par exemple avec la filière Bleu-Blanc-Cœur, pour améliorer la qualité des produits et des aliments, dans le respect de la nature.

Le Gouvernement demande donc le retrait de cet amendement. À défaut, il y sera défavorable.

M. le président. Madame Daniel, l'amendement n° II-1631 est-il maintenu ?

Mme Karine Daniel. Oui, je le maintiens, monsieur le président.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1631.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-2055, présenté par Mmes de Marco et Ollivier, MM. Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Mellouli et Jadot, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire				
Vie étudiante	650 000		650 000	
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires				
Recherche spatiale		650 000		650 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles				
TOTAL	650 000	650 000	650 000	650 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Ghislaine Senée.

Mme Ghislaine Senée. Cet amendement vise à soutenir les expérimentations de sécurité sociale de l'alimentation sur les campus universitaires. Des expérimentations de cette nature ont déjà été menées sur certains campus universitaires, par exemple à l'université Bordeaux Montaigne, afin de tester la faisabilité et les effets d'un tel système. Les résultats sont très prometteurs.

Ainsi, cet amendement a pour objet d'apporter un soutien financier de l'État permettant d'inciter les campus universitaires à mettre en place de telles expérimentations et de s'assurer de retours d'expériences pour envisager, ensuite, une généralisation du dispositif.

M. le président. L'amendement n° II-1632, présenté par MM. Redon-Sarrazy, Chantrel et Ros, Mmes Blatrix Contat et Monier, M. Kanner, Mmes Brossel et Daniel, M. Lozach, Mme S. Robert, M. Ziane, Mme Artigalas, MM. Chaillou, Pla, Uzenat et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire dont titre 2				
Vie étudiante	600 000		600 000	
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires				

Recherche spatiale		600 000		600 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	600 000	600 000	600 000	600 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Karine Daniel.

Mme Karine Daniel. Il est défendu, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Vanina Paoli-Gagin, rapporteur spécial. La commission demande le retrait de ces amendements d'appel. À défaut, elle émettra un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Baptiste, ministre. Même avis.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-2055.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1632.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1579 rectifié, présenté par M. Stanzone, Mme Bélim, MM. Devinaz, Mérillou, Bourgi, Ros, Bouad et Pla, Mme Conway-Mouret et M. M. Weber, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>				
Vie étudiante				
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires		1		1
Recherche spatiale				
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>	1		1	
TOTAL	1	1	1	1
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Audrey Bélim.

Mme Audrey Bélim. Cet amendement symbolique vise à attirer l'attention de M. le ministre sur le financement global de la recherche agricole. Dans un contexte de bouleversement climatique et de crise agricole, et alors que le Gouvernement affirme vouloir renforcer notre souveraineté alimentaire, la recherche publique doit être non seulement maintenue, mais aussi développée.

Les économies nécessaires ne peuvent affecter ce point névralgique, au risque de compromettre directement notre avenir alimentaire. L'ensemble de nos productions sont concernées et attendent que les recherches menées aboutissent à des solutions. De la lutte contre la *drosophila suzukii* sur les cerises à la flavescence dorée sur la vigne, sans oublier la mouche de l'olive, toutes les productions connaissent aujourd'hui des impasses techniques qui remettent structurellement en cause leur existence.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Rapin, rapporteur spécial. Cet amendement, qui porte sur un sujet à l'évidence d'un grand intérêt, n'est pas opérant.

La commission en demande donc le retrait. À défaut, elle y sera défavorable. Je demande néanmoins à M. le ministre de se pencher sur la question.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Baptiste, ministre. Il y a une erreur dans les documents initiaux du PLF pour 2025 : la subvention du ministère de l'agriculture pour la recherche agricole est bien de 25 232 865 euros et non de zéro. Nous soutenons massivement cette activité.

Le Gouvernement demande donc lui aussi le retrait de cet amendement. À défaut, il émettra un avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1579 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1966, présenté par Mmes de Marco et Ollivier, MM. Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>				
Vie étudiante	1		1	
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires				
Recherche spatiale		1		1
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	1	1	1	1
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Mathilde Ollivier.

Mme Mathilde Ollivier. Cet amendement d'appel vise à créer une allocation d'autonomie jeunesse pour tous les jeunes en formation de 18 à 25 ans. Il s'inspire de la proposition de loi visant à lutter contre la précarité de la jeunesse par l'instauration d'une allocation autonomie universelle d'études, déposée par notre groupe et dont nous avons discuté voilà un peu plus d'un an.

Les 18-24 ans sont les plus touchés par la pauvreté, puisqu'ils sont 1,4 million à vivre sous le seuil de pauvreté. Face à cette galère quotidienne, les jeunes sont de plus en plus nombreux à se priver de nourriture, de soins, de chauffage ou de loisirs. Les aides sociales actuelles à destination des jeunes en formation dépendent des revenus des parents. Ce fonctionnement entraîne une mauvaise prise en compte de la situation réelle des jeunes et constitue un frein à leur

émancipation. La multiplication des aides sous condition de revenus entraîne un taux de non-recours de plus en plus important, qui atteint désormais 50 %.

Pour faire face à cette crise, les mesures conjoncturelles ne suffisent plus. Il faut remettre à plat le système de protection sociale des jeunes. Afin de garantir les conditions de vie décentes à notre jeunesse et de lui donner des moyens de s'émanciper, nous proposons donc d'instaurer une allocation d'autonomie universelle d'études de 1 092 euros par mois pour tous les jeunes en formation de 18 à 25 ans.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Vanina Paoli-Gagin, rapporteur spécial. La commission demande le retrait de cet amendement d'appel, sur lequel la parole de M. le ministre est attendue. À défaut, elle y sera un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Baptiste, ministre. Le Gouvernement défend le principe d'un système d'aides équitable et redistributif, centré sur ceux qui en ont le plus besoin. Il émet donc un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1966.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Nous allons procéder au vote des crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur », figurant à l'état B.

Je n'ai été saisi d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je vous rappelle que la commission des finances est favorable à l'adoption des crédits de cette mission.

Je mets aux voix ces crédits, modifiés.

(Les crédits sont adoptés.)

M. le président. J'appelle en discussion les amendements tendant à insérer un article additionnel, qui sont rattachés pour leur examen aux crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur ».

Après l'article 60

M. le président. L'amendement n° II-1967, présenté par Mmes de Marco et Ollivier, MM. Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Après l'article 60

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

I. – Le V de l'article L. 841-5 du code de l'éducation est complété par une phrase ainsi rédigée : « Pour les établissements publics d'enseignement supérieur, le montant versé au titre de chaque étudiant inscrit est au moins deux fois supérieur à celui versé aux établissements d'enseignement supérieur privés. ».

II. – La perte de recettes résultant du présent article pour les établissements publics d'enseignement supérieur, des établissements mentionnés aux articles L. 443-1 et L. 753-1 du code de l'éducation ou à l'article L. 1431-1 du code général des collectivités territoriales dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur, des établissements d'enseignement supérieur privés d'intérêt général et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires est compensée, à

due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services.

La parole est à Mme Mathilde Ollivier.

Mme Mathilde Ollivier. Cet amendement vise à garantir une attribution prioritaire de la CVEC aux établissements publics d'enseignement supérieur.

Le décret n° 2024-777 du 8 juillet 2024 portant modification de la répartition du produit de la CVEC a aligné le montant versé aux établissements publics d'enseignement supérieur et aux établissements d'enseignement supérieur privés, à hauteur de 46 euros. Précédemment, la répartition était plus favorable aux établissements publics, qui touchaient 41 euros, contre 20 euros pour les établissements privés.

Les écologistes dénoncent cette augmentation déguisée du financement de l'enseignement supérieur privé. Cet amendement vise donc à garantir que le montant versé au titre de chaque étudiant inscrit dans un établissement public d'enseignement supérieur soit au moins égal au double de celui qui est versé dans les établissements d'enseignement supérieur privés. La détermination de ce montant continuerait à être faite par voie réglementaire.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Vanina Paoli-Gagin, rapporteur spécial. Comme les étudiants du privé paient le même montant de CVEC que ceux du public, il serait injuste qu'ils bénéficient d'un financement moitié moindre. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Baptiste, ministre. Le Gouvernement se range à l'avis de la commission.

M. le président. La parole est à Mme Mathilde Ollivier, pour explication de vote.

Mme Mathilde Ollivier. Les établissements publics d'enseignement supérieur mènent un certain nombre d'actions en matière de jeunesse et de vie associative qui bénéficient aussi aux étudiants du privé. Je pense aux infrastructures sportives ou aux associations subventionnées. C'est pourquoi les établissements publics ont besoin de se voir redistribuer une part de CVEC plus importante.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1967.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1989, présenté par MM. Ouzoulias et Bacchi, Mme Corbière Naminzo et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Après l'article 60

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur la mise en œuvre de la clause de revoyure prévue par la loi de programmation de la recherche.

La parole est à M. Pierre Ouzoulias.

M. Pierre Ouzoulias. C'est une demande de rapport sur une demande de rapport. *(Sourires.)* La LPR prévoyait une clause de revoyure et le Gouvernement aurait donc dû nous présenter un bilan dès la première année. Nous ne l'avons jamais reçu.

Je pense que vos services, monsieur le ministre, tiennent un décompte précis et actualisé de la mise en œuvre de la LPR. Si ce décompte avait été favorable, si le Gouvernement avait respecté la LPR, vous nous l'auriez dit. Je subodore qu'elle n'est pas tout à fait respectée. Je souhaiterais savoir précisément dans quelles proportions.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Rapin, rapporteur spécial. Nous ne votons jamais les demandes de rapport, mais, sur le fond, cette clause de revoyure doit être respectée, monsieur le ministre.

Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Baptiste, ministre. Cet amendement est satisfait, son dispositif étant conforme à l'article 3 de la LPR. Je m'engage à ce que cette clause de revoyure soit respectée. À ce stade, je comprends que 100 % des crédits de la LPR ont été dépensés conformément à ce qui était prévu. Il est normal qu'un rapport soit rendu au Parlement pour le certifier.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission de la culture.

M. Laurent Lafon, président de la commission de la culture. Réécrire dans la loi le principe d'une clause de revoyure pourrait ne servir à rien, puisque cela y figure déjà. Mais il serait beau que le Sénat vote cet amendement à l'unanimité. Je le voterai, en tout cas, pour faire passer ce message au Gouvernement. *(Marques d'approbation sur les travées des groupes CRCE-K et SER.)*

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1989.

(L'amendement est adopté.) – (Applaudissements sur l'ensemble des travées.)

M. le président. En conséquence, un article additionnel ainsi rédigé est inséré dans le projet de loi, après l'article 60.

La parole est à M. le ministre.

M. Philippe Baptiste, ministre. Mesdames, messieurs les sénateurs, au terme de l'examen des crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur », je souhaite vous remercier, pour ma première expérience au Sénat, de la qualité des débats et des échanges. Je m'engage à porter le budget que vous avez voté, même s'il reste à finaliser pour converger complètement, et à soutenir sans faille la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. le président. Nous avons achevé l'examen des crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur ».

Mes chers collègues, nous allons interrompre nos travaux pour quelques instants.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à quinze heures cinquante-huit, est reprise à seize heures deux.)

M. le président. La séance est reprise.

Écologie, développement et mobilité durables

Budget annexe : Contrôle et exploitation aériens

Compte d'affectation spéciale : Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale

M. le président. Le Sénat va examiner les crédits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » (et article 60), du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » et du compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale ».

La parole est à Mme le rapporteur spécial. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains, ainsi qu'au banc des commissions. – M. Marc Laménie applaudit également.)*

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial de la commission des finances. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, je vous précise d'emblée que je ne vais pas tenter la gageure de présenter les crédits de huit programmes en sept minutes ! *(Sourires.)*

La discussion des amendements nous permettra certainement d'évoquer l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), l'Office français de la biodiversité (OFB), l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR), le fonds Chaleur, le fonds Économie circulaire, le compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale » (CAS Facé), ou le développement des énergies renouvelables... Autant de sujets qui auraient eu leur place dans ce propos liminaire.

Il y a au moins une certitude : les crédits que je rapporte ont une spécificité. Leur suppression ne va strictement rien changer demain : les oiseaux chanteront toujours, l'eau coulera sous les ponts ; surtout, les Français ne seront pas dans la rue. En revanche, elle pourrait très certainement avoir des conséquences après-demain !

D'ailleurs, les effets du réchauffement climatique sont déjà réels. Je vous invite à regarder les chiffres qui figurent à la page 7 du plan national d'adaptation au changement climatique (Pnacc), publié au mois d'octobre dernier : la température a augmenté de 1,7 degré en France hexagonale depuis 1900 ; 313 communes ont fait l'objet d'une déclaration de catastrophe naturelle (CatNat) dans les Hauts-de-France voilà un an du fait des inondations ; 5 000 kilomètres de littoraux sont concernés par l'érosion du trait de côte ; 11 millions de maisons sont en zone à risque RGA (retrait-gonflement des argiles) ; 2 300 espèces sont menacées de disparition.

Or les coûts financiers liés à l'inadaptation au changement climatique sont très difficiles à quantifier d'un point de vue économique, même s'il y a eu un rapport assez nourri de France Stratégie sur le sujet au mois d'avril 2023. Voilà qui ne facilite pas le soutien de ces crédits dans les discussions budgétaires !

Au cours de l'exécution 2024, les crédits d'investissement ont déjà été largement raboutés. Je pense à MaPrimeRénov', au fonds vert et à d'autres.

Malheureusement, la baisse se poursuit en 2025. Je le dis ici, le redressement des comptes publics est, pour moi, une priorité. Mais la cohérence des politiques publiques en est une autre.

Le 4 novembre dernier, le Gouvernement a présenté la troisième stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et la troisième programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Ces deux textes stratégiques pour notre avenir étaient ouverts à la consultation jusqu'à la mi-décembre. Les objectifs de ces documents sont ambitieux : réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 % d'ici à 2030, contre 40 % précédemment ; passer d'une consommation énergétique à 60 % carbonée à une consommation énergétique à 60 % décarbonée d'ici à 2030.

Toutefois, quelle crédibilité accorder à ces annonces quand, dans le même temps, les crédits de la stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB) sont diminués de moitié dans le projet de loi de finances pour 2025, alors qu'un rapport commun de l'inspection générale des finances (IGF) et de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable (Igedd), publié en novembre 2022, évaluait les coûts de la mise en œuvre de cette stratégie à 618 millions d'euros en 2023, à 817 millions en 2025 et jusqu'à 890 millions en 2027 pour l'État et ses opérateurs ? Quelle crédibilité y accorder quand les crédits de la première année de mise en œuvre du douzième programme d'intervention des agences de l'eau sont inférieurs de 175 millions d'euros à la trajectoire de financement dudit programme, du fait de l'application incomplète de la réforme des redevances, qui était prévue dans la loi de finances pour 2024 ?

Il est donc désormais temps de faire des choix. La SNB 2030, lancée à l'automne 2023, doit être revue pour prioriser les actions les plus efficaces en matière de préservation de la biodiversité, tout en tenant compte de la contrainte budgétaire.

Ce constat s'applique à toutes les politiques publiques de mon périmètre budgétaire. En leur temps, j'avais déjà dénoncé l'inefficacité environnementale de dispositifs tels que MaPrimeRénov' ou le bonus automobile. La contrainte budgétaire remet en cause l'existence de tels outils. Les crédits consacrés cette année à l'acquisition de véhicules propres sont divisés par trois par rapport à l'exécution 2024.

Au regard du reste à charge pour les ménages modestes, le bonus automobile – ayons le courage de le dire – est avant tout un outil incitatif pour les ménages les plus aisés, qui peuvent, eux, financer l'acquisition d'un véhicule électrique. À la tonne de CO₂ évitée, le dispositif de *leasing* social introduit l'année dernière est certainement un des dispositifs les plus coûteux jamais inventés.

Certes, ces mesures seront financées, demain, par les certificats d'économies d'énergie (C2E). Mais nous devons quand même constater que les C2E à acquérir par les obligés sont en nombre fini.

Par conséquent, l'utilisation d'un tel outil pour financer la transition du parc automobile et la rénovation thermique des bâtiments va nécessairement obliger à cibler les actions les plus efficaces en matière d'économies et d'énergies, donc à revoir le catalogue des fiches actions.

Pour cette politique, comme pour d'autres, les solutions ne sont pas uniquement budgétaires. Il ne faut pas hésiter à utiliser les barrières tarifaires et normatives, comme le font les Américains ou les Chinois, pour préserver la compétitivité de l'économie européenne tout en lui demandant d'aller plus loin et plus vite sur la décarbonation et la préservation de l'environnement.

Il faudra aussi, avec courage, revenir sur les subventions directes ou les mesures fiscales qui ne soutiennent pas la transition écologique. Un signal-prix clair doit privilégier

les sources d'énergies renouvelables ou celles qui émettent peu de gaz à effet de serre par rapport aux énergies fossiles, lesquelles sont de plus en plus importées.

Dans sa déclaration de politique générale, le Premier ministre a annoncé une augmentation, l'une des rares, des crédits du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, que nous connaissons tous sous le nom de « fonds vert ». Depuis sa création dans la loi de finances initiale (LFI) pour 2023, j'ai toujours émis de fortes réserves sur ce fonds. Annoncé comme étant à la main des collectivités territoriales, il est devenu en fait, dès 2024, une véritable variable d'ajustement des politiques environnementales de l'État.

Sur mon initiative, le Sénat avait voté l'année dernière une affectation automatique d'une partie des crédits aux intercommunalités dotées d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET). La mesure retenue dans la LFI n'a jamais été mise en œuvre. Le fonds étant amené à être fusionné, demain, avec la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), je ne suis pas certaine que cette disposition trouve à s'appliquer en 2025. Pourtant, elle permettrait d'apporter rapidement des cofinancements à des projets inscrits dans un projet d'aménagement territorial concerté. Vous le savez tous, les collectivités territoriales sont les premiers investisseurs publics.

La création de ce fonds a aussi eu pour défaut d'introduire un manque de visibilité dans la maquette budgétaire de la mission. Inscrire des politiques publiques sur plusieurs programmes permet, dans les faits, de cacher leur sous-financement.

À cet instant, j'ai un exemple très précis en tête : la prévention des risques. Dans la continuité des travaux de la commission des finances, je vous proposerai de regrouper tous les crédits de prévention sur le programme 181 « Prévention des risques » et d'inscrire des crédits à la hauteur de la somme collectée sur les assurés au cours de cette année.

L'adaptation d'une France à +4 degrés va avoir un coût important pour les finances publiques. Des travaux sont encore nécessaires pour cibler et séquencer au mieux les investissements là où les principales vulnérabilités sont localisées. Il faut néanmoins ouvrir sans attendre le débat sur la manière dont on choisira collectivement de se préparer. Chercher à rendre une route insubmersible peut coûter plusieurs millions d'euros de travaux, alors qu'organiser des fermetures temporaires de circulation lors d'un épisode de crue demande uniquement d'accepter un moindre niveau de service, mais est aussi beaucoup moins coûteux pour les finances publiques.

En d'autres termes, déterminer les coûts et les moyens de l'adaptation, c'est d'abord se demander quel niveau de service souhaite-t-on à tout prix conserver. Qu'est-on prêt à transformer ? À quoi est-on prêt à renoncer ? Voilà des questions ouvertes pour nos futurs débats. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – M. Marc Laménie applaudit également.*)

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Excellent !

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial. (*Applaudissements sur les travées des groupes UC et Les Républicains. – M. Marc Laménie applaudit également.*)

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial de la commission des finances. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, je commencerai par rappeler que

l'essentiel des investissements de l'État dans les infrastructures de transport transite par l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (Afit France).

Pour contribuer à l'effort de redressement de nos finances publiques, des économies sur les financements de l'État dans les infrastructures de transport sont prévues dans ce budget. En 2024, déjà, dans le projet de loi de fin de gestion, les crédits de l'Afit France ont été réduits de 393 millions d'euros. L'effet de cette baisse sur le budget a cependant été atténué en raison du versement en parallèle par les sociétés d'autoroutes d'une somme de 188 millions d'euros, qu'elles refusaient jusque-là de régler depuis 2021.

En 2025, les efforts d'économies doivent se prolonger, puisqu'en première partie du projet de loi de finances nous avons adopté une baisse de 810 millions d'euros des moyens de l'Afit France par rapport aux moyens alloués dans la loi de finances initiale pour 2024. Il faut cependant rappeler que les moyens de l'Afit France avaient été nettement augmentés en 2024. Ainsi, après ces efforts d'économies, les investissements de l'État dans les infrastructures de transport reviendraient en 2025 à leur niveau de 2023, soit environ 3,7 milliards d'euros.

Le présent budget a été calibré pour permettre d'honorer les restes à payer 2025 de l'Agence, c'est-à-dire les programmes déjà engagés pour lesquels des appels de fonds sont prévus cette année. En revanche, aucun nouveau projet non engagé ne pourra être financé en 2025. (*M. Olivier Jacquin s'exclame.*) Cette situation entraînera notamment un décalage dans le temps de certaines opérations des contrats de plan État-région (CPER). Ce « coup de frein » sera vraisemblablement amplifié par la situation financière des collectivités locales, notamment des régions elles-mêmes.

Cela faisait trois ans que les sociétés d'autoroutes, en conflit avec l'État au sujet de l'indexation de la taxe d'aménagement du territoire (TAT), retenaient en otage l'Afit France et le financement des infrastructures de transport en refusant de payer une contribution annuelle de 60 millions d'euros. Après avoir été déboutées en première instance, les sociétés d'autoroutes ont dû verser à l'Afit France les sommes qu'elles lui devaient au titre des exercices 2021, 2022 et 2023, soit 188 millions d'euros. Toutefois, elles ont fait appel de la décision et ont de nouveau refusé de payer l'échéance 2024. Le sujet est donc malheureusement loin d'être clos.

J'en viens aux crédits prévus sur le programme 203 « Infrastructures et services de transports ». Le principe général qui a prévalu a été celui d'une reconduction des crédits 2024 sans prise en compte de l'inflation, c'est-à-dire un principe de « continuité des services publics » sans « mesures nouvelles ».

Cependant, une exception notable à ce principe concerne les crédits destinés à la régénération dans les infrastructures existantes. Compte tenu de l'état calamiteux de nos infrastructures, qu'il s'agisse d'infrastructures de transport ferroviaire, routier ou fluvial, ces investissements ont été sanctuarisés, et ils vont même progresser en 2025 à un rythme supérieur à l'inflation. Dans le contexte budgétaire très contraint qui est le nôtre, un tel effort de priorisation est une très bonne chose.

Dans cette logique, d'après les informations dont nous disposons, les crédits alloués à l'entretien des ponts devraient être augmentés non pas en valeur absolue, mais tout de même augmentés, car une partie du périmètre des ponts qui étaient gérés par l'État va se réduire, ce qui devrait permettre d'avoir des crédits supérieurs pour les ponts continuant de relever de la compétence de l'État. Cette priorisation est donc, encore une fois, extrêmement positive.

J'espère que l'amendement qui a été déposé ce matin pour réduire les crédits du programme 203 de 47 millions d'euros et ceux du programme 205 de 4 millions d'euros ne tend pas à remettre une telle priorisation en cause. Je le rappelle, nous en avons été saisis vingt minutes avant la réunion de la commission, c'est-à-dire quelques heures avant l'examen en séance. Nous n'avons donc pas pu l'examiner de manière approfondie. Voilà qui est franchement regrettable et qui témoigne d'un certain mépris du Parlement. J'espère que le Gouvernement pourra nous rassurer, non pas sur le respect qu'il porte au Parlement, mais, du moins, sur le fait qu'une adoption de l'amendement n'aboutirait pas à une réduction des crédits consacrés à la régénération.

Je laisse la parole à ma collègue Marie-Claire Carrère-Gée, qui va vous présenter les autres aspects de notre mission. (*M. Marc Laménie applaudit.*)

M. le président. La parole est à Mme la rapporteure spéciale.

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale de la commission des finances. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, je partage les analyses de mon collègue Hervé Maurey, s'agissant en particulier des « amendements de rabout » : comme les économies ne sont pas documentées, ces amendements n'ont pas dû être bien difficiles à rédiger ; le Gouvernement aurait donc même pu se payer le luxe de les déposer dans des délais respectueux de la commission des finances et du Parlement...

Je centrerai mon propos sur les questions ferroviaires, fluviales et maritimes.

Concernant le domaine ferroviaire, je voudrais signaler deux évolutions positives et notables dans ce projet de loi de finances : d'une part, l'ouverture de 796 millions d'euros d'autorisations d'engagement pour renouveler les rames de trains de nuit ; d'autre part, l'augmentation de 30 millions d'euros des soutiens au fret ferroviaire.

Je souhaite également évoquer la modernisation et la régénération du réseau ferré. Au mois de mars 2022, dans le cadre d'un rapport d'information, MM. Maurey et Sautarel avaient tiré la sonnette d'alarme face au manque d'investissements. Les constats et recommandations de nos collègues ont été confirmés dans un rapport du Conseil d'orientation des infrastructures, puis repris à son compte un an plus tard par la Première ministre de l'époque. L'État a ainsi pris l'engagement de revaloriser les investissements de régénération et de modernisation du réseau. À l'horizon de 2027, cette revalorisation doit atteindre 1,5 milliard d'euros annuels.

Il y a cependant un hic, et, si vous me le permettez, c'est un gros hic ! En effet, depuis l'entrée en vigueur de ces engagements, c'est la SNCF qui finance seule une telle montée en puissance. Cette modalité de financement présente, certes, l'avantage de ne pas peser sur les finances publiques, mais quatre arguments au moins doivent nous conduire à refuser la pérennisation d'une telle solution.

D'abord, ce n'est pas viable.

Ensuite, au moment même où le ferroviaire devient de plus en plus concurrentiel, cela conduirait à accroître dans des proportions tout à fait déraisonnables la dépendance financière de SNCF Réseau par rapport à SNCF Voyageurs. Vous en conviendrez, il y a bien un problème de principe à voir SNCF Voyageurs financer à titre principal la modernisation d'un réseau aussi utilisé par ses concurrents.

En outre, cela aboutirait à l'augmentation du prix des billets de la seule SNCF.

Enfin, un tel mode de financement pourrait, à terme, contraindre les capacités d'investissement de SNCF Voyageurs. Là aussi, c'est tout à fait déraisonnable, non seulement face à la concurrence, mais également au regard de l'objectif de décarbonation des transports du quotidien et des loisirs, qui suppose, à l'évidence, une offre de trains attractive.

J'en viens aux questions fluviales et maritimes. Il faut le savoir, Voies navigables de France a actualisé son contrat de performance à la fin de l'année dernière. Sa trajectoire pluriannuelle d'investissement a été revalorisée, afin d'accélérer la régénération et la modernisation du réseau fluvial existant.

J'attire votre attention sur deux problématiques qui vont nécessiter des réflexions et, très probablement, des évolutions dans les années à venir. Il s'agit, d'une part, des règles relatives à la redevance hydraulique, qui est la principale ressource propre de l'établissement public, et, d'autre part, des modalités de financement de nouvelles demandes adressées à l'opérateur en matière de prévention des inondations.

Les crédits du programme 205 « Affaires maritimes, pêche et aquaculture » baissent sensiblement en 2025, et ce pour deux raisons principales : la suppression de dispositifs de soutien aux entreprises de transport maritime, au travers notamment d'un ciblage des exonérations de charges sur le transport de passagers ; la disparition du fonds d'intervention maritime. Ces mesures d'économies s'expliquent évidemment par la situation de nos finances publiques. Néanmoins, leurs effets devront être surveillés dans la durée, notamment au regard de l'objectif de la nécessaire compétitivité du pavillon maritime français. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et UC. – M. Marc Laménie applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC, ainsi que sur des travées des groupes Les Républicains et INDEP.*)

M. Vincent Capo-Canellas, rapporteur spécial de la commission des finances. Madame la présidente, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, je commencerai par évoquer la situation du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et de Météo-France.

Des épisodes récents et, malheureusement, de plus en plus récurrents nous montrent à quel point nous avons besoin que Météo-France soit à la pointe de la prévision ; je devrais dire « toujours à la pointe », car Météo-France est l'un des plus beaux établissements mondiaux en la matière. C'est pour cette raison que, malgré le contexte, il était nécessaire de ne pas aller trop loin dans les économies demandées à cet organisme en 2025. C'est presque le cas. Tant mieux !

Cela dit, le débat de fond perdure. Les apports de l'intelligence artificielle peuvent être utiles, mais – nous le mesurons – ils supposent de la prudence, des délais et n'épuisent pas l'intelligence de nos météorologues, qui sont particulièrement nécessaires à la prévision.

Dans ce contexte, des interrogations quant au modèle économique de Météo-France à moyen terme demeurent.

En revanche, un effort substantiel est requis pour le Cerema. Il s'élève à près de 10 millions d'euros, mais cela représente en réalité un petit peu plus si l'on tient compte de la baisse prévue de la subvention de l'organisme et de la hausse de ses charges résultant d'obligations décidées par l'État.

Je voudrais le rappeler ici, le Cerema a réalisé au cours de ces dernières années ce que l'État n'a pas fait : une réforme structurelle de ses missions. Dans ces conditions, quand je vois que l'administration centrale s'accorde une augmentation pour prendre en compte les mesures salariales, mais ne l'applique pas au Cerema, je me demande si l'on n'est pas en train de toujours pénaliser les mêmes, qui, en l'occurrence, sont plutôt les bons élèves.

J'ai évidemment conscience de la gravité de la situation financière de notre pays et je sais que la pérennité financière du Cerema n'est pas menacée de manière immédiate. Cela dit, c'est peut-être reculer pour mieux sauter : la trésorerie de cette instance peut lui permettre de passer l'année, mais guère plus, et encore, en différant certains programmes et certaines missions !

L'IGN, quant à lui, se trouve d'ores et déjà dans une situation d'impasse budgétaire. Financièrement, il ne pourra pas boucler l'année 2025. Madame la ministre, un rapport de vos services a conclu, du fait de la baisse des ressources induites par l'*open data*, à un nécessaire rebasage de sa subvention, rebasage – excusez du peu ! – à hauteur de 15 millions d'euros.

Je rappelle que cet opérateur est stratégique, notamment, mais pas seulement, par les services qu'il rend à nos armées. Je déplore que l'alerte que j'ai lancée lors de l'examen du projet de loi de finances rectificative n'ait pas forcément été suivie de la part de vos services. J'avais déposé un amendement d'appel sur le sujet.

Afin d'assurer à court terme sa viabilité, Christine Lavarde, que je remercie, et moi-même avons recherché une solution équilibrée. Nous proposons un amendement financé, dont l'adoption permettra d'allouer 5 millions d'euros à l'IGN, *via* le programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie ». J'ajoute que l'établissement devra évidemment rapidement travailler en parallèle à des gains d'efficacité.

J'en viens à présent au budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » (Bacea).

Si le trafic aérien a globalement retrouvé ses niveaux d'avant la crise, cette évolution doit être nuancée, tant les difficultés se font sentir sur les vols intérieurs. La situation sera d'ailleurs aggravée par le projet du précédent gouvernement visant à augmenter d'un milliard d'euros la fiscalité sur le transport aérien.

Dans sa très grande sagesse, le Sénat a voté une solution plus équilibrée et beaucoup moins pénalisante pour les vols intérieurs, mais qui se traduirait malgré tout par une hausse de la taxe, sensible, de 600 millions à 700 millions d'euros.

Aujourd'hui, je demande au ministre chargé des transports, dont je salue la présence et l'engagement, de nous confirmer, s'il le peut, que c'est bien la version du Sénat qui sera soutenue par l'exécutif dans la suite du parcours parlementaire de la taxe en question.

Je rappelle que le barème ainsi révisé permet de sauvegarder des petites lignes et des lignes desservant des territoires excentrés et, bien entendu, de préserver l'emploi et les bases en province. C'est d'autant plus essentiel que le secteur est, on le sait, aussi confronté à une hausse sensible des redevances aériennes, en raison, notamment, du report d'une partie des redevances de la période du covid-19. En 2025, ces redevances devraient atteindre un niveau record de 2,1 milliards d'euros.

Cette année, les charges de personnel du Bacea sont affectées par des mesures catégorielles issues du nouveau protocole social de la direction générale de l'aviation civile (DGAC), que j'ai eu l'occasion de présenter à la commission des finances à l'automne dernier dans un rapport d'information présenté et chiffré. À court terme, ce protocole m'est évidemment apparu comme la moins mauvaise des solutions pour poursuivre les réformes du contrôle aérien, qui sont nécessaires au vu de notre décrochage en matière technologique. Cela dit, son coût sera élevé.

Depuis 2024, la trajectoire pluriannuelle d'investissement du Bacea a été réévaluée à la hausse, notamment pour que la focalisation sur la modernisation des outils du contrôle aérien ne conduise plus à une dégradation en parallèle des infrastructures de la direction des services de la navigation aérienne (DSNA). Cette réévaluation explique l'augmentation des dépenses d'investissement observée en 2025.

Je termine en évoquant la dette du Bacea. Après avoir culminé à 2,7 milliards d'euros en 2022, celle-ci a amorcé son repli depuis 2023. Elle pourrait passer sous la barre des 2 milliards d'euros en 2025, et l'objectif de la DGAC est qu'elle soit inférieure à 1,5 milliard d'euros à l'horizon de 2027. Je rappelle qu'avant la crise elle représentait moins de 700 millions d'euros.

J'aurai l'occasion tout à l'heure de m'exprimer sur « l'amendement rabet » du Bacea qui nous a été transmis un peu tardivement hier soir. J'ai l'occasion d'échanger avec le ministre des transports sur beaucoup de sujets; j'aimerais que Bercy en fasse autant et sache décrocher son téléphone pour expliquer aux rapporteurs pourquoi il y a un rabet, à quelle hauteur et comment les choix sont faits. Ce serait tout de même plus agréable pour le Parlement! (*Applaudissements sur les travées du groupe UC, ainsi que sur des travées du groupe Les Républicains et au banc des commissions. – M. Marc Laménie applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. Madame la présidente, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, le projet de loi de finances (PLF) pour 2025 intervient dans un contexte d'accalmie des prix qui autorise un recalibrage des crédits.

La commission des affaires économiques constate que les crédits liés à la transition énergétique dont elle est saisie s'élèvent à plus de 10 milliards d'euros. C'est méritoire au regard de l'effort général et nécessaire de modération budgétaire.

Elle relève également que le volet fiscal du PLF réforme sur plusieurs points le marché de l'électricité. Je pense en particulier au dispositif de reversement des revenus issus de l'électricité nucléaire historique devant succéder à l'Arenh (accès régulé à l'électricité nucléaire historique). C'est problématique, car certaines de ces dispositions relèvent non pas d'une loi de finances, mais d'une loi ordinaire. Pour autant, il faut bien avancer sur des réformes très attendues.

Par ailleurs, au mois de novembre dernier, j'ai fait adopter six amendements de première partie, que j'avais déposés à titre personnel. J'ai ainsi appuyé la proposition du rapporteur général de la commission des finances d'abandonner la modélisation réglementaire de l'accise sur l'électricité.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Très bien!

M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. De plus, j'ai consolidé le dispositif de reversement des revenus issus de l'électricité nucléaire historique en inscrivant son prix dans la loi et en renforçant l'information des consommateurs. Enfin, j'ai obtenu gain de cause sur la compensation intégrale des charges liées aux opérations d'électrification conduite dans nos territoires ruraux et ultramarins. C'est une satisfaction!

Notre commission observe que le volet budgétaire du PLF procède à un recalibrage des crédits liés à la transition énergétique. Elle appuie le retour des crédits en faveur de la protection des consommateurs à leur niveau d'avant la crise des prix. Elle prend aussi acte du retour des crédits destinés à la rénovation énergétique et à la mobilité propre à leur niveau d'avant le plan de relance. Elle constate que le recalibrage est sans incidence sur l'exécution du plan d'investissement, aujourd'hui engagé à plus de 60 %.

En revanche, notre commission relaie trois inquiétudes légitimes: la première concerne le chèque énergie, dont l'attribution ne serait plus automatique; la deuxième porte sur le fonds Chaleur, dont le niveau serait diminué; la troisième est liée au fonds de revitalisation, dont le niveau serait insuffisant.

Pour les dissiper, j'ai déposé, au mois de décembre dernier, trois amendements de seconde partie au nom de la commission des affaires économiques. Ils visent à conserver l'automatisme du chèque énergie pour lutter contre la précarité énergétique, à relever de 30 millions d'euros le fonds de revitalisation des territoires concernés par la fermeture de centrales et, enfin, à rehausser de 20 millions d'euros le fonds Chaleur pour décarboner les entreprises et les collectivités.

Je forme le vœu que ce budget ainsi complété contribue à conforter notre souveraineté et notre transition énergétiques.

Au nom de la commission des affaires économiques, mes chers collègues, je vous invite donc à adopter les crédits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », sous réserve de l'adoption desdits amendements. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains, ainsi que sur des travées du groupe UC. – M. Marc Laménie applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC. – M. le rapporteur général de la commission des finances ainsi que MM. Fabien Genet, rapporteur pour avis, et Marc Laménie applaudissent également.*)

M. Stéphane Demilly, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, mon avis budgétaire sur le transport aérien pourrait se résumer en une phrase: « La hausse inévitée de la fiscalité, souhaitée par le Gouvernement, ne doit pas se faire au détriment des investissements en faveur de la décarbonation du secteur aérien. »

Il semblerait que beaucoup l'oublie: le transport aérien n'est pas une poule aux œufs d'or, tant s'en faut, quand on analyse précisément ce secteur qui se relève de la crise du covid-19.

Un petit bénéfice annuel ne doit pas occulter des taux d'endettement très élevés!

Je me réjouis donc que, lors de l'examen de la première partie du projet de loi de finances, le Sénat ait corrigé la copie initiale du Gouvernement, qui proposait une hausse bien trop brutale de la taxe de solidarité sur les billets d'avion (TSBA).

Une telle augmentation mènerait, à l'évidence, à une baisse importante du trafic, et donc à une baisse des recettes.

Il suffit de relire les travaux d'Arthur Laffer, modélisés au travers de sa célèbre courbe, pour comprendre l'idée simple selon laquelle un taux de fiscalité prohibitif produit l'inverse de l'effet initialement escompté.

Augmenter les prélèvements sur le secteur obérerait *de facto* la capacité de ce dernier à financer sa nécessaire décarbonation, qui repose sur deux leviers : d'une part, l'usage de carburants d'aviation durable (CAD) ; d'autre part, l'utilisation d'aéronefs plus économes.

Les compagnies aériennes mènent des efforts très importants et très coûteux pour renouveler leur flotte et pour acheter des carburants durables, qui sont – est-il nécessaire de le rappeler ? – trois à cinq fois plus onéreux que le kérosène classique.

C'est pourquoi le Sénat a adopté un amendement tendant à créer un crédit d'impôt incitatif à l'achat de carburants d'aviation durable. Cette modeste contrepartie à la hausse de la TSBA a au moins le mérite d'envoyer un signal positif aux industriels pour les inviter à constituer une filière française de CAD.

Par ailleurs, il faut également soutenir l'innovation pour faire voler, d'ici à 2035, un avion ultrafrugal.

Le Président de la République s'était engagé à ce que la filière aéronautique soit soutenue, *via* le Conseil pour la recherche aéronautique civile (Corac), à hauteur de 300 millions d'euros par an d'ici à 2027. Or 230 millions d'euros seulement sont prévus à cet effet dans le projet de budget actuel.

Il me paraît primordial de respecter l'accord conclu avec la filière, afin de faire de notre industrie, qui produit la moitié de la flotte mondiale, un acteur clé de la décarbonation de l'ensemble du secteur aérien.

Je regrette donc que mon amendement tendant à rehausser le soutien de l'État au Corac ait été repoussé à une voix près tout à l'heure.

Mes chers collègues, l'aéronautique française, secteur économique puissant de notre pays et de notre continent, ne doit pas être clouée au sol par le fait de décisions doctrinaires.

Le secteur aérien, dont nous pouvons tous être fiers, n'est pas, je le répète, une poule aux œufs d'or.

Ne cédon pas à la facilité et n'oublions pas la morale du fabuliste picard La Fontaine sur la cupidité irréfléchie ! (*Applaudissements sur les travées des groupes UC, Les Républicains et INDEP.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER. – Mme Marie-Claude Varailles applaudit également.*)

M. Olivier Jacquin, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, la commission a émis un avis favorable sur l'adoption des crédits relatifs aux transports routiers, sous réserve de l'adoption de huit amendements.

Trois de ces amendements ont d'ores et déjà été adoptés en première partie, ce dont je me félicite.

Le premier visait à maintenir l'affectation au bloc communal et aux départements d'une fraction du produit de la taxe sur l'exploitation d'infrastructures de longue distance.

Le deuxième tendait à rehausser le taux plafond du versement mobilité (VM) de 0,2 point pour les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) ayant obtenu la labellisation d'un projet de service express régional métropolitain (Serm).

Enfin et surtout, le troisième amendement avait pour objectif d'instaurer un versement mobilité régional, afin que les régions disposent de ressources propres et dynamiques pour développer leur offre de mobilité, y compris dans les espaces peu denses pour lesquels nous cherchons en vain une véritable solution depuis la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM).

Une part de ce VM régional, 10 %, leur sera dédiée lorsqu'elles ne disposent pas des bases fiscales nécessaires.

Il est crucial que ces trois amendements, que j'ai soutenus avec Philippe Tabarot, désormais ministre des transports, passent le cap de la navette parlementaire ! (*M. Vincent Capo-Canellas, rapporteur spécial, s'exclame. – M. le ministre chargé des transports sourit.*)

La conférence nationale sur le financement des mobilités, annoncée pour 2025, devra en outre permettre de remettre à plat le modèle de financement des transports, en portant une attention particulière aux AOM des zones peu denses, auxquelles j'ai consacré un rapport de prospective en 2020.

Il s'agit d'une priorité pour enfin apporter des solutions à des millions de personnes.

Je vous présenterai tout à l'heure au nom de la commission trois autres amendements de crédits, mais permettez-moi d'aborder à présent deux points mis en avant dans mon rapport pour avis.

Le premier concerne le plan Vélo et marche 2023-2027, qui ne bénéficiera d'aucune autorisation d'engagement cette année.

Si le Premier ministre a fait un pas, lors de sa déclaration de politique générale, en annonçant une enveloppe supplémentaire de 50 millions d'euros – bien inférieure aux 250 millions d'euros annuels promis en 2023 lors du lancement du dispositif –, les dégâts provoqués par l'annonce de l'abandon d'un tel programme par le gouvernement précédent sont considérables, en premier lieu pour les collectivités.

Mes chers collègues, c'est la sécurité de nos concitoyens, piétons et cyclistes, qui est en jeu !

Le deuxième point concerne la baisse brutale de 530 millions d'euros de l'enveloppe dédiée aux aides à l'acquisition de véhicules propres.

Elle fragilise considérablement l'atteinte des objectifs de verdissement du parc automobile, alors même que l'interdiction de la vente des véhicules thermiques est confirmée pour 2035, tout comme l'accès à des véhicules électriques encore trop coûteux pour de nombreux ménages.

Il est donc indispensable de maintenir ces aides à un niveau ambitieux pour accompagner la transition du secteur, tout en les ciblant plus efficacement vers les personnes qui n'ont aucun substitut à la voiture. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER, ainsi que sur des travées du groupe CRCE-K. – Mme Ghislaine Senée applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis. *(Applaudissements sur les travées du groupe UC, ainsi que sur des travées du groupe Les Républicains. – M. Marc Laménie applaudit également.)*

M. Jean-François Longeot, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, nous avons l'impérieuse nécessité d'investir dans les infrastructures nécessaires pour assurer le report modal et la décarbonation des mobilités.

Cependant, les transports sont pris dans le ciseau de la hausse des prélèvements et de la baisse d'affectation des recettes.

L'Agence de financement des infrastructures de transport de France (Afit France) voit en effet ses moyens diminuer de 900 millions d'euros par rapport aux prévisions inscrites dans la dernière loi de finances.

Si l'on peut admettre que l'année 2025 fasse figure d'année blanche compte tenu du contexte budgétaire contraint, cela doit toutefois rester une exception.

J'espère donc que la conférence sur le financement des infrastructures annoncée par le ministre chargé des transports, Philippe Tabarot, permettra de dégager de nouvelles sources de financement pérennes.

En effet, si nous ne réagissons pas, le sous-investissement qui fragilise la régénération et la modernisation des infrastructures ferroviaires enclenchera inéluctablement une spirale de paupérisation du réseau.

Je me réjouis de l'adoption de deux amendements de la commission visant à développer les transports collectifs, d'une part, en rehaussant le taux plafond de versement mobilité fixé par les autorités organisatrices de la mobilité pour financer les services express régionaux métropolitains, et, d'autre part, en créant un versement mobilité régional.

Or j'ai cru comprendre que le Gouvernement envisageait de revenir sur ces deux apports au cours de la navette parlementaire... *(M. Vincent Capo-Canellas, rapporteur spécial, s'exclame.)*

Monsieur le ministre, il est important de maintenir ces deux amendements. Pour que les collectivités puissent garantir une offre de transports publics décarbonés et performants, il faut leur en donner les moyens. Il n'y a pas de recette magique !

C'est aussi un enjeu d'équité territoriale : les AOM d'Île-de-France ont pu augmenter le taux de VM pour financer le Grand Paris Express.

Enfin, j'espère que la proposition tendant à prolonger la possibilité, pour les employeurs, de financer non pas à 50 %, mais jusqu'à 75 % les abonnements de transport de leurs salariés trouvera une issue favorable au terme de la navette parlementaire.

En matière de transport fluvial, le vieillissement du réseau de Voies navigables de France (VNF) est également un point d'alerte, même si la révision, en 2023, du contrat d'objectifs et de performance (COP) de VNF a permis d'envisager de véritables progrès.

La trajectoire d'investissement dans le réseau demeure en deçà des besoins, et cette question devra figurer à l'ordre du jour de la future conférence nationale de financement.

Il importe en outre, comme l'État s'y était engagé, de ne pas remettre en cause la stabilité du plafond d'emplois de VNF inscrite dans le COP jusqu'en 2026, car elle est indispensable à l'accomplissement des missions et au climat social de l'établissement.

Enfin, en ce qui concerne le transport maritime, la contribution au redressement des comptes publics demandée à la CMA CGM au travers de l'article 12 du projet de loi de finances pour 2025 n'est pas discutable.

Elle ne doit toutefois pas servir de prétexte à une remise en cause de la taxe au tonnage, qui est un outil indispensable pour préserver la compétitivité de nos armateurs sur le marché mondial. *(Applaudissements sur les travées du groupe UC, ainsi que sur des travées du groupe Les Républicains. – M. Olivier Jacquin, rapporteur pour avis, et M. Marc Laménie applaudissent également.)*

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – M. Marc Laménie applaudit également.)*

M. Guillaume Chevrollier, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, la mission « Écologie, développement et mobilité durables », que nous examinons, illustre de façon exemplaire le dilemme budgétaire inédit auquel nous sommes confrontés.

Redessiner une trajectoire soutenable pour nos comptes publics constitue une impérieuse nécessité.

Il nous faut en effet regagner d'indispensables marges de manœuvre budgétaires, notamment pour faire face aux risques accrus induits par le changement climatique.

Pour ce faire, l'ensemble des politiques publiques et des opérateurs doivent participer à l'effort collectif en dégageant des pistes d'économies et en renforçant l'efficacité de la dépense publique.

C'est d'ailleurs le sens des évolutions envisagées, qui prévoient une baisse globale de 15 % des crédits consacrés aux paysages, à l'eau et à la biodiversité, ainsi qu'une réduction de moitié des moyens dédiés à la stratégie nationale biodiversité 2030.

Prenons garde néanmoins à ce que cette phase de sobriété budgétaire ne remette pas en cause notre capacité à atteindre nos objectifs climatiques et environnementaux ni n'efface les résultats obtenus jusqu'alors en faveur de la préservation de la biodiversité et de la reconquête de la qualité de l'eau.

Mes auditions des opérateurs de l'eau, de la biodiversité, de l'information géographique et de la météorologie ont mis en évidence cette tension constante entre, d'une part, la nécessité de réduire nos déficits publics pour préserver notre capacité à piloter les dépenses publiques et, d'autre part, le souci de maintenir notre expertise et notre réactivité afin d'anticiper les effets du changement climatique.

Pour cela, les moyens budgétaires de la mission soumis à notre approbation doivent prioritairement se concentrer sur les investissements qui préparent l'avenir, tout en répondant aux défis du présent.

Je sais que les opérateurs y sont vigilants et veilleront à ce que le « trou d'air » budgétaire de 2025 n'obère pas leur capacité à déployer, avec succès, nos stratégies environnementales.

Comme l'a rappelé notre collègue Christine Lavarde, les crédits inscrits en loi de finances pour cette année se caractérisent par une pause dans la trajectoire de relèvement continu des moyens consacrés à l'environnement.

La diminution est toutefois moins marquée qu'elle n'apparaît au premier abord, du fait des gels et annulations de crédits intervenus en cours de gestion en 2024.

C'est pourquoi j'ai la conviction que les crédits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » n'hypothèquent pas durablement la mise en œuvre et le succès de nos politiques environnementales.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable a émis un avis favorable sur l'adoption des crédits des programmes qui relèvent de sa compétence.

Je regrette toutefois la ponction de 130 millions d'euros opérée sur la trésorerie des agences de l'eau. Elle constitue un mauvais message envoyé aux acteurs de l'eau, lesquels, confrontés à de multiples défis, s'efforcent de mettre en œuvre, à l'échelle du bassin, la solidarité qui explique en partie la robustesse du modèle français de gestion de l'eau.

La résilience hydrique de notre pays se prépare dès aujourd'hui, avec les collectivités locales et les agences de l'eau. Nous devons donc veiller au respect du principe selon lequel l'eau paie l'eau, et non nos déficits publics. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – MM. Jean-François Longeot, rapporteur pour avis, et Marc Laménie applaudissent également.)*

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.)*

M. Fabien Genet, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, le rapport pour avis budgétaire de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable sur la transition énergétique et le climat s'est concentré, comme à l'accoutumée, sur trois thèmes : le verdissement des finances publiques, le développement des énergies renouvelables et la rénovation énergétique des bâtiments.

Concernant le verdissement des finances publiques, une nouveauté de ce budget est la première remise par le Gouvernement d'une stratégie pluriannuelle de financement de la transition écologique.

Ce rapport, élaboré sans coordination interministérielle, manque de détails sur les leviers à actionner pour mobiliser les investissements privés.

La commission appelle à combler ce manque de stratégie concrète et à approfondir la réflexion menée pour les prochaines éditions.

Le « budget vert » de l'État révèle, pour 2025, une hausse des dépenses favorables à l'environnement, à hauteur de 42,6 milliards d'euros, soit 2 milliards de plus qu'en 2024.

Nous nous félicitons de cette hausse, qui résulte toutefois principalement de la baisse des prix de l'énergie.

Pour la première fois, les collectivités territoriales devront élaborer dès 2025 leur propre budget vert, une initiative encore prématurée pour les plus petites d'entre elles. Un accompagnement renforcé de l'État serait nécessaire pour éviter que cette obligation ne devienne une contrainte insurmontable.

Un maire du département de Saône-et-Loire me rappelait ce week-end que cette contrainte pour les collectivités avait également un coût.

Les dépenses liées au soutien des énergies renouvelables – 6,6 milliards d'euros en 2025 – augmentent significativement en raison de la baisse des prix de l'énergie.

Malgré le caractère mécanique d'une telle hausse, une réflexion sur ces dépenses est nécessaire dans le contexte budgétaire que nous connaissons, sans remettre en cause le soutien aux énergies renouvelables.

Par ailleurs, le fonds Chaleur, financé par l'Ademe, joue un rôle central dans le développement de la chaleur renouvelable, un enjeu clé pour la transition énergétique.

Malgré son efficacité avérée, ses crédits seraient réduits en 2025, passant de 820 millions à 540 millions d'euros, soit une baisse de 35 %, ce qui compromettrait des projets cruciaux.

Une augmentation de 300 millions d'euros des autorisations d'engagement serait nécessaire pour aligner les moyens sur les ambitions. Tel est l'objet de l'amendement que la commission vous proposera d'adopter, mes chers collègues.

Enfin, en ce qui concerne la rénovation énergétique des bâtiments, MaPrimeRénov' a été réorganisée, en 2024, en deux piliers.

Cependant, des ajustements ont été nécessaires en cours d'année pour répondre à une baisse de la demande, ce qui a entraîné une sous-consommation importante des crédits. Ainsi, 1,7 milliard d'euros ont été utilisés sur les 4 milliards d'euros disponibles.

Pour 2025, une réduction des crédits à 2,5 milliards d'euros est prévue, ce qui pourrait freiner les rénovations pourtant nécessaires pour atteindre les objectifs climatiques.

Des retards dans l'instruction des dossiers et une qualité variable des accompagnateurs agréés freinent également l'efficacité du dispositif, ce que j'ai pu constater sur le terrain en Saône-et-Loire.

Sous le bénéfice de l'adoption de l'amendement n° II-266, la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable a émis un avis favorable sur les crédits relatifs à la transition énergétique et au climat inscrits au projet de loi de finances pour 2025, en dépit de réserves relatives au financement à la fois de la décarbonation de la chaleur et de la rénovation énergétique des bâtiments. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains, ainsi que sur des travées du groupe UC. – M. Marc Laménie applaudit également.)*

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis. *(Applaudissements sur les travées du groupe UC. – M. Marc Laménie applaudit également.)*

M. Pascal Martin, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable a émis, le 27 novembre dernier, un avis favorable sur l'adoption des crédits relatifs à la prévention des risques pour 2025, compte tenu de la trajectoire stable des financements dans un contexte de rationalisation budgétaire.

Je salue la consécration, au sein de la mission, d'un nouveau programme – le programme 235 « Sûreté nucléaire et radioprotection » –, qui offre une lisibilité accrue des financements de la sûreté nucléaire et de la radioprotection.

En revanche, je regrette que la dénomination du programme 181 « Prévention des risques » soit de plus en plus en décalage avec les missions qu'il finance.

Sur les 1,3 milliard d'euros demandés en crédits de paiement, 400 millions d'euros seulement sont directement destinés à la politique de prévention des risques.

Les 900 millions d'euros restants financent la subvention pour charges de service public de l'Ademe. Or celle-ci ne concourt que faiblement à la prévention des aléas, dans la mesure où 40 millions d'euros seulement, soit 4,4 % des 900 millions d'euros, financent une mesure de mise en sécurité des sites pollués à responsables défaillants.

Ce programme devient un réceptacle inadapté à la bonne lisibilité des financements de la politique de prévention des risques.

Je souhaite appeler tout particulièrement l'attention du Gouvernement sur le financement de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.

Le Sénat a œuvré pour rendre possible la fusion de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), alors que cette mesure était loin de faire consensus au Parlement.

Aujourd'hui, la mise en œuvre de l'ASNR risque d'être perturbée par des moyens sous-dimensionnés, limitant par là même les capacités d'intervention de l'autorité.

Je défendrai tout à l'heure un amendement, adopté par la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, qui vise précisément à combler cette carence budgétaire, afin que la première année charnière de la fusion puisse être menée à bien.

Pour 2025, la commission a enfin identifié deux priorités en matière de prévention des risques.

La première est l'amélioration de la prise en compte des risques NaTech et des cyberattaques dans les plans de prévention des risques technologiques (PPRT).

L'accidentologie résultant de ces phénomènes tend à augmenter fortement ces dernières années. Aussi, j'appelle de mes vœux l'inclusion de ces risques dans la culture de gestion de crise des établissements.

La seconde priorité est l'impérieuse nécessité d'accroître nos interventions pour prévenir les risques inondation et retrait-gonflement des argiles.

Nous devons désormais vivre avec un risque omniprésent. En effet, les événements ibériques de novembre dernier nous rappellent le caractère irrémédiable du danger. Il faut non pas tergiverser, mais tirer toutes les leçons de ces événements tragiques.

Notre regard doit également se poser sur un horizon plus lointain. Nous devons engager une réflexion au long cours pour appréhender l'avènement de risques plus insidieux, mais tout aussi destructeurs, comme le retrait-gonflement des argiles. *(Applaudissements sur les travées du groupe UC, ainsi que sur des travées du groupe Les Républicains et au banc des commissions. – M. Marc Laménie applaudit également.)*

M. le président. Mes chers collègues, je vous rappelle que le temps de parole attribué à chaque groupe pour chaque unité de discussion comprend le temps d'intervention générale et celui de l'explication de vote.

Par ailleurs, le Gouvernement dispose au total de quinze minutes pour intervenir.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Marc Laménie.

M. Marc Laménie. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, le bilan de l'année 2024 nous montre une nouvelle fois le caractère irréversible des mutations induites par le changement climatique, alors même que nous sommes confrontés à un contexte économique particulier et que l'état de nos finances nous oblige à réduire nos dépenses publiques.

Depuis le début, le groupe Les Indépendants tient une ligne claire : l'État doit se recentrer sur ses missions régaliennes, auxquelles il faut ajouter la santé, l'éducation, l'environnement et les investissements pour l'avenir.

Les économies doivent par ailleurs se concentrer en priorité sur les dépenses de fonctionnement, et non sur notre capacité à investir, qui est indispensable pour prévenir les risques et relever les défis de demain.

Voilà tout l'enjeu de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », dont les crédits de paiement s'élèvent à 15,2 milliards d'euros et dont le plafond d'emplois avoisine les 37 000 équivalents temps plein (ETP) pour 2025.

Si l'État ne peut pas et ne doit pas tout faire, certaines actions, par leur nature et leur ampleur, ne peuvent relever que de lui.

Il en va ainsi des dépenses consacrées aux infrastructures de transport, à l'énergie ou à l'écologie, autant d'investissements collectifs d'avenir.

Ainsi, malgré les fortes contraintes qui pèsent sur le budget cette année, les Français ne pourraient pas comprendre, au vu des derniers événements climatiques majeurs, que les crédits alloués aux actions de cette mission soient fortement réduits.

Nous ne diminuerons donc pas davantage ces crédits, compte tenu des efforts déjà importants qui sont demandés. Je pense, principalement, aux baisses de crédits de l'Ademe et de l'OFB.

Sans remettre en cause l'importance des actions de ces organismes, des économies doivent être faites dès qu'elles sont possibles.

Ne nous trompons pas de débat, ainsi que nous avons pu l'observer ces derniers jours : notre rôle est non pas d'édicter la feuille de route de ces opérateurs, mais bien de reconnaître l'importance du travail qui y est mené.

La décarbonation de notre économie, notre sécurité énergétique et notre adaptation au changement climatique sont indispensables. Pour faire face aux enjeux de demain, nous devons investir aujourd'hui.

Nous partageons les interrogations de la rapporteure spéciale concernant le nombre d'ETP. Le budget de la mission ayant fortement augmenté au cours des dernières années, il est normal d'être attentif et exigeant quant aux résultats. Nous devons pouvoir évaluer précisément les réalisations. Si des économies peuvent être faites sur les dépenses de fonctionnement, faisons-les.

Par ailleurs, les crédits de la stratégie nationale biodiversité 2030 et ceux du fonds vert enregistrent dans ce PLF de fortes baisses. En 2024, les premiers avaient été fortement augmentés ; nous pouvons donc entendre, dans un contexte tendu, que des économies doivent être trouvées.

Pour autant, la biodiversité ne doit pas être reléguée au second plan.

De la même manière, que dire aux collectivités, à qui l'on demande d'accélérer la transition écologique quand, dans le même temps, on supprime les crédits du fonds vert ?

Oui, des économies doivent être trouvées et une stratégie, sans doute plus efficace et mieux ciblée, définie, mais maintenant un cap clair et stable pour avoir de la visibilité dans nos investissements.

Les fortes baisses de crédits du programme 174 « Énergie, climat et après-mines » s'expliquent à la fois par le transfert de MaPrimeRénov' vers la mission « Cohésion des territoires », par la diminution des moyens alloués aux aides à l'achat de véhicules propres après l'incroyable succès, en 2024, du *leasing* social et du bonus écologique, ou encore par la réforme des modalités d'attribution du chèque énergie.

En revanche, les crédits du programme 203 « Infrastructures et services de transports » doivent permettre la continuité du service public.

C'est un moindre mal, mais les investissements – d'entretien, de régénération et de modernisation – portant sur les voies fluviales ou ferrées restent insuffisants au regard de l'état des infrastructures.

Nous sommes ici dans le strict nécessaire et nous devons faire plus pour l'avenir.

Permettez-moi de dire au passage quelques mots sur le ferroviaire, un sujet qui me passionne depuis de nombreuses années. Nous avons dans notre pays un patrimoine ferroviaire – gares, ouvrages d'art, ponts, tunnels, viaducs – exceptionnel.

N'oublions pas les lignes classiques, hors trains à grande vitesse (TGV), ainsi que les lignes de capillaire fret, qu'il est important de soutenir.

Dans le département que je représente, les Ardennes, des investissements ont été faits, par exemple entre Charleville-Mézières et Givet. D'autres restent à faire.

En tout état de cause, il faut une bonne communication entre les TGV et les trains express régionaux (TER), tant il est fréquent, en effet, de ne pas trouver de correspondances.

Les chantiers sont donc nombreux. Il faut aussi renforcer, nous y sommes très attentifs, les moyens humains dans les trains et dans les gares, pour l'achat de billets notamment.

Enfin, nous devons renforcer notre capacité à prévenir les risques naturels majeurs.

La prévention permet une économie future. C'est pourquoi nous soutenons un recentrage des fonds du programme 181 « Prévention des risques » sur de réelles mesures de prévention, comme celle qui sont mise en œuvre par le biais du fonds Barnier.

Cette mission tentaculaire est essentielle à notre avenir.

Je le répète : notre groupe soutient une baisse de la dépense publique, mais il s'oppose à la baisse des investissements pour demain. Les efforts demandés sont déjà suffisamment importants. (*M. Vincent Capo-Canellas, rapporteur spécial, et Mme Denise Saint-Pé applaudissent.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-François Rapin. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – M. Michel Canévet et Mme Jocelyne Antoine applaudissent également.*)

M. Jean-François Rapin. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, je dispose de treize minutes, il me faudrait treize heures !

M. Stéphane Piednoir. Tout de même !

M. Jean-François Rapin. Cependant, je n'utiliserai pas mon temps de parole en intégralité, tant il est vrai que certains avis sont partagés sur ces travées ; les propos des différents rapporteurs pour avis confirment ma pensée.

L'actualité ne cesse malheureusement de rappeler la présence des enjeux écologiques.

Entre catastrophes naturelles aux conséquences humaines dramatiques, chiffres alarmants et pressions médiatiques comme activistes, il n'est pas toujours évident d'appréhender ces questions avec sérénité.

Toutefois, je me réjouis de constater que le Parlement, plus particulièrement le Sénat, contribue par ses travaux à l'apaisement sur ce sujet.

Par exemple, la proposition de loi de Christine Lavarde sur l'indemnisation des catastrophes naturelles a été adoptée à l'unanimité par la Haute Assemblée.

M. Philippe Tabarot, ministre. Excellent !

M. Jean-François Rapin. Reste à savoir si le Gouvernement désire renforcer la prévention et garantir la soutenabilité financière du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles, dit régime CatNat, en inscrivant prochainement ce texte à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

Dans un contexte de changement climatique, il est nécessaire d'armer nos territoires pour qu'ils puissent faire face à des aléas toujours plus importants et réguliers, à l'image des inondations qui ont touché de nombreux départements : alors que le montant des dégâts aux biens assurables s'est élevé à 640 millions d'euros dans les seuls départements du Nord et du Pas-de-Calais, nous ne pouvons pas rester figés.

C'est ainsi que la commission des finances et la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable ont créé, à la demande du président Larcher, une mission de contrôle sur les violentes inondations survenues en France en 2023 et au début de l'année 2024, dont j'ai été rapporteur, avec mon collègue Jean-Yves Roux. Notre rapport a été adopté voilà quelques mois.

Plusieurs de nos recommandations ont été traduites dans une proposition de loi visant à soutenir les collectivités territoriales dans la prévention et la gestion des inondations, qui a été déposée au Sénat très récemment. J'espère que notre message de simplification, de solidarité et d'adaptation sera entendu et que les dispositions proposées pourront être, à terme, appliquées.

La diversité des programmes, et donc des crédits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », qui ont été présentés par ma collègue Christine Lavarde, témoigne d'une volonté d'agir des pouvoirs publics.

Vouloir agir est louable, mais faut-il encore s'en donner les moyens, et ce tout en diminuant notre déficit public. Ce jeu d'équilibriste est loin d'être évident. Je tiens à remercier la rapporteure spéciale d'avoir mené ce travail d'analyse de longue haleine, qui l'a encore occupée la nuit dernière.

À la lumière de la baisse des crédits, dont le mouvement avait été amorcé par le précédent gouvernement, l'objectif de rationalisation de la dépense publique apparaît clairement dans ce PLF pour 2025.

Toutefois, comme le souligne la rapporteure spéciale, la diminution, depuis plusieurs années, des effectifs totaux financés par les crédits de la mission tranche avec l'augmentation enregistrée parmi les opérateurs. En effet, le plafond d'emplois prévu pour 2025 s'élève à 35 014 équivalents temps plein travaillé (ETPT), alors qu'il était de 34 990 ETPT en 2024 : voilà un résultat quelque peu contradictoire...

De plus, dans un souci de lisibilité et de transparence, nous pouvons nous interroger sur l'utilisation concrète de l'argent public. En tant que parlementaire, il est de notre devoir de rendre des comptes aux citoyens et aux contribuables.

Cependant, nous rencontrons des difficultés à y voir clair, malgré un travail minutieux. Je pense notamment aux dépenses engagées par l'OFB dans le cadre de sa mission de formation et de mobilisation des citoyens et des parties prenantes, où l'usage de près de 7 % des crédits, hors frais de personnel, soit un montant de 45 millions d'euros, n'a pas pu être clairement identifié.

Je comptais m'exprimer sur le fonds vert, mais mes propos auraient été très similaires à ceux qu'a tenus tout à l'heure Christine Lavarde. Je pense aussi, madame la ministre, que vous évoquez probablement ce sujet.

J'ai assisté à des transactions concernant la répartition des crédits entre la DETR, la DSIL et le fonds vert. Comme je vous l'ai dit récemment, madame la ministre, lorsque vous vous êtes rendue dans le Pas-de-Calais, qui est votre terre d'accueil, je trouve que la répartition des crédits semble résulter davantage d'une sorte de jeu de bonneteau que d'une volonté de faire en sorte que ces crédits soient efficaces.

L'écologie est bien au cœur de notre quotidien et les problématiques afférentes sont pluridisciplinaires. Par le biais du fonds Chaleur, du chèque énergie ou de la prime à la conversion, l'action publique vise à parvenir à un fin équilibre entre sensibilisation et incitation.

Les thématiques du logement, du pouvoir d'achat ou bien des mobilités sont les premières concernées.

La mobilité des personnes sur le territoire constitue un enjeu crucial. Savez-vous, mes chers collègues, que les jeunes ruraux passent deux heures et trente-sept minutes en moyenne dans les transports chaque jour, soit quarante-deux minutes de plus que les jeunes urbains ? Cet écart est renforcé par les difficultés d'accès aux transports, puisque 53 % de ces jeunes déclarent être mal desservis par le bus – ce taux est inférieur de 39 points pour les urbains. Dans ce contexte, sept jeunes ruraux sur dix en viennent à se dire que la conservation de leur emploi est en danger.

Il est donc essentiel d'avancer sur le développement des mobilités vertes, sans pour autant assigner nos compatriotes à résidence. Pour cela, il est primordial d'investir dans la recherche, dans les infrastructures ferroviaires ou encore dans la décarbonation du transport aérien ; nous avons d'ailleurs eu un petit débat sur ce sujet lors de l'examen de la mission précédente.

L'investissement est avant tout un vecteur de souveraineté. Le transport maritime est au croisement des enjeux régaliens, géopolitiques, économiques et, bien évidemment, écologiques. Il soulève à la fois les questions de la compétitivité des ports français, de l'indépendance énergétique et de la défense. À l'heure où les conflits sont nombreux et l'accès aux ressources, fragilisé, aucun secteur ne doit être négligé.

C'est d'ailleurs pour cela, madame la ministre, que nous avons été nombreux à nous émouvoir de l'intégration de la mer et de la pêche dans votre portefeuille.

Récemment, lors de votre déplacement à Boulogne-sur-Mer, les pêcheurs vous ont fait part de leur étonnement, sinon de leur inquiétude. Ces secteurs, en effet, semblent oubliés, notamment celui de la mer. Aucun mot n'a été prononcé à leur propos par le Premier ministre lors de sa déclaration de politique générale. Vous comprenez que les signaux envoyés sont de mauvais augure, tant pour les territoires concernés que pour l'ensemble des corps de métiers qui dépendent de ces activités. Mais, je le redis, votre récent déplacement à Boulogne-sur-Mer était plutôt un signal positif. Néanmoins, celui-ci devra être confirmé.

Quelle pourrait être cette confirmation ? J'y viens, justement. Dix ans après la COP21 et l'accord de Paris, la troisième conférence des Nations unies sur l'océan, l'Unoc 3, réunira l'ensemble des États membres des Nations unies, les agences spécialisées, la société civile, le secteur privé et les donateurs internationaux.

On espère que les futurs accords de Nice constitueront le cadre dans lequel la communauté scientifique se rassemblera pour alerter et orienter l'action des chefs d'État pour le climat.

Mais quelles sont les garanties ? Dans quelle mesure le plan d'action de Nice pour l'océan, qui devrait être adopté à l'issue des discussions internationales menées lors de la conférence, sera-t-il efficace ? Quelle place la France compte-t-elle occuper ? Quel message la France délivrera-t-elle ?

Je pense, par exemple, au maintien de la possibilité de pêcher dans les aires marines protégées, qui constitue, comme vous le savez, madame la ministre, un vrai sujet. Nos voisins anglais ont pris des dispositions draconiennes. L'enjeu est important pour la France. S'il est donc intéressant de parvenir à l'expression d'une vision internationale sur le sujet, il importe aussi de faire valoir une vision française et économique.

L'ordre du jour des prochaines semaines nous offrira d'autres occasions de nous positionner sur des sujets européens. Je pense notamment au fameux projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne (Ddadue) en matière économique, financière, environnementale, énergétique, de transport, de santé et de circulation des personnes, examiné demain à l'Assemblée nationale et qui, en dépit de la technicité apparente de ses dispositions, sera l'occasion de débattre, notamment, de notre vision de l'écologie et de la santé.

Chaque année, lors de l'examen de cette mission budgétaire, le Parlement doit faire la preuve de son exigence, c'est particulièrement vrai dans le contexte actuel, de sa sagesse et de sa capacité à travailler collectivement, sur tous les bancs et toutes les travées, pour apporter aux Français, contribuables comme citoyens, des réponses à la hauteur de leurs besoins et des enjeux, à court comme à long terme, pour nos finances publiques.

Cette rigueur est nécessaire pour maintenir la France au centre du jeu vis-à-vis de nos voisins européens, et pour offrir à notre pays un souffle d'espoir et un cap vers l'avenir. *(Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et UC. – M. Marc Laménie applaudit également.)*

M. le président. La parole est à M. Saïd Omar Oili.

M. Saïd Omar Oili. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, la mission « Écologie, développement et mobilité durables », que

nous examinons aujourd'hui, est probablement l'une des plus importantes de ce budget, au regard des événements climatiques que nous avons connus au cours de ces dernières années et qui sont de plus en plus violents et récurrents.

Je voudrais, à ce titre, avoir une pensée émue pour mon département de Mayotte et pour tous les Mahorais victimes du dramatique épisode cyclonique Chido.

Même si le budget s'élève à 21,81 milliards d'euros en autorisations d'engagement (AE) et à 20,50 milliards d'euros en crédits de paiement (CP), il marque toutefois une baisse, de 9,52 % en AE et de 5,15 % en CP, par rapport à l'an dernier.

Face aux défis climatiques à venir, nous devons garder notre forte ambition d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon de 2050. Il s'agit d'une question non pas simplement environnementale, mais aussi de souveraineté.

Je commencerai par évoquer les points positifs.

Je salue ainsi la création de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection, dont 2025 sera la première année pleine d'activité. Cette autorité, issue de la fusion l'ASN et de l'IRSN, illustre notre engagement en faveur d'une filière nucléaire sûre et contrôlée. Elle constitue un pilier stratégique de notre politique énergétique, au service de la sécurité des Français et de notre indépendance énergétique.

Je me réjouis également que les dispositifs de soutien aux ménages, comme le chèque énergie, perdurent, car ils sont essentiels pour protéger les plus fragiles. En 2024, le versement du chèque énergie a permis d'aider 5,5 millions de foyers à faire face à leurs factures énergétiques.

Les aides à l'acquisition de véhicules propres doivent également être maintenues à un niveau satisfaisant. Le groupe RDPI défendra ainsi des amendements visant à développer le retrofit et à augmenter les aides à l'acquisition de véhicules propres, afin de soutenir la filière automobile, confrontée aux défis de la transition écologique et de la concurrence internationale.

Si nous voulons réussir à élaborer une vraie planification écologique et énergétique, nous devons compter sur nos territoires. Les collectivités territoriales jouent un rôle clé dans la transition écologique. À cet égard, le signal envoyé avec la diminution de 60 % des crédits du fonds vert, désormais plafonnés à 1 milliard d'euros, est préoccupant. Ce fonds a, en effet, démontré son efficacité ; il a permis de soutenir, en 2023, plus de 10 000 projets, allant de la rénovation énergétique des bâtiments publics à la prévention des risques naturels.

Nous devons continuer à mobiliser ce levier essentiel pour renforcer la résilience et l'innovation à l'échelon local. Si le maintien de ce fonds à son niveau actuel paraît constituer une demande excessive au regard de l'état de nos finances publiques, que comptez-vous faire, madame la ministre, pour que l'investissement territorial en faveur de la transition écologique reste satisfaisant ?

Il importe aussi de continuer à développer les énergies renouvelables et le fonds Chaleur, notamment dans le prolongement de l'adoption de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Le développement de ces dernières constitue une priorité incontournable, tant pour la compétitivité des entreprises de ce secteur que pour notre souveraineté.

En effet, si notre groupe soutient un scénario reposant sur une part très importante d'énergie nucléaire, nous ne réussirons notre indépendance énergétique que si nous marchons

sur nos deux jambes. Il nous faut donc continuer à investir sur ces énergies disponibles, à court et à moyen terme ; celles-ci nous permettront de parvenir à un mix énergétique soutenable et raisonnable.

Je dirai un dernier mot sur le fonds Barnier. Ce dernier se révèle de plus en plus comme un outil indispensable au regard de la fréquence et de l'intensité des catastrophes naturelles au cours de ces dernières années, comme nous avons encore pu le voir en Bretagne, l'année passée, ou à Mayotte, voilà quelques semaines.

Il paraît ainsi primordial de renforcer notre politique nationale de prévention des risques naturels. C'est pour cela que le groupe RDPI proposera un amendement visant à abonder le fonds Barnier de 75 millions d'euros.

Mes chers collègues, ce budget de raison pour nos finances publiques ne doit pas nous faire perdre notre ambition écologique pour la souveraineté de notre pays. Pour toutes ces raisons, le groupe RDPI votera en faveur des crédits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables ».

M. le président. La parole est à Mme Guylène Pantel. *(Applaudissements sur les travées du groupe RDSE.)*

Mme Guylène Pantel. Madame la présidente, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, nous sommes réunis cette après-midi pour examiner les crédits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » et du compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale ».

Dans un premier temps, je tiens, au nom du groupe RDSE, à remercier nos collègues rapporteurs spéciaux et pour avis des commissions des finances, des affaires économiques et de l'aménagement du territoire et du développement durable pour leur travail d'analyse des différents programmes, ainsi que pour leurs propos introductifs, qui nous permettent d'aborder cette séance en toute clarté.

Comme cela a été dit, cette mission porte les dépenses afférentes aux politiques publiques en faveur de la transition énergétique, du climat, de la biodiversité, de la prévention des risques, de la sûreté nucléaire et des transports, ainsi qu'aux emplois des ministères chargés de l'écologie, de l'énergie, de la cohésion des territoires et de la mer.

Lorsque nous parlons de ces sujets majeurs, il est toujours utile de rappeler le contexte dans lequel nous évoluons. Les hasards du calendrier font que nous examinons cette mission le jour même de l'investiture de Donald Trump en tant que 47^e président des États-Unis.

En effet, la première puissance économique du monde, qui réalise 25 % du PIB mondial, va être dirigée pendant quatre ans par un homme qui déclarait en 2015 à la chaîne CNN : « Je ne crois pas au changement climatique. [...] C'est juste la météo ! » Ce n'est qu'une déclaration climato-sceptique parmi tant d'autres, dont beaucoup ont été prononcées durant la dernière campagne présidentielle.

Il y a donc fort à parier que Donald Trump reviendra rapidement sur les efforts écologiques engagés par son prédécesseur. Peut-être procédera-t-il au retrait pour la seconde fois des États-Unis de l'accord de Paris sur le climat.

En outre, dans cette ambiance où règnent la désinformation et le *bashing* anti-écologie, les alertes scientifiques sont malheureusement de plus en plus palpables aux quatre coins de la planète.

En 2024, nous avons de nouveau connu des records de chaleur dans les cours d'eau et dans les mers, ainsi que des événements climatiques intenses, voire dramatiques sur le plan humain, comme à Mayotte – le cyclone Chido – ou en Espagne – les inondations dans la région de Valence en octobre.

La France métropolitaine n'est pas épargnée par la hausse de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques extrêmes dus au changement climatique.

Les communes de l'est de la Lozère, département pourtant habitué aux fameux épisodes cévenols, ont également subi, en octobre dernier, des pluies torrentielles d'une ampleur inédite.

Ainsi, en dépit d'une adversité souvent virulente, notre mobilisation et nos actions en faveur de l'adaptation au changement climatique doivent être toujours plus fortes et ambitieuses, en liaison avec les acteurs de terrain.

Or force est de reconnaître que la mission « Écologie, développement et mobilité durables » subira, en 2025, des coupes budgétaires qui suscitent des interrogations légitimes sur la pérennité des ambitions de la France dans ce domaine.

En effet, la mission sera dotée de 21,81 milliards d'euros en autorisations d'engagement et de 20,50 milliards d'euros en crédits de paiement, soit une baisse respective de 9,52 % et de 5,15 % par rapport à la loi de finances initiale pour 2024.

Si l'on peut tout à fait comprendre la volonté évoquée de parvenir à une « meilleure efficacité » des deniers publics et de faire preuve d'une « sélectivité accrue » dans leur usage, il n'en demeure pas moins que le signal envoyé n'est pas bon.

À l'heure où les doutes de nos concitoyens trouvent leur source dans un accompagnement encore trop insuffisant de la part de l'État, il est plus que jamais urgent de muscler les mesures concrètes et opérationnelles visant à aider chacune et chacun.

C'est le cas, par exemple, du chèque énergie, dont les crédits sont stables en autorisations d'engagement, mais diminuent de 180 millions d'euros en crédits de paiement. Nous pouvons craindre que le nombre de bénéficiaires du dispositif ne baisse en 2025, en raison des nouvelles modalités d'attribution.

Je pense aussi, bien sûr, aux collectivités territoriales, peu ou prou oubliées dans la version initiale du texte. Pourtant, dans un récent rapport, l'inspection générale des finances évalue à 21 milliards d'euros d'ici à 2030 le coût des investissements que ces dernières devront réaliser en faveur de la transition écologique.

Je ne m'attarderai pas davantage sur les constats.

Je souhaiterais souligner la démarche constructive du groupe RDSE, qui s'efforcera, par le biais de ses amendements, de corriger les imperfections de la trajectoire budgétaire que vous nous proposez.

En somme, nous avons la ferme intention de défendre, au cours de la discussion, des orientations visant à construire des politiques publiques environnementales qui embarquent le plus grand nombre : je pense notamment à la pérennisation du fonds vert, à une meilleure rétribution financière des exploitations agricoles, au rétablissement des moyens de Météo-France pour faire de l'opérateur un grand service public de prévention des risques, et à tant d'autres pistes, sur lesquelles nous espérons parvenir à un accord.

M. le président. La parole est à M. Franck Dhersin. *(Applaudissements sur les travées du groupe UC.)*

M. Franck Dhersin. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, pour l'ensemble des protagonistes du secteur des transports, la présentation de ce projet de loi de finances a sonné un peu comme une mauvaise surprise.

S'il ne fallait citer qu'une seule des mauvaises nouvelles liées à ce projet de budget pour les transports, on pourrait évoquer la véritable saignée effectuée dans le budget de l'Afit France, puisque les moyens qui lui sont alloués baissent de 900 millions d'euros. Quand on a en tête certaines dépenses de fonctionnement dans lesquelles il conviendrait de sabrer prioritairement, on ne peut que s'insurger contre une telle baisse de ces crédits intégralement consacrés à de l'investissement, écologique de surcroît !

Cette réduction abrupte des crédits de l'Afit France procède d'une méthodologie budgétaire marquée par une forme de facilité, et je dirais même d'un manque de courage de la part de Bercy ; et non de vous, monsieur le ministre Tabarot – je vous connais ! En effet, il aurait plutôt fallu réduire nos dépenses de fonctionnement, afin de préserver nos investissements.

De manière plus générale, j'ai toujours pensé que le système de financement des transports s'accommodait mal du principe d'annualité budgétaire. Ce budget en est malheureusement l'illustration la plus parfaite. Les infrastructures ne supportent pas les freinages et les redémarrages permanents.

Nous gagnerions collectivement à mettre en place une programmation budgétaire pluriannuelle des transports, afin de donner une trajectoire claire à l'ensemble des filières du secteur.

Je forme le vœu que la conférence de financement des mobilités, qui se tiendra cette année – avec plus d'une année de retard –, débouchera enfin sur des propositions concrètes en la matière.

Parmi les autres sujets qu'il nous reviendra de traiter dans l'année qui s'ouvre figure la situation, toujours préoccupante, des AOM. La mise en place des Serms ne pourra se faire sans l'octroi de ressources supplémentaires aux régions : l'État invite ces dernières à se montrer ambitieuses en ce qui concerne le développement de leur réseau, tout en leur demandant de financer sur leur budget de fonctionnement ces nouveaux investissements. J'ai connu pareille situation comme vice-président chargé des transports au sein d'un conseil régional ; mais je sais que vous avez occupé la même fonction, monsieur le ministre.

Notre assemblée avait voté en décembre dernier l'instauration d'un versement mobilité de 0,2 % en faveur des régions. Nous avons désormais la certitude que le Gouvernement souhaite revenir sur cette mesure en commission mixte paritaire. Monsieur le ministre, vous qui aviez déposé des amendements en ce sens, lorsque vous siégiez encore, à l'époque, dans cet hémicycle, pouvez-vous nous confirmer que vous soutiendrez bien la position du Sénat ?

M. Vincent Capo-Canellas, rapporteur spécial. Le ministre y veillera certainement ! *(M. le ministre chargé des transports sourit.)*

M. Franck Dhersin. Le dernier point qu'il me semblait important d'aborder concerne la situation du réseau ferroviaire.

Les moyens destinés à sa régénération et à sa modernisation sont stables, à environ 3,3 milliards d'euros, dont près de la moitié provient du fonds de concours versé par SNCF

Voyageurs à SNCF Réseau: c'est logique, au vu des excellents résultats de l'activité TGV, notamment sur des lignes pour le moment monopolistiques.

Pour rajeunir le réseau, il nous faudrait investir environ 1,5 milliard d'euros de plus. Malheureusement, il est d'ores et déjà acquis que le doublement de la part modale du fret ferroviaire en France ne pourra pas être réalisé d'ici à 2030, faute d'infrastructures d'une qualité suffisante.

J'aimerais aussi évoquer, madame la ministre, la baisse des crédits de l'Ademe, et en particulier de ceux du fonds Chaleur, dont les autorisations d'engagement devraient être réduites de plus d'un tiers cette année, pour s'établir à 540 millions d'euros. Cet outil constitue pourtant un levier essentiel en faveur de la transition énergétique des territoires. Il est plébiscité pour son efficacité par les entreprises et par les collectivités territoriales.

En définitive, le groupe Union Centriste votera tout de même en faveur des crédits de cette mission (*M. Yannick Jadot ironise.*), afin de ne pas ajouter de complexité à la situation politique que nous connaissons. Nous déplorons toutefois le manque de vision du Gouvernement sur le budget alloué aux mobilités. Nous regrettons aussi que les crédits d'investissement baissent davantage que les crédits de fonctionnement dans le budget de l'État. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC.*)

M. le président. La parole est à Mme Marie-Claude Varailles. (*M. Ian Brossat applaudit.*)

Mme Marie-Claude Varailles. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, nous nous retrouvons aujourd'hui pour poursuivre l'examen du budget 2025, dans un contexte de crise budgétaire et politique inédite dans l'histoire de notre V^e République.

Alors que les recettes n'ont pas été votées par l'Assemblée nationale, que les dépenses n'y ont donc pas été débattues et que le texte a été déposé le 10 octobre dernier sur le bureau de l'Assemblée nationale, nous dépassons de trente-deux jours le délai de soixante-dix jours prévu par la Constitution pour examiner le projet de loi de finances.

Depuis la censure du Gouvernement, voilà quelques semaines, une catastrophe climatique sans précédent s'est abattue à Mayotte. Nous avons aussi appris que les catastrophes naturelles dans le monde ont fait pas moins de 140 milliards de dollars de dégâts supplémentaires en 2024 par rapport à 2023. Copernicus a également montré, dans son rapport, que l'année 2024 a été plus chaude que l'année 2023, laquelle était elle-même plus chaude que l'année 2022, et que toutes les trois étaient les plus chaudes de l'histoire.

Pourtant, alors que les effets du dérèglement climatique s'intensifient, les coupes budgétaires n'épargnent pas la mission « Écologie, développement et mobilité durables », puisque ses crédits diminuent de 9,52 % en autorisations d'engagement et de 5,15 % en crédits de paiement.

Alors que Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz évaluaient, dans leur rapport, à 66 milliards d'euros, à l'horizon de 2030, le montant des investissements publics et privés nécessaires pour atteindre nos objectifs en matière de transition écologique, nous savons que limiter le réchauffement climatique coûterait quatre à cinq fois moins que la réparation des dommages causés aux hommes, aux écosystèmes et aux infrastructures.

Au lieu de cela, les collectivités territoriales, mises à contribution pour réduire le déficit de l'État, vont subir la baisse des crédits du fonds vert: ces derniers, qui devaient initialement s'établir à 2,5 milliards d'euros, ont été ramenés à 1 milliard d'euros.

Le transfert des crédits consacrés à la rénovation énergétique des logements vers la mission « Cohésion des territoires » n'est pas indolore, puisque nous perdons au passage 1,7 milliard d'euros pour MaPrimeRenov', alors que la précarité énergétique touche toujours 12 millions de nos compatriotes et que la modification des modalités d'attribution du chèque énergie entraînera une diminution du nombre de ses bénéficiaires.

En ce qui concerne les mobilités, 100 milliards d'euros seraient nécessaires d'ici à 2040 pour le ferroviaire, afin d'assurer la transition vers la décarbonation de nos déplacements et de réduire les émissions de ce secteur. Ce serait indispensable pour porter de 10 % à 20 % la part des voyageurs et des marchandises transportés par le réseau ferré.

Au lieu de cela, Fret SNCF est liquidé. Le gouvernement français fait le choix du « flux libre », en procédant à la mise en place de péages routiers sans limite, mais porte un coup d'arrêt au développement du transport ferroviaire en ouvrant la concurrence: tout un symbole!

Il faudrait dépenser 7 milliards d'euros par an pour développer le transport ferroviaire et assurer la régénération et la modernisation du réseau, quand le projet de loi de finances n'en prévoit que deux fois moins.

Je rappelle que nous attendons toujours d'ailleurs la conférence nationale de financement des Serm, qui devait avoir lieu le 30 juin 2024 – notre nouveau ministre des transports ne peut pas l'avoir oubliée... (*Sourires. – M. le ministre chargé des transports le confirme.*)

Les aides à l'achat de véhicules propres connaissent aussi la censure du projet de loi de finances, qui réduit significativement le bonus écologique.

En ce qui concerne les mobilités douces, en faveur desquelles les collectivités sont très engagées, il est prévu de faire disparaître le plan Vélo, alors que celui-ci devait bénéficier de 2 milliards d'euros de crédits d'investissement sur la période 2023-2027. Les annonces du Premier ministre souhaitant réaligner cette ligne budgétaire restent pour le moins floues.

Enfin, même si le fonds de prévention des risques naturels majeurs, dit fonds Barnier, est désormais entièrement intégré au budget général de l'État, les assurés continuent de payer la surprime pour catastrophes naturelles, dite surprime CatNat. L'État doit donc affecter l'intégralité des sommes perçues à ce fonds. Or les crédits de ce dernier s'élèvent à 300 millions d'euros, alors que le produit de la surprime CatNat sera de 450 millions d'euros cette année: le compte n'y est pas!

La réduction du budget en faveur de la transition écologique ne sera pas sans conséquence sur nos compatriotes les plus fragiles et, par là même, augmentera les inégalités sociales.

Pour atteindre nos objectifs climatiques, nous devons trouver de nouvelles sources de financement, à percevoir notamment auprès des plus aisés et des plus polluants. Il est nécessaire aussi de reprendre le contrôle du secteur énergétique et d'en organiser la maîtrise publique au service des usagers comme des entreprises.

Les collectivités, sur lesquelles repose une part importante de la transition écologique, ne peuvent voir fondre leurs ressources au moment où elles doivent procéder à la rénovation énergétique de leurs bâtiments et adapter leur territoire au changement climatique.

Et je ne parle pas des agriculteurs, qui sont les grands absents de cette mission : ils sont pourtant les premières victimes du changement climatique. Des crédits supplémentaires sont indispensables pour les aider.

Toutes ces réductions budgétaires, en pleine crise sociale et écologique, doivent nous ramener au principe de réalité que plus personne ne conteste aujourd'hui. En l'état, le groupe CRCE-K ne votera pas les crédits de cette mission. (*Applaudissements sur les travées du groupe CRCE-K.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Fernique. (*Applaudissements sur les travées du groupe GEST.*)

M. Jacques Fernique. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, la planification écologique, dont le Premier ministre continue à être en principe toujours chargé directement, est-elle toujours l'une des principales transitions que nous devons impérativement réussir ? Tiendrons-nous la trajectoire de la stratégie France Nation verte lancée voilà maintenant un peu plus de deux ans ? Pourrions-nous réaliser les chantiers prévus dans ce cadre ?

La réponse apportée par cette mission à cette question centrale est, hélas ! terriblement décevante.

Dans ce contexte budgétaire particulièrement contraint, on observe une volonté de rétablir les finances publiques. Cela nécessite des efforts pour se concentrer sur l'essentiel, mais l'écologie, au vu du contenu de ce projet de loi de finances, n'en fait manifestement pas partie !

Certes, on poursuit à peu près ce qui était déjà engagé ; certes, quelques bougés permettent et permettront, je l'espère, de réduire les lourds dommages pour le fonds Chaleur, le fonds vert, le plan Eau et les agences. Je n'oublie pas les 30 millions d'euros pour le fret ferroviaire.

Reste que le massacre est bien là. Il s'agit non pas d'un simple trou d'air, comme je l'ai entendu tout à l'heure, mais bel et bien d'un massacre quand les aides à l'acquisition de véhicules propres sont divisées par trois ; quand les moyens pour la biodiversité s'affaissent de moitié, et que le Premier ministre relaie les mises en cause de l'Office de la biodiversité ; quand les moyens de l'Afit France sont sapés, de même que les conditions d'action de l'Ademe et du Cerema ; quand l'élan prometteur du plan Vélo est coupé – au mieux, il sera peut-être ramené au niveau d'engagement des années d'avant-covid –, et encore les 50 millions d'euros obtenus après négociation voilà quelques jours ne sont inscrits nulle part, si ce n'est dans notre amendement. (*Sourires.*)

Quant au fonds territorial climat accompagnant les plans climat-air-énergie territoriaux, que les écologistes proposent depuis 2016 avec les réseaux de collectivités et qui avait été introduit dans la loi par le Sénat, je vous rappelle qu'il est resté bloqué par Bercy. Nous espérons qu'il ne figurera pas dans cette liste des revers et régressions. Nous nous félicitons d'ailleurs de l'avis favorable donné par la commission à notre amendement et demandons à la ministre de s'engager à le mettre en place pour respecter l'accord donné par l'État lors du précédent PLF. Si on n'y arrive pas, ce serait totalement incompréhensible.

De même, pour la prévention des risques naturels, il faudra suivre ce que le Sénat va très probablement voter pour que les 450 millions d'euros émanant de la surprime CatNat soient

effectivement affectés à la prévention des risques : fonds Barnier, retrait-gonflement des argiles et risques hydrauliques.

Pour le chèque énergie, il faudra bien sûr renoncer à la mise en place d'une démarche de demande préalable, qui exclurait des ménages en précarité énergétique.

Les conditions d'examen de cette mission sont bien complexes. En effet, où est la clarté budgétaire, quand la base qui nous est soumise est celle du trimestre passé, élaborée à la hâte, sans véritable dialogue, et quand s'y agglomèrent, sans cohérence lisible, des amendements gouvernementaux en dernière minute, voire de simples déclarations d'intention dans la perspective de la commission mixte paritaire et d'un texte imposé par le 49.3 ?

Si l'on fait le point sur les mobilités, la tâche s'annonce ardue, voire himalayasque, cher Philippe Tabarot. Force est de constater qu'a été perdu le fil conducteur du Conseil d'orientation des infrastructures et du plan d'avenir pour les transports.

Qu'en est-il d'un versement mobilité régional, d'un dépliaement pour les réseaux urbains ?

Les autorités organisatrices de la mobilité de la ruralité sans service régulier resteront-elles démunies, alors qu'elles sont en première ligne face aux dégâts et au coût social de l'auto-solisme ?

Cette année encore, la bonne proposition sénatoriale de fléchage d'une part du produit ETS (*Emission Trading Scheme*) devrait donc attendre. On nous dit que la solution arrive avec les hypothétiques certificats d'économies d'énergie et, surtout, avec la conférence de financement des mobilités, qui est une véritable Arlésienne. Cette promesse restera-t-elle vaine comme celle, hier, d'une loi de programmation des transports ?

Y a-t-il véritablement la volonté de construire le modèle de financement des Serm, pour que, d'ici à 2026, au-delà des études préparatoires, lesquelles dépendent des engagements incertains des CPER, l'intensification des mobilités décarbonées du quotidien ne repose pas que sur les contribuables des territoires concernés ?

Pour le ferroviaire, sa régénération et sa modernisation, il manque toujours 1,5 milliard d'euros par an. Pire, sans les péages versés à SNCF Réseau, on constate en fait une décroissance des moyens. Les fonds de concours de la SNCF ne dureront pas au-delà de 2027 et rien de palpable ne se profile pour le fameux plan à 100 milliards d'euros d'ici à 2040. Autrement dit, il va falloir fortement changer de braquet pour avoir de quoi tenir cette année une conférence de financement qui ne soit pas une coquille vide.

Madame la ministre, dans votre discours à la COP Grand Est à Strasbourg, voilà quelques mois, vous aviez eu parfaitement raison de déclarer qu'il importait, dans la séquence politique que nous vivons, de « faire pièce à tous ceux qui nous disent qu'il faut ralentir la transition écologique ». C'est toujours d'actualité et c'est la raison pour laquelle il nous faut rejeter aujourd'hui cette régression écologique qui est soumise à notre vote. (*Applaudissements sur les travées du groupe GEST et sur des travées du groupe SER.*)

M. Ronan Dantec. Bravo !

M. le président. La parole est à M. Hervé Gillé. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

M. Hervé Gillé. « L'écologie n'est pas le problème, c'est la solution. C'est pour moi une priorité, une ardente obligation qui doit être poursuivie et amplifiée. » Monsieur le président,

madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, ces phrases sont celles du Premier ministre, François Bayrou, prononcées lors de son discours de politique générale le 14 janvier dernier.

M. Vincent Capo-Canellas, *rapporteur spécial*. Saine lecture !

M. Hervé Gillé. Que dire, pourtant, si l'on regarde entre les lignes ? Que l'écologie, cantonnée à quelques mots au sein d'un discours de plus d'une heure, peine à s'imposer dans cette nouvelle feuille de route gouvernementale.

Où se trouve la rupture, où se trouve le progrès ? Le même texte budgétaire nous est présenté de nouveau, avec, globalement, les mêmes priorités, les mêmes choix ; et la transition écologique, elle, est reléguée au second plan.

Ce budget 2025, qui s'inscrit dans la continuité des choix faits depuis plusieurs mois, ne montre aucune évolution réelle en matière de priorités environnementales. Prévoyant un effort global de 60 milliards d'euros, dont les deux tiers doivent être réalisés par des réductions de dépenses, il a un impact direct sur les politiques environnementales, mais aussi sur les collectivités territoriales qui tentent, tant bien que mal, de faire le choix de l'adaptation.

Le fonds vert, par exemple, censé être l'un des leviers essentiels de la transition écologique, devient une simple variable d'ajustement. En 2024, il était doté de 2,5 milliards d'euros. En 2025, il ne bénéficiera plus que de 1,2 milliard d'euros – à préciser, peut-être, comme l'a annoncé finalement le Premier ministre devant le Sénat la semaine dernière. Ne nous y trompons pas, la baisse est réelle par rapport à l'année dernière. Ce recul est un message clair : l'environnement ne fait pas partie des priorités de ce gouvernement.

La question de l'eau, qui me tient particulièrement à cœur, est présentée comme une priorité. Mais qu'est-il prévu en ce sens ? Une grande conférence nationale de l'eau, qui doit avoir lieu en dehors de tout cadre budgétaire, donc sans association des parlementaires, a été annoncée. Mais aucun acteur ne l'a véritablement demandée ; et les régions reçoivent maintenant le mandat de la mettre en place. Cette situation n'est pas sans rappeler les COP régionales imposées l'an dernier, les conseils régionaux ayant dû organiser en urgence des événements sans véritable préparation ni moyens.

Si le Gouvernement souhaite agir pour améliorer notre politique de l'eau, le groupe SER a des propositions à formuler. D'abord, dans le cadre de ce budget, il serait pertinent de ne pas puiser dans la trésorerie des agences de l'eau, véritables bras armés d'une politique durable et ambitieuse. Ensuite, il est impératif d'assurer dès cette année la montée en puissance du plan Eau, à hauteur de 175 millions d'euros. Enfin, il serait crucial de créer et d'abonder un fonds de soutien dédié aux zones de protection des captages d'eau.

Ce matin, le Gouvernement a déposé un amendement de dernière minute visant à annuler des crédits sur l'ensemble ou presque des programmes de la mission « Écologie, développement et mobilités durables ». Le programme 113 « Paysages, eau et biodiversité » est concerné à hauteur de 30 millions d'euros, sans que l'on sache où cette coupe budgétaire s'effectuera et quels acteurs – je pense aux agences de l'eau – seront concernés. Madame la ministre, la crise politique et financière ne doit pas approfondir la crise parlementaire.

Venons-en à présent au fonds territorial climat, mesure transpartisane adoptée à l'unanimité par le Sénat l'an dernier, visant à doter les collectivités locales des moyens

nécessaires pour mener leurs politiques de transition énergétique et écologique. Cette mesure avait fait l'objet de cinq amendements identiques soutenus et votés par des collègues de tous horizons. Pourtant, dans ce budget, aucune mesure concrète ne vient renforcer ce fonds ; c'est incompréhensible. Voilà une nouvelle occasion manquée en matière d'accompagnement des collectivités !

Passons maintenant aux transports, autre axe essentiel de la transition écologique que mon collègue Olivier Jacquin a évoqué. Comment ne pas rappeler la promesse des 100 milliards d'euros pour le ferroviaire, engagement qui semble encore une fois loin de se concrétiser ? Les crédits alloués à l'AFIT France sont loin d'être suffisants. Si nous voulons vraiment réussir la transition énergétique, il est impératif de soutenir le ferroviaire et de garantir une véritable restructuration du réseau.

Nous le savons, un budget n'est pas une somme d'intentions. C'est un acte politique, un engagement à long terme. Or ce que vous nous proposez aujourd'hui, c'est un budget qui n'opère aucune transition, un budget qui ne planifie pas. Où sont les investissements clairs et ciblés pour accompagner les collectivités dans leur transition ? Où sont les financements pour l'adaptation au changement climatique, pour la biodiversité, pour la transition juste ? Les amendements déposés par le Gouvernement se limitent à des annulations de crédits. L'OFB est même menacé.

Nous avons pourtant été avertis et alertés sur les conséquences économiques de l'inaction climatique, notamment par le rapport Pisani-Ferry. Les catastrophes naturelles se multiplient et les effets du réchauffement sont déjà visibles. Pourtant, ce gouvernement semble déterminé à faire un choix dangereux : celui de sous-financer l'avenir de notre planète.

Le budget de la mission « Écologie, développement et mobilités durables » qui nous est présenté aujourd'hui est un budget de renoncement. Nous devons exiger un budget qui soit à la hauteur des enjeux écologiques, un budget qui engage réellement la transition, un budget qui planifie l'avenir avec clarté et ambition. À l'évidence, tel n'est pas le cas. Aussi, nous ne voterons pas ces crédits. (*Applaudissements sur les travées des groupes SER et GEST.*)

M. le président. La parole est à Mme Denise Saint-Pé. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC.*)

Mme Denise Saint-Pé. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, cette année, la baisse des crédits dévolus à la mission « Écologie, développement et mobilités durables » résulte non plus de la fin du bouclier tarifaire, mais du choix politique de faire contribuer ce budget à la cure d'austérité que nous imposent nos finances publiques. Si je comprends la démarche du Gouvernement, qui hérite d'un budget qui n'est ni tout à fait le sien ni tout à fait celui d'un autre, je déplore que cette mission en fasse autant les frais.

La baisse des crédits attribués au chèque énergie est un exemple caractéristique : il est difficile de ne pas s'indigner des économies attendues sur ce dispositif, qui se font au détriment de nos concitoyens les plus précaires. Certes, il s'agit d'un effet mal anticipé de la suppression de la taxe d'habitation, qui a momentanément rendu impossible l'attribution automatique de cette aide, ce que le Gouvernement tente maintenant de corriger tant bien que mal. Néanmoins, on ne peut que regretter le temps perdu, quand on se souvient qu'il s'agissait d'un des dispositifs sociaux les plus simples et efficaces, avec un taux de non-recours avoisinant seulement 20 %.

En outre, le chèque énergie n'a pas été revalorisé depuis 2019, alors même que les prix de l'énergie se situent à un niveau encore très élevé et que les conflits en Ukraine ou au Proche-Orient les exposent à une volatilité importante.

Ce serait par conséquent une erreur d'aller plus loin en matière d'économies sur cette aide.

Par ailleurs, si je regrette la baisse des crédits alloués au fonds vert par rapport à l'an dernier, je me réjouis de l'effort consenti *in fine* par le Gouvernement à hauteur de 150 millions d'euros. En effet, ce fonds est très utilisé par les collectivités locales, qui en font un usage efficace pour mener à bien leurs investissements en matière de transition écologique et énergétique.

Dans le même ordre d'idées, l'augmentation de 75 millions d'euros des crédits du fonds Barnier proposée par le Gouvernement est une bonne nouvelle. Néanmoins, je crains qu'elle ne soit en deçà des besoins des collectivités, alors même que les défis dus au changement climatique auxquels elles doivent faire face sont de plus en plus importants.

Je tiens également à saluer le souhait affiché par le Gouvernement de maintenir les crédits dédiés au fonds Chaleur à 820 millions d'euros, ce qui constitue un geste significatif dans le contexte budgétaire contraint que nous connaissons.

Il s'agit là d'une juste reconnaissance de son efficacité. Le président de l'Ademe, Sylvain Waserman, rappelait utilement qu'un euro public dépensé dans ce fonds équivalait à 36 euros la tonne de CO₂ évitée.

Enfin, en ce qui concerne le Facé, j'espère que le Gouvernement entendra nos appels en faveur des besoins de l'électrification rurale, car les investissements à consentir sur les réseaux publics de distribution d'électricité sont considérables, notamment pour permettre la réinjection des énergies renouvelables (EnR) électriques. En outre, tout un tissu économique d'entreprises de réseau dépend de ce budget. J'aurai l'occasion d'en reparler.

Malgré les inquiétudes exprimées, le groupe UC votera en faveur des crédits de cette mission au nom du principe de responsabilité. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC. – M. Fabien Genet, rapporteur pour avis, applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. Franck Montaugé. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

M. Franck Montaugé. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, la production d'énergie à faible impact climatique et environnemental est au cœur de la révolution industrielle engagée.

Le PLF pour 2025 réduit sensiblement la place relative et, donc, la portée de la planification écologique, à rebours de ce qu'il serait nécessaire de faire. Ce constat étant dressé, quelle appréciation peut-on porter sur les crédits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » consacrés à l'énergie ?

Les programmes relatifs à l'énergie représentent près de la moitié du total des crédits de la mission et le programme 174 « Énergie, climat et après-mines » est fortement roboté, avec une perte de près de 60 %, à 3,3 milliards d'euros, pour les crédits de paiement, et de plus de 60 %, à 3,5 milliards d'euros, pour les autorisations d'engagement.

La transition énergétique nécessite stabilité, visibilité et permanence de l'action. Le Gouvernement la sacrifie avec ces coupes drastiques.

En ce qui concerne le chèque énergie, nous anticipons une baisse du taux de recours, qui sera préjudiciable aux foyers les plus modestes.

La hausse des crédits du programme 345 « Service public de l'énergie » est en trompe-l'œil. Elle s'explique uniquement par le retournement à la baisse du marché des prix de gros. L'État va donc consacrer 4,2 milliards d'euros de plus en 2025, après avoir augmenté son effort de 2,5 milliards d'euros en 2024, au titre des charges de service public liées aux énergies renouvelables, et ce avec des effets aléatoires pour le consommateur.

Madame, monsieur les ministres, quels mécanismes envisagez-vous, le cas échéant, pour qu'enfin le prix de l'électricité ne dépende plus de celui du gaz et que les prix reflètent strictement les coûts complets actualisés de l'appareil de production dans son ensemble ? Quelle est votre doctrine sur ce sujet majeur, qui engage à la fois le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité de l'économie française dans son ensemble ?

Où en êtes-vous de l'élaboration du dispositif post-Arenh ? Quelle est votre projection pour la prise en compte dans les tarifs des investissements de RTE et d'Enedis, au-delà de la prise en compte du Turpe 7 (tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité pour les années 2025 à 2028) ? À quel niveau d'augmentation faut-il s'attendre ? Quel est votre prix cible du mégawattheure dans le cadre de la PPE 2023-2028 ?

Selon M. Bernard Doroszczuk, président de l'ASN, le nouveau programme 235 relatif à la sûreté nucléaire apparaît sous-doté de près de 20 millions d'euros, rendant impossible le fonctionnement correct de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR), qui vient de naître.

Quelle est votre analyse de cette situation préoccupante, monsieur le ministre chargé de l'industrie et de l'énergie ?

Enfin le CAS Facé, stable en apparence dans cette seconde partie du PLF, est mis en péril à l'article 7 de la première partie sur les recettes.

Les autorités organisatrices de la distribution d'énergie (AODE) doivent faire face à des dépenses croissantes, liées notamment au développement des énergies renouvelables sur leur territoire et à la fiabilisation des réseaux. Elles souhaitent donc à juste titre une augmentation du CAS Facé. Que leur proposez-vous pour que leurs missions se poursuivent à la hauteur des besoins territoriaux ?

Finalement, le constat est inquiétant : ce budget n'est plus du tout à la hauteur des enjeux de transition écologique.

« Gouverner, c'est choisir », disait Pierre Mendès France. J'ajoute que choisir, c'est renoncer. Certes, mais toute la question est de se fixer des priorités et d'en tirer les conséquences dans la durée, *a fortiori*, ai-je envie de dire, quand il faut redresser les comptes publics, comme c'est le cas aujourd'hui.

L'énergie conditionne le succès des transitions diverses que nous devons absolument réussir. Elle pèse lourd dans le budget des ménages et directement sur la compétitivité de toutes nos entreprises, des plus petites aux plus grandes.

Nous devons en maîtriser les coûts et les prix, et ce dans la justice sociale. Les crédits de l'énergie présentés ne nous permettent pas, hélas ! d'aller dans ce sens, du moins à ce stade du débat. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Agnès Pannier-Runacher, *ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche*. Monsieur le président, messieurs les présidents de commission, monsieur le rapporteur général, mesdames, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les sénateurs, je vous remercie de m'accueillir aujourd'hui pour examiner les crédits de la mission « Écologie, développement et mobilités durables » du projet de loi de finances pour 2025. Ensemble, nous avons à tracer un chemin sinueux, exigeant, mais essentiel : n'alourdir ni la dette financière ni la dette écologique. Cela ressort très bien de vos interventions diverses.

Personne ne peut aujourd'hui nier l'ampleur de l'effondrement de la biodiversité et du dérèglement climatique. Personne ne peut nier non plus qu'il existe des solutions et des actions à mener.

L'année 2024 a été marquée par des sécheresses historiques, des inondations à répétition, des catastrophes naturelles. J'en veux pour preuve la dévastation causée par le cyclone Chido, à Mayotte. Comme vous tous, avec les ministres ici présents, nous avons aujourd'hui une pensée particulière pour la population mahoraise. Nous serons à ses côtés dans la reconstruction de l'île.

Face aux très nombreux défis posés par la transition écologique, mon ministère dispose de l'ensemble des leviers nécessaires pour agir contre le dérèglement climatique, contre l'effondrement de la biodiversité, contre les pollutions. Il peut s'appuyer, pour la première fois, sur nos deux puits de carbone naturels : nos forêts et nos océans.

À la tête de ce ministère, je souhaite porter deux grands combats.

D'abord, le combat pour l'écologie populaire, car l'écologie doit être source de bénéfices individuels pour nos concitoyens : la qualité de l'eau que l'on boit, de la nourriture que l'on mange, de l'air que l'on respire, de l'environnement où l'on vit.

Le second combat est un combat que l'on a tendance à éluder, et ce n'est pas Marc Ferracci qui dira le contraire. Il faut ainsi toujours avoir en tête que la transition écologique sera au cœur des enjeux futurs de souveraineté et de puissance, car elle pose la question de la concurrence pour l'accès aux ressources de base. Il y a donc urgence à bâtir les filières industrielles vertes et à soutenir l'économie circulaire afin de réduire nos dépendances, que ce soit à l'eau, aux métaux critiques ou aux énergies fossiles.

Pour mener ces combats, nous avons besoin de moyens non seulement financiers, mais aussi humains. C'est tout l'objet de notre débat aujourd'hui. Il s'agit d'un débat difficile, car, je le disais, nous sommes sur une ligne de crête, entre exigence environnementale et contrainte budgétaire. À cet égard, je tiens à saluer l'engagement du rapporteur général, Jean-François Husson, dont l'implication a été essentielle pour enrichir ce budget, de la présentation initiale par Michel Barnier jusqu'à aujourd'hui.

Je l'ai dit dès ma prise de fonction, l'écologie suppose des investissements massifs et le budget de l'État ne pourra pas tout. Il faudra aller chercher l'argent là où il est – entreprises, Europe, investisseurs – et travailler main dans la main avec les collectivités territoriales, tout en priorisant les enveloppes.

Je vais maintenant, si vous me le permettez, entrer dans le détail.

Pour 2025, le budget proposé pour mon périmètre ministériel est de l'ordre de 10 milliards d'euros en autorisations d'engagement. C'est un budget en baisse de plus de 2 milliards d'euros par rapport à la loi de finances initiale pour 2024 – vous savez comme moi que ce chiffre est virtuel, puisque l'intégralité de cette somme n'a pas fait l'objet d'engagement en 2024 –, et d'un milliard d'euros par rapport à l'exécution 2024. Il renoue ainsi avec les trajectoires d'avant la crise énergétique et le plan de relance.

Dans la situation présente de nos finances publiques, deux efforts supplémentaires seront supportés par ce budget.

Le premier effort, vous le connaissez, c'est la part que mon ministère prend dans la baisse des dépenses de 5 milliards d'euros supplémentaires proposée sous le précédent gouvernement.

S'ajoutent à cela les conséquences de la censure. Comme tous les ministères qui ont essentiellement des dépenses d'intervention, le ministère de la transition écologique subira une réfaction de ses crédits, lesquels seront réduits pour couvrir dix mois de dépenses au lieu de douze, les mois de janvier et février étant annulés. Eh oui, la censure a un coût et il est élevé ! (*M. Hervé Gillé s'exclame.*)

Vous le voyez, mon ministère fait plus que prendre sa part aux efforts d'optimisation des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

C'est pourquoi, lorsque j'entends, ici et là, certains appeler à supprimer ou à priver de leurs moyens des entités qui œuvrent en faveur de la transition écologique, je suis très surprise. Je pense en particulier à l'Ademe et à l'OFB. Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit, avec beaucoup de justesse, par les rapporteurs sur l'IGN et le Cerema.

De manière très factuelle, je tiens donc à rappeler quelques éléments.

L'Ademe gère des fonds soutenant les investissements environnementaux des collectivités locales et des entreprises. Ce sont des politiques efficaces, comme en témoigne le dernier rapport de l'inspection générale des finances.

Je pense en particulier au fonds Chaleur, plébiscité dans toutes vos interventions. D'ailleurs, sous votre saine pression, le conseil d'administration a décidé de le reconduire à son niveau exceptionnel de 2024, à 820 millions d'euros. J'avais également milité pour cette orientation avec Christine Lavarde, rapporteure spéciale, que je remercie tout particulièrement.

Plus largement, sur les 3,5 milliards d'euros de budget annuel de l'Ademe, 92 % financent directement des projets concrets de décarbonation. Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement, l'Agence supporte 120 millions d'euros de dépenses de personnel, dont deux tiers directement en appui des collectivités locales, et 22 millions d'euros de pures dépenses de fonctionnement, avec un montant par salarié équivalent à celui de 2018 et un même nombre d'ETP. Cela veut dire que l'Ademe a absorbé l'inflation. On ne saurait en dire autant de tous les opérateurs.

Enfin, elle a effectué 10 millions d'euros d'investissement, correspondant aux dépenses minimales nécessaires pour les systèmes d'information et les bâtiments.

Il me semble que nous sommes loin de la gabegie budgétaire parfois évoquée.

Concernant l'OFB, je rappelle que la Cour des comptes jugeait en 2024 que les ressources de l'établissement étaient insuffisantes par rapport à celles de ses homologues européens. Les missions de l'OFB sont denses et portent sur des sujets sensibles, ce que le sénateur Jean Bacci a très bien mis en évidence dans son rapport : gestion et potabilité de l'eau, lutte contre les pollutions, sécurité de la chasse, etc.

J'ajoute que je n'accepte pas que l'on mette des cibles dans le dos d'agents publics, comme cela a encore été fait ce week-end de manière violente dans l'Hérault. (*Applaudissements sur les travées des groupes GEST et SER. – Mme Marie-Claire Carrère-Gée applaudit également.*)

Mesdames, messieurs les sénateurs, je veux également appeler votre attention sur d'autres éléments, qui représentent de vraies avancées.

Je pense évidemment aux 1,6 milliard d'euros supplémentaires accordés à la décarbonation de l'industrie. Je pense aussi aux 75 millions d'euros supplémentaires que je proposerai pour le fonds Barnier. Je pense encore à l'annonce du Premier ministre sur le fonds vert la semaine dernière : 150 millions d'euros de plus pour 2025.

Enfin, je veux mettre l'accent sur trois points qui me semblent importants.

Premièrement, les événements climatiques récents soulignant l'urgence d'une météo fiable et réactive, je souhaite que soient stabilisés les moyens financiers de Météo-France.

Deuxièmement, pour soutenir notre ambition, les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture bénéficient de 245 millions d'euros d'autorisations d'engagement pour 2025. Une partie des crédits viendra compenser les conséquences de l'interdiction d'un mois pendant la période hivernale de la pêche dans le golfe de Gascogne, comme l'avaient appelé de leurs vœux les rapporteurs spéciaux Hervé Maurey et Jean-Baptiste Olivier. Aussi, je soutiendrai les amendements déposés en ce sens par Mme la sénatrice Nadège Havet et ses collègues.

Troisièmement, je sais que vous avez eu un débat de qualité sur les crédits dédiés à notre politique forestière lors de l'examen de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales ».

Depuis six ans maintenant, nous avons pris l'habitude de travailler étroitement ensemble et de construire des consensus au service des Français. J'entame cet examen avec la même volonté. (*M. Marc Laménie applaudit.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Marc Ferracci, *ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie et de l'énergie.* Monsieur le président, messieurs les présidents de commission, mesdames, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les sénateurs, l'énergie est au cœur de la vie de notre pays et l'ambition du Gouvernement est d'en faire une force pour l'industrie française et pour le bien-être de nos concitoyens. Ainsi, sous l'autorité du Premier ministre, l'ensemble de mes collègues, notamment Agnès Pannier-Runacher et Philippe Tabarot, et moi-même avons fixé trois grands objectifs.

D'abord, un objectif de souveraineté énergétique, dans un contexte où 60 % de notre mix énergétique sont d'origine fossile et importés ; ensuite, un objectif de compétitivité, qui passe par la maîtrise de nos coûts de production, cet enjeu étant crucial pour nos entreprises et pour le pouvoir d'achat de nos concitoyens ; enfin, un objectif de décarbonation, qui

est une nécessité pour lutter contre le changement climatique et pour bâtir l'avenir de l'industrie et de la production d'énergie en France.

Notre priorité est que cette souveraineté énergétique soit une souveraineté industrielle : nous devons faire émerger et consolider des filières énergétiques qui créent de l'emploi en France.

Je pense bien sûr au nucléaire et aux énergies renouvelables, qui sont les deux piliers de notre stratégie visant à produire une énergie abondante, bas-carbone et à un prix compétitif.

Nous veillerons à ce que les fonds investis par l'État et les prix payés par les consommateurs se traduisent par des créations d'entreprises industrielles et d'emplois sur notre sol. Je connais, mesdames, messieurs les sénateurs, votre attachement au dynamisme de nos territoires.

Ce budget est un budget de responsabilité et la politique de l'énergie doit prendre sa part dans cet effort de responsabilité collective.

Je souhaite aujourd'hui partager avec vous les grandes lignes de la vision du Gouvernement et échanger sur ces enjeux essentiels.

Le cadre budgétaire est, vous le savez, très contraint. Dans ce contexte, nous devons garder un niveau d'ambition élevé, tout en cherchant à rationaliser les aides. Nous devons veiller à ce que l'argent public soit investi le plus efficacement possible.

Le chèque énergie a fait l'objet d'un certain nombre d'interventions. Vous le savez, le gouvernement précédent avait introduit, dès le PLF initial, des mesures pour pérenniser cet outil. Notre objectif est non seulement de le pérenniser, mais aussi de maximiser le nombre de bénéficiaires qui recevront le chèque énergie de façon automatique.

Pour cela, ce PLF prévoit de mobiliser toutes les informations dont disposent l'État, les fournisseurs et les gestionnaires de réseau d'électricité.

Concrètement, il sera désormais attribué à partir des informations de revenus et rattaché à un logement par la référence du compteur d'électricité. Cette évolution est un progrès en matière de simplicité et de protection pour près de 6 millions de ménages qui en bénéficient.

Cette réforme prendra néanmoins du temps en 2025, et ce d'autant plus que nous n'avons pas pu la lancer dès la fin de l'année dernière en raison de la censure et de l'absence de vote du budget.

Les chèques ne pourront donc être envoyés qu'au second semestre. Les crédits à dépenser en 2025 sont donc ajustés en conséquence.

J'en viens au soutien aux énergies renouvelables.

Le développement de ces dernières est un enjeu essentiel. Ces filières sont très dynamiques et permettent des ouvertures de sites industriels et la création d'emplois. Leur développement, au côté du nucléaire, est une priorité et une nécessité pour atteindre nos objectifs en matière de production d'énergie bas-carbone à court et moyen terme.

Nous allons rationaliser le soutien aux énergies renouvelables, en particulier en recentrant le soutien aux installations photovoltaïques les plus efficaces. Les plus petites installations, entre 0 et 9 kilowatts-crête, représentent des enjeux importants pour le raccordement, et ce pour une contribution au système électrique assez modeste. C'est la raison pour laquelle nous allons faire un effort sur ce type d'installation.

De plus, la production, lorsqu'elle n'est pas autoconsommée, est difficilement pilotable, ce qui a pu conduire à de nombreux épisodes de prix négatifs en 2024.

Au fond, nous voyons que les petites installations sont surtout pertinentes pour consommer soi-même l'énergie produite ; dans ce cas, elles peuvent trouver leur rentabilité avec un moindre soutien public.

Nous sommes donc en train de revoir les dispositifs de soutien, ce qui permettra une économie de 214 millions d'euros en 2025.

Par ailleurs, nous devons continuer à investir dans le développement des autres sources d'énergie renouvelable, par exemple le biogaz et la géothermie. Nous allons le faire en gardant à l'esprit les trois objectifs que j'énonçais en introduction : la souveraineté, la compétitivité et la décarbonation. *(M. Marc Laménie applaudit.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre. *(Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et INDEP et sur des travées du groupe UC.)*

M. Philippe Tabarot, ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé des transports. Monsieur le président, monsieur le président de la commission des finances, monsieur le rapporteur général, mesdames, messieurs les rapporteurs spéciaux, mesdames, messieurs les rapporteurs pour avis, mesdames, messieurs les sénateurs – chers anciens collègues ! –, c'est avec une émotion particulière que je me présente devant vous aujourd'hui pour défendre les crédits de cette mission. Il y a quelques semaines encore, j'étais parmi vous, sur ces travées, à travailler sur ces mêmes sujets qui nous passionnent, partageant vos préoccupations et défendant avec vous des amendements structurants, comme vous me l'avez si gentiment rappelé !

Les transports sont au cœur de notre pacte républicain. Ils sont le lien vital qui unit nos territoires, le moteur de notre économie et, surtout, une composante essentielle de la vie quotidienne de nos concitoyens.

Mais nous devons faire face, collectivement, à des défis majeurs : nos infrastructures vieillissent et nécessitent un entretien croissant ; le changement climatique nous impose d'accélérer la décarbonation de nos mobilités ; enfin, nous devons investir massivement dans des solutions de transport plus durables.

Ces défis supposent d'importants financements, une vision de long terme et une action résolue. Le budget que je viens vous présenter s'inscrit dans cette perspective, tout en tenant compte d'une exigence de responsabilité budgétaire.

Avec une contribution significative à l'effort de redressement des comptes publics, le programme 203 prend sa part dans le nécessaire rétablissement de nos finances publiques. Je suis persuadé que c'est la condition de notre capacité à continuer d'investir à l'avenir.

Pour autant, ce budget nous permet d'ores et déjà de poursuivre un certain nombre de priorités.

En premier lieu, nous avons décidé de continuer à investir dans les mobilités longues du quotidien, qui concernent tous les jours, cher Jean-François Rapin, des millions de nos concitoyens. Les futurs services express régionaux métropolitains en sont l'illustration concrète, avec un engagement de l'État de 900 millions d'euros *via* les contrats de plan État-régions. En y ajoutant l'effort consenti par les collectivités, ce

sont 2,6 milliards d'euros qui seront mobilisés d'ici à 2027, comme l'ont rappelé Hervé Maurey et Marie-Claire Carrère-Gée.

Les mobilités actives constituent également une priorité forte. Comme l'a annoncé le Premier ministre devant vous, nous mobiliserons 50 millions d'euros, *via* le fonds vert, pour poursuivre le déploiement du plan Vélo, ce qui devrait répondre à vos inquiétudes, cher Jacques Fernique.

Ce budget permet aussi de poursuivre la trajectoire de hausse des moyens que nous consacrons à la régénération de nos réseaux.

Ainsi, concernant le transport ferroviaire, nous maintenons notre engagement de réinvestir l'intégralité des dividendes de la SNCF dans le réseau. L'effort supplémentaire, par rapport à l'actuel contrat de performance, atteindra 400 millions d'euros en 2025 ; nous visons 1,5 milliard d'euros annuels au-delà de 2027. Au total, ce sont 2,1 milliards d'euros supplémentaires qui seront investis dans la modernisation du réseau entre 2024 et 2027.

Il nous faut également poursuivre les investissements dans nos réseaux routiers vieillissants et réfléchir, à plus long terme, au nouveau modèle que nous voulons pour les routes nationales concédées.

Par ailleurs, nous poursuivons la modernisation de Voies navigables de France et l'entretien de notre réseau fluvial, essentiel à la fois pour le transport de marchandises et pour le développement du tourisme fluvial, comme l'a rappelé le président Longeot.

Le fret ferroviaire fait l'objet d'une attention particulière dans ce budget, chère Marie-Claude Varailas. Nous augmentons de 30 millions d'euros notre soutien à ce secteur, en portant notamment l'aide au transport par wagon isolé à 100 millions d'euros. Cette mesure, seule exception au principe de reconduction des crédits, traduit l'engagement que nous avons pris vis-à-vis de la Commission européenne dans le cadre du plan de transformation de Fret SNCF, qui s'appelle désormais Hexafret.

Dans le domaine aérien, nous engageons une transformation profonde du secteur.

Vous avez adopté, en première partie, plusieurs mesures structurantes : un crédit d'impôt pour accompagner l'incorporation des carburants durables, un dispositif de suramortissement pour accélérer le renouvellement des flottes vers des appareils moins émetteurs, et une adaptation de la taxe de solidarité sur les billets d'avion (TSBA), mesures issues d'amendements de MM. Demilly et Capo-Canellas.

Je n'ignore évidemment pas les inquiétudes, exprimées dans vos différents rapports, à propos des baisses de crédits, notamment de l'Afit France. Les nombreux amendements que vous avez déposés, qu'ils concernent les trains de nuit, le verdissement des flottes de bus, le soutien à VNF, ou encore le développement du fret ferroviaire, témoignent d'une vision des enjeux que nous partageons et de la nécessité de maintenir un haut niveau d'investissement dans nos infrastructures.

Tel est précisément – Olivier Jacquin l'a rappelé – l'objet de la conférence de financement sur l'avenir du financement des mobilités, dont le Premier ministre a confirmé la tenue devant vous. Cette conférence sera l'occasion d'une réflexion approfondie sur les sources de financement pérennes à définir pour nos infrastructures et l'exploitation de nos réseaux, qu'il s'agisse du versement mobilité, cher Franck Dhersin, de la fiscalité carbone, ou d'autres pistes innovantes.

Je forme le vœu que cette échéance prochaine nous permette de définir un modèle de financement durable et vertueux de notre système de transport et de soutenir la décarbonation de ce secteur, ainsi que la réalisation de nombreux projets – les vôtres, les nôtres – sur l'ensemble de nos territoires. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains et sur des travées du groupe UC.)*

M. le président. Mes chers collègues, je vous rappelle que, pour l'ensemble des crédits de la mission « Écologie, développement et mobilités durables », du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » et du compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale », la conférence des présidents a fixé la durée maximale

de la discussion à neuf heures. Nous avons à examiner 172 amendements ; la discussion devrait donc se prolonger jusque tard dans la nuit.

J'invite donc chacun à se montrer le plus concis possible, s'il ne veut pas subir les foudres de M. le président de la commission des finances... *(Sourires.)*

ÉCOLOGIE, DÉVELOPPEMENT
ET MOBILITÉ DURABLES

M. le président. Nous allons procéder à l'examen des crédits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », figurant à l'état B.

ÉTAT B

		(En euros)
Mission	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Écologie, développement et mobilité durables	21 809 488 238	20 504 444 099
Infrastructures et services de transports	4 980 741 444	4 475 237 369
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	245 125 721	260 671 777
Paysages, eau et biodiversité	441 266 254	445 589 709
Expertise, information géographique et météorologie	519 344 473	519 344 473
Prévention des risques	1 311 727 135	1 308 665 346
Énergie, climat et après-mines	2 393 423 297	2 108 014 491
Service public de l'énergie	7 331 000 000	6 663 500 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	3 226 365 690	3 215 309 878
<i>dont titre 2</i>	<i>2 939 683 384</i>	<i>2 939 683 384</i>
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	1 000 000 000	1 142 916 832
Sûreté nucléaire et radioprotection	360 494 224	365 194 224

M. le président. Je suis saisi de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

Les deux premiers sont identiques.

L'amendement n° II-1216 est présenté par le Gouvernement.

L'amendement n° II-1922 rectifié est présenté par M. Canévet, Mme Antoine, MM. Delcros et Folliot et Mmes Vermeillet et N. Goulet.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

	(En euros)			
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		125 994 915		994 915
Affaires maritimes, pêche et aquaculture		69 055		69 055
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie		1 902 950		1 902 950
Prévention des risques		1 420 620		1 420 620
Énergie, climat et après-mines		300 039 915		300 039 915

Service public de l'énergie		214 000 000		214 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables		22 657 349		7 657 349
<i>dont titre 2</i>		7 516 138		7 516 138
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				216 000 000
Sûreté nucléaire et radioprotection		2 734 097		2 734 097
<i>dont titre 2</i>		2 734 097		2 734 097
TOTAL		668 818 901		744 818 901
SOLDE		-668 818 901		-744 818 901

La parole est à Mme la ministre, pour présenter l'amendement n° II-1216.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Il s'agit, comme j'ai pu l'expliquer dans mon intervention liminaire, du premier amendement gouvernemental visant à diminuer les crédits des différents programmes de la mission, à due concurrence de la part de chacun, en sorte de concourir à l'effort budgétaire de 5 milliards d'euros qui avait été annoncé il y a deux mois.

M. le président. La parole est à M. Michel Canévet, pour présenter l'amendement n° II-1922 rectifié.

M. Michel Canévet. Il est défendu.

M. le président. L'amendement n° II-1923 rectifié, présenté par M. Canévet, Mme Antoine, M. Delcros, Mme N. Goulet, M. Folliot et Mme Vermeillet, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		28 000 000		28 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture		4 000 000		4 000 000
Paysages, eau et biodiversité		8 500 000		8 500 000
Expertise, information géographique et météorologie		26 000 000		26 000 000
Prévention des risques		54 000 000		54 000 000
Énergie, climat et après-mines		12 000 000		12 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		10 500 000		10 500 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires		250 000		250 000
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>		6 000 000		6 000 000
TOTAL		149 250 000		149 250 000
SOLDE		-149 250 000		-149 250 000

La parole est à M. Michel Canévet.

M. Michel Canévet. Il est également défendu !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. L'amendement n° II-1216 du Gouvernement est en effet le premier des amendements « rabout » que nous allons avoir à examiner. Nous en connaissons la teneur depuis plusieurs semaines, puisqu'il avait été déposé avant la censure du précédent gouvernement.

En l'espèce, donc, les économies demandées sont assez bien documentées.

On y trouve notamment toutes les diminutions de crédits de titre 2, qui visent à tenir compte de dispositions adoptées préalablement et affectant toutes les missions budgétaires, comme l'évolution du mode de remboursement des arrêts maladie des fonctionnaires.

On relève ensuite des économies plus sectorielles. Je pense notamment à la baisse de 300 millions d'euros des crédits alloués à la transition du parc automobile, ou à celle, d'un peu plus de 200 millions d'euros, qui affecte le soutien aux énergies renouvelables.

Sur ce dernier point, madame la ministre, permettez-moi de vous faire remarquer qu'il me semble que vous reculez pour mieux sauter : de fait, ce que nous ne dépensons pas en 2025 sera dépensé en 2026. En effet, le ministre a bien précisé que certains appels d'offres n'ont pas été lancés. Soit vous pouvez nous confirmer qu'ils ne le seront jamais, auquel cas il s'agit de réelles économies, soit c'est simplement une fuite en avant vers les exercices suivants.

La commission a donc émis un avis favorable sur cet amendement, ainsi que sur l'amendement identique n° II-1922 rectifié.

M. Hervé Gillé. Un réquisitoire qui se termine par un avis favorable !

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. En revanche, les effets de l'amendement n° II-1923 rectifié n'étant pas suffisamment documentés, la commission en demande le retrait ; à défaut, l'avis serait défavorable.

M. le président. La parole est à M. Ronan Dantec, pour explication de vote.

M. Ronan Dantec. Le Gouvernement propose de retirer 300 millions d'euros supplémentaires au budget de la transition du parc automobile, alors que l'industrie automobile européenne subit une crise que l'on peut qualifier de majeure. L'Union européenne comme la puissance publique française l'ont poussée vers le véhicule électrique ; or on constate aujourd'hui une baisse extrêmement forte des volumes d'acquisition de tels véhicules.

Dans ce contexte, cette baisse de crédits de 300 millions d'euros va diminuer d'autant l'accompagnement dont peuvent bénéficier les classes moyennes pour l'achat d'un véhicule électrique. Dès lors, cette économie va nous coûter extrêmement cher !

Ce secteur, je l'ai dit, est entré dans une crise majeure qui ne fait que commencer ; de manière générale, les classes moyennes n'ont pas les moyens de se payer les véhicules qui sont produits par nos industriels. Madame la ministre, quelle est la stratégie industrielle derrière cette économie de 300 millions d'euros ?

M. le président. La parole est à M. Marc Laménie, pour explication de vote.

M. Marc Laménie. L'amendement du Gouvernement vise, pour cette mission, à diminuer tant les autorisations d'engagement, de 669 millions d'euros, que les crédits de paiement,

de 745 millions d'euros. Cette baisse affecte notamment les lignes budgétaires des programmes « Service public de l'énergie » et « Énergie, climat et après-mines ». Au vu des explications apportées par Mme le rapporteur spécial et Mme la ministre, les membres du groupe Les Indépendants s'abstiendront.

M. le président. La parole est à M. Olivier Jacquin, pour explication de vote.

M. Olivier Jacquin. Ce magistral premier coup de rabout sera suivi d'un autre, que nous aurons à examiner un peu plus tard et que nous découvrons dans des conditions extrêmement insatisfaisantes. Ce jeu d'additions et de soustractions produit, au bout du compte, une arithmétique simple, le résultat étant bel et bien négatif : l'écologie et l'environnement subissent une baisse de leurs moyens, tant en autorisations d'engagement qu'en crédits de paiement.

Le réchauffement climatique est là, les accords de Paris sont menacés, les désordres sont partout, mais vous baissez ce budget ! Il était du reste impossible de ne pas remarquer, dans la déclaration de politique générale du Premier ministre, la faiblesse des propos tenus sur l'écologie ; par ces amendements, madame la ministre, vous confirmez notre impression.

Je relève en particulier la baisse énorme des moyens alloués à l'accompagnement de la transition écologique du parc automobile : ces crédits sont amputés de près de moitié d'une année sur l'autre. Mes chers collègues, je vous sais sensible au devenir de l'industrie automobile. Il ne faudra pas pleurer demain sur son sort : les choses se jouent aujourd'hui, sur cette ligne budgétaire !

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Je veux rappeler, à la suite de Mme la rapporteure spéciale, que les certificats d'économie d'énergie prendront le relais d'une partie des mesures en faveur de l'électrification des véhicules.

Aujourd'hui, en matière d'équipement en véhicules électriques, le bât blesse particulièrement pour ce qui est des flottes d'entreprise : les véhicules électriques y représentent 11 % des nouvelles immatriculations, contre 25 % chez les ménages. Il y a là, derrière ce chiffre intéressant, un possible levier d'action ; des propositions ont été faites à l'Assemblée nationale sur ce point.

Par ailleurs, quand on veut inciter les ménages à acheter des véhicules électriques, il faut au préalable et avant tout donner de la visibilité quant aux trajectoires. Or il est clair – je m'adresse à vous qui siégez à la gauche de cet hémicycle – que la censure a cassé cette visibilité ! (*Protestations sur les travées des groupes SER et GEST.*)

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n° II-1216 et II-1922 rectifié.

(*Les amendements sont adoptés.*)

M. le président. En conséquence, l'amendement n° II-1923 rectifié n'a plus d'objet.

Je suis saisi de huit amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-2193, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques	75 000 000		25 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	75 000 000		25 000 000	
SOLDE	+ 75 000 000		+ 25 000 000	

La parole est à Mme la ministre.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Cet amendement avait été déposé avant l'adoption de la motion de censure ; il vise à abonder le fonds Barnier de 75 millions d'euros supplémentaires, pour le faire passer de 225 millions d'euros en 2024 à 300 millions d'euros cette année. Ce point ayant été largement évoqué dans la discussion générale, il n'est pas besoin de le développer davantage.

M. le président. Les trois amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-26 rectifié est présenté par Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

L'amendement n° II-1594 rectifié est présenté par Mme Senée, MM. Fernique, Dantec, Benarroche et G. Blanc, Mme de Marco, MM. Dossus et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Souyris et M. Vogel.

L'amendement n° II-2045 rectifié est présenté par M. Corbisez, Mme Varailles, M. Basquin et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky.

Ces trois amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques	225 000 000		80 000 000	
Énergie, climat et après-mines				

Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires		225 000 000		80 000 000
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	225 000 000	225 000 000	80 000 000	80 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme le rapporteur spécial, pour présenter l'amendement n° II-26 rectifié.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Pour ma part, monsieur le président, si vous le permettez, je m'étendrai assez longuement sur cet amendement, ce qui permettra d'abrégé d'autant les avis que j'aurai à émettre sur les autres amendements en discussion commune. En effet, à la différence de Mme la ministre, j'estime que, même si ce sujet a été assez longuement abordé dans la discussion générale, tout n'a pas été dit, et c'est aller un peu vite en besogne que d'affirmer qu'il suffirait d'affecter 300 millions d'euros au fonds Barnier.

Je voudrais à ce propos faire un point rapide sur l'histoire du fonds Barnier et de son financement. Jusqu'en 2020, le fonds était géré par la caisse centrale de réassurance (CCR) ; la loi de finances pour 2021 l'a intégré au budget de l'État, au sein du programme 181 « Prévention des risques », ce qui permet au Parlement de se prononcer chaque année sur ses dépenses. Auparavant, il devait y avoir une correspondance parfaite entre les recettes du fonds et le produit du prélèvement obligatoire collecté sur les primes d'assurance destiné à l'alimenter. Il était implicitement admis que la même logique perdurerait après la budgétisation du fonds et l'instauration, à l'article 235 *ter* ZE du code général des impôts, de la taxe forfaitaire qui a remplacé ce prélèvement.

Or force est de constater qu'une différence entre le produit de cette taxe et les sommes allouées au fonds est vite apparue : en 2023, alors que 273 millions avaient été collectés sur les primes d'assurance automobile et habitation, seuls 205 millions d'euros étaient inscrits à l'action n° 14 du programme 181. Cette différence va sensiblement s'accroître en 2025. En effet, du fait de l'augmentation du taux de la surprime CatNat, ou prime additionnelle relative à la garantie « catastrophe naturelle » des contrats d'assurance, qui va entraîner, toutes choses égales par ailleurs, une hausse des primes de 8 %, et ce pour tous les assurés, du premier au dixième décile, le produit de cette taxe devrait atteindre 450 millions d'euros.

Nous avons estimé – la commission des finances s'est prononcée unanimement sur ce point – que ces 450 millions d'euros ainsi collectés sur l'ensemble des assurés doivent aller à la prévention des risques.

M. Jean-Pierre Corbisez. Tout à fait !

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. C'est la raison pour laquelle, par le présent amendement, nous proposons de doter ce programme de 450 millions d'euros en autori-

sations d'engagement. Nous prenons bien en considération le fait que cette enveloppe sera collectée tout au long de l'année 2025 et n'est donc pas disponible dès le 1^{er} janvier.

Par ailleurs, à la différence de vous, madame la ministre, nous ne souhaitons pas flécher l'intégralité de cette somme vers le fonds Barnier, parce que nous savons bien que l'éligibilité audit fonds dépend notamment de la publication par la commune où l'on vit d'un plan de prévention des risques naturels, laquelle n'est pas obligatoire. Quand un cours d'eau mineur, empêché de s'écouler dans une rivière plus importante elle-même affectée par un phénomène météorologique, sort de son lit et inonde une commune qui ne pouvait s'y attendre, celle-ci se trouve démunie et aucun de ses administrés ne peut bénéficier du fonds Barnier.

L'amendement de la commission tend donc à augmenter les crédits de l'action n° 14 du programme 181, qui alimente le fonds Barnier, mais aussi ceux de l'action n° 10 « Prévention des risques naturels et hydrauliques » du même programme, tout en complétant ces orientations par une politique consacrée au retrait du trait de côte. Ce phénomène est en effet aujourd'hui le grand oublié des politiques de prévention des risques, en dépit des travaux qui ont été menés sur ce sujet, notamment à l'Assemblée nationale – il ne vous aura pas échappé que celle-ci a adopté, en première partie du PLF, un relèvement des plafonds des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) dédié précisément au financement d'une telle politique.

Notre amendement a de surcroît pour objet de créer, dans le programme 181, une action n° 15, qui était prévue dans la maquette initiale rédigée par la direction générale de la prévention des risques (DGPR), mais a dû subir une première coupe cachée, avant même le dépôt du texte du Gouvernement... Cette action traitertrait spécifiquement du retrait-gonflement des argiles (RGA), qui, en tant que tel, ne relève pas du fonds Barnier ; les politiques de prévention en ce domaine ne bénéficient donc d'absolument aucun moyen.

Au bénéfice de ces explications, j'invite les auteurs des amendements qui, au sein de cette discussion commune, diffèrent de celui de la commission, à les rectifier pour les rendre identiques à mon amendement n° II-26 rectifié. À défaut, j'en demanderai le retrait.

M. le président. La parole est à Mme Ghislaine Senée, pour présenter l'amendement n° II-1594 rectifié.

Mme Ghislaine Senée. Mme la rapporteure spéciale a présenté son objet de manière très complète; je n'ajouterais que quelques mots. Nous nous félicitons qu'une action spécifiquement consacrée au RGA ait bien été intégrée dans cet amendement.

Il faudra veiller à ce que la hausse de 8 points du taux de la taxe forfaitaire évoquée, dont le produit, versé au budget général de l'État, doit passer de 273 millions à 450 millions d'euros, soit bien affectée à l'effort de prévention. Mais il faudra aussi s'assurer que les 88 % de la surprime CatNat qui restent dans les caisses des assureurs contribuent à améliorer l'accès à l'indemnisation. Nombre de collectivités voient en effet leurs demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle rejetées, ce qui interdit à certaines familles sinistrées d'accéder à l'indemnisation – je pense notamment aux dommages de type RGA.

Chaque euro investi dans la prévention permet en moyenne d'économiser 3 euros,...

Mme Nicole Bonnefoy. 7!

Mme Ghislaine Senée. ... et jusqu'à 7 euros, en effet, en cas de catastrophe naturelle. Il serait difficilement acceptable que les assurés paient plus cher pour financer le désendettement de l'État plutôt qu'une politique de prévention.

Enfin – peut-être, sur ce point-ci seulement, ma position diverge-t-elle de celle de Mme la rapporteure spéciale –, je veux appeler Mme la ministre à lever le gage de ces amendements identiques, afin que ne baissent pas les crédits des programmes 345 et 380, en particulier ceux du fonds vert.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Corbisez, pour présenter l'amendement n° II-2045 rectifié.

M. Jean-Pierre Corbisez. Je rejoins largement la position exposée par Mmes Lavarde et Senée quant au besoin d'allouer des moyens supplémentaires au fonds Barnier et de le compléter, en particulier pour faire face aux risques nouveaux, et notamment au RGA.

Nous savons tous, en effet, que ce sont les élus locaux qui seront en première ligne pour gérer les conséquences de ces sinistres. Or ils nous alertent de plus en plus sur la nécessité de renforcer les financements publics en la matière.

Je veux citer un exemple de ces situations dans le Pas-de-Calais, département que vous connaissez bien, madame la ministre: le marais audomarois, milieu naturel très spécifique. On s'y promène en barque, c'est très beau, il y a de l'horticulture!

Mais voilà que l'on s'apprête à installer à quelques dizaines de kilomètres de là, près de Dunkerque, quatre usines de batteries pour véhicules électriques. Or ces quatre usines, bien qu'elles soient implantées à un kilomètre à peine du littoral, vont aller chercher l'eau nécessaire à leur activité dans le marais audomarois, où elles prélèveront 12 millions, 15 millions, peut-être 18 millions de mètres cubes d'eau. On ne connaît pas les conséquences, à terme, d'un tel prélèvement sur la faune et la flore du marais, non plus que sur l'avenir horticole de la zone.

Pour ce qui est du RGA, à l'échelle de la France entière, c'est pratiquement une maison sur deux qui pourrait être affectée par ce problème; cela risque de coûter des dizaines de milliards d'euros d'ici à 2050.

Par cet amendement, nous entendons aussi tenir compte de la proposition de loi que notre assemblée a adoptée en octobre dernier, dont nous espérons qu'elle sera bientôt inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Ce texte n'est certes pas parfait; il fait reposer le mécanisme prévu sur des surprimes, qui sont coûteuses pour nos concitoyens. Quoi qu'il en soit, s'il est nécessaire de prévoir un meilleur financement du fonds Barnier, il faut en tout cas s'assurer, comme Mme la rapporteure spéciale l'a bien dit, que l'argent ainsi collecté ira directement à la prévention, plutôt que d'alimenter les autres dépenses de l'État.

M. le président. Les deux amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-1716 rectifié est présenté par Mme Bonnefoy, MM. Gillé et M. Weber, Mmes Blatrix Contat et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Ouizille, Uzenat, Kanner, Mérillou, Tissot et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

L'amendement n° II-2046 est présenté par Mme Varailles, MM. Corbisez, Basquin et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques	150 000 000		150 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		150 000 000		150 000 000

Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
SOLDE	0	0	0	0

La parole est à Mme Nicole Bonnefoy, pour présenter l'amendement n° II-1716 rectifié.

Mme Nicole Bonnefoy. Cet amendement vise à flécher l'intégralité du produit de la surprime CatNat vers le fonds Barnier. Notre groupe défend cette position depuis de nombreuses années ; ce fut notamment le cas lors de l'adoption par le Sénat, en janvier 2020, de ma proposition de loi visant à réformer le régime des catastrophes naturelles.

Comme chacun sait, le fonds Barnier vise à mettre en œuvre les politiques de prévention des risques naturels majeurs, dont l'occurrence ne cesse d'augmenter depuis des années. Il est financé par un prélèvement obligatoire sur la prime payée par les assurés au titre de la garantie contre les catastrophes naturelles, souvent appelée surprime CatNat. Or, en dépit de besoins croissants et malgré les demandes insistantes que nous formulons depuis cinq ans, les recettes perçues à ce titre ne sont toujours pas orientées en intégralité vers ce fonds.

Ainsi, en 2023, 73 millions d'euros manquaient à la budgétisation du fonds Barnier et demeuraient dans le budget général. Pis, en 2025, le taux de la surprime CatNat passera de 12 % à 20 %. L'organisme professionnel France Assureurs a indiqué aux rapporteurs spéciaux de l'Assemblée nationale qu'il estimait le rendement de ce prélèvement en 2025 à 450 millions d'euros, soit le double de ce qui est actuellement prévu, en autorisations d'engagement, dans le PLF pour 2025.

Nous trouverions donc légitime et juste d'un point de vue fiscal que l'intégralité du produit de ce prélèvement sur la surprime abonde ce fonds. Prenant au mot le précédent Premier ministre, qui avait pris l'engagement de relever la budgétisation du fonds à hauteur de 300 millions d'euros, nous proposons donc, par cet amendement, de flécher vers le fonds Barnier les 150 millions d'euros de produit supplémentaire du prélèvement sur la surprime CatNat qui, à ce stade, ont vocation à être orientés vers d'autres dépenses du budget de l'État.

M. le président. La parole est à Mme Marie-Claude Varailas, pour présenter l'amendement n° II-2046.

Mme Marie-Claude Varailas. C'est un fait qu'il existe un dysfonctionnement dans le fonds Barnier, qui rappelle, d'ailleurs, le plafond mordant des agences de l'eau. Alors

que, cela a été rappelé, le produit du prélèvement sur les contrats d'assurance augmente jusqu'à atteindre 273 millions d'euros, 205 millions seulement reviennent au fonds Barnier.

Ledit produit devrait encore augmenter de 180 millions d'euros cette année, pour s'établir à 450 millions d'euros – je l'ai dit en discussion générale. Il est donc urgent de corriger ce déséquilibre. C'est ce que nous proposons dans l'amendement que vient de défendre mon collègue Jean-Pierre Corbisez, mais il faut aller plus loin encore.

Nous le voyons avec les catastrophes qu'ont connues le Pas-de-Calais, Valence en Espagne ou, plus récemment, Mayotte et la Californie, ces phénomènes vont se faire plus nombreux et s'intensifier. On ne pourra pas se contenter pour y répondre de lois spéciales, dont la fréquence risquerait probablement d'augmenter elle aussi.

Dès lors, afin de mieux anticiper, ce qui est notre devoir de parlementaires, je vous propose d'ores et déjà de doter notre politique de prévention de 150 millions d'euros supplémentaires, ce qui est tout à fait mesuré. Ainsi, à titre d'exemple, les inondations dans la Loire ont occasionné plus de 60 millions d'euros de dégâts ; dans le Pas-de-Calais, le seul coût de la réfection des voiries détruites dépasse 85 millions d'euros. Et que dire de Mayotte, où la prise en charge des dégâts est estimée entre 650 et 800 millions d'euros !

Chaque année connaît son lot de catastrophes et nous ne pouvons plus faire comme si elles étaient occasionnelles. C'est pourquoi l'adoption de notre amendement serait un signal important pour exprimer clairement une prise de conscience au sein de notre hémicycle.

M. le président. L'amendement n° II-1945, présenté par Mme Havet, M. Omar Oili, Mme Phinera-Horth, MM. Patriat, Buis et Buval, Mmes Cazebonne et Duranton, MM. Fouassin, Iacovelli, Kulimoetoke, Lemoyne et Lévrier, Mme Nadille, MM. Patient et Rambaud, Mme Ramia, M. Rohfritsch, Mme Schillinger et M. Théophile, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-

Infrastructures et services de transports		75 000 000		75 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques	75 000 000		75 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	75 000 000	75 000 000	75 000 000	75 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Saïd Omar Oili.

M. Saïd Omar Oili. Cet amendement de ma collègue Nadège Havet vise à renforcer significativement les moyens alloués au fonds de prévention des risques naturels majeurs, ou fonds Barnier, en augmentant de 75 millions d'euros les autorisations d'engagement et les crédits de paiement du programme 181 « Prévention des risques ». Le budget de l'action n° 14 serait ainsi porté à 300 millions d'euros, conformément aux engagements formulés par l'ancien Premier ministre Michel Barnier.

Bien que le fonds ait bénéficié d'une augmentation de ses moyens en 2023, les événements climatiques extrêmes survenus ces dernières années démontrent que les besoins de prévention sont en constante progression. En 2024, la France a été confrontée à une intensification de ces événements – inondations, sécheresses, incendies de forêt et tempêtes –, ce qui a causé des dégâts humains, environnementaux et économiques considérables.

Cette hausse de 75 millions d'euros traduit également les engagements pris par le Gouvernement à la fin de l'année dernière.

M. le président. L'amendement n° II-1714, présenté par Mme Bonnefoy, MM. Gillé et M. Weber, Mmes Blatrix Contat et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Ouizille, Uzenat, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds de soutien pour lutter contre le phénomène de retrait-gonflement des argiles

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				

Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		20 000 000		20 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Fonds de soutien pour lutter contre le phénomène de retrait-gonflement des argiles	20 000 000		20 000 000	
TOTAL	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Nicole Bonnefoy.

Mme Nicole Bonnefoy. Cet amendement vise à créer un fonds de soutien pour lutter contre le phénomène du retrait-gonflement des argiles. Nous nous inscrivons de la sorte dans la continuité des travaux que les sénateurs socialistes mènent depuis 2019, avec une mission d'information sur le sujet et une proposition de loi adoptée à l'unanimité par notre assemblée.

Il était notamment proposé, dans le rapport de cette mission d'information, de réfléchir à la mise en place, au sein du fonds Barnier, d'un véhicule spécifiquement dédié au financement des travaux effectués par les particuliers pour renforcer la résilience de leur habitation. Depuis lors, nous avons régulièrement demandé la création d'un tel fonds, notamment, par voie d'amendement, lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2024.

Cette proposition, hélas ! avait alors été repoussée par notre rapporteure spéciale, qui la reprend pourtant aujourd'hui. L'actualité nous en démontre la pertinence, au vu de la récurrence des aléas climatiques. En 2023, ce sont près de 11 millions d'habitations qui étaient concernées par ce risque, sur plus de 60 % du territoire métropolitain. En 2022, les compagnies d'assurances auraient versé plus de 3,5 milliards d'euros pour des maisons abîmées par les sécheresses, preuve de l'ampleur du phénomène.

Le fonds ainsi créé aurait vocation à financer notamment le lancement d'une grande campagne de sensibilisation des particuliers ; la création dans chaque département de cellules de crise pour soutenir les sinistrés ; le renforcement de l'investissement dans la recherche.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteure spéciale. Il est défavorable sur l'amendement n° II-2193 du Gouvernement, moins-disant par rapport au nôtre.

J'invite les auteurs des amendements n°s II-1716 rectifié, II-2046 et II-1945 à les rectifier pour les rendre identiques à l'amendement n° II-26 de la commission, ainsi qu'aux amendements identiques n°s II-1594 rectifié et II-2045 rectifié.

Quant à l'amendement n° II-1714, il est présenté sous une forme un peu différente, et il est lui aussi, de surcroît, moins-disant par rapport au nôtre ; j'invite Mme Bonnefoy à le retirer.

Mme Nicole Bonnefoy. Monsieur le président, j'accepte de rectifier mon amendement n° II-1716 rectifié pour le rendre identique à celui de la commission.

Mme Marie-Claude Varillas. De même pour l'amendement n° II-2046 !

M. le président. Il s'agit donc des amendements n°s II-1716 rectifié *bis* et II-2046 rectifié, dont le libellé est identique à celui des amendements n°s II-26 rectifié, II-1594 rectifié et II-2045 rectifié.

Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Les cinq amendements identiques visent à relever la dotation du fonds Barnier à 450 millions d'euros, tandis que l'amendement n° II-1714 a trait au RGA.

Depuis la rupture du lien entre la recette prélevée sur les contrats d'assurance et le budget du fonds Barnier, engagée en 2021, le montant du fonds évolue de manière indépendante par rapport au produit de la taxe.

Je veux souligner néanmoins que, sur les sujets d'adaptation au changement climatique, deux autres dispositifs peuvent être sollicités – et leur dotation augmente. D'une part, depuis sa création en 2023, le fonds vert finance une partie des actions de ce type. D'autre part, la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques (DSECG) peut être mobilisée pour financer la réparation des biens non assurés et non assurables des collectivités locales – Mme Varillas a évoqué le cas des routes touchées par les inondations dans la Loire.

Nous assumons cette façon de construire le budget et nous assumons d'être en désaccord avec vous sur ce point, madame la rapporteure spéciale.

Pour ce qui est du RGA, madame Bonnefoy, vous soulevez une bonne question. Il convient de dire qu'à l'heure actuelle nous n'avons pas d'instrument dédié au traitement du retrait-gonflement des argiles. Mme Lavarde a présenté une proposition de loi sur ce sujet ; je souhaite qu'elle soit prochainement examinée à l'Assemblée nationale, mais, pour l'heure, je n'ai pas de réponse à vous apporter.

Enfin, je m'engage à ce qu'une part importante des crédits du fonds vert, de l'ordre de 200 millions d'euros, soient consacrés, en 2025, à l'adaptation au changement climatique.

Compte tenu des difficultés financières de notre pays, l'avis du Gouvernement est défavorable sur l'ensemble de ces amendements.

Cet argument sera, sans surprise, le fil rouge des avis défavorables que je vais émettre sur toutes vos demandes d'augmentation de crédits, mesdames, messieurs les sénateurs. En effet, une telle augmentation devrait nécessairement être compensée par une baisse affectant un autre programme, pourtant tout aussi important. À cet égard, nous avons, collectivement, une responsabilité à assumer.

M. le président. La parole est à M. Hervé Gillé, pour explication de vote.

M. Hervé Gillé. Madame la ministre, puisque vous avez évoqué les éventuels impacts de la censure, rappelons, pour éclairer notre débat, que le président de la Cour des comptes déplorait déjà l'« insincérité budgétaire » du PLF pour 2024. S'est ensuivi un dérapage des comptes publics, mais aucun projet de loi de finances rectificative n'a été présenté, ce que même M. Bruno Le Maire a publiquement regretté ! Et nous voilà désormais dans une situation budgétaire quasiment catastrophique, que vous avez vous-même cautionnée par votre appartenance aux précédents gouvernements.

Concernant ces différents amendements et les 450 millions d'euros que nous demandons, je veux évoquer le coût de la prévention des inondations dans le cadre de la Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Aujourd'hui, un certain nombre de communes et d'intercommunalités se retrouvent dans une situation d'impasse budgétaire pour ce qui est de réhabiliter les systèmes d'endiguement qu'elles mettent en œuvre, et qui relèvent désormais de leur compétence.

La compétence Gemapi leur a été dévolue à titre obligatoire ; or il arrive qu'elles soient dans l'incapacité de supporter les coûts d'entretien de ces ouvrages. Pourquoi ? Parce que l'État, au travers du fonds Barnier, n'intervient qu'à hauteur de 30 % – au mieux 40 %, de manière exceptionnelle – dans le financement de la réhabilitation des digues...

Le reste à charge est si élevé que les collectivités ne peuvent l'assumer. Ainsi, alors qu'elles se sont vues transférer cette compétence ainsi que le risque juridique afférent, les collectivités concernées se trouvent incapables, pour l'essentiel, de réaliser les opérations nécessaires, la fiscalité gémapienne et l'appui financier de l'État n'y suffisant pas.

Faute de mobiliser une telle enveloppe globale de 450 millions d'euros pour affronter ces enjeux majeurs, les collectivités n'y arriveront jamais !

Madame la ministre, sur ces sujets absolument prioritaires, il convient vraiment de réagir en déplaçant le fonds Barnier pour qu'il atteigne les 450 millions d'euros du produit de la taxe.

M. le président. La parole est à Mme Béatrice Gosselin, pour explication de vote.

Mme Béatrice Gosselin. Je me réjouis que le relèvement du taux de la surprime CatNat et la hausse du rendement de la taxe afférente se traduisent par un rehaussement parallèle des financements du fonds Barnier.

Cela étant, jusqu'à présent, le recul du trait de côte et l'érosion marine ne sont pas pris en compte par le fonds Barnier. C'est un réel problème pour nos territoires littoraux !

Le recul du trait de côte et des dunes aggrave les risques de submersion, lesquels ne sont pas couverts par le fonds. Les habitants du littoral ne comprennent pas que la prévention

de ces phénomènes naturels ne puisse être financée par ce fonds et que nous devions trouver des solutions par nous-mêmes.

Ces territoires, comme les autres, ont droit à l'aide de la Nation.

M. le président. La parole est à M. Ronan Dantec, pour explication de vote.

M. Ronan Dantec. Madame la ministre, il serait bon que le dispositif de prévention du recul du trait de côte et celui qui a trait à la lutte contre la submersion marine cessent d'être distincts. Cette demande a notamment été formulée par nos collègues de l'Assemblée nationale ; il me semble que nous pouvons trouver rapidement un consensus sur ce sujet.

Nous avons tous compris que les questions de financement de l'adaptation au changement climatique étaient aujourd'hui sur la table. Nous y reviendrons avec la présentation du troisième plan national d'adaptation au changement climatique (Pnacc-3).

Cela a été dit : plus on investit dans la prévention, moins on aura à dépenser à l'avenir. Cela étant, dès lors que Bercy nous propose qu'un fonds ne fasse plus l'objet d'une recette fléchée, nous devrions nous méfier : cela signifie que nous allons nous faire avoir ! C'est toujours ce qui se passe...

Il est donc important que les fonds soient fléchés, ne serait-ce que, par souci démocratique, pour veiller à la lisibilité du budget pour nos concitoyens.

En effet, prélever sur le régime CatNat pour abonder le budget général, cela signifie faire financer le déficit de l'État par les plus modestes, qui sont bien obligés d'assurer leur maison et leur voiture ! Il y a là une profonde injustice sociale. C'est bien là le sujet – mais il est en soi critiquable d'expliquer aux assurés que leurs cotisations d'assurance financent la prévention, alors qu'en réalité le produit de la taxe en question part dans le budget général...

Il faut donc que le rendement du régime CatNat reste fléché vers le fonds Barnier, auquel, en outre, il faut rendre éligibles les dépenses de prévention du RGA, comme l'ont dit Christine Lavarde, Nicole Bonnefoy et Ghislaine Senée. L'enjeu est d'importance ; on ne saurait continuer à utiliser pour abonder le budget général des sommes dont les Français s'acquittent pour tout autre chose...

M. le président. La parole est à M. Daniel Gremillet, pour explication de vote.

M. Daniel Gremillet. Je partage les propos de notre rapporteure spéciale Christine Lavarde. Cependant, mes chers collègues, je veux attirer votre attention sur un problème qui n'est pas réglé, qui survient de plus en plus fréquemment et donne lieu à des situations assez cocasses, mais en réalité dramatiques.

Lorsqu'un département ou une commune est classé en état de catastrophe naturelle, il peut arriver que le remboursement dont bénéficient les particuliers au titre de la prise en charge par l'État se révèle inférieur à ce que prévoyait leur assurance individuelle !

Mon propos n'est pas de demander à l'État de dépenser davantage : pas du tout ! Il est de dire que l'assuré doit pouvoir bénéficier, au-delà de la prise en charge liée à la garantie « catastrophe naturelle », d'une indemnisation qui soit à la hauteur des cotisations qu'il a versées à son assureur depuis des années, voire des décennies !

J'ai récemment été interpellé à propos de communes faisant l'objet d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dans mon département. Les maisons y sont inhabitables ; les sinistrés avaient souscrit une assurance personnelle qui couvrirait leurs frais de relogement pendant un an et demi. Or le régime CatNat les indemnise pour six mois seulement !

Voilà un exemple très concret – c'est la vraie vie ! – du genre de situations auxquelles nous devons apporter des réponses. Nous ne demandons pas un centime de dépense supplémentaire, j'y insiste : nous voulons seulement que l'assuré, qui a cotisé pour être bien couvert contre un risque, puisse être pris en charge à la hauteur des primes qu'il a payées année après année. À la prise en charge par l'État au titre du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles doivent donc pouvoir s'ajouter les montants prévus à son contrat d'assurance.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Corbisez, pour explication de vote.

M. Jean-Pierre Corbisez. La taxe collectée sur les surprimes d'assurance doit être reversée en totalité au fonds Barnier.

Nous avons été confrontés à une situation similaire, à l'époque de Mme Borne : les produits du bonus-malus étaient inscrits sur une seule ligne budgétaire. On ne voyait plus que le malus finançait le bonus : sans doute y avait-il de l'argent à gagner pour les services de l'État...

Mes chers collègues, je vous renvoie aux travaux de la mission conjointe de contrôle relative aux inondations survenues en 2023 et au début de l'année 2024 menée par Jean-François Rapin et Jean-Yves Roux, qui s'est notamment intéressée au financement de la compétence Gemapi.

Prenons un bassin versant complet : en aval, telle métropole, qui a fixé son imposition Gemapi au plus bas, encaisse des centaines de millions d'euros, tandis qu'en amont, telle communauté de communes, qui a dû opter pour le taux maximum, ne perçoit malgré tout que quelques dizaines de millions d'euros. Or, si les travaux ne sont pas réalisés en amont, à terme, c'est l'aval qui paiera ! Et pourtant, quand on demande aux élus de la métropole, qui accumule les recettes de taxe Gemapi, de partager avec l'amont, on se heurte à une fin de non-recevoir !

Il faut rendre à César ce qui appartient à César : les solutions viendront aussi d'une forme de solidarité à l'échelle du bassin versant.

M. le président. La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Monsieur Gremillet, un décret a récemment été publié sur l'encadrement de l'expertise CatNat. Ce texte devrait améliorer le taux d'indemnisation, et surtout la reconnaissance, au sein d'une commune où a été constaté l'état de catastrophe naturelle, des sinistrés éligibles au régime.

Je précise que l'amendement de la commission a pour objet d'affecter les 450 millions d'euros visés non pas au fonds Barnier, mais à la prévention des risques. Cette distinction est importante, car, comme cela a été dit à de multiples reprises, du fait de sa doctrine d'intervention, le fonds Barnier ne couvre pas certains risques, comme le recul du trait de côte, qui aggrave le risque de submersion marine, ou le retrait-gonflement des argiles.

Telle est la raison pour laquelle nous proposons d'introduire au sein du programme 181 une nouvelle action n° 15, tout en rehaussant les crédits des actions n° 10 et 14. L'action n° 10, en particulier, couvrirait les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN).

Madame la ministre, vous invoquez les crédits de la DSECG. On parle là d'une enveloppe de 20 millions d'euros, qui, outre la réparation des dégâts causés par des catastrophes naturelles, peut être mobilisée pour couvrir tout un tas d'autres risques, comme le risque incendie. L'ordre de grandeur n'est pas du tout le même !

« Pas de hausse de crédits ni de crédits nouveaux », dites-vous, ajoutant que le fonds vert sera mobilisé. Mais ce que nous vous demandons, c'est simplement de la clarté et de la lisibilité budgétaires ! Tous les crédits de prévention doivent être réunis dans un unique programme.

D'ailleurs, en fléchissant des crédits du fonds vert, vous contrenez à la doctrine même qui a été celle de ce dispositif depuis sa création : il s'agit de crédits déconcentrés, délégués à la main des préfets. En l'espèce, vous voudriez préempter les choix des préfets au profit d'une politique nationale ! Inscrivez plutôt les actions qui relèvent de la politique nationale dans les programmes qui sont à la main du ministère, à commencer par le programme 181.

Forte de tous ces arguments, madame la ministre, je vous appelle à lever partiellement le gage. En effet, votre amendement n° II-2193 est lui-même partiellement repris dans mon amendement n° II-26 rectifié. Une partie de l'abondement de crédits que nous proposons est donc couverte par celui que vous nous soumettez !

M. Claude Raynal, président de la commission des finances. Astucieux – mais ça n'est pas gagné !

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Nous partageons bien entendu l'objectif de donner suffisamment de moyens à l'adaptation au changement climatique. Chacun, dans cet hémicycle, sait pertinemment que 1 euro investi dans la prévention permet d'économiser 8 euros de dommages ultérieurs liés au dérèglement climatique. Cela étant, l'exercice qui va nous occuper toute la soirée consiste à concilier une trajectoire financière avec une trajectoire écologique.

Pour ce qui est de la trajectoire financière, je ne vous ferai pas l'injure de vous rappeler qu'en quelques semaines, par exemple, les taux d'intérêt auxquels nous empruntons ont progressé de 10 points de base. Ce sont ainsi 3 milliards d'euros de plus à absorber dans notre trajectoire de dépenses...

Monsieur Montaugé, j'entends ce que vous dites. Mais ceux qui ont plaidé, ces dernières années, pour augmenter les dépenses, sans se préoccuper du respect de l'équilibre et de la rigueur budgétaires, devraient balayer devant leur porte. Nous n'allons pas rouvrir cette discussion : nous l'avons eue mille fois et chacun sait ce qu'il en est !

Je me suis permis de rappeler dans mon propos liminaire – vous pourrez le nier autant que vous voudrez – que la censure avait bel et bien eu un impact, en particulier sur le fonds Barnier. Cette dépense, en effet, n'est pas considérée comme un service voté. Aussi, ce fonds ne peut être mobilisé ni en janvier ni en février : tel est l'effet très concret de la censure pour les Françaises et les Français.

Pour ce qui est de la prévention du retrait-gonflement des argiles et le financement de l'adaptation au changement climatique, je veux préciser que nous avons été attentifs, dans la préprogrammation du fonds vert, à ne pas sacrifier les programmes « faciles » au profit de programmes « difficiles » – je pense notamment au fonds Friches, qui est désormais un volet du fonds vert, ce qui convient à tout le monde.

Nous devons travailler sur les risques que sont le RGA, le recul du trait de côte et la submersion, pour rassembler toutes les actions déployées en un seul dispositif; je m'y engage.

Oui, il faut préserver autant que possible le budget de l'adaptation au changement climatique. Je rappelle que le total des crédits que nous consacrons – DSECG, fonds vert, prévention des risques – est supérieur aux 450 millions d'euros dont nous débattons.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-2193.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-26 rectifié, II-1594 rectifié, II-2045 rectifié, II-1716 rectifié *bis* et II-2046 rectifié.

(Les amendements sont adoptés.)

M. le président. En conséquence, les amendements n°s II-1945 et II-1714 n'ont plus d'objet.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Et la levée partielle du gage?

M. le président. Je suis saisi de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1777, présenté par MM. Gay, Basquin et Corbisez, Mme Varailas et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines	277 000 000		277 000 00	
Service public de l'énergie		277 000 000		277 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	277 000 000	277 000 00	277 000 000	277 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jean-Pierre Corbisez.

M. Jean-Pierre Corbisez. Mes chers collègues, le présent amendement vise à augmenter les crédits dédiés au chèque énergie, afin de tenir compte de l'inflation sur les produits énergétiques depuis le deuxième semestre 2021.

En effet, depuis sa création en 2018, le montant du chèque énergie n'a pas été revalorisé, alors que, depuis cinq ans, l'inflation a fortement progressé.

Les dépenses énergétiques ont explosé sous l'effet cumulé des déséquilibres des marchés mondiaux induits par la reprise de l'activité post-covid, puis par la guerre en Ukraine. La

facture moyenne d'électricité d'un ménage au tarif réglementé est passée de 1 552 euros en 2021 à 2 248 euros en 2024, soit une augmentation de 45 %.

Résultat, la valeur du chèque énergie en termes de pouvoir d'achat a fortement baissé. Comme le rappellent de nombreuses associations de consommateurs, la non-indexation de cette aide sur la hausse des prix prive de 50 euros un foyer qui reçoit un chèque de 277 euros.

Si le barème a été revalorisé à hauteur de l'inflation en 2023, le niveau du chèque énergie reste inférieur aux anciens tarifs sociaux, dont les montants cumulables allaient de 94 à 325 euros.

De plus, comme il est souligné dans le rapport de la commission des finances, si les autorisations d'engagement allouées au chèque énergie sont reconduites, les crédits de paiement inscrits au titre du dispositif, eux, s'établissent à 615 millions d'euros, en baisse de 23 %. Le rapporteur estime ainsi que les crédits du chèque énergie devront être revalorisés dès le prochain exercice budgétaire.

Le médiateur national de l'énergie, le groupe EDF, les fournisseurs alternatifs et des associations de consommateurs ont relevé la faiblesse de ce montant. Or, compte tenu de la fin des mesures exceptionnelles de protection des consommateurs, le chèque énergie est plus nécessaire que jamais.

M. le président. L'amendement n° II-1778, présenté par MM. Gay, Basquin et Corbisez, Mme Varailles et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines	180 000 000		180 000 000	
Service public de l'énergie		180 000 000		180 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	180 000 000	180 000 000	180 000 000	180 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jean-Pierre Corbisez.

M. Jean-Pierre Corbisez. Par cet amendement de repli, nous proposons d'augmenter les crédits de paiement du chèque énergie.

En effet, si le niveau des autorisations d'engagement reste stable, on constate une chute des crédits de paiement de 180 millions d'euros.

C'est pourquoi nous proposons, outre le présent amendement, la suppression de l'article 60, qui prévoit la pérennisation de la plateforme de demande en ligne mise en place

lors de la dernière campagne de versement du chèque énergie, alors même que les acteurs du secteur nous ont alertés sur les difficultés posées par ce système de déclaration préalable et plaident pour le maintien d'une attribution automatique.

M. le président. L'amendement n° II-1800, présenté par M. Montaugé, Mme Artigal, MM. Bouad, Cardon, Mérillou, Michau, Pla, Stanzione, Tissot, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		115 000 000		257 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines	115 000 000		257 000 000	
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	115 000 000	115 000 000	257 000 000	257 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Franck Montaugé.

M. Franck Montaugé. Le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain souhaite rétablir les crédits relatifs au chèque énergie.

Nous ne sommes pas favorables à la réforme menée en la matière par le Gouvernement, qui risque de se traduire par des économies réalisées sur le dos des ménages en situation de précarité énergétique, du fait d'un accroissement du taux de non-recours.

Alors que le dispositif du chèque énergie avait permis d'aider directement près de 6 millions de ménages en 2023, et que les crédits correspondants étaient restés stables ces deux dernières années, ils sont rabaissés, pour 2025, de 180 millions d'euros en crédits de paiement et de 147 millions d'euros en autorisations d'engagement.

Concrètement, des milliers de ménages seront privés de ce chèque qui les aide à payer leurs factures énergétiques. Nous proposons donc un abondement de crédits tenant compte de l'augmentation de 8,6 % du prix de l'électricité intervenue en février 2024.

Le coût de la mesure est de 115 millions en autorisations d'engagement et de 257 millions d'euros en crédits de paiement, en retenant le même taux de réalisation que celui qui figure dans le projet annuel de performances.

Cet amendement vise essentiellement à protéger les ménages les plus modestes.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Il est défavorable sur ces trois amendements.

Je remercie notre collègue Jean-Pierre Corbisez de lire avec autant d'attention les rapports de la commission des finances. Il a raison : je souligne en effet, dans mon rapport budgétaire, que le barème du chèque énergie n'a pas été révisé depuis bien longtemps, alors même que le revenu des ménages a augmenté. Ainsi, des ménages autrefois éligibles au chèque énergie sont désormais exclus du dispositif.

Malheureusement, l'état de nos finances publiques ne nous permet pas d'entreprendre une réforme de la construction du chèque énergie, et notamment de son barème.

Les auteurs de ces amendements demandent la réinscription des crédits du chèque énergie à hauteur des montants inscrits au titre des exercices antérieurs. Deux coupes, en effet, ont déjà été opérées. La première, qui figurait dans la maquette présentée par le gouvernement Barnier en octobre, tenait compte de la mauvaise réforme de la taxe d'habitation, qui a entraîné la non-automaticité de l'attribution des chèques. Je regrette, comme vous, cette réforme et ses conséquences – malheureusement, tel n'est pas le sujet de la soirée ! Une première baisse de 180 millions d'euros est donc intervenue.

Un second coup de rabot a été acté par l'adoption de l'amendement n° II-1216 du Gouvernement, pour 150 millions d'euros supplémentaires. Celui-ci tient

compte du décalage dans le temps de la mise en œuvre de la réforme qui sera présentée à l'article 60, laquelle sera améliorée par un amendement du Gouvernement sur lequel j'émettrai un avis favorable.

Monsieur le ministre, notez toutefois que je ne suis pas certaine des effets d'un tel décalage. Si un ménage reçoit un chèque en mars ou en octobre, et s'il en a réellement besoin pour payer l'intégralité de ses factures d'énergie, il ira le déposer immédiatement. Nous avons ainsi constaté un afflux massif de demandes le 31 décembre, date de fermeture du guichet ouvert au titre de l'année 2024.

Nous avons donc voté un report des crédits sur l'exercice 2026 – on peut regretter cette opération de cavalerie pratiquée au détriment des prochains exercices. Pour autant, en l'état, il ne me paraît pas nécessaire d'ajouter les crédits demandés ; peut-être aurons-nous besoin de le faire en fin de gestion.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Ferracci, ministre. Je vous remercie, messieurs les sénateurs, d'attirer l'attention sur ce sujet. Nous sommes attachés au chèque énergie, car ce dispositif permet de soutenir les ménages modestes.

J'émettrai, comme Mme la rapporteure spéciale, un avis défavorable sur ces amendements.

Il existe en effet une difficulté liée à la suppression de la taxe d'habitation. Contrairement à Mme Lavarde, je suis favorable à cette suppression. (*Mme le rapporteur spécial sourit.*) Il n'en demeure pas moins que, d'un point de vue technique, cette réforme a empêché l'accès à des informations qui permettaient de croiser les fichiers respectivement relatifs à la composition des ménages et au versement de l'aide.

Ce que nous cherchons à faire, par l'amendement qui sera discuté tout à l'heure, c'est une réforme du système d'éligibilité, qui se traduira, très concrètement, par le croisement entre le numéro fiscal du titulaire du contrat de fourniture d'électricité et le numéro de compteur. Ce croisement favori-

sera l'automatisme du versement du chèque énergie. Cette démarche va dans le bon sens, puisqu'elle permet d'éviter le non-recours.

Toutefois, cette réforme peut se traduire, au cours de l'année 2025, au moins dans un premier temps, par une diminution de la consommation des crédits associés au chèque énergie. C'est la raison pour laquelle ces crédits sont en baisse.

Ainsi, les amendements qui visent à rétablir ces crédits devront être discutés à nouveau lorsque nous aurons du recul sur la réforme qui va être mise en œuvre en 2025.

Mme la rapporteure spéciale l'a dit, cette réforme a vocation à être renforcée par un amendement du Gouvernement tendant à faciliter le partage des données et, partant, la détermination de l'éligibilité au dispositif et le versement du chèque.

Je plaide donc pour une démarche de patience relative et d'évaluation de la réforme : avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1777.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1778.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1800.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1654, présenté par MM. Jadot, Fernique, Dantec, Benarroche et G. Blanc, Mme de Marco, MM. Dossus et Gontard, Mme Guhl, M. Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		200 000 000		200 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines	200 000 000		200 000 000	
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				

Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Yannick Jadot.

M. Yannick Jadot. De telles discussions paraissent bien étranges... Alors que nous discutons de l'avenir du chèque énergie et, bientôt, de MaPrimeRénov', il fait très froid dans toute la France. Des millions de Français souffrent du froid et tombent malades parce que leurs logements sont mal isolés ou qu'ils n'ont pas assez d'argent pour payer leurs factures. Aussi ce débat parfois déshumanisé sur les baisses de budget ne me semble-t-il pas à la hauteur de ce que vivent nos concitoyens.

Mon amendement vise à relever au niveau du Smic le plafond d'éligibilité au chèque énergie. L'objectif est d'éviter à des ménages d'être entraînés encore davantage dans la précarité énergétique.

En attendant les effets d'une véritable politique structurante de rénovation énergétique – j'en ai parlé –, ces aides et ces chèques énergie sont insuffisants.

Actuellement, le plafond de ressources pour bénéficier du chèque énergie est fixé à 11 000 euros par unité de consommation. Ce plafond est trop bas, bien trop bas, pour toucher toutes les personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté. De même, certains ménages dont les ressources dépassent ce plafond vivent dans des passoires énergétiques.

Nous proposons donc de relever le plafond de ressources au niveau du Smic, soit à 16 120 euros par an, contre 11 000 euros actuellement.

M. le président. L'amendement n° II-1799, présenté par M. Montaugé, Mme Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Mérillou, Michau, Pla, Stanzione, Tissot, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines	200 000 000		200 000 000	
Service public de l'énergie		200 000 000		200 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Franck Montaugé.

M. Franck Montaugé. Il s'agit du même amendement que celui qui vient d'être défendu au nom du groupe écologiste.

Je veux insister sur la nécessité d'une telle mesure. Il ne faut pas que la situation budgétaire actuelle se traduise par l'aggravation de la situation personnelle de ceux de nos compatriotes qui sont déjà en grande difficulté.

En outre, ces ménages vivent pour la plupart dans des logements énergivores. Ce fait indéniable justifie pleinement le rehaussement du seuil d'éligibilité à 16 120 euros de revenu fiscal de référence, soit au niveau du Smic.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Il est défavorable, en raison de l'état de nos finances publiques.

Pour autant, et pour une fois, je suis d'accord avec M. Jadot. Il ne s'en étonnera pas ! Je le dis sous forme de boutade : les crédits de MaPrimeRénov' connaissent une telle attrition que l'on consacrera bientôt plus d'argent à chauffer les oiseaux qu'à engager la rénovation thermique des logements...

Il faudrait repenser l'ensemble de cette politique d'aide et accroître les moyens que nous mobilisons en faveur d'actions qui ont un impact à long terme. Autrement dit, nous devons encourager la rénovation thermique de l'enveloppe des bâtiments plutôt que de distribuer des chèques pour diminuer le coût des factures...

Je le répète, l'avis de la commission est défavorable sur ces amendements, pour des raisons budgétaires. Néanmoins, sur le fond, vous avez raison – je l'ai même écrit dans mon rapport budgétaire. Une réflexion plus globale devra être menée.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Ferracci, ministre. Il est défavorable, pour des raisons non seulement budgétaires, mais aussi de ciblage. Le rehaussement du plafond de ressources au niveau du Smic aurait pour conséquence de rendre éligibles au dispositif plus de 30 % des foyers. Cela ne correspondrait pas à l'esprit du ciblage initial, qui porte sur les deux premiers déciles et vise des personnes en situation de grande précarité.

Je partage évidemment votre préoccupation, messieurs les sénateurs : il nous faut trouver des solutions. Même si le sujet n'épuise pas le débat, car le chèque énergie n'est pas uniquement centré sur les dépenses d'électricité, j'appelle votre attention sur le fait qu'interviendra au 1^{er} février prochain une baisse des tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVE) de l'ordre de 15 %, qui doit permettre à un certain nombre de ménages de surmonter cette période difficile. C'est aussi dans ce contexte qu'il faut saisir la portée de notre position.

Avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Franck Montaugé, pour explication de vote.

M. Franck Montaugé. J'entends les arguments de Mme Lavarde. Force est de constater l'inefficacité des politiques publiques en matière de lutte contre la mauvaise isolation de certains logements, dits énergivores.

Mais il ne suffit pas, à notre sens, de faire ces constats, fussent-ils tout à fait avérés et objectifs. Quelle que soit la technique retenue pour y parvenir, il faut avancer et prendre en compte immédiatement, et au jour le jour, la situation de ces personnes en grande difficulté. On ne saurait se contenter de donner des réponses technocratiques à un problème qui touche à la vie des gens – petits et grands, anciens inclus –, à leur quotidien.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1654.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1799.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1917 rectifié, présenté par M. Canévet, Mme N. Goulet, M. Delcros, Mme Vermeillet et M. Folliot, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		2 052 000 000		2 267 500 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité		5 000 000		5 000 000
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				

Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL		2 057 000 000		2 272 500 000
SOLDE		- 2 057 000 000		- 2 272 500 000

La parole est à M. Michel Canévet.

M. Michel Canévet. Depuis le début de cette discussion budgétaire, nous avons beaucoup évoqué la nécessité de rationaliser l'action publique. Parmi les moyens d'y procéder figure la réduction du nombre des agences de l'État.

Je considère, comme bien d'autres, qu'il faut absolument réduire le nombre de ces agences – que l'on a d'ailleurs du mal à connaître précisément.

Dans cet esprit, cet amendement vise à supprimer l'AFIT France, qui provient d'un démembrement du ministère des transports. Mieux vaut, selon moi, que le ministre des transports prenne directement les décisions et affecte les crédits, en concertation avec ses services, plutôt que de conserver cet organisme intermédiaire dont on ne voit pas bien quelle est la plus-value.

Je suis favorable à ce que les responsables politiques, en particulier les ministres, assument leurs responsabilités. Mais, pour ce faire, ils doivent avoir les moyens d'agir. Je suis pour donner des moyens au ministre des transports ! (*Fayot ! sur des travées du groupe Les Républicains. – Sourires.*)

M. le président. L'amendement n° II-1616, présenté par MM. Fernique, Dantec, Benarroche et G. Blanc, Mme de Marco, MM. Dossus et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	829 000 000		829 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines		300 000 000		300 000 000
Service public de l'énergie		329 000 000		329 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		200 000 000		200 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				

TOTAL	829 000 000	829 000 000	829 000 000	829 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Cette discussion commune est tout à fait passionnante ! Pourquoi a-t-on créé l'Afit France, plutôt que d'en passer directement par le budget annuel du ministère des transports, comme le propose Michel Canévet ?

L'intérêt de l'Afit France est justement d'éviter que les moyens de financement de nos infrastructures de transport ne soient totalement livrés aux bourrasques et aux aléas de la météo budgétaire annuelle... Des moyens alloués à cette agence dépendent, pour l'essentiel, les investissements dans la transition des infrastructures de transport. On n'a pas fait travailler pour rien le Conseil d'orientation des infrastructures (COI) ! Quant à l'ambitieux plan d'avenir pour les transports, il ne s'agit pas seulement d'un effet d'annonce vite oublié...

Le présent PLF marque une rupture brutale par rapport à la dynamique qui avait été impulsée ces dernières années : une baisse significative est décidée, alors que le mode de financement même de l'Afit France est criblé d'incertitudes – produit des amendes radars à la baisse ; CVE (contribution volontaire exceptionnelle) en attente ; et, contrairement aux prévisions de 2024, baisse de 700 millions d'euros de la part de TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) qui lui est allouée, qui passe ainsi à 1,3 milliard d'euros.

Le PLF prévoit 3,7 milliards d'euros de recettes pour l'agence, soit un effondrement significatif par rapport aux prévisions initiales. La diminution des moyens de l'Afit France pourrait de surcroît, par effet de « ruissellement », si vous me passez l'expression (*Sourires.*), entraîner une contraction des engagements financiers de l'État au travers des CPER (contrats de plan État-région), dont les volets mobilité sont toujours en cours de signature.

Il est donc impératif, si l'on veut assurer les investissements nécessaires à la décarbonation des mobilités, de renforcer la dotation budgétaire destinée à cette agence. Tel est l'objet de notre amendement.

M. Thomas Dossus. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. Notre collègue Michel Canévet est un habitué des amendements de suppression de l'Afit France, proposition devenue, en quelque sorte, un « marronnier »... (*Sourires.*)

Selon moi, et en cela je rejoins Jacques Fernique, cette agence est plutôt utile, puisqu'elle permet de garantir que des crédits sont réellement et directement affectés au financement des infrastructures.

La commission est d'autant plus défavorable à cet amendement de suppression que, tel qu'il est positionné, il porte sur le programme 203 « Infrastructures et services de transport ». S'il était adopté, des crédits correspondant à des dépenses obligatoires pour les péages ferroviaires seraient donc ponctionnés, ce qui diminuerait d'autant les moyens de SNCF Réseau destinés à la régénération du réseau. Telle n'est certainement pas l'intention de Michel Canévet.

J'ajoute que le sujet de la pérennité de l'Afit France pourra être évoqué lorsque nous aurons – un jour, j'espère – un débat sur l'avenir des agences, dont un certain nombre seraient en effet susceptibles d'être supprimées ou fusionnées.

J'invite donc notre collègue à retirer son amendement.

Sur l'amendement n° II-1616 présenté par notre collègue Fernique, l'avis de la commission est, hélas ! défavorable. Je serais très heureux, tout comme lui, d'accorder à l'Afit France davantage de crédits afin de pouvoir faire davantage pour nos infrastructures de transport – chacun connaît notre combat en la matière.

Pour autant, la commission des finances peut difficilement accepter une telle aggravation du déficit public, alors qu'il faut – chacun le reconnaît – le maîtriser, et même le réduire.

J'ajoute que la baisse des crédits de cette agence n'est pas aussi brutale que l'a dit notre collègue, puisqu'ils s'établissent au même niveau qu'en 2023. Par les temps qui courent, on eût pu faire pire...

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Tabarot, ministre. Il est un peu bizarre de répondre en même temps à un sénateur qui souhaite supprimer l'Afit France et à un autre qui veut lui accorder 829 millions d'euros de dotation supplémentaires !

M. Yannick Jadot. Le charme des discussions communes...

M. Philippe Tabarot, ministre. C'est une discussion commune un peu particulière...

J'entends les arguments de Michel Canévet, qui sont particulièrement pertinents. Pour ce qui est des pouvoirs supplémentaires qu'il souhaite me donner (*Sourires.*), je veux simplement lui rappeler que, depuis vingt ans – Hervé Maurey l'a dit –, les gouvernements successifs ont tenu le même raisonnement sur cette question, face aux arguments émis notamment par la Cour des comptes, qui la soulève régulièrement.

Il ne faut pas mettre toutes les agences dans le même panier. (*M. Claude Malhuret lève le pouce.*) À l'Afit France, qui n'emploie que 5 ETP, le ratio de crédits gérés par agent est certainement l'un des meilleurs de la République. Le budget de l'agence pour 2025 s'élève à 3,7 milliards d'euros environ ; chacun de ses agents gère donc à lui seul presque 1 milliard d'euros. Ce n'est pas sur de tels effectifs qu'il convient de faire des économies de fonctionnement...

L'Afit France demeure à ce jour l'outil le plus efficace pour affecter ces crédits conformément aux votes du Parlement et vérifier leur bonne utilisation.

La conférence sur le financement des mobilités qu'à la demande du Premier ministre j'organiserai dans les prochains mois ne fera malgré tout pas l'impasse sur la question de l'utilité de cette agence. Mais je crois sincèrement que le véritable combat à mener consiste à lui donner des ressources pérennes en vue de financer nos projets de transport.

Je demande donc le retrait de l'amendement n° II-1917 rectifié ; à défaut, l'avis du Gouvernement serait défavorable. Pour autant, cher Michel Canévet, je vous remercie une nouvelle fois de votre confiance.

Sur l'amendement n° II-1616 présenté par Jacques Fernique, j'é mets également un avis défavorable, mais – vous l'imaginez – pour d'autres raisons.

Je comprends bien sûr l'objectif de son amendement, mais le budget des transports doit prendre sa part de l'effort d'économies qu'il convient de faire.

Je rappelle que le budget de l'Afit France, qui a été voté le 18 décembre dernier, permettra de financer quelques priorités : continuer à investir dans les mobilités longues du quotidien ; assurer la mise en œuvre des CPER ; mettre en place les projets de lignes nouvelles, notamment les premières phases des aménagements ferroviaires du sud de Bordeaux ou du nord de Toulouse et les engagements sur la ligne nouvelle Provence-Côte d'Azur ; consacrer la trajectoire de hausse des moyens que nous allouons à la régénération des réseaux ferroviaire, fluvial et routier.

M. le président. La parole est à M. Marc Laménie, pour explication de vote.

M. Marc Laménie. Chaque année, lors de l'examen de cette mission très importante de par les engagements financiers qu'elle retrace, des amendements relatifs à l'Afit France sont déposés.

Les membres de la commission des finances sont destinataires du bilan annuel de cette agence et nous pouvons ainsi mesurer ce qu'elle parvient à accomplir avec très peu d'effets, ainsi que l'a rappelé M. le ministre. L'Afit France intervient en particulier dans le financement des plans de régénération des réseaux ferroviaire, routier et fluvial.

Tout en comprenant les intentions des auteurs de ces amendements, je me rallierai à la position de la commission.

M. le président. La parole est à M. Michel Canévet, pour explication de vote.

M. Michel Canévet. Si les moyens de l'Afit France étaient sanctuarisés, notre collègue Jacques Fernique n'aurait pas à demander que cette agence bénéficie de moyens supplémentaires : cela montre bien que l'objectif n'est pas atteint.

Tout le monde parle de suppression des agences, mais, lorsqu'il s'agit d'entrer dans le concret, il n'y a plus personne !

Mme Dominique Estrosi Sassone. Si !

M. Michel Canévet. Pour autant, je suis sensible aux arguments du rapporteur spécial et du ministre : je retire cet amendement.

M. le président. L'amendement n° II-1917 rectifié est retiré.

Je mets aux voix l'amendement n° II-1616.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1792 rectifié, présenté par M. Jacquin, Mme Bonnefoy, M. Gillé, Mme Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds d'investissement pour concrétiser la nouvelle donne ferroviaire

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		1 200 000 000		1 200 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'investissement pour concrétiser la nouvelle donne ferroviaire	1 200 000 000		1 200 000 000	
TOTAL	1 200 000 000	1 200 000 000	1 200 000 000	1 200 000 000

SOLDE	0	0
-------	---	---

La parole est à M. Olivier Jacquin.

M. Olivier Jacquin. Nous nous souvenons tous qu'en février 2023 la Première ministre Élisabeth Borne annonçait avec beaucoup d'énergie un plan à 100 milliards d'euros pour le ferroviaire. Or on n'a jamais trouvé où étaient inscrits les crédits correspondant à ce plan indispensable...

Tel est de nouveau le cas dans le présent projet de budget, qui ne permettra pas de satisfaire cette ambition. Aussi, nous proposons la création d'une nouvelle ligne budgétaire, intitulée « Fonds d'investissement pour concrétiser la nouvelle donne ferroviaire » et dotée de 1,2 milliard d'euros. Ce programme permettra de mieux identifier les nouveaux crédits et de suivre avec précision la trajectoire de ce plan dans un souci de sincérité budgétaire.

M. le président. L'amendement n° II-1793, présenté par M. Jacquin, Mme Bonnefoy, M. Gillé, Mme Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds d'investissement pour concrétiser la nouvelle donne ferroviaire

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		600 000 000		600 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'investissement pour concrétiser la nouvelle donne ferroviaire	600 000 000		600 000 000	
TOTAL	600 000 000	600 000 000	600 000 000	600 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Olivier Jacquin.

M. Olivier Jacquin. Il s'agit, par rapport au précédent, d'un amendement de repli visant à doter le même programme de crédits réduits de moitié, soit 600 millions d'euros.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. Le plan ferroviaire annoncé par Mme Borne, alors Première ministre, et auquel vous avez fait allusion, monsieur Jacquin, reprenait les travaux de la commission des finances du Sénat sur ce sujet ainsi que ceux du COI, lequel avait souligné la nécessité de prévoir 100 milliards d'euros pour le ferroviaire.

Cette question du financement du réseau ferroviaire est actuellement traitée *via* des prélèvements effectués sur SNCF Voyageurs. Cette solution n'est pas satisfaisante, nous avons eu l'occasion de le dire, mais elle permet du moins d'éviter que la nécessaire régénération de ce réseau n'achoppe pour des raisons financières.

Vous proposez, par votre premier amendement, de créer un fonds doté de 1,2 milliard d'euros, ce qui n'est pas rien. À défaut, vous vous contenteriez de 600 millions d'euros : ce n'est pas rien non plus !

Je l'ai dit, il est difficile de dégager de telles sommes dès lors que l'on souhaite réduire nos déficits. Surtout, il serait totalement inutile de les inscrire cette année au budget, puisque SNCF Réseau n'aurait pas la capacité d'engager 1,2 milliard d'euros de travaux supplémentaires, ni même 600 millions, d'ailleurs.

Je demande donc le retrait de ces deux amendements.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Tabarot, ministre. Dans une autre vie, j'ai dû déposer des amendements similaires... (*Sourires.*)

Vous n'ignorez pas que nous devons tenir compte des contraintes budgétaires, comme l'a dit M. le rapporteur spécial, et que ce projet de budget ne permettra pas de mener à bien l'ensemble des projets que nous souhaiterions voir mis en œuvre.

Pour autant, nous pourrions agir sur le respect des contrats de plan, sur l'investissement, sur les mobilités longues du quotidien, sur les projets de lignes nouvelles, sur la régénération et la modernisation du réseau, sans disposer des sommes alléchantes dont vous proposez la mobilisation, monsieur le sénateur Jacquin.

Avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1792 rectifié.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1793.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° II-1613, présenté par MM. Fernique, Dantec, Benarroche et G. Blanc, Mme de Marco, MM. Dossus et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	800 000 000		800 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines		800 000 000		800 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	800 000 000	800 000 000	800 000 000	800 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. L'Autorité de régulation des transports (ART) l'a réaffirmé : « Les moyens actuellement envisagés dans le projet de loi de finances pour 2025

restent insuffisants pour mettre un terme au vieillissement et à la baisse de performance du réseau ferroviaire en comparaison de nos voisins européens. »

Concernant le niveau de performance de ce réseau vieillissant, ledit PLF nous éloigne du scénario positif défini par l'ART comme étant nécessaire. Si l'on poursuit sur cette lancée, nous ne ferons guère mieux que le scénario négatif tendanciel ; s'y profilent des dégradations graves du service et des baisses de trafic. Il faut prendre la mesure des choses : le coût de l'inaction ou de l'action insuffisante sera lourd.

Le renforcement de l'effort de régénération du réseau ferroviaire est d'autant plus nécessaire que l'on estime – j'y insiste – que l'adaptation au réchauffement climatique imposera la réalisation dès 2030 de travaux qui étaient jusqu'ici envisagés pour 2040-2050.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. L'avis de la commission est le même que sur les deux amendements précédents.

Il s'agit de nouveau d'allouer au ferroviaire davantage de crédits, ce qui est difficilement acceptable, pour des raisons budgétaires et parce que SNCF Réseau serait de toute façon dans l'incapacité d'engager des travaux supplémentaires.

Ne vous y trompez pas, monsieur Fernique – et un certain nombre de collègues ici le savent –, je partage évidemment votre constat quant à l'état catastrophique de nos infrastructures, notamment ferroviaires ; je l'ai d'ailleurs dit en discussion générale.

Les efforts qui sont actuellement consentis en matière de dépenses consacrées aux infrastructures ferroviaires ne suffisent même pas à éviter la poursuite de la dégradation du réseau. Nous sommes donc bien conscients de la situation, mais voilà ce que je peux vous dire, mon cher collègue, pour toute réponse. C'est du reste pour cette raison que, dans un récent rapport de la commission des finances, que je vous invite à lire, nous proposons de revoir complètement le modèle de financement de l'ensemble des infrastructures ; à défaut, on ne s'en sortira jamais !

Demande de retrait.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Tabarot, ministre. Je reprendrai l'argument du rapporteur spécial Hervé Maurey : SNCF Réseau ne saurait que faire de telles sommes. Mais je partage votre constat sur le besoin de modernisation et de régénération de nos lignes, dont nous avons si souvent parlé au sein de la commission de l'aménagement du territoire du Sénat.

Je m'engage à ce que le contrat de performance entre SNCF Réseau et l'État soit actualisé et signé très rapidement – nous avons ensemble beaucoup critiqué le précédent contrat, cher Olivier Jacquin. Ainsi nous donnerons-nous des perspectives pour les années à venir. Et, pour le cas où nous connaîtrions un retour à meilleure fortune et à des budgets plus confortables, faisons en sorte que SNCF Réseau soit en mesure d'établir un planning de travaux afin que les projets soient menés à bien sur nos territoires.

M. le président. La parole est à M. Hervé Gillé, pour explication de vote.

M. Hervé Gillé. Au-delà même du travail collectif que nous pourrions mener sur une réforme de la vision prospective et stratégique de la SNCF et de nos réseaux, il y a au moins un point sur lequel nous sommes tous d'accord : il nous faudrait aujourd'hui une trajectoire pluriannuelle d'investissement, qui soit correctement débattue et inscrite budgétairement.

On nous dit que la SNCF, à supposer même qu'on lui en donne les moyens, n'aurait pas la capacité de faire ces travaux... Si nous disposions d'un programme pluriannuel d'investissement, la SNCF pourrait programmer des travaux dont les montants seraient inscrits en loi de finances ! Actuellement, tel n'est pas le cas.

Je le répète, nous sommes tous d'accord à cet égard. Point n'est donc besoin de réfléchir pendant trois ans ! Lançons ce programme pluriannuel d'investissement, monsieur le ministre, mettons-le sur la table et définissons enfin les priorités.

En France, en matière ferroviaire, on a la mauvaise habitude de dire que l'on peut tout faire en même temps : de grands projets d'infrastructures, la rénovation du réseau, l'achat de matériel, la réouverture des lignes du quotidien. C'est faux ! Il est impossible de tout faire en même temps ; mais on continue de fonctionner ainsi : on est incapable de définir des priorités.

La première des priorités est aujourd'hui l'entretien et la rénovation du réseau. Le jour où se produira un accident majeur – espérons qu'il n'arrivera jamais ! –, nous devons faire face à nos responsabilités...

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Philippe Tabarot, ministre. Cette feuille de route dont vous parlez correspond exactement à l'actualisation du contrat de performance que je souhaite mettre en œuvre, et qui permettra à SNCF Réseau d'organiser ses futurs travaux, comme nous le souhaitons tous.

Je suis persuadé que la conférence sur le financement des mobilités nous aidera à rendre ce contrat de performance plus ambitieux encore qu'il ne l'est dans sa version initiale.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1613.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-2042 rectifié, présenté par M. Basquin, Mme Varaillas, M. Corbisez et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	1 000 000 000		1 000 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				

Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines		1 000 000 000		1 000 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Marie-Claude Varailas.

Mme Marie-Claude Varailas. Comme mes collègues, je vais défendre avec conviction cet amendement, bien que l'on puisse se demander ce soir quelles sont nos marges de manœuvre et à quoi nous servons...

Cet amendement concerne le développement du fret ferroviaire, indispensable pour réduire nos émissions de CO₂ et pour restaurer notre compétitivité dans le secteur du transport de marchandises.

L'État, au travers de sa feuille de route pour atteindre la neutralité carbone en 2050, misait sur une augmentation de 27 % du trafic ferroviaire d'ici à 2030 et de 79 % d'ici à 2050. Il y a là un enjeu central si nous voulons que les entreprises privilégient le rail plutôt que la route, et alors même que cette démarche est nécessaire pour respecter nos engagements européens.

C'est la Commission européenne elle-même qui a imposé au gouvernement français le remboursement des aides consenties au ferroviaire. Or le Gouvernement a choisi de liquider Fret SNCF et, ainsi, d'offrir des parts de marché à la concurrence, laissant des emplois disparaître et les camions, plus polluants, prendre le relais.

Ce qui a disparu aussi, d'ailleurs, c'est la « nouvelle donne ferroviaire », ce plan à 100 milliards d'euros qui nous avait été annoncé par Mme Borne en 2023...

Selon une étude du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer réalisée en 2016, nous pourrions assister à une hausse de 80 % des volumes de marchandises transportés en France entre 2016 et 2050. Par cet amendement, mes chers collègues, je me risque à vous dire : « Anticipons ! ». Je propose donc de consacrer 1 milliard d'euros supplémentaires au soutien du fret ferroviaire.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. Si vous le permettez, monsieur le président, je tiens à dire à M. Gillé que la commission des finances partage tout à fait son avis : tout

ne peut pas être fait en même temps et il faut définir des priorités, lesquelles sont aujourd'hui la régénération du réseau et les transports du quotidien.

C'est d'ailleurs ce qui avait été annoncé sous le premier quinquennat d'Emmanuel Macron, jusqu'au jour où – on ne sait pas pourquoi ni comment... –, en un revirement aussi total que soudain, on nous a annoncé la création de toute une série de lignes nouvelles, évidemment non financées.

Bien que nous ne puissions pas toujours nous prononcer favorablement sur les propositions de M. Gillé, il arrive que nous les partagions.

Par ailleurs, je me réjouis que le ministre ait annoncé la signature prochaine d'un contrat de performance revisité – avec mon collègue Stéphane Sautarel, nous appelons l'actuel contrat « contrat de contre-performance », tant il est peu satisfaisant, pour employer des termes très modérés !

Sur l'amendement n° II-2042 rectifié, j'émettrai le même avis que précédemment, soit une demande de retrait, compte tenu des contraintes budgétaires et des difficultés qu'aurait SNCF Réseau à engager des travaux supplémentaires de ce montant sur cet exercice.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Tabarot, ministre. Je profite de cette discussion pour faire quelques rappels à propos du fret ferroviaire. À cet égard, il est question non pas d'un choix, mais d'une obligation !

Il existe une procédure formelle relative aux conditions de financement de Fret SNCF. Mes prédécesseurs ont tout fait pour éviter à cette procédure une issue négative, qui se traduirait par l'obligation pour la société de rembourser plus de 5 milliards d'euros. Une telle issue aurait entraîné la liquidation de Fret SNCF et la suppression de nombreux emplois. Vous le savez mieux que moi, madame la sénatrice Varailas, 5 000 emplois auraient été concernés et d'importants volumes de marchandises supplémentaires auraient dû être transportés par la route.

Pour éviter ce risque d'une disparition totale de Fret SNCF, la décision a été prise de procéder à une transformation de l'entreprise en scindant ses activités au sein de deux nouvelles entités. Vous connaissez bien cette question.

Nous avons fixé un certain nombre de lignes rouges – expression à la mode et qui devrait vous plaire, madame la sénatrice (*Sourires.*): pas de licenciement pour les personnels, statutaires comme contractuels; pas de privatisation; pas de report modal sur la route.

Vous le savez, je suis profondément attaché au développement du fret ferroviaire, dont nous avons souvent parlé au sein de la commission de l'aménagement du territoire du Sénat. J'avais ainsi participé, avec le président Longeot notamment, à ce que l'État s'engage, dans la loi Climat et Résilience, à doubler, en mobilisant tous les moyens nécessaires, la part modale du fret ferroviaire. Nous avons également beaucoup travaillé sur le plan de relance, qui a plutôt bien fonctionné dans ce secteur très particulier.

Dans ce projet de budget, le seul poste en augmentation est d'ailleurs le soutien au transport par wagon isolé, auquel sont consacrés, dans le programme 203, 30 millions d'euros supplémentaires, pour un total de 100 millions d'euros de crédits.

Je demande, bien sûr, le retrait de cet amendement à 1 milliard d'euros...

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-2042 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1791, présenté par M. Jacquin, Mme Bonnefoy, M. Gillé, Mme Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	600 000 000		600 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		600 000 000		600 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	600 000 000	600 000 000	600 000 000	600 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Olivier Jacquin.

M. Olivier Jacquin. Je m'étonne que cet amendement n'ait pas fait l'objet d'une discussion commune avec le précédent, puisqu'il vise également à redynamiser le fret ferroviaire en investissant 600 millions d'euros supplémentaires dans le développement des infrastructures, en diminuant encore le prix des péages, en recrutant et en développant le wagon isolé ainsi que l'exploitation des services de transport combiné et des autoroutes ferroviaires.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. Demande de retrait.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Tabarot, ministre. J'ai omis de préciser, en donnant l'avis du Gouvernement sur l'amendement de Mme Varailas, qu'il n'était aucunement question d'une privatisation de Fret SNCF : le groupe SNCF conservera la majorité des parts dans les deux sociétés nouvellement créées.

M. le président. La parole est à Mme la rapporteure spéciale.

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. Monsieur le ministre, je vous remercie de ces précisions : pas de privatisation ; la SNCF resterait majoritaire dans les deux sociétés. Pour ce qui est de ce dernier point, reprenez-vous l'engagement du gouvernement précédent, à savoir que, le jour où l'ouverture au capital aura lieu – ce n'est pas pour tout de suite, et il n'y a pas péril en la demeure –, le Gouvernement fera tout pour qu'elle se fasse en direction d'un partenaire public ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Philippe Tabarot, ministre. Madame la rapporteure spéciale, je m'engage sur une obligation de moyen, qui, je l'espère, sera accompagnée d'une obligation de résultat.

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. Ce n'est pas terrible...

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1791.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1790 rectifié, présenté par M. Jacquin, Mme Bonnefoy, M. Gillé, Mme Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds de financement des services express régionaux métropolitains

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		1 000 000 000		1 000 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Fonds de financement des services express régionaux métropolitains	1 000 000 000		1 000 000 000	
TOTAL	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Simon Uzenat.

M. Simon Uzenat. Cet amendement vise à créer un fonds de financement des services express régionaux métropolitains, les Serm, à la suite de la loi relative aux services express régionaux métropolitains, que nous avons adoptée définitivement à la fin de l'année 2023 et dont M. Tabarot était rapporteur au Sénat.

Les services express régionaux métropolitains, nous le déplorons, sont à peine mentionnés dans le projet annuel de performances, au titre de la sous-action n° 41-01 « Infrastructures ferroviaires ». Il est indiqué que « les opérations prévues en 2025 intègrent la montée en puissance des Serm avec l'accélération permise par [ladite] loi », mais, très clairement, monsieur le ministre, le compte n'y est pas.

En effet, dans le même document, il est précisé que « la prévision de fonds de concours de l'Afit France s'élève à 300 millions d'euros en autorisations d'engagement et à 350 millions d'euros en crédits de paiement pour 2025 ; pour mémoire, 673 millions d'euros d'autorisations d'engagement et 398 millions d'euros de crédits de paiement étaient prévus dans la loi de finances pour 2024 ».

Monsieur le ministre, je ne vous ferai pas l'injure de rappeler les engagements pris par le Président de la République, qui annonçait que l'État débloquerait 700 millions d'euros pour bâtir dix à quinze « RER métropolitains », comme on les appelait à l'époque, dans l'objectif de doubler la part du ferroviaire dans les déplacements du quotidien.

Non seulement ces 700 millions d'euros n'apparaissent pas, mais ils sont de toute façon nettement insuffisants, comme nous l'avions déjà dit lors de l'examen de la proposition de loi en question.

Le présent amendement vise donc à créer un fonds dédié au financement de ces Serm, qui sont attendus et indispensables pour développer les transports publics, non seulement dans les espaces métropolitains, mais, bien plus largement, dans les territoires périurbains et ruraux, à l'instar de ce que nous réalisons en Bretagne, où nous déployons un Serm régional qui a été labellisé par vos prédécesseurs.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. Les Serm : voilà encore une annonce surprise du Président de la République que personne n'avait vu venir...

Leur financement par l'État, prévu dans le cadre des CPER à hauteur de 900 millions d'euros, n'est pas remis en question. Lorsque nous les avons auditionnés, les représentants de la Société des grands projets nous ont indiqué qu'à court terme ces fonds étaient suffisants. Il ne nous paraît donc pas nécessaire, pour l'exercice 2025, d'ajouter de nouveaux crédits à cette ligne budgétaire : avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Tabarot, ministre. Même avis.

Monsieur le sénateur, vous connaissez mon inclination personnelle pour les projets de Serm ; j'ai du reste été rapporteur, dans cette maison, de la proposition de loi d'instauration de ces services – je vous remercie de l'avoir rappelé. Je suis avec beaucoup d'attention les initiatives qui éclosent dans les territoires : vingt-six Serm sont d'ores et déjà labellisés ; c'est la première étape.

Le rapporteur spécial Maurey l'a dit : 900 millions d'euros sont prévus dans le cadre des CPER. Nous sommes encore dans une phase de structuration : il n'y a pas besoin de financements supplémentaires pour continuer d'avancer.

Dans les mois à venir, nous respecterons, avec un petit peu de retard, l'engagement qui avait été pris à la suite de l'adoption d'un amendement que j'avais moi-même déposé, en organisant une conférence spécifique de financement des Serm. Nous prévoyons d'inclure cette conférence spécifique au sein de la conférence générale de financement des mobilités, *via* des ateliers dédiés à ces services.

Pour les raisons que vous avez évoquées, nous sommes particulièrement intéressés par le développement de tels projets sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones peu denses, cher Olivier Jacquin.

M. Olivier Jacquin. À quelle date aura lieu cette conférence ?

M. Philippe Tabarot, ministre. Vous l'avez entendu, le Premier ministre a confirmé la tenue de la conférence nationale de financement sur les mobilités.

Nous allons avoir l'occasion d'étudier cette question au détour d'un amendement. Je souhaite que nous puissions réunir tous les acteurs publics et privés afin de trouver un financement pérenne pour les infrastructures de transport. Nous y mettrons tous les moyens nécessaires : il faut des résultats et la conférence ne doit pas être un prétexte pour se détourner des véritables objectifs.

Tout en comprenant la volonté de M. Uzenat de voir avancer les projets de Serm, j'émet un avis défavorable sur l'amendement n° II-1790 rectifié.

M. le président. La parole est à M. Simon Uzenat, pour explication de vote.

M. Simon Uzenat. Monsieur le ministre, vous évoquez 900 millions d'euros sur l'enveloppe totale de 2,6 milliards d'euros que vous avez mentionnée également. Un tiers de l'effort seulement est couvert, et les collectivités seront donc là encore très largement mises à contribution.

Or, aujourd'hui, lesdites collectivités sont dans le brouillard. À propos des Serm comme du fonds vert ou de nombreux autres dispositifs, le Gouvernement nous dit qu'il n'y a pas véritablement de demande, mais c'est bien normal : quand vous êtes dans le brouillard, vous ne lancez pas de projets ni n'accélérez dans le déploiement de ceux qui sont engagés, parce que vous ne savez pas si le partenaire qu'est l'État sera au rendez-vous.

Au regard des incertitudes qui pèsent sur le versement mobilité ou sur les CPER, les régions ne sont pas incitées à accélérer les projets, bien au contraire.

Les dynamiques financières en témoignent : l'enveloppe des Serm était estimée entre 15 milliards et 20 milliards d'euros. Aujourd'hui, côté État, vous parlez de 900 millions d'euros, monsieur le ministre. On est évidemment très loin du compte, même si l'État ne sera pas le seul financeur.

Par ailleurs, entre le budget de l'Afit France pour 2024 et celui qui a été présenté à la fin de 2024, les crédits de paiement sont en chute de 25 %. Pour ce qui est du volet ferroviaire, crédits CPER et hors CPER confondus, le recul est très net, de près de 23 %.

Tous ces signaux vont à rebours de la visibilité – de la prévisibilité ! – dont ont besoin les élus locaux, qui, selon vos propres dires, seront des partenaires absolument incontournables et seront très largement mis à contribution. Il faut que, dans la continuité des budgets précédents, l'État soit au rendez-vous. Force est de constater, monsieur le ministre, que nous en sommes très loin.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Philippe Tabarot, ministre. Même si je l'apprécie beaucoup, je ne laisserai pas le dernier mot à M. Uzenat. (*Sourires.*)

Je le répète, aujourd'hui, aucun projet de Serm n'est remis en cause faute de financement.

En ce qui concerne le versement mobilité (VM), vous connaissez les amendements que j'avais déposés sur la première partie du projet de loi de finances. J'en reste convaincu, il est nécessaire de trouver des financements, notamment *via* le VM, pour nos autorités organisatrices de la mobilité (AOM), qui veulent avancer sur ces projets.

Aucun projet n'est arrêté faute de financement, j'y insiste, et j'espère que le versement mobilité nous donnera bientôt un peu d'oxygène.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1790 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de six amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-315 rectifié *ter*, présenté par MM. Sautarel, Karoutchi, D. Laurent et Bonhomme, Mme Belhiti, M. Panunzi, Mme Gosselin, MM. Naturel et Gremillet et Mme Ciuntu, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	500 000 000		500 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines		500 000 000		500 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Stéphane Sautarel.

M. Stéphane Sautarel. Cet amendement porte sur les trains de nuit. Leur fréquentation, qui a doublé entre 2019 et 2022, continue d'enregistrer une hausse considérable, qui est de plus de 45 % sur le premier semestre 2024. Je m'en réjouis, et je salue notamment l'action de Jean Castex, qui a beaucoup contribué à leur relance.

Le présent PLF prévoit des crédits pour la création de 150 voitures-couchettes neuves ; je m'en réjouis également. Il s'agit tant de répondre aux besoins des lignes existantes que de pourvoir au développement de nouvelles lignes.

Pour autant, il me semble que les moyens prévus sont insuffisants. Afin de ne pas manquer à la promesse d'amélioration du confort et de la sécurité des voyageurs, le présent amendement vise à créer 300 voitures-couchettes supplémentaires.

M. le président. L'amendement n° II-1794, présenté par MM. Michau et Jacquin, Mme Bonnefoy, M. Gillé, Mme Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
	+	-	+	-

Infrastructures et services de transports	250 000 000		250 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		250 000 000		250 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jean-Jacques Michau.

M. Jean-Jacques Michau. Dans la continuité de ce qui vient d'être dit, les membres du groupe socialiste pensent que l'enveloppe budgétaire inscrite dans le programme 203 pour les trains de nuit est insuffisante.

Elle ne permettra l'achat de matériel roulant que pour les trains de nuit déjà existants : aucune création de ligne n'est prévue.

Par ailleurs, les 150 voitures-couchettes dont il est question ne couvrent que le quart des besoins recensés par le Gouvernement : un rapport de 2021 estimait le besoin à 600.

De nouvelles lignes de train de nuit sont en effet nécessaires, par exemple à destination des Alpes du Nord en vue des jeux Olympiques de 2030. Il manque aussi des lignes transversales, dont certaines ont pourtant été annoncées par le Président de la République pour 2030.

La fréquentation des trains de nuit, qui a doublé entre 2019 et 2022, poursuit sa forte hausse au premier semestre de 2024 : +45 %, cela vient d'être dit.

Sans aller jusqu'à la construction de 600 voitures, nous proposons une commande intermédiaire de 300 voitures, correspondant au scénario présenté par le Président de la République en 2022.

M. le président. Les trois amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-1522 est présenté par M. Delcros.

L'amendement n° II-1611 est présenté par MM. Fernique, Dantec, Benarroche et G. Blanc, Mme de Marco, MM. Dossus et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel.

L'amendement n° II-1881 rectifié *bis* est présenté par Mme M. Carrère, MM. Bilhac et Cabanel, Mme Jouve, MM. Roux et Ruel, Mme Pantel et M. Daubet.

Ces trois amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	150 000 000		150 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				

Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		150 000 000		150 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
SOLDE	0		0	

L'amendement n° II-1522 n'est pas soutenu.

La parole est à M. Jacques Fernique, pour présenter l'amendement n° II-1611.

M. Jacques Fernique. Cet amendement a pour objet l'augmentation des investissements dans le matériel roulant des trains de nuit.

Bien que nous saluions les autorisations d'engagement annoncées, le budget ne permet pas, en l'état, de répondre aux objectifs. Il permettrait de construire 150 voitures-couchettes, indispensables pour les cinq lignes de train de nuit existantes. On est assez loin des préconisations faites dans son rapport de 2021 par la direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités (DGITM), qui évaluait les besoins en matériel roulant à 600 voitures, pour un investissement total de 1,5 milliard d'euros.

Ce rapport insistait sur l'importance de déployer une offre consistante de réseau de trains de nuit. C'est la condition d'une réussite véritable, fondée sur un modèle économique plus performant, en tout cas moins déficitaire, que ce que permet le petit réseau des lignes actuelles.

Les usagers répondent d'ailleurs présents : la fréquentation des trains de nuit a doublé entre 2019 et 2022, et elle est toujours en forte hausse, +45 % au premier semestre de 2024 par rapport à 2023.

Cet amendement ne coûte ni 500 millions ni 250 millions d'euros. Très raisonnablement, nous nous en tenons à demander 150 millions d'euros supplémentaires ; c'est la condition pour que cette politique puisse se poursuivre dans des conditions acceptables.

M. le président. La parole est à Mme Guylène Pantel, pour présenter l'amendement n° II-1881 rectifié *bis*.

Mme Guylène Pantel. Il est défendu, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-355 rectifié *bis* n'est pas soutenu.

Quel est l'avis de la commission sur les amendements restant en discussion ?

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. La commission partage évidemment l'objectif de développer une offre consistante et attractive de trains de nuit. Manifestement, le Gouvernement partage lui aussi cette ambition, puisque 800 millions d'euros de crédits sont ouverts à ce titre dans le présent PLF.

Quelles que soient les sommes, grandes ou petites, demandées par les auteurs de ces amendements, la commission considère que leur adoption conduirait à majorer artificiellement le déficit budgétaire de l'année, sans que ces crédits puissent être dépensés.

En effet, nous le regrettons tous, en raison des goulets d'étranglement qui affectent les capacités de production et de livraison d'Alstom, il est évident que les crédits demandés – M. Sautarel, dont le territoire dispose déjà d'une ligne de train de nuit, demande 500 millions d'euros – ne seraient pas dépensés en 2025 et seraient annulés en fin de gestion. Est-il utile dans ces conditions, je le répète, de gonfler artificiellement le déficit de l'année ?

La commission demande le retrait de ces amendements ; à défaut, l'avis serait défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Tabarot, ministre. Je salue, bien sûr, le combat que mène Stéphane Sautarel pour la défense de la ligne Paris-Aurillac. Après une phase de déclin du train de nuit, les choses sont en train de changer. Je salue l'action à cet égard de l'ancien Premier ministre Jean Castex, qui a sauvé plusieurs lignes de trains de nuit ; depuis, la demande est repartie à la hausse, il faut le dire.

Ces trains relèvent de la responsabilité de l'État. Une procédure de renouvellement du matériel sera lancée prochainement. Elle concernera en premier lieu les lignes existantes, et notamment les lignes actuellement suspendues du fait de travaux, pour 180 voitures et près de 30 locomotives.

Ainsi que Mme la rapporteure spéciale l'a rappelé, la livraison du matériel ne va pas sans difficulté. Le montant de l'investissement consenti pour le renouvellement de ce matériel roulant sera particulièrement important, malgré les contraintes budgétaires actuelles. À moyen terme, je souhaite

que des réflexions et des débats aient lieu sur la poursuite du développement du réseau des trains de nuit. Une extension ultérieure à d'autres lignes pourra être étudiée.

Avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Stéphane Sautarel, pour explication de vote.

M. Stéphane Sautarel. Je remercie la rapporteure spéciale et le ministre de leur réponse. Il est évident que mon amendement est un amendement d'appel, quoiqu'il ait été, en d'autres temps, cosigné par un certain sénateur Tabarot. *(Sourires.)*

J'attends surtout le passage à la desserte quotidienne des lignes de train de nuit existantes. J'espère que la fin des pénuries et la livraison de matériel neuf permettront de répondre à l'engagement qui avait été pris en la matière. Monsieur le ministre, je compte sur vous pour y pourvoir dans les meilleurs délais.

Je retire mon amendement, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-315 rectifié *bis* est retiré.

Je mets aux voix l'amendement n° II-1794.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-1611 et II-1881 rectifié *bis*.

(Les amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. L'amendement n° II-1615, présenté par MM. Fernique, Dantec, Benarroche et G. Blanc, Mme de Marco, MM. Dossus et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	13 000 000		13 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture		13 000 000		13 000 000
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	13 000 000	13 000 000	13 000 000	13 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Cet amendement vise à poursuivre la démarche vertueuse du Pass Rail, entamée l'été dernier et qui peut être améliorée. Nous souhaitons que cette offre soit vectrice de report modal, ce qui n'a pas été clairement le cas jusqu'à présent, et qu'elle attire beaucoup de jeunes clients supplémentaires, au-delà de ceux qui ont déjà l'habitude de prendre le train.

Il s'agit, d'une part, de déployer une communication bien plus efficace et, d'autre part, de trouver le moyen d'intégrer l'Île-de-France dans le périmètre des services ferroviaires concernés – cela ne va pas être facile.

La répartition du financement entre l'État et les régions – 80 % d'un côté, 20 % de l'autre – a montré qu'une collaboration efficace entre ces deux niveaux de gouvernance était possible.

Nous pensons qu'il est essentiel de pérenniser ce dispositif, en tout cas de le maintenir, pour cette année.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. Vous avez raison, mon cher collègue, l'expérimentation s'est globalement bien déroulée, même si son succès a été bien moindre qu'escompté – il me semble que le nombre de billets vendus a été trois fois inférieur aux prévisions.

Dans un contexte où il faut réaliser des économies substantielles, et comme cette expérimentation n'a manifestement pas rencontré un succès colossal, nous proposons qu'un bilan en soit tiré cette année – nous aimerions un engagement du ministre sur ce point –, afin de pouvoir repartir, ensuite, sur d'autres bases, notamment vis-à-vis des régions, dont chacun sait combien elles s'étaient fait tordre le bras dans le montage de l'opération.

Avis défavorable, donc, assorti d'une demande : nous souhaitons qu'un bilan de l'expérimentation soit réalisé dans l'année.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Tabarot, ministre. Madame la rapporteure spéciale, tous les chiffres relatifs à cette expérimentation vous seront communiqués.

Elle aura coûté une vingtaine de millions d'euros à l'État, et probablement une dizaine de millions d'euros aux régions. Malheureusement, elle n'a conduit qu'à trop peu de report modal, ce que je regrette.

On le sait, les régions n'y ont participé qu'à reculons ; je ne suis pas persuadé qu'elles souhaitent prolonger l'expérience.

Pour ces raisons, le Gouvernement demande le retrait de cet amendement ; à défaut, l'avis serait défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1615.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1787, présenté par M. Jacquin, Mme Bonnefoy, M. Gillé, Mme Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	5 000 000		5 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		5 000 000		5 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Simon Uzenat.

M. Simon Uzenat. Nous en convenons tous, il est nécessaire d'amplifier le report modal vers les transports collectifs, au regard notamment des objectifs de décarbonation.

Monsieur le ministre, j'ai bien entendu l'avis que vous avez émis sur l'amendement n° II-1615 de notre collègue Fernique, mais il faut laisser aux expérimentations suffisamment de temps si l'on veut pouvoir en mesurer les potentiels effets positifs. On sait très bien en effet que les changements de comportement s'inscrivent dans le temps long.

Nous souhaitons soutenir les expérimentations lancées par les collectivités, et notamment les initiatives visant à renforcer l'interopérabilité technique, tarifaire et billettique des différents modes et réseaux de transport. Plusieurs exemples étrangers ont déjà été cités, notamment celui de l'Autriche, où le « ticket climat » donne accès à l'ensemble des transports en commun du pays.

Cet amendement vise à renforcer le soutien financier apporté aux collectivités pour la réalisation d'études de mobilité ou d'expérimentations, le déploiement d'outils d'ingénierie territoriale et la mise en place d'instances de

concertation en vue de garantir l'interopérabilité. Nous proposons la somme tout à fait raisonnable de 5 millions d'euros, qui serait versée au titre de l'action n° 47 « Fonctions support » du programme 203 « Infrastructures et services de transports ».

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. L'interopérabilité est évidemment tout à fait essentielle pour développer l'usage des transports collectifs et améliorer le service rendu aux usagers.

Toutefois, la commission n'est pas absolument persuadée qu'il faille ouvrir des crédits supplémentaires pour accorder des aides ciblées à des opérations telles que celles que vous évoquez. Au contraire, il nous semble que ces opérations peuvent être conduites à budget constant. De ce point de vue, votre amendement est un excellent amendement d'appel.

Monsieur le ministre, je souhaite connaître l'avis du Gouvernement : le budget actuel permet-il bien d'accorder des aides ciblées pour soutenir l'interopérabilité ?

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Tabarot, ministre. Je suis bien sûr d'accord avec la philosophie de cet amendement, mais je rappelle que le Gouvernement a déjà lancé, en 2024, une expérimentation de titre unique de transport national. Ce projet vise à expérimenter une solution permettant de réaliser des trajets dans toute la France avec un seul titre de transport.

Par conséquent, il n'y a pas lieu d'augmenter les crédits du programme, ce projet étant d'ores et déjà financé dans le présent budget.

Demande de retrait et, à défaut, avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Simon Uzenat, pour explication de vote.

M. Simon Uzenat. Monsieur le ministre, c'est avec plaisir que sur chacun de nos amendements nous vous entendons dire que vous êtes globalement d'accord avec nous ; mais la conclusion est toujours la même : rejet !

Au sujet du soutien aux Serm, par exemple, vous annoncez une conférence de financement spécifique, solution en définitive assez proche de celle que nous proposons.

En l'espèce, et de nouveau, vous partagez notre objectif, mais l'avis est défavorable.

Le cadre national est évidemment utile si l'on veut que les initiatives des collectivités se concrétisent, mais je rappelle que l'amendement de notre collègue Fernique a lui aussi recueilli, de votre part, un avis défavorable. On peut certes tout attendre du national, mais l'État, chacun peut en faire l'expérience, n'est pas toujours au rendez-vous : les moyens alloués ne permettent pas de déployer efficacement les solutions envisagées. On fait donc systématiquement le constat que les expérimentations ont échoué ; résultat : on réduit encore la voilure ou le projet est arrêté.

Or des initiatives peuvent tout à fait voir le jour à une échelle infranationale, celle des collectivités.

La région Bretagne, par exemple, mène un travail de fond avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour développer KorriGo. Ailleurs dans le pays, des initiatives similaires se développent. Il nous semblerait utile de les soutenir, dans un cadre budgétaire maîtrisé.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1787.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1823, présenté par MM. Marie et Jacquin, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds de soutien aux Régions pour préserver les lignes de desserte fine du territoire (LDFT)

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				

Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		750 000		750 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Fonds de soutien aux Régions pour préserver les lignes de desserte fine du territoire (LDFT)	750 000		750 000	
TOTAL	750 000	750 000	750 000	750 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Olivier Jacquin.

M. Olivier Jacquin. Mon collègue Didier Marie, qui a déposé le présent amendement, souhaite ardemment la réouverture, au moins hebdomadaire, de la ligne ferroviaire Serqueux-Gisors : réouverture aux voyageurs, mais aussi au transport de marchandises.

Cette ligne participerait au désenclavement de Gournay-en-Bray en mettant à la disposition de ses habitants une offre de transport public satisfaisante, leur permettant de se rendre à Rouen ou à Paris sans dépendre de la voiture.

Après avoir inauguré en grande pompe la réouverture de la ligne électrifiée en 2021, la région Normandie a décidé de sa fermeture en catimini cet été.

Nous comprenons les contraintes budgétaires qui pèsent sur les collectivités. Cet amendement vise justement à abonder un fonds dédié aux lignes ferroviaires du quotidien, pour 750 000 euros.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. Le sujet ne concerne pas l'État, car la ligne Serqueux-Gisors est gérée par la région.

Il se trouve que je suis conseiller régional de Normandie : si cette ligne a été arrêtée, c'est parce qu'on y comptait entre zéro et sept voyageurs par jour.

M. Pascal Martin. C'est exact !

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. À ce tarif-là, mieux valait offrir un taxi à chaque voyageur... Autrement dit, la région a bien fait de mettre un terme à cette ligne : j'assume totalement cette décision.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Tabarot, ministre. Le Gouvernement émet sur cet amendement le même avis que M. le conseiller régional de la région Normandie ! (*Sourires.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1823.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Mes chers collègues, nous allons maintenant interrompre nos travaux ; nous les reprendrons à vingt et une heures trente.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt heures, est reprise à vingt et une heures trente, sous la présidence de M. Didier Mandelli.*)

PRÉSIDENTIE DE M. DIDIER MANDELLI vice-président

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. le président de la commission.

M. Claude Raynal, président de la commission des finances. Mes chers collègues, il nous reste 139 amendements à traiter dans ce débat.

En suivant un rythme de 30 amendements à l'heure, nous pouvons achever l'examen de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » aux environs de deux heures du matin. Ce rythme correspond – c'est mathématique – à deux minutes par amendement, ce qui implique une présentation en quinze à trente secondes, et un avis émis par la commission à la même allure ; le Gouvernement peut prendre un peu plus de temps, mais sans excès, monsieur Tabarot... (*Sourires.*)

Nous pouvons faire une exception pour l'amendement que Mme la ministre va immédiatement présenter, en raison de son importance, mais, pour les autres, tâchons de nous contenir. Sans cela, la séance dérapera et cette mission nous emmènera – ou plutôt *vous* emmènera, car, pour ma part, je ne serai plus là – jusqu'à quatre heures du matin...

M. le président. Je suis saisi de neuf amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-2196 rectifié, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)			
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement
	+	-	+ -

Infrastructures et services de transports		47 998 052		47 998 052
Affaires maritimes, pêche et aquaculture		4 000 000		4 000 000
Paysages, eau et biodiversité		29 809 205		29 809 205
Expertise, information géographique et météorologie		3 553 272		3 553 272
Prévention des risques		41 507 014		41 507 014
Énergie, climat et après-mines		174 351 751		324 351 751
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables		20 864 559		20 864 559
<i>dont titre 2</i>		<i>16 612 586</i>		<i>16 612 586</i>
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	150 000 000			99 264 619
Sûreté nucléaire et radioprotection		3 446 923		3 446 923
<i>dont titre 2</i>		<i>0</i>		<i>0</i>
TOTAL	150 000 000	325 530 776		574 795 395
SOLDE		- 175 530 776		- 574 795 395

La parole est à Mme la ministre.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Cet amendement, annoncé lors de la discussion générale, a deux objets.

Il s'agit, d'une part, de procéder à une seconde réfaction de crédits sur l'ensemble de la mission, pour 326 millions d'euros en autorisations d'engagement et 575 millions d'euros en crédits de paiement, afin de tirer les conséquences de l'absence partielle de services votés. L'exécution de la mission sur dix mois au lieu de douze permet en effet d'économiser ces montants.

Il s'agit, d'autre part, d'ouvrir 150 millions d'euros de crédits pour le fonds vert – cette fois-ci, c'est une avancée –, conformément à l'annonce faite par le Premier ministre dans sa déclaration de politique générale la semaine dernière.

M. le président. Les trois amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-1701 est présenté par Mme Bonnefoy, M. Gillé, Mmes Blatrix Contat et Bélim, MM. Devinez, Fagnen, Jacquin, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Kanner et Redon-Sarrazy, Mme Narassiguin, M. Ziane et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

L'amendement n° II-1880 rectifié *ter* est présenté par MM. Roux, Laouedj, Bilhac et Cabanel, Mmes M. Carrère, Guillotin, Jouve et Pantel et M. Daubet.

L'amendement n° II-2043 rectifié est présenté par Mme Varailles, MM. Basquin et Corbisez, Mme Apourceau-Poly, MM. Bacchi, Barros et Brossat, Mmes Brulin, Corbière Naminzo et Cukierman, M. Gay, Mme Gréaume, M. Lahellec, Mme Margaté, MM. Ouzoulias et Savoldelli, Mme Silvani, M. Xowie et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky.

Ces trois amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		1 000 000 000		1 000 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				

Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		500 000 000		500 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	1 500 000 000		1 500 000 000	
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	1 500 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Sébastien Fagnen, pour présenter l'amendement n° II-1701.

M. Sébastien Fagnen. Je vais profiter des largesses accordées par M. le président de la commission des finances sur cette importante discussion commune pour développer un peu la présentation de cet amendement.

Si le fonds vert est en effet abondé *via* l'amendement n° II-2196 rectifié du Gouvernement, il n'en demeure pas moins qu'il accuse une baisse drastique, massive, de 1,5 milliard d'euros par rapport aux crédits inscrits au titre de l'exercice budgétaire de 2024. Nous touchons là clairement du doigt le manque d'ambition du Gouvernement en matière de transition écologique.

Un maire décide de remplacer la chaudière d'une école afin de réduire ses dépenses énergétiques, une place de village est désimperméabilisée, une friche est recyclée : tout cela, c'est de la planification écologique au quotidien, et c'est concret pour nos concitoyens !

Ainsi cette baisse massive des crédits va-t-elle non seulement obérer considérablement la mise en œuvre opérationnelle de la planification écologique, mais aussi mettre à mal son acceptation par une grande partie de nos concitoyens, en la rendant bien plus lointaine.

Je ne reviens pas sur les événements climatiques que notre pays a subis, qui démontrent la nécessité d'accompagner d'urgence les collectivités locales dans leurs démarches de transition écologique – je ne doute pas que mes collègues des autres groupes les évoqueront.

En tout état de cause, cet amendement vise à rétablir les crédits du fonds vert à hauteur de 2,5 milliards d'euros, afin d'accompagner comme il se doit les collectivités locales sur le chemin de la transition écologique.

M. le président. La parole est à Mme Guylène Pantel, pour présenter l'amendement n° II-1880 rectifié *ter*.

Mme Guylène Pantel. Je le considère comme défendu, monsieur le président.

M. le président. La parole est à Mme Marie-Claude Varailles, pour présenter l'amendement n° II-2043 rectifié.

Mme Marie-Claude Varailles. Le Gouvernement a pris la décision surprenante de réduire drastiquement les crédits du fonds vert. Les maires nous alertent à ce sujet, car les économies choisies par le Gouvernement pénaliseront considérablement leur budget et l'environnement.

La rénovation des bâtiments scolaires avait notamment été identifiée par le Président de la République comme l'une des priorités de la planification écologique ; les bâtiments représentent 76 % – et les écoles 30 % – de la consommation énergétique des communes.

Le groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky propose donc de rétablir les crédits du fonds vert à leur niveau de 2024, en abondant le programme correspondant de 1,5 milliard d'euros, afin d'éviter que les collectivités ne prennent du retard face à cet enjeu.

M. le président. Les deux amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-94 rectifié est présenté par MM. Anglars, Mandelli et Pointereau, Mme Joseph, MM. Belin, Pellevat et Favreau, Mme Belrhiti, M. Sol, Mmes Muller-Bronn, Gosselin et Lassarade, M. J.B. Blanc et Mme Bellamy.

L'amendement n° II-368 est présenté par Mme Espagnac.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				

Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines		999 000 000		999 000 000
Service public de l'énergie		500 000 000		500 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	1 499 000 000		1 499 000 000	
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	1 499 000 000	1 499 000 000	1 499 000 000	1 499 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Jean-Claude Anglars, pour présenter l'amendement n° II-94 rectifié.

M. Jean-Claude Anglars. Il est défendu, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-368 n'est pas soutenu.

L'amendement n° II-1437 rectifié, présenté par Mme Gosselin, M. Bas, Mmes Belhiti et Lassarade, MM. Panunzi, Sol et Genet, Mmes P. Martin, Dumont, Di Folco, Muller-Bronn et Borchio Fontimp et MM. Naturel, P. Vidal et Pellevat, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		100 000 000		100 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie		30 000 000		30 000 000
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		20 000 000		20 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		50 000 000		50 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	200 000 000		200 000 000	
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Béatrice Gosselin.

Mme Béatrice Gosselin. Il s'agit d'abonder le fonds vert pour favoriser l'adaptation de nos territoires au changement climatique.

Ce fonds contribue notamment au financement des projets partenariaux d'aménagement du littoral. Mais, force est de le constater, les moyens dont disposent les communes pour l'adaptation de leur territoire sont insuffisants.

C'est pourquoi nous proposons, par le présent amendement, une augmentation de 200 millions d'euros des crédits du programme 380 « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ».

M. le président. L'amendement n° II-287 rectifié *bis*, présenté par Mme Devésa, MM. Le Rudulier et Lemoyne, Mmes Gacquerre et Sollogoub, MM. Pillefer et A. Marc, Mme Drexler, MM. Chasseing et J.M. Boyer et Mme Antoine, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture		100 000 000		100 000 000
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	100 000 000		100 000 000	
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Sabine Drexler.

Mme Sabine Drexler. Défendu !

M. le président. L'amendement n° II-1744, présenté par Mme Havet et MM. Buis, Lemoyne, Omar Oili et Fouassin, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				

Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		100 000 000		100 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	100 000 000		100 000 000	
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Saïd Omar Oili.

M. Saïd Omar Oili. Il est également défendu, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. J'ai déjà exprimé toutes les réserves qui sont les miennes sur certaines des économies proposées par le Gouvernement.

Madame la ministre, vous arguez de l'absence de services votés pour justifier une baisse supplémentaire des crédits du fonds vert, mais ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de budget que les préfetures ne continuent pas d'instruire des dossiers ; on pourrait donc dépenser sur dix mois ce que l'on aurait dépensé sur douze...

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Ah non !

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Des appels d'offres ont bien été lancés avant la censure...

Je voulais simplement indiquer que je peux entendre les arguments exposés par nos collègues de divers groupes.

Cela étant, la commission a émis un avis favorable sur l'amendement n° II-2196 rectifié du Gouvernement. Elle a en revanche émis un avis défavorable sur tous les autres amendements en discussion commune, sauf sur l'amendement n° II-1437 rectifié, dont elle sollicite le retrait, car il est satisfait par un amendement que nous avons précédemment adopté pour augmenter les crédits de prévention des risques.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Même avis.

Je vous confirme, madame la rapporteure spéciale, que le contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) nous a donné pour instruction de ne pas instruire les dossiers ; c'est factuel.

M. le président. La parole est à M. Jacques Fernique, pour explication de vote.

M. Jacques Fernique. Je souhaite obtenir une précision, monsieur le président.

Lors de la discussion générale, j'ai demandé où étaient passés les 50 millions d'euros supplémentaires annoncés pour le plan Vélo, qui ont fait l'objet d'une promesse formulée clairement par le Premier ministre ici même au Sénat. Je crois comprendre que ce montant est inclus dans les 150 millions d'euros supplémentaires accordés au fonds vert... (*Mme le rapporteur spécial et M. le ministre chargé des transports hochent la tête en signe d'assentiment.*)

Notre ex-collègue et désormais ministre Tabarot me le confirme ; j'en prends acte.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-2196 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. En conséquence, les amendements n° II-1701, II-1880 rectifié *ter*, II-2043 rectifié, II-94 rectifié et II-1437 rectifié n'ont plus d'objet.

Je mets aux voix l'amendement n° II-287 rectifié *bis*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1744.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de quatre amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-799 rectifié, présenté par MM. Pla et Montaugé, Mme Bélim, M. Bourgi, Mmes Conconne et Conway-Mouret, MM. Mérillou et Michau, Mme Monier et M. Ros, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds territorial Climat

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires		400 000 000		400 000 000
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Fonds territorial Climat	400 000 000		400 000 000	
TOTAL	400 000 000	400 000 000	400 000 000	400 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Serge Mérillou.

M. Serge Mérillou. Le présent amendement vise à créer le programme « Fonds territorial climat », déjà introduit par le Sénat dans le projet de loi de finances pour 2024, et à l'abonder de 400 millions d'euros, afin de renforcer les moyens des collectivités en matière de transition écologique et énergétique. Cet abondement permettra notamment d'accroître les ressources consacrées par les régions au financement d'infrastructures de résilience destinées à faire face au déficit hydrique en agriculture.

M. le président. Les trois amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-1702 est présenté par Mme Bonnefoy, M. Gillé, Mmes Blatrix Contat et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

L'amendement n° II-1912 rectifié est présenté par MM. Dantec, Longeot, Fernique, Benarroche et G. Blanc, Mme de Marco, MM. Dossus et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel.

L'amendement n° II-2048 est présenté par Mme Varailas, MM. Basquin, Corbisez et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky.

Ces trois amendements sont ainsi libellés :

I. – Créer le programme :

Fonds territorial climat

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				

Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires		200 000 000		200 000 000
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Fonds territorial climat	200 000 000		200 000 000	
TOTAL	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Nicole Bonnefoy, pour présenter l'amendement n° II-1702.

Mme Nicole Bonnefoy. Cet amendement vise à reprendre une disposition transpartisane adoptée à l'unanimité au Sénat lors de l'examen du projet de budget pour 2024. Il s'agit de créer, à titre expérimental, un programme intitulé « Fonds territorial climat », doté de 200 millions d'euros, afin que les collectivités disposent de moyens pour mener leurs politiques de transition écologique et énergétique.

À l'inverse du fonds vert, dont les crédits sont à la main des préfets, ce fonds territorial serait directement réparti entre les EPCI ayant adopté un plan climat-air-énergie territorial (PCAET), à raison de 4 euros par habitant. Ce montant a été déterminé à partir du nombre et du profil des intercommunalités disposant d'un PCAET.

Mon collègue vient de l'indiquer, en 2024, cinq amendements identiques avaient été adoptés en ce sens sur l'initiative de sénateurs appartenant à tous les groupes politiques et du rapporteur général lui-même. J'espère donc que cette disposition prospérera...

M. le président. La parole est à M. Ronan Dantec, pour présenter l'amendement n° II-1912 rectifié.

M. Ronan Dantec. Il s'agit en réalité d'un amendement de restauration.

C'est une vieille histoire : le premier amendement de ce type doit dater de 2016. Ce fonds était initialement lié à la création de la contribution climat énergie et réservé aux collectivités dotées d'un PCAET. Je me souviens qu'un amendement de Jean-François Husson avait donné lieu à des échanges avec les ministres qui sont restés dans l'histoire...

L'année dernière, pour la première fois, nous avons eu face à nous un ministre réellement issu des territoires, qui comprenait enfin ce que nous expliquions depuis des années. Il a donc donné son accord pour 250 millions d'euros. Puis, après un premier coup de rabot, on est arrivé à 200 millions. Et, au mois d'avril dernier, alors que, d'après mes informations, les décrets afférents étaient en cours de rédaction au ministère de la transition écologique, grand coup de rabot de Bercy et disparition de cet engagement ministériel...

Madame la ministre, vous avez dit – je vous ai bien entendue – que le fonds vert devait être particulièrement mobilisé dans l'adaptation au changement climatique ; mais un PCAET doit obligatoirement comporter un diagnostic de vulnérabilité, ce qui implique que toutes les collectivités qui élaborent un tel plan, y compris les petites intercommunalités, doivent avoir l'ingénierie et les compétences pour mener à bien ce diagnostic, lequel fait donc partie des conditions de l'éligibilité au fonds vert.

Or nombre d'intercommunalités ne disposent pas de telles compétences et n'ont pas même les moyens de se tourner vers le Cerema, l'Ademe ou quelque autre agence susceptible de les aider, faute du « socle » que constituerait ce fonds que nous appelons de nos vœux.

Voilà pourquoi nous proposons depuis des années une solution qui est soutenue par tous les réseaux de collectivités territoriales : elle consiste à créer ce socle, qui leur permettra de définir des stratégies d'adaptation correspondant à la réalité de chaque territoire. Cette fois, nous voudrions que le Gouvernement nous dise qu'il nous a compris et qu'il y est favorable, mais également qu'il s'engage à ne pas raboter ce fonds par la suite.

M. le président. La parole est à Mme Marie-Claude Varailas, pour présenter l'amendement n° II-2048.

Mme Marie-Claude Varailas. Cet amendement tend également à pérenniser ce fonds territorial climat, qui allouerait directement des financements aux EPCI ayant adopté un PCAET et permettrait la mise en œuvre de projets concrets de long terme à raison de 4 euros par habitant. Une telle ressource serait plus accessible que le fonds vert, lequel s'appuie davantage sur des appels à projets et peut financer intégralement une action.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. La commission a émis un avis favorable sur les trois amendements identiques n°s II-1702, II-1912 rectifié et II-2048 ; j'invite M. Mérillou à rendre son amendement identique aux trois autres, sans quoi j'en demanderai le retrait.

L'amendement mentionné par les auteurs des amendements et examiné l'année dernière avait été déposé sur mon initiative ; j'avais proposé à tous les groupes politiques de déposer le même amendement, afin d'obtenir un vote unanime du Sénat.

Tout ce qui a été dit l'année dernière à ce sujet reste valable : c'est cet outil qui permettra de financer facilement la réalisation de projets sur les territoires, quelle que soit la politique nationale. Je prends un exemple : l'année dernière, vous avez affecté 500 millions d'euros à la rénovation thermique des écoles, mais certains territoires avaient déjà fait ce travail ; ils n'ont donc rien touché, car, compte tenu de la manière dont les priorités du ministère avaient été définies, leurs projets n'étaient pas éligibles. Peut-être avaient-ils pourtant d'autres besoins – plan Vélo, prévention des risques, etc. Laissons donc la main aux collectivités territoriales pour choisir les projets prioritaires à leur échelle.

Du reste, tout est bien bordé, car les PCAET sont validés par les préfetures. Certaines collectivités déjà dotées d'un projet de territoire ont même signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE). Bref, il n'y a aucun risque et, avec un tel dispositif, on est certain que l'argent sera dépensé. *(Mme Nicole Bonnefoy applaudit.)*

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. D'abord, cette proposition ne peut fonctionner que si l'on reste dans la limite des enveloppes définies, en raison de la trajectoire budgétaire très complexe qui est la nôtre. Ensuite, on peut imaginer que toutes les intercommunalités n'ont pas les mêmes besoins, chacun de nous a pu l'observer. Enfin, je le rappelle, nous n'aurons que dix mois et non douze pour exécuter le budget.

Néanmoins, je m'engage à ce que nous avançons dans le sens que vous indiquez, mesdames, messieurs les sénateurs, dans le respect des enveloppes existantes et des économies nécessaires, auxquelles le fonds vert contribue.

J'entends la demande spécifique qui est ici formulée : vous souhaitez que ces crédits ne transitent pas par un appel d'offres validé par les préfets ; cette demande me paraît très claire.

Avis défavorable.

M. le président. Monsieur Mérillou, acceptez-vous de rectifier votre amendement pour le rendre identique aux amendements n°s II-1702, II-1912 rectifié et II-2048 ?

M. Serge Mérillou. Volontiers, monsieur le président !

M. le président. Il s'agit donc de l'amendement n° II-799 rectifié *bis*, dont le libellé est identique à celui des amendements n°s II-1702, II-1912 rectifié et II-2048.

Je les mets aux voix.

(Les amendements sont adoptés.)

M. le président. Je suis saisi de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1713, présenté par Mme Bonnefoy, MM. Gillé et M. Weber, Mmes Blatrix Contat et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Ouizille, Uzenat, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds d'adaptation des territoires littoraux au recul du trait de côte

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		50 000 000		50 000 000

Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'adaptation des territoires littoraux au recul du trait de côte	50 000 000		50 000 000	
TOTAL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Nicole Bonnefoy.

Mme Nicole Bonnefoy. Cet amendement vise à créer un fonds d'adaptation des territoires littoraux au recul du trait de côte.

Ses auteurs se sont appuyés sur les travaux de l'Igedd et de l'inspection générale de l'administration (IGA), qui ont conduit une mission sur le financement des conséquences du recul du trait de côte.

Selon leurs estimations, fondées sur le scénario d'une hausse de 4 degrés Celsius des températures moyennes d'ici à 2100, et compte tenu de la valeur des biens menacés par le recul du trait de côte en métropole et en outre-mer, hors résidences secondaires et résidences louées, la dépense d'accompagnement des zones littorales concernées est évaluée à 250 millions d'euros sur les vingt-cinq prochaines années.

Le présent amendement a pour objet d'enclencher cette dynamique indispensable, sur la base des recommandations de ces deux inspections générales, et d'orienter dès 2025

50 millions d'euros de crédits vers la création d'un nouveau « fonds d'adaptation des territoires littoraux au recul du trait de côte ».

M. le président. Les deux amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-1436 rectifié est présenté par Mme Gosselin, M. Bas, Mmes Belhiti et Lassarade, MM. Panunzi, Sol et Genet, Mmes P. Martin, Dumont, Di Folco, Muller-Bronn, Borchio Fontimp et Josende et MM. Naturel, P. Vidal et Saury.

L'amendement n° II-1837 est présenté par Mme Billon.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

I. – Créer le programme :

Fonds érosion côtière

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		1 000 000		1 000 000

Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection dont titre 2				
Fonds érosion côtière	1 000 000		1 000 000	
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Béatrice Gosselin, pour présenter l'amendement n° II-1436 rectifié.

Mme Béatrice Gosselin. Il s'agit de créer un nouveau programme intitulé « Fonds érosion côtière », doté de 1 million d'euros, au sein de la mission « Écologie, développement et mobilité durables ».

Ce fonds permettrait de traiter les conséquences du changement climatique sur nos côtes et d'engager une pérennisation de nos actions, lesquelles évolueraient en fonction des besoins et de la rapidité avec laquelle se manifestent les effets du recul.

Cet amendement est issu des propositions émises par le Comité national du trait de côte (CNTC). Le fonds ainsi constitué pourrait être abondé par les recettes de la taxe sur les exploitants de plateformes de locations touristiques de courte durée, instituée dans la première partie du présent texte.

M. le président. La parole est à Mme Annick Billon, pour présenter l'amendement n° II-1837.

Mme Annick Billon. En février 2024, le Cerema a rendu un rapport sur les conséquences du recul du trait de côte.

À l'horizon de 2050, 5 200 logements, 15,5 kilomètres de routes structurantes et 540 mètres de voies ferrées sont menacés. À l'horizon de 2100, ce sont 450 000 logements, 1 700 kilomètres de routes structurantes et 240 kilomètres de voies ferrées qui seront concernés.

La Vendée n'est pas épargnée, l'érosion pouvant y atteindre 2 mètres par an.

Lors de l'examen de la première partie du PLF, un amendement a été adopté afin d'introduire une taxe sur les commissions prélevées par les plateformes de location touristique de courte durée dans les communes littorales. Les recettes de cette taxe sont destinées à abonder le fonds Érosion côtière, que cet amendement vise à créer sous la forme d'un nouveau programme.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. La commission demande le retrait de ces amendements : l'adoption de l'amendement n° II-26 rectifié a permis d'augmenter les crédits de l'action n° 10 « Prévention des risques naturels et hydrauliques » du programme 181 « Prévention des risques ». La prise en charge du recul du trait de côte est donc déjà prévue.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Il existe déjà des financements disponibles, notamment *via* le fonds vert, pour traiter les effets du recul du trait de côte.

Aucune surprise : de telles actions font éminemment partie de l'adaptation au changement climatique. Il s'agit, d'une part, de dédommager les propriétaires de biens menacés qui ne sont plus assurables – cela s'appelle le fonds Barnier – et, d'autre part, de conduire des actions de prévention des érosions, qui relèvent de l'adaptation au changement climatique. Bref, il n'y a en la matière aucune nouveauté : ces actions relèvent du fonds vert.

Je rappelle que, l'année dernière, l'État a alloué à cette politique une enveloppe de plus de 20 millions d'euros, dont la mobilisation a permis de déclencher des projets de prévention du recul du trait de côte pour un total de 30 millions d'euros.

Avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Hervé Gillé, pour explication de vote.

M. Hervé Gillé. Le fonds vert, malgré le léger relèvement de ses crédits, est globalement en diminution par rapport au PLF pour 2024, madame la ministre.

Ce fonds est mis à toutes les sauces ! J'évoquais, avant la suspension, la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, ou Gemapi. Il arrive par exemple aux préfets de compléter les financements nécessaires à la réhabilitation des digues en puisant dans le fonds vert ; ce n'est pas sérieux !

Il faut, pour faire face au recul du trait de côte, un dispositif et des programmes beaucoup plus solides. À l'heure actuelle, on ne fait que du saupoudrage. On sait donc parfaitement que l'on n'atteindra pas les objectifs...

M. le président. La parole est à M. Sébastien Fagnen, pour explication de vote.

M. Sébastien Fagnen. Madame la ministre, vous nous avez dit, voilà à peine dix minutes, que vous aviez donné pour consigne de ne plus instruire les dossiers relatifs au fonds vert, afin de tenir compte de la baisse de 1,5 milliard d'euros de ce budget.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Ce n'est pas moi qui ai donné cette consigne !

M. Sébastien Fagnen. Vous étiez il y a quelques semaines dans la Manche et ma collègue Béatrice Gosselin et moi-même vous avons accueillie pour vous présenter un projet partenarial d'aménagement ; vous avez ainsi pu mesurer la qualité des travaux accomplis par les élus communaux. Concrètement, c'est ce genre de projets dont il est ici question et qui, demain, risquent d'être mis à mal, décalés, reportés, voire purement et simplement annulés.

En cette matière, on ne peut pas se satisfaire de l'inaction. La mer, elle, ne va pas différer l'érosion qu'elle provoque à cause du changement climatique !

J'espère donc que nous pourrions trouver un terrain d'entente autour des amendements de nos collègues Bonnefoy, Gosselin et Billon.

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Au risque de me répéter, je précise que ce n'est pas moi qui définis la législation en matière de services votés. Je me contente de l'appliquer, puisque je suis, comme vous, soumise au droit.

Or le droit est très clair en la matière : nous ne pouvons pas déclencher de dépenses nouvelles, ce qui vaut aussi pour l'instruction des appels à projets. C'est le CBCM qui est chargé de contrôler à cet égard l'action des ministres et l'exécution de la dépense publique. J'aurais adoré, pour ma part, pouvoir instruire des dossiers. Et je n'ai pas voté la censure ! (*Protestations sur les travées du groupe SER.*)

M. Sébastien Fagnen. Et la dissolution, qui en est comptable, madame la ministre ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. J'en reviens maintenant au fonds vert.

Ce fonds finance, en gros – je m'en tiens aux enveloppes principales –, trois types de projets : la rénovation thermique des bâtiments, le fonds Friches et des actions d'adaptation au changement climatique et de décarbonation. Vous le savez, l'électrification et le passage aux LED ne sont plus pris en charge par le fonds vert.

Un certain nombre de travaux ont montré que ce fonds, initialement doté de 2 milliards d'euros, pouvait être plus sélectif et vecteur d'une meilleure efficacité de la dépense publique – vous en avez parlé, madame la rapporteure spéciale. Tel est très exactement le sens de ce que nous faisons aujourd'hui, en ciblant ses financements vers des dépenses publiques absolument nécessaires.

En outre, les montants considérés sont inédits, parce que, quoi qu'on en dise, il n'y a aucune trace dans les budgets 2021 et 2022 d'actions de plus de 200 millions d'euros consacrées à l'adaptation au changement climatique, sans parler de l'augmentation de plus de 30 % du fonds Barnier. Ce que je dis n'est pas une vue de l'esprit : c'est la réalité du budget que vous examinez aujourd'hui.

Sans doute peut-on trouver que ce n'est pas assez – je l'entends : un ministre dépensier aime bien avoir plus de budget ! –, mais on ne saurait affirmer qu'il n'y a pas eu de progression par rapport aux exercices 2019, 2020, 2021 et 2022. La réalité, c'est que le fonds vert était à zéro en 2022, en 2021, en 2020 et toutes les années antérieures.

Considérons maintenant l'avenir. De quoi est-il question ? Soit on fait ce que vous me reprochiez à l'instant, c'est-à-dire que l'on précise exactement les actions que le fonds vert a vocation à financer, petite enveloppe par petite enveloppe ; soit on fait confiance aux territoires, en définissant trois grandes allocations, ainsi que nous le proposons. Or parmi ces allocations figure l'adaptation au changement climatique, poste qui, pour les communes littorales, couvre le traitement de l'érosion et du recul du trait de côte et qui, pour les communes de montagne, dont nous allons parler dans quelques instants, couvrira d'autres sujets.

En dernière analyse, c'est bien de cela qu'il s'agit !

M. le président. La parole est à Mme Annick Billon, pour explication de vote.

Mme Annick Billon. Je maintiens bien entendu mon amendement et j'espère que les auteurs des autres amendements en discussion commune feront de même.

Dans le fonds vert, on met tout à égalité. Or il ne saurait y avoir d'égalité entre la rénovation, le fonds Friches et l'adaptation au changement climatique. Avec l'accélération de l'érosion et du recul du trait de côte, vu l'ampleur des besoins, il y va de la sécurité des populations.

J'ai indiqué précédemment quelques chiffres – 5 200 logements menacés à l'horizon de 2050 et 450 000 à l'horizon de 2100. Traduction : les besoins de financement vont passer de 1,1 milliard d'euros à 86 milliards d'euros !

Je maintiens donc mon amendement, car, je le répète, on ne peut pas tout mettre au même niveau.

M. le président. La parole est à M. Michaël Weber, pour explication de vote.

M. Michaël Weber. Au risque de déplaire au président de la commission des finances, je peux vous le dire, madame la ministre, si les débats continuent dans cette veine, la discussion de ce soir promet d'être compliquée...

D'abord, je veux à mon tour souligner la réussite du fonds vert ; vous l'avez soulignée, madame la ministre, et l'ensemble des élus en ont bien conscience. On le voit régulièrement sur le terrain, les maires sont très satisfaits de cet outil. Il convient donc de le maintenir.

Ensuite, je me demande si vous avez bien conscience que vous nous faites une réponse très technocratique. Il s'agit là du quotidien de personnes qui sont directement affectées par le recul du trait de côte, sujet éminemment important, et vous nous répondez d'une manière qui n'est absolument pas politique. Je me mets à la place de ceux qui regardent nos débats ce soir : ils doivent penser que nous ne sommes pas au niveau.

Enfin, cela fait quatre ou cinq fois aujourd'hui que vous invoquez la motion de censure. Je ne suis pas certain que vous souhaitiez une nouvelle motion de censure sur le budget dont nous débattons actuellement. De grâce, faisons donc que notre débat soit à la hauteur des enjeux. Cessez de brandir cet argument-là : nous aurions beau jeu de vous renvoyer que la dissolution du mois de juin 2024 n'était pas une bonne idée non plus...

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Ce n'est pas faux...

M. Laurent Burgoa. Ça, c'est pertinent !

M. le président. La parole est à M. Ronan Dantec, pour explication de vote.

M. Ronan Dantec. Le débat budgétaire est compliqué, soit. Nous connaissons le contexte : il n'est pas réductible au vote de la censure. Le problème vient de loin et ce n'est pas la censure qui l'a créé !

Nous pouvons tout de même profiter de nos échanges pour tâcher de concevoir des solutions structurelles pour la suite. Or une solution pourrait consister à renoncer à la distinction entre, d'un côté, le risque de submersion, pris en charge *via* le fonds Barnier, et, de l'autre, le recul du trait de côte, qui n'est pas couvert. D'ailleurs, un rapport d'information de l'Assemblée nationale préconise de fondre ces deux dispositifs en un seul.

Aussi, madame la ministre, pourriez-vous vous engager à ce que l'on avance vers la création d'un dispositif unique pour les zones littorales, qui nous permettrait d'être beaucoup plus efficaces ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. J'ai très exactement dit tout à l'heure, avant la suspension, que j'étais prête à examiner la mise en place d'un dispositif permettant de traiter l'ensemble des sujets...

Je rappelle que le traitement du risque d'érosion renvoie à deux types d'actions.

Il y a, en premier lieu, la logique assurantielle, qui tient à la reconnaissance de la valeur du patrimoine menacé. Ainsi, dans le Pas-de-Calais, le risque inondation fait perdre toute leur valeur à certaines maisons.

Il y a, en second lieu, les actions qui sont engagées pour ralentir le phénomène – M. le sénateur de la Manche évoquait ce point – *via* l'aménagement du littoral.

Deux logiques différentes sont à l'œuvre : l'une relève du fonds Barnier, avec les limites qu'on lui connaît, et l'autre du fonds vert.

Vous me reprochez de dire ce qu'il en est concrètement de l'exécution des services votés, mais – je suis désolée de le rappeler ! – cela fait aussi partie de notre travail que d'examiner ce qui va se passer en janvier et en février : nous ne détournons pas le regard.

Par ailleurs, en tant que ministre chargée de ces sujets, j'ai lancé le plan national d'adaptation au changement climatique et obtenu du Premier ministre une augmentation de diverses enveloppes, dont celle qui concerne ce dispositif ; je peux vous dire qu'à vous entendre mon niveau de frustration est très élevé ! Je reste à votre disposition pour avancer, mais que chacun balaie devant sa porte ! (*M. Hervé Gillé s'exclame.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1713.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-1436 rectifié et II-1837.

(Les amendements sont adoptés.) – (Mme Nicole Bonnefoy applaudit.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1776, présenté par MM. Gay et Basquin, Mmes Corbière Naminzo, Varaillas et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		15 000 000		15 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	15 000 000		15 000 000	
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Marie-Claude Varaillas.

Mme Marie-Claude Varaillas. Défendu !

M. le président. L'amendement n° II-1604, présenté par MM. Dossus, Fernique, Benarroche, G. Blanc, Dantec et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds de péréquation pour l'adaptation des stations de sports d'hiver au changement climatique

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		1		1
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Fonds de péréquation pour l'adaptation des stations de sports d'hiver au changement climatique	1		1	
TOTAL	1	1	1	1
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Thomas Dossus.

M. Thomas Dossus. Mon amendement ne coûte, symboliquement, que 1 euro. Il s'agit de créer un « fonds de péréquation pour l'adaptation des stations de sports d'hiver au changement climatique », abondé par une fraction de la taxe sur les remontées mécaniques. Ainsi les stations de haute montagne pourront-elles financer l'adaptation des stations qui vont devoir composer avec un moindre enneigement dans les années à venir.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Il existe déjà le plan Avenir montagne, abondé à hauteur de 331 millions d'euros sur deux ans. Ce plan comporte un volet investissements dédié notamment aux stations de ski.

Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Même avis.

M. le président. La parole est à M. Guillaume Gontard, pour explication de vote.

M. Guillaume Gontard. Certes, nous disposons déjà du plan Avenir montagne ; mais nous aurons demain à débattre du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), qui, dans le budget Barnier, avait été supprimé. J'espère que nous pourrions revenir sur cette décision : le FNADT est particulièrement indispensable pour aider les territoires, et notamment ceux de montagne, dans leur transition.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1776.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1604.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-2044, présenté par Mme Varailles, MM. Basquin, Corbisez et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	22 150 000		22 150 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture		74 300 000		74 300 000
Paysages, eau et biodiversité	5 400 000		5 400 000	
Expertise, information géographique et météorologie	44 800 000		44 800 000	
Prévention des risques	1 950 000		1 950 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	74 300 000	74 300 000	74 300 000	74 300 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Marie-Claude Varailles.

Mme Marie-Claude Varailles. Nous savons que l'aide à la décision est indispensable. Le Président de la République ne nous contredira pas, lui-même ayant eu recours à de multiples reprises à des cabinets de conseil...

Notre pays bénéficie d'une ingénierie importante en matière de conseil et de prévisions. Toutefois, six de nos opérateurs ont perdu, depuis 2017, énormément d'effectifs. Ainsi, le Cerema a perdu 379 postes, l'IGN 127, les agences de l'eau 108, Météo-France 383, Voies navigables de France 443 et l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) 39.

Nous demandons que ces effectifs soient rétablis à leur niveau antérieur. À cet effet, nous proposons de procéder à l'ouverture de quelque 75 millions d'euros de crédits.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Vincent Capo-Canellas, rapporteur spécial. Ma chère collègue, vous proposez d'allouer 74 millions d'euros à l'augmentation des effectifs de différents opérateurs de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », notamment ceux du programme 159.

Cet amendement relève d'une forme de générosité que je peux comprendre. Ma chère collègue, vous évoquez des situations dont, pour partie, j'ai fait état lors de la discussion générale. Nous pourrions revenir plus spécifiquement sur chaque organisme : l'IGN, Météo-France, le Cerema... Néanmoins, la satisfaction de votre demande se heurte à la situation de nos finances publiques. Et, de toute façon, cette somme fût-elle mobilisée, nous n'aurions pas réglé le problème.

En effet, c'est plus tard que nous aurons à nous prononcer sur les plafonds d'emploi, lorsque nous examinerons les articles non rattachés. Ici, c'est de l'augmentation des subventions versées aux organismes qu'il s'agit : la mesure proposée n'est donc pas tout à fait opérante.

Par ailleurs, je l'ai indiqué en discussion générale, Mme Lavarde présentera tout à l'heure un amendement – nous y avons travaillé ensemble – dont l'objet est notamment d'abonder de 5 millions d'euros supplémentaires le programme 159. Ces crédits pourront être fléchés vers l'IGN, dont la situation nous paraît la plus dégradée.

Pour ce qui est du Cerema, j'ai reconnu qu'il vivait un moment complexe. Il a fait énormément d'efforts, qu'il faut saluer; il a notamment procédé à une revue de ses priorités. C'est exemplaire: l'État pourrait en faire autant. La trésorerie de l'opérateur, due à des avances reçues sur un certain nombre de fonds, doit lui permettre de tenir cette année; mais sa situation nous inquiète fortement dans la perspective de l'année prochaine.

Quant à la situation de Météo-France – j'avais commis un rapport sur le sujet –, elle a été stabilisée. Son modèle continue néanmoins de susciter des interrogations; il faudra que nous y revenions.

Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Je vais donner en même temps l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° II-2044 et, par anticipation, sur les trois amendements que nous aurons à examiner dans la foulée, l'amendement n° II-1884 rectifié et les amendements identiques n°s II-1711 et II-1768. Tous ces amendements visent soit à réduire soit à augmenter les moyens de différents opérateurs de l'État.

Je vous remercie, madame la sénatrice Varailas, d'avoir mis l'accent sur les efforts qui ont été consentis par ces opérateurs ces dernières années. On entend ici et là qu'y prospéreraient des masses d'argent mal utilisées ou des dépenses de fonctionnement mal orientées; ce n'est pas ce que disent les rapporteurs, ce n'est pas ce que dit la Cour des comptes et ce n'est pas ce que dit l'inspection des finances.

Cela étant, le Gouvernement émet, sur le présent amendement comme sur les trois suivants, un avis défavorable.

Comme M. le rapporteur spécial vient de l'indiquer, nous avons en effet essayé de trouver la trajectoire la plus équilibrée, permettant, sous certaines contraintes qu'il ne faut pas masquer – le cas particulier de l'IGN a été cité –, de poursuivre le travail considérable entrepris en matière de productivité et de réduction des dépenses. Une trajectoire, certes resserrée, a été fixée; je m'engage à ce qu'elle soit tenue. Je réunis demain les opérateurs: nous faisons en sorte que la qualité du travail accompli ne pâtisse pas de cette trajectoire et qu'émergent de nouvelles pistes pour mieux répondre aux exigences des Françaises et des Français.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-2044.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1884 rectifié, présenté par MM. Roux, Bilhac et Cabanel, Mme Jouve, M. Laouedj et Mme Pantel, est ainsi libellé:

Modifier ainsi les crédits des programmes:

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie	11 000 000		11 000 000	
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		11 000 000		11 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				

TOTAL	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Guylène Pantel.

Mme Guylène Pantel. Cet amendement tend à abonder le budget du Cerema de 11 millions d'euros supplémentaires afin qu'il soit pourvu au besoin qu'il a identifié, à savoir le recrutement de 25 ETPT.

Au regard de ses prérogatives en matière de prévention et de gestion des risques dans un contexte d'augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes naturelles, donc des besoins des collectivités territoriales, les effectifs dont dispose le Cerema apparaissent sous-dimensionnés.

Orientant son activité vers les territoires, le centre leur apporte une vision systémique des risques à prendre en compte, en matière d'inondation et de submersion notamment. Pour ce faire, il se fonde sur une expérience de terrain solide et sur des méthodologies rigoureuses.

Par ailleurs, il soutient les collectivités locales dans l'exercice de leur compétence Gemapi, tout en favorisant l'intégration de ces enjeux dans l'aménagement du territoire et la planification urbaine.

Pour ces raisons, un accroissement des effectifs du Cerema nous semble nécessaire.

M. le président. Les deux amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-1711 est présenté par MM. Gillé et M. Weber, Mmes Bonnefoy, Blatrix Contat et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Ouizille, Uzenat, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

L'amendement n° II-1768 est présenté par MM. Dantec, Fernique, Benarroche et G. Blanc, Mme de Marco, MM. Dossus et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		4 000 000		4 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie	4 000 000		4 000 000	
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Hervé Gillé, pour présenter l'amendement n° II-1711.

M. Hervé Gillé. Eu égard aux circonstances actuelles, beaucoup de syndicats mixtes territoriaux vont connaître des difficultés budgétaires, car les baisses de moyens affectent tant le budget général que les collectivités territoriales.

En principe, le Cerema devrait jouer un rôle accru d'accompagnement et d'appui aux collectivités locales. Il bénéficiait d'ailleurs du fonds vert ; or celui-ci va être ventilé à l'extrême : il va devenir toujours plus compliqué pour l'opérateur d'exercer ses missions.

Cet amendement vise donc à allouer 4 millions d'euros supplémentaires au programme 159 afin d'augmenter le nombre d'équivalents temps plein dont dispose le Cerema. Il s'agit, par rapport au précédent amendement, d'une proposition de repli, mais son adoption éviterait à cette structure d'entrer dans le « dur », budgétairement parlant, dès 2026. Ainsi donnerions-nous à l'opérateur les moyens d'exercer ses missions sans revenir sur la politique des moyens mise en œuvre à l'échelle globale.

M. le président. La parole est à M. Ronan Dantec, pour présenter l'amendement n° II-1768.

M. Ronan Dantec. Dans quelques jours ou dans quelques semaines, la France se dotera d'un troisième Pnacc, notre trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (Tracc) se fondant désormais sur le scénario d'une hausse des températures de 4 degrés Celsius, qui remet en cause tous les logiciels techniques de l'adaptation.

Le Cerema est l'un des acteurs clés de l'ingénierie en ce domaine. Il apporte un soutien aux collectivités et intervient sur un grand nombre de questions techniques auxquelles il faudra répondre dans un temps extrêmement court.

Abaisser de 4 millions d'euros les financements alloués à cet opérateur va totalement à rebours de ce qu'il faudrait faire, sachant que – je l'ai dit – nous nous apprêtons à changer de cadre de référence pour ce qui est de l'adaptation au changement climatique. C'est donc un mauvais signal qui est envoyé, alors même que le Cerema – j'y insiste – va faire face, dans les prochains mois, à un accroissement absolument considérable des demandes d'accompagnement technique.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Vincent Capo-Canellas, rapporteur spécial. J'avais un peu anticipé sur ces amendements dans mon avis précédent.

En trésorerie, le Cerema a de quoi tenir cette année. Mais – je le répète, madame la ministre – la question se pose pour 2026 : l'équilibre n'est pas du tout garanti. Aussi, je comprends tout à fait vos alertes, mes chers collègues.

J'aurais aimé que nous puissions dès cette année ajouter ces 4 millions d'euros au budget de l'opérateur. Malheureusement, il faut se rendre à l'évidence : une telle option n'est tout simplement pas envisageable pour le moment, car nous vivons une période de très grandes contraintes.

Pour autant, je réaliserai en 2025, au nom de la commission des finances, un contrôle budgétaire auprès du Cerema afin d'apprécier clairement la situation. Rendez-vous est donc pris pour l'année prochaine.

La commission demande aux auteurs de ces amendements de bien vouloir les retirer ; à défaut, l'avis serait défavorable.

M. le président. Je rappelle que le Gouvernement a déjà émis un avis défavorable sur ces trois amendements en discussion commune.

La parole est à Mme Audrey Bélim, pour explication de vote.

Mme Audrey Bélim. Je rappelle – le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) l'a dit à maintes et maintes reprises – que les territoires ultramarins sont les plus soumis au réchauffement climatique ; ceux, donc, où la transition écologique représente l'enjeu le plus impérieux. Des événements extrêmement dangereux y surviennent, comme le montrent des exemples très récents.

Pour nos outre-mer, l'outil d'expertise qu'est le Cerema est donc extrêmement important : il nous aide à engager la transition écologique dans toutes ses dimensions – bâtiment, mobilité, aménagement du territoire. Et nous savons bien, à La Réunion, que « le pas cher coûte cher » : il faut investir pour prévenir les plus grands drames.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1884 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-1711 et II-1768.

(Les amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. Je suis saisi de quatre amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1767, présenté par MM. Dantec, Fernique, Benarroche et G. Blanc, Mme de Marco, MM. Dossus et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	475 000 000		475 000 000	
Expertise, information géographique et météorologie				

Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		475 000 000		475 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	475 000 000	475 000 000	475 000 000	475 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Ronan Dantec.

M. Ronan Dantec. Il y a quelques jours, à la tribune, le Premier ministre déclarait, en réponse au président de notre groupe Guillaume Gontard – je cite le compte rendu : « Laissez-moi vous rappeler les propositions du Gouvernement qui satisferont vos demandes. Le plan Eau bénéficiera de 475 millions d'euros supplémentaires. »

Le présent amendement vise seulement à traduire cet engagement pris dans l'hémicycle il y a quelques jours.

M. le président. L'amendement n° II-1703, présenté par MM. Gillé et M. Weber, Mmes Bonnefoy, Blatrix Contat et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Ouizille, Uzenat, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	175 000 000		175 000 000	
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		175 000 000		175 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				

TOTAL	175 000 000	175 000 000	175 000 000	175 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Hervé Gillé.

M. Hervé Gillé. Au regard des enjeux auxquels doit répondre aujourd'hui le plan Eau, il importe d'armer le douzième programme d'intervention des agences de l'eau. Pour l'heure, les moyens disponibles ne sont pas suffisants pour accompagner les programmes pluriannuels de financement.

Aussi proposons-nous de rehausser dès 2025 de 175 millions d'euros le plafond de recettes des agences de l'eau, conformément aux engagements pris par le Gouvernement.

M. le président. L'amendement n° II-2047, présenté par Mme Varailas, MM. Corbisez, Basquin et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	150 000 000		150 000 000	
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		150 000 000		150 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jean-Pierre Corbisez.

M. Jean-Pierre Corbisez. Nous sommes un peu moins gourmands que notre collègue Dantec... Par cet amendement d'appel, nous demandons une hausse des crédits de 150 millions d'euros pour la rénovation des réseaux d'eau. De fait, en France, la déperdition causée par les fuites est de 20 % de la ressource en eau distribuée.

Depuis un moment, mes chers collègues, il est question d'un nouveau scandale concernant les canalisations en polychlorure de vinyle (PVC). En effet, celles-ci contiennent une substance toxique : le chlorure de vinyle monomère

(CVM), classé cancérigène certain. Neuf de nos agences régionales de santé (ARS) ont déjà fourni des résultats d'analyse qui démontrent une pollution par ce produit.

D'ailleurs, une enquête de *Reporterre* a démontré que les communes rurales sont les plus touchées. Elles sont en fin de réseau et la consommation y est moindre ; de ce fait, l'eau stagne dans les canalisations en PVC et se charge en CVM.

Qu'il s'agisse de répondre à un enjeu sanitaire ou d'éviter le simple gaspillage d'une ressource de plus en plus précieuse, il faut des moyens.

M. le président. L'amendement n° II-1619, présenté par MM. Fernique, Dantec, Benarroche et G. Blanc, Mme de Marco, MM. Dossus et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	130 000 000		130 000 000	
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		130 000 000		130 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	130 000 000	130 000 000	130 000 000	130 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Le Gouvernement aurait décidé de revenir sur sa décision de ponctionner 130 millions d'euros sur la trésorerie des agences de l'eau ; il s'agit de vérifier si cette annonce récente se concrétise.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Pour la bonne information de chacun, je précise que la trésorerie non fléchée des agences de l'eau s'élevait, à la fin de 2024, à 500 millions d'euros environ. Que l'on souhaite voir respecter la trajectoire du douzième programme d'intervention, je peux le comprendre, mais, pour ce faire, il faudrait que nous achevions la refonte de la politique de redevance, cette révision ayant été arrêtée au milieu du gué l'année dernière.

Sur l'amendement n° II-1767, l'avis de la commission est défavorable. Quant aux amendements n°s II-1703, II-2047 et II-1619, elle demande à ses auteurs de bien vouloir les retirer.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Même avis, pour les mêmes raisons.

Je veux vous rassurer, mesdames, messieurs les sénateurs.

Premièrement, compte tenu du niveau de trésorerie des agences de l'eau en ce début d'année, nous sommes tout à fait capables de financer les engagements pris dans le cadre du douzième programme d'intervention. Vu les délais de mise en œuvre, c'est en 2026 qu'il faudra prévoir l'augmentation de crédits qui devait initialement intervenir en 2025. Le retard pris dans le déploiement de ce douzième programme, sur lequel les conseils d'administration des agences doivent se prononcer par un vote, produit un effet de glissement : aucun risque ne pèse sur les actions prévues.

Deuxièmement, rien n'a été arbitré, à date, quant à l'annulation du prélèvement sur trésorerie de 130 millions d'euros qui reste inscrit dans le projet de loi de finances pour 2025. Nous pouvons donc en discuter.

J'ai demandé aux agences de l'eau de retracer, par projet, le calendrier de leurs décaissements. Comme M. le sénateur Corbisez, je connais bien, par exemple, l'agence de l'eau Artois-Picardie, dont le niveau de trésorerie est d'ailleurs particulièrement haut. Elle a notamment engagé une grande partie des plus de 600 travaux réalisés à la suite des

inondations. Nous cherchons donc à vérifier notre première intuition, qui est que les agences peuvent passer l'année ; ce travail est en cours. Un arbitrage aura lieu ; en tout état de cause, il ne sera procédé à aucune inscription de crédits supplémentaires. Nous pourrions décider, en revanche, d'une autre manœuvre, consistant à ne pas prélever 130 millions d'euros sur la trésorerie des agences de l'eau.

Troisième sujet : Mayotte. Le plan Eau Mayotte prévoit plus de 60 millions d'euros d'investissements en 2025 : il appelle un financement qui pourrait être abondé par le prélèvement sur les agences de l'eau.

Ces trois sujets différents soulèvent un certain nombre de questions légitimes.

Le montant des crédits n'est pas un problème pour 2025 : je m'y engage.

Le prélèvement de 130 millions d'euros peut faire débat.

Le financement du plan Eau Mayotte peut faire débat également ; en l'état, le prélèvement de 130 millions d'euros a vocation à le financer.

M. le président. La parole est à M. Ronan Dantec, pour explication de vote.

M. Ronan Dantec. J'avoue que je n'ai pas tout compris. Je souhaitais – tel était le sens de notre amendement – une exégèse des propos du Premier ministre. Il nous a dit, dans sa déclaration de politique générale, qu'il y aurait 475 millions d'euros supplémentaires pour le plan Eau. Où sont-ils ? Je pose la question. S'ils sont quelque part dans le budget, aidez-nous à les retrouver, madame la ministre.

M. le président. La parole est à M. Hervé Gillé, pour explication de vote.

M. Hervé Gillé. Madame la ministre, je suis surpris que vous vous interrogiez aujourd'hui sur des engagements budgétaires qui sont déjà inscrits dans les trésoreries des agences de l'eau. La réalité comptable que vous décrivez est bien connue !

Je donne un exemple : en Gironde, un grand projet de champ captant vise à prélever de l'eau du Médoc pour alimenter la métropole en évitant de puiser dans les nappes profondes. L'agence de l'eau finance 50 % des 110 millions d'euros du projet. Elle a évidemment commencé à gager ce programme sur sa trésorerie, d'autant que pareils projets sont toujours décalés dans le temps.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Voilà !

M. Hervé Gillé. Je suis surpris que vous ne preniez en considération ces engagements que maintenant ! Il est évident que les agences de l'eau doivent pouvoir rapidement mettre les fonds sur la table.

M. le président. La parole est à M. Jacques Fernique, pour explication de vote.

M. Jacques Fernique. J'ai compris que la ponction de 130 millions d'euros sur la trésorerie des agences était sujette à débat, faute d'arbitrage gouvernemental à date. La suppression de cette ponction n'ayant toujours pas été actée, il est tout à fait opportun que le Sénat pèse dans ce débat en votant l'amendement n° II-1619.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Corbisez, pour explication de vote.

M. Jean-Pierre Corbisez. Madame la rapporteure spéciale, je vais retirer mon amendement.

Toutefois, j'aimerais que nous ayons bien à l'esprit que la trésorerie des agences n'est pas un bas de laine que nous pourrions leur retirer à loisir.

Mon collègue Gillé l'a bien expliqué à propos de l'agence de l'eau de son bassin ; elle finance, nous a-t-il dit, 50 % du projet de champ captant qu'il a mentionné. Mais, ailleurs, dans d'autres territoires, les EPCI n'étant pas en mesure, faute de budget, d'apporter leur quote-part, ils se voient dans l'obligation de demander un report : des sommes d'argent sont fléchées, mais ne peuvent être dépensées.

Je ne veux pas que l'on puisse croire que les agences de l'eau dorment sur un matelas confortable : ce n'est pas vrai !

M. le président. L'amendement n° II-2047 est retiré.

La parole est à Mme la ministre.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Une petite clarification s'impose : les 475 millions d'euros de crédits supplémentaires correspondent au plan Eau dans son ensemble. Quelque 300 millions d'euros ont d'ores et déjà été engagés ; ajoutez-y 175 millions d'euros, et vous retombez sur vos pieds.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1767.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1703.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1619.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1618, présenté par MM. Fernique, Dantec, Benarroche et G. Blanc, Mme de Marco, MM. Dossus et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	50 000 000		50 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture		50 000 000		50 000 000
Paysages, eau et biodiversité				

Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0	0	0	0

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Cet amendement vise à allouer 50 millions d'euros supplémentaires à VNF.

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2020-2029 de l'organisme prévoyait plus de 3 milliards d'euros d'ici à 2030 pour le financement des infrastructures fluviales. Le fond du problème est le suivant : le budget de fonctionnement ne suffit pas pour entretenir le réseau.

De surcroît, contrairement à ce qui était convenu, une réduction d'effectifs d'une quarantaine de postes serait demandée dès cette année.

L'abondement de crédits que nous proposons vise à assurer le respect des engagements pris.

M. le président. L'amendement n° II-1096 rectifié, présenté par Mme Sollogoub, MM. Lemoyne, Henno et Menonville, Mme Lermytte, M. Omar Oili, Mmes Vermeillet et Richer, MM. Pointereau et Houpert, Mmes Perrot et Antoine, MM. P. Vidal et Bitz, Mmes Jacquemet et Gacquerre, M. Duffourg et Mme Romagny, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	10 000 000		10 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie		10 000 000		10 000 000
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				

Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Saïd Omar Oili.

M. le président. L'amendement n° II-1789, présenté par M. Jacquin, Mme Bonnefoy, M. Gillé, Mme Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

M. Saïd Omar Oili. Il est défendu.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	1 850 000		1 850 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		1 850 000		1 850 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	1 850 000	1 850 000	1 850 000	1 850 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Olivier Jacquin.

M. Olivier Jacquin. Il est défendu !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. Nous ne disposons d'aucune indication laissant à penser qu'il faudrait réévaluer la dotation de VNF au-delà des montants inscrits dans le contrat d'objectifs et de performance signé il y a moins d'un an.

La commission a émis un avis défavorable sur l'amendement n° II-1618 ; elle demande le retrait des amendements n°s II-1096 rectifié et II-1789.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Tabarot, ministre. Le COP de VNF lui alloue cette année des montants inédits : 167 millions d'euros d'investissements sont prévus. Le Gouvernement demande donc le retrait des amendements n°s II-1618 et II-1096 rectifié ; à défaut, l'avis serait défavorable.

Quant à l'amendement n° II-1789, il a trait aux ETP de VNF. Certes, une baisse de 37 ETP est prévue cette année, mais elle est liée notamment à l'automatisation des ouvrages et très largement compensée par la création de 21 ETP hors plafond : ...

M. Claude Raynal, *président de la commission des finances*. Excellent !

M. Philippe Tabarot, *ministre*. ... demande de retrait ou, à défaut, avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Olivier Jacquin, pour explication de vote.

M. Olivier Jacquin. Je ne retire pas l'amendement n° II-1789, monsieur le ministre.

Dans le COP qui a été négocié, il était prévu une stabilité des effectifs jusqu'en 2026 ; et je rappelle que VNF a déjà connu une baisse de 15 % de ses effectifs en dix ans. La suppression de 37 postes supplémentaires cette année est donc vraiment de trop. La capacité de l'agence à atteindre ses objectifs va s'en trouver affectée.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1618.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1096 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1789.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1878 rectifié *bis*, présenté par Mme Pantel, MM. Roux, Billac et Cabanel, Mmes M. Carrère et Jouve et MM. Laouedj, Ruel et Daubet, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie	27 500 000		5 500 000	
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		27 500 000		5 500 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	27 500 000	27 500 000	5 500 000	5 500 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Guylène Pantel.

Mme Guylène Pantel. Au début de 2024, un nouveau mouvement de grève, après ceux de novembre et de décembre 2023, a touché Météo-France. À cette occasion, les syndicats ont dénoncé le fonctionnement dégradé de l'organisme : les baisses d'effectifs entraînent notamment une détérioration très nette des prévisions diffusées sur le site internet ou sur l'application mobile.

La commission des finances du Sénat ayant déjà recommandé, par le passé, de stabiliser les moyens financiers et humains de l'opérateur, il devient désormais nécessaire de les renforcer.

Les fortes intempéries survenues en octobre dernier dans les départements de l'Ardèche, du Gard et de la Lozère, ou encore l'épisode méditerranéen meurtrier qui a frappé la région de Valence, en Espagne, nous rappellent combien notre pays doit se doter de services robustes de prévention

des risques. Or, selon des sources internes, près de 500 équivalents temps plein ont disparu ces cinq dernières années à Météo-France.

Par conséquent, considérant qu'un équivalent temps plein représente un coût moyen de 55 000 euros, cet amendement vise à abonder l'action n° 13 du programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie » de 27,5 millions d'euros en autorisations d'engagement et de 5,5 millions d'euros en crédits de paiement, pour une création de 100 postes dès 2025.

Une telle augmentation des crédits budgétaires de Météo-France permettra de retrouver progressivement, à l'horizon de 2029, les 500 équivalents temps plein disparus ; ainsi, dans le même temps, le maillage territorial s'en trouvera-t-il amélioré, particulièrement dans les zones rurales.

M. le président. L'amendement n° II-1708, présenté par MM. M. Weber et Gillé, Mmes Bonnefoy, Blatrix Contat et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Ouizille, Uzenat, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		300 000		300 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie	300 000		300 000	
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	300 000	300 000	300 000	300 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Michaël Weber.

M. Michaël Weber. J'irai dans le même sens que ma collègue Pantel, Météo-France étant méthodiquement vidé de ses moyens : le budget acte, une fois de plus, la suppression de postes, en l'espèce 5 équivalents temps plein. Dans un contexte de changement climatique, où les aléas se multiplient, on fait le choix, malheureusement, de tirer sur l'ambulance ! Cet établissement est pourtant stratégique pour nos politiques publiques, pour les acteurs économiques et pour les citoyens.

Le présent amendement tend donc à revenir sur la suppression de 5 postes au sein de Météo-France. Je salue au passage cet opérateur, qui remplit au mieux, compte tenu du contexte, sa mission d'intérêt général.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Vincent Capo-Canellas, rapporteur spécial. Ces deux amendements visent à augmenter la subvention de Météo-France.

L'amendement n° II-1878 rectifié *bis* de Mme Pantel est assez ambitieux, puisqu'il s'agit de créer 100 ETPT dès 2025 et 500 à l'horizon de 2029. Je l'ai mentionné tout à l'heure, j'ai commis un rapport sur le sujet en 2021 ; j'y dénonçais la « glissade » à la baisse des effectifs. Aussi le Sénat avait-il contribué à stabiliser la subvention et les effectifs de l'établissement. J'ai dit qu'en dépit de la stabilisation sa situation restait à surveiller : elle demeure préoccupante.

Certes, il y a pire parmi tous les opérateurs que j'ai cités précédemment. Mme la ministre a annoncé que des rendez-vous et des contacts seraient pris. Il faudra examiner cette

question de près, pour l'avenir, lorsque sera abordée la question des plafonds d'emplois, qui, me semble-t-il, doivent être rehaussés.

En tout état de cause, je demande le retrait de l'amendement n° II-1878 rectifié *bis* comme de l'amendement n° II-1708. Ce dernier étant beaucoup plus modéré, il pourrait constituer une option. Néanmoins, le contexte nous impose de prioriser nos objectifs, comme nous le ferons ultérieurement à propos de l'IGN. Nous aurons à aborder ces questions de nouveau l'année prochaine.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Tout a déjà été dit. Je précise simplement que les effectifs de Météo-France ne sont pas revus à la baisse. Le solde est de zéro : +0 ou -0, comme vous préférez...

Vous avez également mentionné les efforts qui ont été consentis par Météo-France ces dernières années. Je salue le travail des agents : la qualité de la prévision s'est accrue. On a beaucoup investi notamment dans les logiciels de prévision ; la prévision est plus précise à trois jours

aujourd'hui qu'à un jour il y a dix ans. Voilà qui témoigne de la qualité de l'outil, considéré comme l'un des meilleurs du monde – il est bon de le noter.

Sur ces amendements, le Gouvernement émet un avis défavorable, dans la lignée des explications de M. le rapporteur spécial, c'est-à-dire assorti de beaucoup de nuances quant à l'attention qu'il conviendra de porter à l'agence.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1878 rectifié *bis*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1708.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1712, présenté par MM. Gillé et M. Weber, Mmes Bonnefoy, Blatrix Contat et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Ouizille, Uzenat, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		15 000 000		15 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie	15 000 000		15 000 000	
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Hervé Gillé.

M. Hervé Gillé. Le fond du sujet est le suivant : la diminution des moyens des opérateurs met aujourd'hui en cause le fonctionnement et la nature des missions qu'ils exercent. À trop dévitaliser, on menace leur survie et leur capacité d'intervention. Tel est notamment le cas pour l'IGN.

Le présent amendement vise donc à revenir sur la suppression de 7 ETP en 2025, sachant que les missions de l'IGN sont appelées à se renforcer dans les mois et les années à venir.

M. le président. L'amendement n° II-2197, présenté par Mme Lavarde, au nom de la commission des finances, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie	5 000 000		5 000 000	
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		200 000 000		25 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	5 000 000	200 000 000	5 000 000	25 000 000
SOLDE	- 195 000 000		- 20 000 000	

La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Cet amendement de sincérisation budgétaire vise notamment à supprimer des crédits de paiement qui ne pourront pas être consommés au cours de l'année 2025, ce qui ouvre 5 millions d'euros de crédits supplémentaires pour l'IGN.

Madame la ministre, vous avez affirmé tout à l'heure qu'en l'absence de loi de finances, donc de services votés, il n'était pas possible d'instruire les dossiers d'appels d'offres. Comment a-t-on pu, dès lors, lancer un appel d'offres le 20 décembre dernier ? S'il a été lancé sur la base des crédits qui restaient ouverts au titre de la loi de finances pour 2024 malgré l'annulation à laquelle il avait été procédé, alors cela voudrait dire que l'on pêche plutôt par excès de crédits, même après l'éventuelle adoption de mon amendement de sincérisation.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. C'est un vrai sujet !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. L'appel d'offres du 20 décembre a été passé sur la base des crédits de 2024.

Par ailleurs, vous avez déjà voté tout à l'heure un premier amendement « coup de rabot », qui correspond à la part que le ministère prend dans les 5 milliards d'euros d'économies

budgétaires. Ces économies ont évidemment été réparties, vous l'imaginez bien – on parle d'un amendement dont l'élaboration remonte au mois d'octobre –, c'est-à-dire préaffectées par nos soins là où il existait des marges de manœuvre. Nous avons donc déjà gagé ces fameux 200 millions d'euros sur lesquels vous voulez faire des économies. Personnellement, je ne sais pas faire deux fois la même économie sur la même enveloppe !

Comme nous essayons de travailler sérieusement, nous avons déjà pris en compte, je le précise, le délai de montée en puissance de l'appel à projets « écosystèmes territoriaux hydrogène ». Ce qui est sûr, c'est que je ne sais pas soustraire au budget 200 millions d'euros en sus des crédits déjà annulés.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° II-1712 ?

M. Vincent Capo-Canellas, rapporteur spécial. Cet amendement vise à abonder le budget de l'IGN de 15 millions d'euros supplémentaires, contre 5 millions d'euros dans l'amendement présenté par Mme Lavarde au nom de la commission des finances. Nous avons trouvé, collectivement, une solution pour l'IGN, et je remercie ma collègue rapporteure spéciale de s'être inscrite dans ce mouvement, qui n'était pas si simple à mettre en œuvre.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Excellent travail !

M. Vincent Capo-Canellas, rapporteur spécial. J'avais souligné en projet de loi de finances rectificative, madame la ministre, qu'il y avait un problème concernant l'IGN. Je suis content d'apprendre que vous rencontrez demain les directeurs d'opérateurs du ministère : ce dossier mérite un travail approfondi.

Deux préoccupations majeures se sont exprimées.

Premièrement, l'Igedd demande un rebasage pour tenir compte de la perte de recettes de 10 à 15 millions d'euros subie par l'IGN depuis le passage en *open data*.

Deuxièmement, dans un rapport d'information publié il y a un peu plus de deux ans, j'insistais sur le fait qu'une large partie du budget de l'IGN était issu d'autres ministères. Or, dans un contexte de restriction assez large, lesdits ministères commencent à manquer de moyens pour continuer de passer des commandes à l'Institut.

Autrement dit, l'alerte est donnée. Mme Lavarde a proposé cet amendement à 5 millions d'euros, qui constitue déjà une petite bouffée d'oxygène, mais il faudra y retravailler en cours d'année.

Avis défavorable sur l'amendement n° II-1712.

M. le président. La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. J'ai eu un certain nombre d'échanges avec les services du ministère, aussi bien avant la censure que ces derniers jours, pour

essayer de comprendre quelles actions étaient affectées par les deux amendements « rabet » sur lesquels j'ai émis un avis favorable ; des témoins ont d'ailleurs participé à ces échanges avec moi. À aucun moment n'a été évoquée l'action n° 18 « Soutien hydrogène » du programme 345. Elle était sanctuarisée, protégée, tout ce qu'on veut !

On ne saurait donc découvrir ce soir, madame la ministre, qu'en réalité vous aviez déjà intégré cette action n° 18 dans les amendements « rabet » : vous ne nous en avez jamais parlé !

À l'heure où nous avons rédigé l'amendement n° II-2197, il n'en était absolument pas question. Si le Sénat le vote ce soir, il y aura donc bel et bien 5 millions d'euros supplémentaires pour l'IGN !

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Tout à fait, on ne lâchera pas l'affaire !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1712.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-2197.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-23, présenté par Mme Lavarde, au nom de la commission des finances, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques		20 000 000		20 000 000
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL		20 000 000		20 000 000

SOLDE	- 20 000 000	- 20 000 000
-------	--------------	--------------

La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Je le retire, puisqu'il est satisfait par l'amendement du Gouvernement. Madame la ministre, je vous invite à lire notre exposé des motifs pour comprendre comment nos économies sont documentées – car elles le sont, elles!

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Très bien! Suivez l'exemple!

M. le président. L'amendement n° II-23 est retiré.

La parole est à Mme la ministre.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Vous imaginez bien que les économies qui ont été réalisées au gré des amendements « rabot » ont été faites quelque part dans le budget: où, sinon sur le soutien à la filière hydrogène? Sur l'électrification des véhicules? Mais, sur cette action, nous avons déjà économisé 300 millions d'euros!

Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme! Vient forcément un moment où la capacité à faire des économies atteint une limite, je suis désolée de le dire... Il en va du

soutien à l'hydrogène comme des crédits dédiés aux agences de l'eau: on connaît le montant des projets, bien sûr, mais non celui des décaissements programmés et effectués en janvier, en février, en mars, en avril, en mai ou en juin.

Tel est très exactement l'exercice auquel nous nous livrons en ce moment même, afin de gérer autant que possible à l'euro près et de retrouver des marges de manœuvre. Ce travail d'optimisation et de bonne gestion des finances publiques dans un moment contraint, nous le faisons! Nous savons néanmoins ceci: si l'on tend trop l'élastique, il finit inmanquablement par casser.

M. le président. Je suis saisi de huit amendements en discussion commune.

L'amendement n° II-1623 rectifié, présenté par M. Kern, Mme Sollogoub, MM. Duffourg et Haye, Mme Gacquerre, MM. Cambier et Hingray et Mme Saint-Pé, est ainsi libellé:

Modifier ainsi les crédits des programmes:

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques	680 000 000		680 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		680 000 000		680 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	680 000 000	680 000 000	680 000 000	680 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Denise Saint-Pé.

Mme Denise Saint-Pé. Nous le savons tous, il nous faut trouver des sources d'énergie qui soient les moins onéreuses possible pour nos concitoyens ; les réseaux de chaleur en font partie.

Cet amendement de notre collègue Claude Kern vise à abonder le fonds Chaleur pour permettre aux collectivités locales de rénover et d'étendre leurs réseaux de chaleur, mais également de créer de nouveaux réseaux.

M. le président. L'amendement n° II-2010, présenté par MM. Gontard et Jadot, Mme Guhl, MM. Salmon, Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus et Fernique, Mme de Marco, M. Mellouli et Mmes Ollivier, Poncet Monge, Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques	467 000 000		467 000 000	
Énergie, climat et après-mines		467 000 000		467 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	467 000 000	467 000 000	467 000 000	467 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Guillaume Gontard.

M. Guillaume Gontard. Cet amendement va dans le même sens que le précédent.

En 2025, l'Ademe a identifié un portefeuille de projets cumulés de 1,5 milliard d'euros : ces projets sont dans les tuyaux, c'est le cas de le dire.

En 2024, il aura manqué 500 millions d'euros pour financer les projets prévus. La baisse annoncée des crédits, qui est de 35 %, n'est donc pas acceptable !

La commission d'enquête sur l'efficacité des politiques publiques en matière de rénovation énergétique avait chiffré les besoins à 1,5 milliard d'euros. En l'espèce, nous sommes moins gourmands : nous proposons de relever l'enveloppe totale pour qu'elle atteigne 1 milliard d'euros.

Je rappelle que 1 euro dépensé dans le cadre du fonds Chaleur génère 4 euros d'investissement sur les territoires. Il y a là, surtout, l'une des politiques les plus efficaces du point de vue de la bonne utilisation de l'argent public : pour économiser une tonne de CO₂, l'Ademe dépense 36 euros, contre plus de 100 euros pour de nombreux autres dispositifs.

M. le président. L'amendement n° II-1715, présenté par Mme Bonnefoy, MM. Gillé et M. Weber, Mmes Blatrix Contat et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Ouizille, Uzenat, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques	300 000 000		300 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		300 000 000		300 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Nicole Bonnefoy.

Mme Nicole Bonnefoy. Cet amendement vise à augmenter les crédits du fonds Chaleur, qui a un rôle important à jouer dans l'atteinte de nos objectifs climatiques.

Pourtant, le Gouvernement fait le choix de diminuer de 35 % les crédits dédiés à ce fonds, qui passeraient de 820 millions à 540 millions d'euros.

Entre 2009 et 2023, l'Ademe aura engagé 4,28 milliards d'euros pour soutenir plus de 8 500 opérations, ce qui montre tout l'intérêt de cette agence.

Les sénateurs du groupe socialiste ne sont pas favorables à une telle diminution des crédits budgétaires, d'autant que le contexte est particulièrement difficile pour les collectivités.

Nous proposons, par cet amendement, d'augmenter de 300 millions d'euros les crédits du fonds Chaleur; nous partageons, ce faisant, la position du rapporteur de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat.

M. le président. L'amendement n° II-1882 rectifié, présenté par MM. Roux, Bilhac et Cabanel, Mmes M. Carrère et Jouve, M. Laouedj et Mme Pantel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				

Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques	300 000 000		20 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		300 000 000		20 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	300 000 000	300 000 000	20 000 000	20 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Guylène Pantel.

Mme Guylène Pantel. J'irai dans le même sens : le présent amendement vise à maintenir le budget du fonds Chaleur à 820 millions d'euros afin de ne pas bloquer la dynamique sans précédent des projets de décarbonation de la chaleur observée aujourd'hui dans nos territoires.

Alors que les moyens de l'Ademe sont très clairement insuffisants pour suivre cette dynamique et accompagner les élus locaux et les industriels dans la réalisation de leurs projets, le projet de loi de finances pour 2025 prévoit de les réduire.

Un tel manque de financement serait lourd de conséquences : un très grand nombre de projets pourrait ne pas voir le jour alors même qu'ils permettent de réduire significativement nos importations de gaz et de fioul, de renforcer

notre autonomie énergétique en valorisant les ressources locales de nos territoires, et de préserver le pouvoir d'achat des Français et la compétitivité de nos entreprises.

M. le président. Les deux amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-266 est présenté par MM. Genet et P. Martin, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

L'amendement n° II-1657 est présenté par MM. Jadot, Fernique, Dantec, Benarroche et G. Blanc, Mme de Marco, MM. Dossus et Gontard, Mme Guhl, M. Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques	300 000 000		10 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				

Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		300 000 000		10 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	300 000 000	300 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. le rapporteur pour avis, pour présenter l'amendement n° II-266.

M. Fabien Genet, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire. Quel plaisir de défendre un amendement déposé en commun avec Pascal Martin au nom de la commission du développement durable, porté par cette vague d'unanimité autour du fonds Chaleur, auquel nous sommes tous très attachés sur l'ensemble des travées! (M. Jean-François Longeot hoche la tête en signe d'approbation.)

Ce fonds vise à développer l'usage de la chaleur renouvelable issue de la biomasse, de la géothermie ou encore de la valorisation des déchets. Beaucoup d'arguments ont déjà été avancés à l'appui de notre demande.

Elle est raisonnable: il s'agit de maintenir les crédits de 2025 au niveau de ceux de 2024, soit à hauteur de 820 millions d'euros de crédits ouverts. Nous souhaitons donc que les autorisations d'engagement inscrites au titre

du financement du fonds soient augmentées de 300 millions d'euros, dans l'attente des précisions de la commission des finances.

M. le président. La parole est à M. Yannick Jadot, pour présenter l'amendement n° II-1657.

M. Yannick Jadot. Avec beaucoup de plaisir également, je défends à mon tour cet amendement de repli.

Nous avons besoin que les crédits alloués au fonds Chaleur soient maintenus: beaucoup de projets sont en cours, ça marche très fort! Il y va de notre souveraineté énergétique: il faut donc poursuivre la dynamique, à défaut de la renforcer.

M. le président. L'amendement n° II-1828, présenté par M. Gremillet, au nom de la commission des affaires économiques, est ainsi libellé:

Modifier ainsi les crédits des programmes:

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques			20 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				20 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL			20 000 000	20 000 000

SOLDE		0
-------	--	---

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. La commission des affaires économiques propose d'allouer 20 millions de crédits de paiement supplémentaires au fonds Chaleur pour que le programme de 2025, qui est déjà engagé, puisse se dérouler.

M. le président. L'amendement n° II-22 rectifié, présenté par Mme Lavarde, au nom de la commission des finances, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques	10 000 000		10 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires		10 000 000		10 000 000
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme le rapporteur spécial, pour présenter cet amendement et pour donner l'avis de la commission sur les autres amendements en discussion commune.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Je suis la moins-disante, à 10 millions d'euros! (*Sourires.*)

Je ne reviens pas sur les arguments qui ont été invoqués en faveur du fonds Chaleur : je suis d'accord avec tout ce qui a été dit. Je demande néanmoins le retrait de tous les amendements précédents, pour une raison technique : le Parlement ne vote pas les autorisations d'engagement du fonds Chaleur. C'est l'Ademe, toute seule, *via* son conseil d'administration, qui en décide ; nous ne pouvons procéder, quant à nous, qu'à l'ouverture des crédits de paiement.

Il faudra remettre tout cela au clair l'année prochaine et ouvrir une action spécifique dans le programme 174 ou dans le programme 180, en prévoyant une délégation de la gestion

des crédits à l'Ademe. Le Parlement doit pouvoir se prononcer sur le montant des autorisations d'engagement, ce qui n'est absolument pas le cas aujourd'hui.

Toutes les auditions que j'ai pu mener, aussi bien auprès du ministère que de l'Ademe, ont montré qu'avec 10 millions d'euros de plus l'Agence serait en mesure d'aider davantage de projets au cours de l'exercice 2025, d'autant que, parallèlement, le dispositif d'allocation va connaître une refonte, l'idée étant de mieux accompagner les communes qui sont le plus en difficulté et de réduire un peu les subventions accordées aux communes qui ont les moyens de contribuer pour une part plus élevée au financement des investissements.

Mes chers collègues, je vous invite donc à retirer tous les amendements qui ouvrent des autorisations d'engagement ou à les rectifier pour les rendre conformes à l'amendement de la commission des finances.

De toute façon, soyons-en certains, j'ai pris connaissance du budget prévisionnel qui a été voté par le conseil d'administration de l'Ademe : les 800 millions d'autorisations d'engagement dont on parle, soit le même montant qu'en 2024, ont déjà été ouverts. On peut s'en étonner, ce vote ayant eu lieu à une époque où il n'y avait pas de budget et où le PLF était en suspens...

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Avant la censure, une position très largement transpartisane s'était dégagée autour d'amendements déposés par vos soins, mesdames, messieurs les sénateurs, pour reconduire à hauteur de 820 millions d'euros les crédits du fonds Chaleur.

Forts de cet appui, donc de ce qui se dessinait assez nettement comme étant le résultat de la discussion budgétaire, nous avons travaillé, avec Sylvain Waserman, pour que le conseil d'administration de l'Ademe décide de puiser dans les ressources internes, et notamment dans la trésorerie, les 10 millions d'euros qui permettent de libérer 300 millions d'euros d'autorisations d'engagement. Ne disposant pas de l'instrument budgétaire que vous êtes en train de voter, nous avons donc fait d'une autre manière ce que vous préconisez.

Quoi qu'il en soit, l'avis du Gouvernement est défavorable sur l'ensemble de ces amendements, à l'exception de l'amendement n° II-22 rectifié, qui a été modifié par la commission des finances, sur lequel j'émet un avis de sagesse, car sa rédaction technique me paraît la plus « propre ». Il s'agit, *in fine*, de maintenir au même niveau qu'en 2024 les crédits du fonds Chaleur ; cet objectif paraît très largement consensuel.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Claude Raynal, président de la commission des finances. Monsieur le président, je demande la mise aux voix par priorité de l'amendement n° II-22 rectifié.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Très bien !

M. le président. Je suis donc saisi, par la commission, d'une demande de vote par priorité portant sur l'amendement n° II-22 rectifié.

Je rappelle que, aux termes de l'article 44, alinéa 6, du règlement du Sénat, lorsqu'elle est demandée par la commission saisie au fond, la priorité est de droit, sauf opposition du Gouvernement.

Quel est l'avis du Gouvernement sur cette demande de priorité formulée par la commission ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Favorable.

M. le président. La priorité est ordonnée.

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Fabien Genet, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire. Je souhaite rectifier l'amendement n° II-266 pour le rendre identique à celui de Mme Lavarde, qui sait comme toujours concrétiser nos rêves les plus fous ! (*Sourires.*)

Je suis très heureux que nous puissions trouver ainsi une solution. Je souscris également à la proposition de Mme Lavarde, qui souhaite que l'on donne davantage de pouvoir au Parlement dans le contrôle de ces fonds. J'ai cru comprendre, du reste, que l'Ademe serait au cœur de nos réflexions dans les prochaines semaines.

M. le président. La parole est à Mme Denise Saint-Pé, pour explication de vote.

Mme Denise Saint-Pé. Je souhaite que l'amendement n° II-1623 rectifié de notre collègue Claude Kern soit lui aussi rendu identique à l'amendement n° II-22 rectifié.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. *Idem* pour l'amendement n° II-1828, monsieur le président, au bénéfice des explications de Mme Lavarde. Nous avons nous aussi auditionné l'Ademe, qui nous avait donné des indications un peu différentes...

M. le président. Il s'agit donc des amendements nos II-1623 rectifié *bis*, II-266 rectifié et II-1828 rectifié, dont le libellé est identique à celui de l'amendement n° II-22 rectifié.

Je mets aux voix ces quatre amendements identiques.

(*Les amendements sont adoptés.*)

M. le président. En conséquence, les amendements nos II-2010, II-1715, II-1882 rectifié et II-1657 n'ont plus d'objet.

Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1717 rectifié, présenté par Mme Bonnefoy, MM. M. Weber et Gillé, Mmes Blatrix Contat et Bélim, MM. Devinez, Fagnen, Jacquin, Ouizille, Uzenat et Kanner, Mme Linkenheld et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				

Prévention des risques	170 000 000		35 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		170 000 000		35 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	170 000 000	170 000 000	35 000 000	35 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Simon Uzenat.

M. Simon Uzenat. Cet amendement vise à rehausser, en deux mouvements, les moyens alloués au fonds Économie circulaire.

Il s'agit, d'une part, d'augmenter de 20 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement les moyens consacrés à l'atteinte des objectifs de gestion, de réduction et de recyclage des déchets tels qu'ils sont définis dans la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi Agec. Rappelons que le fonds Économie circulaire accompagne les collectivités locales en ce sens et oriente le comportement des acteurs par l'investissement dans des installations de tri, de recyclage et de valorisation et le déploiement d'actions de prévention.

Il s'agit, d'autre part, d'augmenter les crédits de ce fonds de 150 millions d'euros en autorisations d'engagement et de 15 millions d'euros en crédits de paiement en vue d'accompagner le déploiement de l'appel à projets énergie et combustibles solides de récupération (CSR) lancé par l'Ademe pour une période de quatre ans, à hauteur de 600 millions d'euros, soit, précisément, 150 millions d'euros par an.

Il s'agit de soutenir le développement du parc d'unités de valorisation énergétique CSR.

M. le président. L'amendement n° II-2058, présenté par Mme Bélim, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		100 000 000		100 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques	100 000 000		100 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				

Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Audrey Bélim.

Mme Audrey Bélim. Dans le même esprit, cet amendement vise à préserver les fonds de soutien à l'économie circulaire de l'Ademe.

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire nous fixe des objectifs ambitieux. Or leur réalisation dans nos territoires nécessite une adaptation aux réalités ultramarines. Ce fonds est l'instrument concret de cette adaptation.

L'économie circulaire n'est pas qu'une contrainte pour nos territoires, et notamment La Réunion ; c'est aussi une opportunité majeure. Elle permet de créer des emplois locaux non délocalisables, de réduire notre dépendance aux importations et de valoriser notre savoir-faire traditionnel en matière de réemploi.

Je citerai à cet égard l'exemple de la PME réunionnaise Sud Traitement Services (STS), qui recycle les emballages en verre – bouteilles et bocaux – en poudre de verre micronisée, utilisée pour produire du béton bas-carbone. Cette innovation réunionnaise, c'est-à-dire française, produit de la valeur ajoutée et diminue le volume de déchets que nous exportons vers l'Afrique du Sud.

Réduire les moyens de ce fonds serait un contresens, alors même que nos territoires ultramarins s'engagent résolument dans cette transition. C'est pourquoi je vous invite, mes chers collègues, à voter pour la poursuite de cette dynamique vertueuse.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Avis défavorable.

En première partie, nous avons voté une mesure relative aux combustibles solides de récupération : nul besoin de prévoir quoi que ce soit en seconde partie.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1717 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-2058.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-2059 rectifié, présenté par MM. Mérillou et Redon-Sarrazy, Mme G. Jourda, MM. Montaugé, M. Weber, Temal, Ros, Pla et Devinaz et Mme Conway-Mouret, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds de solidarité sociale, handicap et grand âge à la transition des territoires vers la tarification incitative des déchets

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines		5 000 000		5 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				

Fonds de solidarité sociale, handicap et grand âge à la transition des territoires vers la tarification incitative des déchets	5 000 000		5 000 000	
TOTAL	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Serge Mérillou.

M. Serge Mérillou. À l'heure des grands défis environnementaux et budgétaires, parfois contradictoires, auxquels notre pays doit faire face, il nous faut trouver des solutions pour réussir la transition écologique sans pénaliser les plus fragiles et les plus précaires.

En matière de gestion des déchets, la tarification incitative constitue un levier efficace pour améliorer nos capacités de recyclage, mais elle ne saurait être déployée sans une prise en compte des réalités sociales qui traversent nos territoires.

En Dordogne, comme dans beaucoup d'autres départements, la mise en place de la tarification incitative a suscité de vives inquiétudes parmi les ménages les plus modestes, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

L'absence d'un dispositif permettant d'intégrer une dimension sociale à cette tarification est un frein à son acceptabilité et donc à son efficacité.

C'est pourquoi nous proposons, par cet amendement, la création d'un « fonds de solidarité sociale, handicap et grand âge » doté de 5 millions d'euros et géré par l'Ademe, afin de soutenir les collectivités et les syndicats de gestion des déchets dans l'accompagnement des publics les plus vulnérables.

Ce fonds permettra d'accorder des réductions ou des aides ciblées, de financer des infrastructures adaptées et d'assurer une transition juste pour tous.

La transition écologique ne peut se faire sans justice sociale; nous devons tous y prendre notre part et accompagner ceux qui n'en ont pas les moyens.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. La commission demande le retrait de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Même avis.

M. le président. Monsieur Mérillou, l'amendement n° II-2059 rectifié est-il maintenu ?

M. Serge Mérillou. Non, je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-2059 rectifié est retiré.

Je suis saisi de huit amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-24, présenté par Mme Lavarde, au nom de la commission des finances, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité		15 000 000		15 000 000
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				

Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>			
TOTAL		15 000 000	15 000 000
SOLDE	- 15 000 000		- 15 000 000

La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur spécial*. Cet amendement de baisse de la dépense porte sur l'Office français de la biodiversité (OFB). Je laisse chacun prendre connaissance de son exposé des motifs, et je le retire : il a été largement satisfait par l'amendement « rabout ».

M. le président. L'amendement n° II-24 est retiré.

L'amendement n° II-2057 rectifié, présenté par M. Pla, Mme Bélim, MM. Marie, Mérellou et Bourgi et Mmes G. Jourda et Poumirol, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	15 000 000		15 000 000	
Paysages, eau et biodiversité		15 000 000		15 000 000
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Audrey Bélim.

Mme Audrey Bélim. Il est défendu.

M. le président. L'amendement n° II-683 rectifié, présenté par MM. J.M. Arnaud et Longeot, Mme Billon, M. Henno et Mme Saint-Pé, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				

Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	10 000 000		10 000 000	
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines		10 000 000		10 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Annick Billon.

Mme Annick Billon. Cet amendement déposé par notre collègue Jean-Michel Arnaud concerne la dotation des parcs nationaux, qui est insuffisante pour faire face aux enjeux, les parcs étant exposés à des risques de trésorerie. Il s'agit donc de proposer une ouverture de crédits de 10 millions d'euros, en autorisations d'engagement comme en crédits de paiement, sur le programme 113.

M. le président. L'amendement n° II-1719, présenté par MM. M. Weber et Gillé, Mmes Bonnefoy, Blatrix Contat et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Ouizille, Uzenat, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		3 580 000		4 660 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	3 580 000		4 660 000	
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				

Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	3 580 000	3 580 000	4 660 000	4 660 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Michaël Weber.

M. Michaël Weber. Les parcs nationaux sont un outil essentiel pour faire face aux enjeux climatiques et de transition écologique – vous les évoquez régulièrement, madame la ministre –, notamment dans le cadre de la stratégie nationale biodiversité 2030.

La dotation qui est accordée aux parcs nationaux se répartit en deux parts : la part qui permet aux parcs de fonctionner ; celle qui finance les actions relevant de la transition écologique.

Cet amendement vise à abonder les crédits dédiés aux parcs nationaux, dont la dotation est revue à la baisse dans le texte qui nous est soumis, afin qu'ils puissent faire face aux nouveaux besoins liés à la nécessité d'une transition efficace sur les territoires.

M. le président. L'amendement n° II-1772, présenté par MM. Dantec, Fernique, Benarroche et G. Blanc, Mme de Marco, MM. Dossus et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		2 500 000		2 500 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	2 500 000		2 500 000	
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Ronan Dantec.

M. Ronan Dantec. Il s'agit d'ajouter 2,5 millions d'euros au budget de l'OFB afin de financer la création de 50 équivalents temps plein.

On connaît la croisade de Michel Canévet contre la multiplication des offices. Or l'OFB est précisément l'archétype de ce que souhaite notre collègue : il a été créé en fusionnant pas

moins de cinq structures, de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

En écho à cette défense de l'OFB comme modèle de ce qu'il faut faire pour éviter la multiplication des agences, et dans la mesure où la stratégie nationale biodiversité 2030 a été adoptée de manière assez consensuelle il y a un an, je propose que nous donnions à l'Office les moyens dont il a besoin.

Cet abondement de 2,5 millions d'euros serait aussi l'occasion, car nous sommes très soucieux de la défense de l'État et de ses représentants, de donner un signal de soutien à l'OFB, qui est mis en cause de manière tout à fait inqualifiable.

M. le président. L'amendement n° II-1710, présenté par MM. M. Weber et Gillé, Mmes Bonnefoy, Blatrix Contat et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Ouizille, Uzenat, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		2 200 000		2 200 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	2 200 000		2 200 000	
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	2 200 000	2 200 000	2 200 000	2 200 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Michaël Weber.

M. Michaël Weber. Cet amendement vise à augmenter de 2,2 millions d'euros le plafond de dotation de l'Office français de la biodiversité.

Cet établissement public est l'objet de fréquentes discussions, dans l'hémicycle comme en commission. Il est souvent le bouc émissaire tout trouvé d'une politique outrancière de déni écologique à laquelle adhèrent de trop nombreux collègues. Tous les moyens sont bons pour le décrédibiliser et réduire à peau de chagrin les moyens qui lui sont alloués.

Le Sénat reconnaît pourtant lui-même le rôle positif et prépondérant que joue l'OFB, sur les territoires, pour la protection des milieux et des espèces.

L'OFB est déjà structurellement sous-doté. Je rappelle que l'Office résulte de la fusion d'anciennes agences – on l'a peut-être un peu oublié. Ses missions sont nombreuses et il n'a pas suffisamment de ressources pour les mener à bien.

La baisse des moyens alloués à la stratégie nationale biodiversité affectera mécaniquement sa capacité à agir. Cet amendement vise donc à augmenter le plafond de sa dotation.

Si, comme l'affirme le Premier ministre, l'écologie est la solution, il est temps de le montrer et de donner à la force publique les moyens d'agir dans l'intérêt général, pour préserver la nature et relancer le chantier de la transition agroécologique.

M. le président. L'amendement n° II-2014, présenté par MM. Gontard, Dantec, Fernique, Benarroche, G. Blanc et Dossus, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	1 700 000		1 700 000	
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines		1 700 000		1 700 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Guillaume Gontard.

M. Guillaume Gontard. Cet amendement vise également à augmenter le budget de l'OFB, notamment aux fins de créer une brigade loup supplémentaire, conformément à ce qui avait été mis en place sur la proposition du Président de la République. C'est une nécessité, compte tenu de l'évolution de l'emprise du loup sur les territoires.

M. le président. L'amendement n° II-1709, présenté par MM. M. Weber et Gillé, Mmes Bonnefoy, Blatrix Contat et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Ouizille, Uzenat, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		300 000		300 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	300 000		300 000	

Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	300 000	300 000	3 000 000	300 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Michaël Weber.

M. Michaël Weber. Cet amendement tend à créer 5 ETPT supplémentaires pour les parcs nationaux, dont les moyens en personnel sont réduits dans ce budget.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. Je rappelle que l'amendement n° II-24 de la commission a été retiré à la suite de l'adoption de l'amendement rabot. Dès lors, la commission est défavorable à l'amendement II-2057 rectifié, dont l'adoption conduirait à réduire encore les crédits de l'OFB.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Je suis défavorable aux amendements n°s II-1772 et II-1710, qui tendent à une augmentation des moyens de l'OFB, alors même que l'amendement rabot a réduit les crédits de cet organisme de même que ceux du programme 113.

Je demande le retrait des autres amendements, qui me poussent à m'interroger sur la qualité de mon travail : aucune des demandes dont vous vous faites l'écho, mes chers collègues, ne m'est jamais parvenue, qu'il s'agisse des parcs nationaux ou de la brigade loup de l'OFB. Nous avons pourtant réalisé nombre d'auditions. (*Exclamations sur les travées du groupe GEST.*)

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. L'amendement n° II-2057 rectifié, que je considère comme un amendement d'appel, pose la question du financement de la transformation des flottes de pêche.

Je rappelle qu'un travail est réalisé pour savoir comment affecter les futures recettes des éoliennes marines à différents acteurs qui interviennent sur le littoral – pêcheurs, ports, collectivités locales, etc.

L'amendement concerne les parcs d'éoliennes marines qui seraient construits au-delà des douze milles marins, ce qui ne se fera pas avant 2035. Nous avons donc un peu de temps pour préciser les choses...

La vraie question est celle du fléchage des crédits sur la décarbonation et sur la transformation des flottes de pêche tout en respectant les orientations de la Commission européenne en matière de soutien aux pêcheurs. Une mécanique technique à même de financer la modernisation des flottes de pêche reste à trouver – le dispositif proposé au travers de cet amendement reste muet sur cette question.

Ce sujet est l'une des priorités de mon portefeuille.

Les autres amendements visent à augmenter différentes enveloppes relatives aux politiques de biodiversité. L'inspection générale des finances (IGF), entre autres, a salué le retour sur investissement de la stratégie nationale biodiversité. J'invite chacun à se plonger dans le rapport de l'IGF tant il est rare que l'on jette des fleurs sur nos politiques publiques. (*Sourires.*)

Au regard des efforts déjà consentis par mon ministère pour participer à la réduction des finances publiques, je ne ferai pas bouger de ligne. Je veux toutefois insister sur l'intérêt des politiques de biodiversité, qui, comme certains l'ont rappelé, ont souvent été remises en cause ces derniers jours, sans considération pour leurs enjeux fondamentaux.

M. le président. La parole est à M. Michaël Weber, pour explication de vote.

M. Michaël Weber. Madame la ministre, s'il est vrai que la stratégie nationale biodiversité a été saluée, elle restera une stratégie de papier si vous ne lui attribuez aucun moyen.

Pour ce qui concerne l'OFB et les parcs nationaux, j'espère, madame la rapporteure, que vous nous ferez aussi un compte rendu de la réaction de l'Office à l'annonce du coup de rabot que vous avez salué tout à l'heure !

J'ai participé aux auditions des parcs nationaux : on peut imaginer que, lorsque la réunion commence par un appel à faire des efforts, la demande soit quelque peu tronquée.

M. le président. La parole est à M. Serge Mérillou, pour explication de vote.

M. Serge Mérillou. Madame la ministre, vous avez évoqué le besoin de modernisation de la flotte des pêcheurs, notamment le problème des douze milles : au-delà de cette ligne, on ne peut pas bénéficier de la part de la taxe sur l'éolien flottant.

C'est la raison pour laquelle l'amendement de M. Pla, dont je suis cosignataire, tend à abonder le programme « Affaires maritimes, pêche et aquaculture » de 15 millions d'euros, issus des crédits non utilisés de l'OFB.

Cet ajustement, validé par la Cour des comptes, permettrait aux pêcheurs d'investir dans la transition écologique sans fragiliser leur activité.

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Vous proposez, monsieur le sénateur, de baisser les crédits de l'OFB. D'après ce que j'ai entendu, il me semble que ce n'est pas l'orientation qui est souhaitée sur les travées de cet hémicycle.

Par ailleurs, je répète que le sujet du financement de la modernisation des flottes de pêche n'est pas un sujet d'argent, puisque les parcs éoliens marins qui sont construits et opérationnels sont d'ores et déjà dans la zone des 12 milles. Ils versent donc des contributions à hauteur de 35 % aux comités de pêche.

Le problème, c'est que lesdits comités ne peuvent pas diriger cet argent directement sur la décarbonation des flottes, compte tenu de la réglementation européenne. C'est sur cet aspect que nous devons travailler. J'y insiste : c'est un problème technique et juridique, ce n'est pas un problème de financement.

Les parcs qui seront construits au-delà de la zone économique exclusive n'existent pas encore et n'existeront pas en 2025 : soyez rassuré, le sujet est loin d'être mordant.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-2057 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-683 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1719.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1772.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1710.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-2014.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1709.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1429 rectifié, présenté par Mme Nadille et MM. Patient, Buis, Omar Oili, Théophile, Buval, Fouassin et Rohfritsch, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Biodiversité en outre-mer

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité		334 707 114		336 455 231
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				

Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Biodiversité en outre-mer	334 707 114		336 455 231	
TOTAL	334 707 114	334 707 114	336 455 231	336 455 231
SOLDE		0		0

La parole est à M. Saïd Omar Oili.

M. Saïd Omar Oili. Cet amendement de ma collègue Solanges Nadille a pour objet de renforcer la protection de la biodiversité en outre-mer, qui représente 80 % de la biodiversité française, avec des écosystèmes uniques, comme le récif corallien ou les forêts guyanaises.

Ces territoires concentrent des richesses naturelles inestimables, mais aussi particulièrement vulnérables face au dérèglement climatique. Malgré leur importance stratégique, les outre-mer restent sous-dotés pour protéger leur écosystème.

Cet amendement tend à flécher 80 % des crédits de l'action « Gestion des milieux et biodiversité » vers un programme consacré à ces territoires.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Soyez rassuré, monsieur le sénateur, la biodiversité ultramarine représente une part très importante des crédits qui figurent au

programme 113 : ils s'élèvent à 59 millions d'euros en 2025, ce qui traduit la volonté du Gouvernement d'agir pour la protection des richesses naturelles ultramarines.

Vous le savez, la biodiversité dans les territoires ultramarins, c'est 85 % de notre biodiversité nationale. Il y a bien un effort particulier qui est fait, mais il reste au sein de la même enveloppe : on ne peut séparer l'enveloppe ultramarine de l'enveloppe hexagonale.

Avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1429 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1705, présenté par MM. M. Weber et Gillé, Mmes Bonnefoy, Blatrix Contat et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Ouizille, Uzenat et Kanner, Mme Artigalas, M. Redon-Sarrazy et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		137 000 000		137 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	137 000 000		137 000 000	
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				

Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	137 000 000	137 000 000	137 000 000	137 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Michaël Weber.

M. Michaël Weber. Le budget 2024 avait été marqué par une augmentation sensible des crédits alloués à la protection de l'environnement. Ces derniers sont aujourd'hui divisés par deux.

Le chantier de la lutte contre l'érosion de la biodiversité ne se fera pas en un an. Or, sans un minimum de stabilité des financements des politiques publiques sur le temps long, nous n'aboutirons à aucun résultat positif.

Ce sont les revirements incessants qui coûtent le plus cher. La crise environnementale ne peut être continuellement la variable d'ajustement du budget. La planification écologique nécessite, par définition, un budget stable et croissant dans le temps, comme le Gouvernement s'y était engagé au travers de sa SNB.

L'objet de cet amendement est donc de restaurer les crédits du programme 113, sévèrement amoindris par les coupes budgétaires et dont les missions principales sont la restaura-

tion et la préservation de la biodiversité et la gestion de la ressource en eau, sur lesquelles nous ne pouvons plus faire l'impasse.

M. le président. Les amendements n^{os} II-1770 et II-1879 rectifié sont identiques.

L'amendement n^o II-1770 est présenté par MM. Dantec, Fernique, Benarroche et G. Blanc, Mme de Marco, MM. Dossus et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel.

L'amendement n^o II-1879 rectifié est présenté par Mme Guillotin, MM. Bilhac et Cabanel, Mmes M. Carrère et Jouve, M. Roux et Mme Pantel.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	137 000 000		137 000 000	
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		137 000 000		137 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	137 000 000	137 000 000	137 000 000	137 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Ronan Dantec, pour présenter l'amendement n° II-1770.

M. Ronan Dantec. Il s'agit de donner un coup d'arrêt au rabot, qui est utilisé de manière assez épouvantable, en réaffectant 137 millions d'euros au programme 113.

Si Mme la ministre a insisté sur le fait que le fonds vert serait notamment fléché vers l'adaptation, elle n'a, à aucun moment, évoqué la biodiversité, alors que l'action territoriale est clé. En outre, M. le président se le rappelle sans doute, on a aussi perdu la part relative à la biodiversité du partage de la valeur pour les territoires, dans le cadre du développement des énergies renouvelables.

Madame la ministre, ma question est très simple. Comme nous l'avons tous les deux dit, la stratégie a été bien accueillie par les acteurs. Comment est-elle financée aujourd'hui, avec l'ensemble de ces coupes qui touchent à la fois le fonds vert et le programme consacré à la biodiversité ?

Dans ces conditions, je pense que nous serons absolument incapables de répondre aux enjeux. On sait pourtant que ce sont des investissements extrêmement utiles pour répondre aux engagements de la France.

M. le président. La parole est à Mme Guylène Pantel, pour présenter l'amendement n° II-1879 rectifié.

Mme Guylène Pantel. Il est défendu, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Ces questions sont tout à fait judicieuses.

J'ai d'ailleurs évoqué, dans la discussion générale, l'écart entre la trajectoire telle qu'elle a été définie dans le rapport de l'IGF et de l'Igedd et ce que nous faisons actuellement.

Monsieur Dantec, il est assez naturel que la ministre n'ait pas mentionné le fonds vert pour la biodiversité. En effet, si vous vous souvenez bien, en 2023, quand le fonds vert a été créé et doté de crédits, l'enveloppe a été augmentée de 500 millions d'euros, fléchés pour moitié vers la biodiversité.

Dès l'exercice suivant, nous avons rapatrié tous les crédits dans le programme 113 – il n'y a donc plus de crédits pour la biodiversité dans le programme 380.

La question se pose, madame la ministre : comment allez-vous financer la SNB avec les crédits restants, les moyens n'étant pas conformes au programme ?

M. Ronan Dantec. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Je veux rappeler quelle est la trajectoire.

En 2023, année de la publication de la stratégie nationale biodiversité et de l'augmentation des crédits, le budget en faveur de la biodiversité s'élevait à 333 millions d'euros en exécution. Il est passé à 463 millions d'euros en 2024.

Aujourd'hui, le budget est à 440 millions d'euros avant rabot. Après rabot, on peut penser qu'à la suite du travail de répartition ce montant aura diminué d'un peu plus de 10 % – il s'établirait donc à plus de 400 millions d'euros.

Je me permets de faire remarquer qu'entre 2023, année du lancement de la stratégie nationale biodiversité, et 2025, les crédits consacrés à la biodiversité auront augmenté de plus de 20 % ! (*M. Ronan Dantec proteste.*)

M. Hervé Gillé. En euros constants ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Monsieur le sénateur, l'inflation 2024 est inférieure à 2 %. On pouvait se prévaloir de l'inflation en 2021, 2022 ou 2023, mais nous avons changé d'ère : nous sommes revenus à une inflation beaucoup plus maîtrisée.

Donc oui, il y a des moyens ; il n'y en a même jamais eu autant, y compris sous d'autres gouvernements. Il faut tout de même remettre les choses en perspective.

Oui, l'enjeu est important, mais je ne vous apprends rien en vous disant que nous devons faire face à des difficultés budgétaires et financières. Je vous rappelle que tout le travail de publication des textes d'application relatifs aux crédits alloués à la biodiversité, qui constituent des ressources dans le cadre de partenariats public-privé, a été mené à bien – on n'en parle pas suffisamment ! Cela relève de l'extrabudgétaire et de partenariats, à l'instar de ce qui a été fait sur le certificat d'économie d'énergie.

Il faut aussi utiliser ces moyens, comme il faut utiliser les programmes européens. Il n'est pas normal que les lignes budgétaires de la transition écologique ne soient financées qu'à hauteur de 15 % par des programmes européens. À cet égard, les projets ne sont pas montés avec suffisamment d'efficacité.

Pour résumer, l'argent public existe, tout comme l'argent privé. Nous faisons des efforts, nous continuons de soutenir la stratégie nationale biodiversité, mais il est important que nous puissions nous appliquer à améliorer et optimiser l'utilisation des finances publiques dans le contexte que nous connaissons, qui engage la responsabilité de tous.

J'émet un avis défavorable sur ces amendements.

M. le président. La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. J'entends votre volontarisme, madame la ministre.

J'entends que vous voulez aller chercher des crédits sur le programme Life.

J'entends que la Commission européenne vous dit que vous avez tout à fait raison, parce que la France est très mauvaise sur ce plan.

Permettez-moi cependant une petite remarque : vous nous avez dit que nous disposerions de 400 millions d'euros en 2025, mais le rapport IGF-Igedd précise qu'il faudrait 817 millions d'euros pour financer les actions prioritaires de la stratégie.

Je vous invite donc de nouveau à revoir la stratégie sur la base de la réalité de nos moyens budgétaires.

M. le président. La parole est à M. Michaël Weber, pour explication de vote.

M. Michaël Weber. Je n'ai pas été convaincu par les arguments qui ont été avancés. Si l'on veut être totalement transparent, il faudrait remettre les chiffres sur la table et les comparer au coût de l'inaction climatique. Peut-être le débat serait-il alors différent.

M. le président. La parole est à M. Ronan Dantec, pour explication de vote.

M. Ronan Dantec. Le débat est important.

De manière extrêmement pertinente, Christine Lavarde a relevé que 200 millions à 250 millions d'euros avaient été sortis du fonds vert. Vu les chiffres que donne Mme la

ministre, c'est bien, en définitive, à peu près un tiers de l'argent qui a disparu! (*Mme la ministre fait un signe de dénégation.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1705.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-1770 et II-1879 rectifié.

(*Les amendements ne sont pas adoptés.*)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-1707 rectifié est présenté par MM. M. Weber et Gillé, Mmes Bonnefoy, Blatrix Contat et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Ouizille, Uzenat, Kanner, Michau et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

L'amendement n° II-1771 est présenté par MM. Dantec, Fernique, Benarroche et G. Blanc, Mme de Marco, MM. Dossus et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		2 200 000		2 200 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	2 200 000		2 200 000	
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	2 200 000	2 200 000	2 200 000	2 200 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Michaël Weber, pour présenter l'amendement n° II-1707 rectifié.

M. Michaël Weber. Nous connaissons tous et toutes l'utilité des conservatoires des espaces naturels sur les territoires.

Je rappelle qu'ils sont aujourd'hui le deuxième gestionnaire d'espaces naturels après l'État, avec plus de 270 000 hectares. Cet amendement vise à rehausser leurs moyens.

M. le président. La parole est à M. Ronan Dantec, pour présenter l'amendement n° II-1771.

M. Ronan Dantec. Je ne reviens pas sur le débat relatif aux enveloppes principales.

Nous parlons ici de 2 millions d'euros pour les conservatoires des espaces naturels, qui sont réellement en grande difficulté.

Il faut tout de même se rendre compte que, à budget constant, ils gèrent aujourd'hui 30 % d'espaces en plus. Ils bénéficient d'un certain nombre de recettes spécifiques, en vertu d'un dispositif assez compliqué lié aux activités nautiques. J'avais d'ailleurs déposé en première partie du PLF un amendement visant à accroître ce flux financier *via* un système technique assez complexe.

J'ignore, madame la rapporteure, si, sur ce point précis, l'alerte est arrivée jusqu'à vous. (*Sourires.*) Pour ce qui nous concerne, nous avons été fortement alertés par les administrateurs des conservatoires des espaces naturels ! Au-delà de nos débats généraux sur les grandes masses, je pense que ces 2 millions d'euros sont susceptibles de répondre aux difficultés spécifiques qu'ils rencontrent, notamment en raison de recettes en souffrance. Je rappelle qu'énormément de territoires bénéficient de leur action.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Je sollicite le retrait de cet amendement, la commission n'ayant pas reçu de demande en ce sens.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-1707 rectifié et II-1771.

(*Les amendements ne sont pas adoptés.*)

M. le président. L'amendement n° II-1706, présenté par MM. M. Weber et Gillé, Mmes Bonnefoy, Blatrix Contat et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Ouizille, Uzenat, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		3 000 000		3 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	3 000 000		3 000 000	
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Michaël Weber.

M. Michaël Weber. Il s'agit d'augmenter les crédits de l'Office national des forêts.

Je crois que tout le monde a conscience que l'Office est plus que jamais dans une situation très difficile, puisqu'il doit à la fois se financer sur l'exploitation forestière et assurer la transition des exploitations forestières au regard des changements climatiques à l'œuvre.

Dès lors, plutôt que de temporiser, voire de réduire les crédits de l'Office national des forêts, il faut absolument les majorer pour réussir cette transition de la gestion forestière en France.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. La commission sollicite le retrait de cet amendement, l'ONF relevant de la mission « Agriculture ».

Mme Dominique Estrosi Sassone. Exactement !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Même avis.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1706.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° II-25, présenté par Mme Lavarde, au nom de la commission des finances, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques		6 000 000		6 000 000
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL		6 000 000		6 000 000
SOLDE		- 6 000 000		- 6 000 000

La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Il s'agit là encore d'un amendement d'économie, mais d'une ampleur limitée : 6 millions d'euros.

Avant de le retirer, je voudrais m'assurer, madame la ministre, que cette économie figure bien parmi celles que vous avez identifiées. Elle concerne les associations subventionnées sur le programme « Prévention des risques ».

J'ai fait un petit tour sur les sites internet des associations mentionnées dans le projet annuel de performances (PAP). Franchement, on peut s'interroger sur le financement de l'association *Women Engage for a Common Future*, qui promeut l'écoféminisme. Je ne vois pas trop ce que cela a à voir avec la prévention des risques... (*M. Laurent Burgoa approuve.*)

C'est la raison pour laquelle je vous propose de supprimer les subventions accordées à ces associations.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Cette action de 6 millions d'euros va bien au-delà.

La première ligne de ce programme sert au financement de l'étude sur les perturbateurs endocriniens, qui a été confiée à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), à hauteur de 2 millions d'euros.

Je vous le dis très nettement, il me semble que la remise en cause de ces crédits, notamment de cette étude, n'est pas une bonne idée, *a fortiori* compte tenu de l'examen et du vote au Sénat d'une proposition de loi sur les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS).

Au-delà, pour ce qui concerne les subventions, 50 000 euros sont effectivement prévus pour aider un certain nombre d'associations à participer aux travaux de groupes de travail qui réfléchissent à tout ce qui contribue à la biodiversité, parce qu'elles n'ont tout simplement pas les moyens, contrairement à d'autres organisations, de se déplacer. Or elles font partie de ce que l'on appelle la « démocratie environnementale » et il paraît important qu'elles puissent elles aussi contribuer à ces travaux.

D'ailleurs, la présence des associations permet d'éviter, tout du moins de limiter, les risques de contentieux en raison de malentendus ou de difficultés quelconques. C'est d'ailleurs

vrai de n'importe quel sujet : plus vous intégrez les contributeurs « à l'intérieur », moins vous avez de contentieux « à l'extérieur ». (*Marques d'approbation sur des travées du groupe Les Républicains.*) Et nous savons tous ici combien coûte le contentieux et combien il retarde un certain nombre de projets.

Enfin, les financements des associations représentent, au total, 300 000 euros. On ne peut pas à la fois soutenir le mouvement associatif et, dans le même temps, réduire ses crédits à zéro.

J'émetts donc sur cet amendement un avis défavorable, et tranché.

M. le président. La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Cet amendement a été déposé avant la censure, donc personne ne le découvre.

Je suis désolée, madame la ministre, mais j'ai sous les yeux la maquette publiée, dont tout le monde peut disposer : les 7,7 millions d'euros, sur lesquels nous ne voulons prélever que 6 millions d'euros, sont exclusivement consacrés aux associations œuvrant dans les domaines de la santé, de l'environnement et de l'économie circulaire.

Et, au-delà du problème des associations que j'ai évoquées à l'instant, il s'agit de permettre leur participation aux instances de dialogue mises en place dans le cadre des filières REP ; or vous parlez de tout autre chose ! Je pourrais d'ailleurs dire beaucoup sur le fonctionnement de ces filières, mais nous n'en avons pas le temps ce soir.

Je maintiens donc cet amendement et invite mes collègues à le voter. (*Applaudissements sur des travées du groupe Les Républicains.*)

M. Laurent Burgoa. Bravo !

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Quelque chose me dit que je vais perdre sur cet amendement, mais je tiens à dire que ces 6 millions d'euros financent les actions de l'Anses dans le cadre du programme national de recherche sur les perturbateurs endocriniens, à hauteur de 2 millions d'euros ; les actions du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) dans le domaine du bruit ou encore de la pollution lumineuse, à hauteur de 1,3 million d'euros ; la subvention du Centre d'information sur le bruit (CidB), qui est également un organisme public.

Voilà déjà à quoi servent 4 millions d'euros de cette ligne ! J'ignore si la page 265 que vous venez de consulter est complète et exacte, mais je tiens à éclairer la représentation nationale avant son vote. Nous en tirerons ensuite les conclusions.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. On fait confiance à l'aveugle sur des milliards d'euros !

M. le président. La parole est à M. Yannick Jadot, pour explication de vote.

M. Yannick Jadot. Chers collègues, il est important qu'il y ait une part de financement de l'expertise citoyenne, y compris dans la construction des politiques publiques et dans la prise des décisions.

Il est certain que les industriels de la chimie n'ont pas besoin d'une subvention de l'État pour participer à une réunion qui concerne leur domaine. Des directions entières sont consacrées aux lobbies : cela s'appelle les « relations publiques ».

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Ce n'est pas le sujet !

M. Yannick Jadot. Mais un certain nombre d'associations, qui ont incontestablement une expertise, qui participent à l'alerte, qui participent à la construction de notre politique publique, ont besoin de financements publics. C'est de celles-là que nous parlons.

Prenons garde à ne pas tomber dans une sorte de démagogie, ... (*Sourires sur les travées des groupes Les Républicains et UC.*)

M. Laurent Burgoa. Et c'est un spécialiste qui parle !

M. Yannick Jadot. ... qui consisterait à délégitimer une association sur la base d'un intitulé. L'expertise citoyenne est importante, donnons-lui un peu d'argent !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-25.

(*L'amendement est adopté.*)

M. le président. Je suis saisi de cinq amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-2050 rectifié, présenté par Mme Varailas, MM. Basquin, Corbisez et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		1 030 000 000		1 030 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines	1 030 000 000		1 030 000 000	

Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	1 030 000 000	1 030 000 000	1 030 000 000	1 030 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Marie-Claude Varillas.

Mme Marie-Claude Varillas. Par cet amendement, nous proposons d'augmenter les financements publics pour soutenir l'électrification des véhicules, en portant les crédits à 2 milliards d'euros, tout en priorisant les ménages aux revenus les plus modestes.

Les véhicules électriques restent trop onéreux, c'est un fait. Le prix moyen d'un modèle électrique neuf est de 35 000 euros, contre 26 000 euros pour un véhicule thermique, avec un reste à charge total, notamment pour l'installation d'une borne de recharge, compris entre 10 000 et 40 000 euros.

Pour une citadine accessible, un ménage modeste doit, en moyenne, déboursier encore plus de 22 000 euros. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'Institute for Climate Economics (I4CE).

M. le président. L'amendement n° II-1785 rectifié, présenté par M. Jacquin, Mme Bonnefoy, M. Gillé, Mme Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		650 000 000		650 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines	650 000 000		650 000 000	
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	650 000 000	650 000 000	650 000 000	650 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Olivier Jacquin.

M. Olivier Jacquin. Je veux rappeler le mauvais calibrage du *leasing* social en 2024 : seulement 50 000 bénéficiaires ont pu profiter d'un effet d'aubaine, alors que près de 7 millions de véhicules ont été vendus cette année-là.

Aussi proposons-nous de remettre 650 millions d'euros pour un vrai *leasing* social, avec un meilleur ciblage sur les Français les plus modestes et ceux des zones rurales.

M. le président. L'amendement n° II-1622, présenté par MM. Fernique, Dantec, Benarroche et G. Blanc, Mme de Marco, MM. Dossus et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines	541 120 207		541 120 207	
Service public de l'énergie		541 120 207		541 120 207
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	541 120 207	541 120 207	541 120 207	541 120 207
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Nous sommes parvenus à un temps fort de ce débat budgétaire.

Les aides à l'acquisition de véhicules propres seraient divisées par trois – excusez du peu –, alors que l'on se prépare à l'interdiction de la vente de véhicules thermiques neufs, à l'échéance 2035. Nous avons l'obligation impérieuse d'agir pour la qualité de l'air, mais nous n'y sommes pas encore.

Je rappelle que Lyon et Paris ont interdit la circulation des véhicules Crit'Air dans les zones à faibles émissions (ZFE) depuis ce 1^{er} janvier.

Nous devrions, me semble-t-il, tirer les leçons de l'effet désastreux, à la fin de l'année 2023 du recul allemand sur le soutien à l'électromobilité. Il ne faudrait pas prendre le risque

d'un effondrement catastrophique, qui mettrait en péril l'atteinte de nos objectifs ainsi que la part de marché des véhicules électriques, qui est aujourd'hui de seulement 17 %.

Le contrat de filière a fixé un objectif beaucoup plus ambitieux pour 2030 : si ma mémoire est bonne, il s'agit de 66 %. Nous risquons donc de décrocher totalement de cette trajectoire.

Parmi les aides existantes, il y a la prime à la conversion (PAC). La suppression de cette prime pourrait avoir abouti, comme dégât collatéral, à vider de sa substance la loi dite Labbé du 5 avril 2024, dont j'étais le rapporteur, votée à l'unanimité au Sénat comme à l'Assemblée nationale, pour favoriser le réemploi des véhicules destinés à la PAC au service des mobilités durables et solidaires.

Il faut sans doute améliorer le caractère social des aides à l'électromobilité. En ce sens, le *leasing* social est un levier puissant pour aider et convaincre les milieux populaires à passer à l'électrique. C'est à mon sens bien plus important que d'aider les neuvième et dixième déciles à compléter leur parc automobile par un SUV électrique.

M. le président. L'amendement n° II-1885 rectifié *bis*, présenté par MM. Roux, Bilhac et Cabanel et Mmes Jouve et Pantel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		530 000 000		530 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines	530 000 000		530 000 000	
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	530 000 000	530 000 000	530 000 000	530 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Guylène Pantel.

Mme Guylène Pantel. Pour encourager la transition énergétique du parc automobile, le projet de loi de finances pour 2025 prévoyait de renforcer les malus sur les émissions de CO₂ applicables aux véhicules de tourisme.

En parallèle, le PLF prévoit de réduire à 970 millions d'euros les crédits des aides à l'achat de véhicules propres, contre 1,5 milliard d'euros l'an dernier, dans un contexte « de baisse de leur coût et de progression de leur part dans les ventes » selon l'exécutif. Or c'est faux : les ventes de voitures électriques ont connu un net recul, de 18 %, en octobre.

La réduction de ces crédits est donc un mauvais signal et une injonction contradictoire de la part du Gouvernement, si l'on en juge par les documents mis en consultation pour l'élaboration de la PPE. Le Gouvernement y fixe en effet l'objectif que, d'ici à 2030, deux tiers des voitures vendues soient électriques.

Le présent amendement vise à rétablir les crédits consacrés aux aides à l'acquisition de véhicules propres au niveau de ceux qui avaient été inscrits dans la loi de finances initiale de 2024. Il s'agit de rendre plus stable et plus lisible l'action publique en matière de verdissement du parc automobile.

M. le président. L'amendement n° II-1944, présenté par Mme Havet, M. Omar Oili, Mme Phinera-Horth, MM. Patriat, Buis et Buval, Mmes Cazebonne et Durantou, MM. Fouassin, Iacovelli, Kulimoetoke, Lemoyne et Lévrier, Mme Nadille, MM. Patient et Rambaud, Mme Ramia, M. Rohfritsch, Mme Schillinger et M. Théophile, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques		500 000 000		500 000 000
Énergie, climat et après-mines	500 000 000		500 000 000	
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Saïd Omar Oili.

M. Saïd Omar Oili. Cet amendement de ma collègue Nadège Havet vise à rendre plus visibles dans le projet de loi de finances les stratégies industrielles et énergétiques dans le secteur automobile.

L'exemple allemand illustre les conséquences dramatiques d'une baisse brutale des dispositifs de soutien à l'achat de véhicules électriques : effondrement des ventes, mise en péril de la chaîne de production, des sous-traitants et, *in fine*, de l'emploi. Les grandes puissances comme les États-Unis ont compris l'enjeu et soutiennent fortement l'offre et la demande pour préserver leur compétitivité et investir dans l'avenir.

En France, des avancées majeures ont été faites ces dernières années : ouvertures d'usines de batteries, recentrage du bonus écologique sur les véhicules produits en France et en Europe, signature d'un contrat stratégique de filière en mai 2024.

Cependant, la concurrence internationale reste féroce et la transition écologique exige une planification budgétaire fiable et concertée. Le soutien budgétaire au secteur devra naturellement être adapté à mesure que les coûts des véhicules électriques diminueront, mais cela doit se faire de manière progressive, en concertation avec les industriels. Une

décision brutale et procyclique mettrait en péril une filière stratégique pour notre économie et notre souveraineté industrielle.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Ces amendements sont incompatibles avec l'état de nos finances publiques. Ils sont surtout incompatibles avec un amendement que nous avons voté précédemment visant à diminuer les crédits.

J'entends que la baisse des crédits sera contrebalancée par un recours aux certificats d'économies d'énergie (C2E). Comme je l'ai déjà dit, il va falloir repenser les actions et choisir celles d'entre elles que l'on souhaite financer *via* ces certificats.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Le Gouvernement émet un avis défavorable sur ces amendements, compte tenu de la politique d'économies budgétaires dans laquelle nous sommes engagés.

Cependant, force est de constater que cette ligne budgétaire est celle sur laquelle l'effort le plus important a été réalisé. Pour être précise, alors que nous devrions terminer l'année en ayant consommé quelque 1,8 milliard d'euros, nous partons sur un budget pour l'année à venir de l'ordre de 700 millions d'euros.

Le décret sur les bonus a été publié. Nous ne sommes pas en services votés : les aides, c'est un point important, étaient applicables dès le premier jour de l'année.

Nous allons effectivement mettre à contribution les certificats d'économies d'énergie en complément, en gardant bien à l'esprit que l'industrie automobile est en souffrance et qu'il faut accompagner sa décarbonation. Je rappelle que l'on compte 50 % de véhicules électriques en Chine et 90 % en Norvège. Le passage à l'électrique est donc possible ; manifestement, c'est le sens de l'histoire. Si nous ne sommes pas au rendez-vous, d'autres le seront à notre place.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-2050 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1785 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1622.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1885 rectifié *bis*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1944.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-283, présenté par M. Jacquin, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines	10 000 000		10 000 000	
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		10 000 000		10 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Simon Uzenat, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

M. Simon Uzenat, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Cet amendement a été déposé par Olivier Jacquin, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

Il vise à allouer 10 millions d'euros supplémentaires en autorisations d'engagement et en crédits de paiement afin d'élargir le champ d'application des aides au verdissement des véhicules. Il s'agit de rétablir, d'une part, l'éligibilité des véhicules électriques d'occasion au bonus écologique, de l'autre, celle des véhicules dits intermédiaires à l'ensemble des aides à l'acquisition de véhicules propres.

Alors qu'environ 80 % des Français achètent leur véhicule d'occasion et que le coût demeure le principal frein à l'achat d'un véhicule électrique, un décret de 2024, madame la ministre, a supprimé la possibilité de bénéficier du bonus écologique pour l'achat de ce type de véhicule. Cet amendement vise donc à rétablir cette éligibilité.

Par ailleurs, il convient d'encourager la diffusion des véhicules légers intermédiaires, situés entre les deux véhicules de référence que sont le vélo et la voiture. Il s'agit d'une solution de déplacement peu onéreuse pour les trajets du quotidien, notamment en zone rurale et pour les personnes touchées par la précarité en matière de mobilité.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. La commission émet un avis défavorable sur cet amendement en raison de l'état de nos finances publiques.

Vous mettez en lumière un sujet qui a été bien documenté dans un rapport sur le plan de relance. Il montrait qu'en ouvrant de tels crédits, on ne permettait aux ménages les plus modestes ni d'entreprendre la rénovation thermique de leur logement ni de changer de véhicule, car une voiture neuve reste beaucoup trop onéreuse malgré les aides existantes. C'était le cas même quand il était possible de cumuler un bonus et une prime à la conversion.

Vous avez raison sur un point : nous avons besoin d'un marché des véhicules neufs, pour les ménages aisés ou pour les entreprises, et d'un marché secondaire, pour les ménages les plus modestes. Les véhicules d'occasion restent toutefois trop coûteux au regard des revenus de cette dernière catégorie. C'est pourquoi nous avons, dans le passé, permis aux ménages modestes d'accéder à des véhicules dits propres, mais d'occasion.

Madame la ministre, au-delà de cet amendement, la question est de savoir si le C2E comprendra des dispositifs spécifiques pour les ménages modestes, afin qu'ils puissent acheter des véhicules d'occasion. La transition du parc automobile ne doit pas se faire uniquement avec des véhicules neufs. Il faut améliorer l'ensemble des véhicules qui roulent.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Nous allons examiner quatre amendements concernant le rétrofit, les véhicules d'occasion ou les quadricycles à moteur, autant de leviers intéressants pour compléter les mesures d'accompagnement existantes pour l'achat de véhicules neufs.

Vous avez raison de rappeler que seuls 15 % des Français achètent des véhicules neufs, la plus grande part des achats étant le fait des entreprises.

Les dispositions de cet amendement ne sont pas d'ordre législatif : elles relèvent du paramétrique réglementaire. Je suis disposée à travailler avec vous, non pas sur la trajectoire pour 2025, qui est d'ores et déjà annoncée, mais sur les certificats d'économies d'énergie et sur la trajectoire pour 2026, de façon à y intégrer ces dispositifs. Nous allons très vite commencer à travailler sur cette maquette budgétaire pour gagner du temps, car le budget pour 2026, vous l'avez tous compris, ne sera pas très simple non plus.

L'enjeu, c'est l'accompagnement des personnes qui vivent en milieu rural, pour lesquelles le *leasing* fonctionnait très bien, comme nous avons tous pu le constater. Toutefois, ce dispositif ne permet pas de parvenir au nombre d'accompagnements dont nous avons concrètement besoin sur le reste du territoire. Il faut donc trouver d'autres leviers.

Pour ces raisons, le Gouvernement émet un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Simon Uzenat, pour explication de vote.

M. Simon Uzenat. Je remercie Mme la rapporteure de ses propos ; nous sommes évidemment en phase.

Les travaux de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, commission dont M. le ministre Tabarot faisait encore partie très récemment (*Sourires.*), témoignent de l'unanimité sur ce sujet au sein de la Haute Assemblée.

Je vous invite évidemment, mes chers collègues, à voter cet amendement. Nous aurons tout loisir ensuite, lors de la réunion de la commission mixte paritaire, d'appréhender en détail les ajustements nécessaires. Pour l'heure, il faut envoyer un signal très clair à l'occasion de l'adoption du projet de loi de finances.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-283.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1784, présenté par M. Jacquin, Mme Bonnefoy, M. Gillé, Mme Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				

Énergie, climat et après-mines	10 000 000		10 000 000	
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		10 000 000		10 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Olivier Jacquin.

M. Olivier Jacquin. Je rappelle que l'Ademe a créé, en 2024, un intéressant écoscore. Cet amendement vise à le renforcer sérieusement et à le rendre encore plus crédible.

L'écoscore constitue désormais l'un des critères d'éligibilité aux dispositifs d'aide à l'acquisition de véhicules propres. Il convient de mieux moduler le niveau des subventions et de véritablement prendre en compte le poids des véhicules, qui détermine leur efficacité énergétique. Enfin, l'écoscore doit aussi être utilisé pour les véhicules lourds, les poids lourds et les bus.

Je précise que l'adoption de cet amendement peu coûteux permettrait d'optimiser la dépense publique.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Je remercie M. Jacquin de rendre hommage à l'écoscore, dont j'avais défendu la cause en décembre 2022. À l'époque, le Gouvernement était contre ; un an plus tard, il l'a mis en œuvre.

Aujourd'hui, vous proposez une évolution des modalités et de l'utilisation du dispositif. Or les règles d'attribution du bonus sont d'ordre réglementaire et ne relèvent pas du projet de loi de finances. D'autres pistes sont intéressantes pour mieux cibler les aides publiques, comme l'a souligné Mme la ministre.

La commission demande donc le retrait de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Le Gouvernement émet également un avis défavorable. Non pas que votre proposition ne soit pas intéressante, mais il s'agit surtout de vous rassurer : nous n'avons pas besoin de 10 millions d'euros pour appliquer l'écoscore aux véhicules lourds.

L'évolution que vous proposez ne serait pas financée par l'enveloppe Électrification. C'est l'administration et les experts de l'Ademe – tiens donc ! – qui ont mis au point l'écoscore.

Nous allons étendre ce dispositif aux véhicules lourds. Je rappelle que le poids est d'ores et déjà bien pris en compte dans le calcul de l'écoscore.

En ce qui concerne la modulation, nous sommes plus vigilants. L'un des enjeux est de bien faire le départ entre des véhicules dont l'empreinte environnementale ne dépasse pas un certain niveau, comme on le fait pour les émissions de CO₂ exprimées en grammes par kilomètre en fonction du véhicule, et ceux qui, par le *sourcing* de leurs matières premières, la manière dont ils sont assemblés et la base électrique sur lesquels ils sont construits, ont évidemment un faible score environnemental.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1784.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-1946 est présenté par Mme Havet, M. Omar Oili, Mme Phinera-Horth, MM. Patriat, Buis et Buval, Mmes Cazebonne et Duranton, MM. Fouassin, Iacovelli, Kulimoetoke, Lemoyne et Lévrier, Mme Nadille, MM. Patient et Rambaud, Mme Ramia, M. Rohfritsch, Mme Schillinger et M. Théophile.

L'amendement n° II-2000 rectifié est présenté par Mmes Berthet et Belrhiti, M. Cadec, Mmes Dumont, Gosselin et Joseph et M. Panunzi.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				

Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines	6 000 000		6 000 000	
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		6 000 000		6 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Saïd Omar Oili, pour présenter l'amendement n° II-1946.

M. Saïd Omar Oili. Cet amendement de ma collègue Nadège Havet vise à renforcer la prime au rétrofit, une solution essentielle pour accélérer la transition écologique de notre parc automobile.

Alors que la réglementation européenne prévoit la fin des véhicules thermiques en 2035, il est impératif de verdier rapidement les 40 millions de véhicules en circulation en France, dont moins de 3 % sont équipés de motorisation électrique. Selon l'Ademe, en une décennie d'utilisation, un véhicule rétrofité réduit les émissions à effet de serre d'au moins 50 % de plus qu'un véhicule neuf.

En France, la filière du rétrofit a su se restructurer rapidement grâce à des partenaires, aussi bien des start-up, des grands constructeurs que des industriels de référence. Pourtant, la prime au rétrofit demeure nettement inférieure à celle qui est attribuée pour l'achat d'un véhicule électrique neuf *via* le bonus écologique et la prime à la conversion.

Cette différence, qui peut atteindre 7 000 euros, freine l'adoption du rétrofit par les ménages, les entreprises et les collectivités locales. L'État doit jouer son rôle de prescripteur en alignant le montant de la prime au rétrofit sur celui du bonus et de la prime à la conversion et en rendant les véhicules lourds éligibles à cette même prime. Une telle mesure compléterait le plan rétrofit annoncé en avril 2023 et renforcerait la cohérence de notre stratégie en faveur de transports durables.

M. le président. La parole est à Mme Béatrice Gosselin, pour présenter l'amendement n° II-2000 rectifié.

Mme Béatrice Gosselin. Il est défendu !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. La commission demande le retrait de ces amendements, qui visent à aligner la prime au rétrofit sur le montant cumulé du bonus et de la prime à la conversion. Or la prime à la conversion a été supprimée ; quant au bonus, son montant a été réduit. En fait, votre dispositif ne fonctionne plus !

M. le président. Monsieur Omar Oili, l'amendement n° II-1946 est-il maintenu ?

M. Saïd Omar Oili. Non, je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-1946 est retiré.

Madame Gosselin, l'amendement n° II-2000 rectifié est-il maintenu ?

Mme Béatrice Gosselin. Non, je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-2000 rectifié est retiré.

Je suis saisi de cinq amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1610, présenté par MM. Fernique, Dantec, Benarroche et G. Blanc, Mme de Marco, MM. Dossus et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Plan vélo 2023-2027

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		250 000 000		250 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Plan vélo 2023-2027	250 000 000		250 000 000	
TOTAL	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Cet amendement concerne le plan Vélo et marche 2023-2027, qui faisait partie des programmes sacrifiés dans le PLF de Michel Barnier.

Je rappelle que l'État s'était engagé à mobiliser 250 millions d'euros chaque année en faveur de ce plan et à doubler le nombre de kilomètres d'aménagements cyclables sécurisés en France d'ici à 2030. Or la version initiale du PLF avait mis un coup d'arrêt brutal à cette dynamique. Aucune nouvelle autorisation d'engagement n'était prévue en 2025.

L'amendement n° II-2037, qui est en discussion commune, vise à maintenir l'engagement annuel de 250 millions d'euros.

Les récentes négociations budgétaires ont permis d'évoluer sur cette question. Nous avons enfin compris que les 50 millions d'euros d'autorisations d'engagement que le Premier ministre a clairement annoncés devant le Sénat la semaine dernière étaient inclus dans les 150 millions d'euros nouveaux pour abonder le fonds vert, que nous avons votés précédemment. Je retire donc l'amendement n° II-2037, qui est satisfait, mais je maintiens l'amendement n° II-1610, afin de rappeler à l'État ses engagements pluriannuels.

M. le président. L'amendement n° II-2037 est retiré.

L'amendement n° II-2049, présenté par Mme Varailas, MM. Corbisez, Basquin et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	250 000 000		250 000 000	

Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines		250 000 000		250 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Marie-Claude Varailas.

Mme Marie-Claude Varailas. Les efforts récents ne doivent pas nous faire oublier que la part modale du vélo, tous trajets confondus, s'élève en France à moins de 3 %. Ce taux est deux fois plus faible que la moyenne des pays de l'Union européenne, qui est de 7 %.

Le soutien au vélo est primordial pour agir contre le dérèglement climatique. Nos investissements sont donc essentiels. L'Ademe préconise un budget de 30 euros par habitant et par an pour le plan Vélo, soit un investissement total de 2,5 milliards d'euros à l'échelle nationale d'ici

à 2027. C'est ce vers quoi nous voulons tendre avec cet amendement, qui vise à prévoir 250 millions d'euros de crédits supplémentaires.

M. le président. L'amendement n° II-1782, présenté par M. Jacquin, Mme Bonnefoy, M. Gillé, Mme Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	250 000 000		50 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				

Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		250 000 000		50 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	250 000 000	250 000 000	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0		0	

M. le président. La parole est à M. Simon Uzenat.

M. Simon Uzenat. Beaucoup a déjà été dit par notre collègue Jacques Fernique.

Je reviendrai pour ma part sur le gel de la septième édition de l'appel à projets « Aménagements cyclables », madame la ministre. Des engagements avaient été pris, mais nous avons le sentiment, même si quelques promesses ont été faites, que le Gouvernement a la tentation, au-delà de la question des équilibres comptables et budgétaires, de mettre un coup d'arrêt, définitif peut-être, aux projets en matière de mobilité active, qu'il s'agisse de la marche ou du vélo.

Pourriez-vous, au-delà de la question des chiffres, nous donner des perspectives claires et préciser les engagements opérationnels du Gouvernement pour soutenir le développement des mobilités actives sur tous nos territoires, en appui des collectivités ?

M. le président. L'amendement n° II-1783, présenté par M. Jacquin, Mme Bonnefoy, M. Gillé, Mme Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	105 000 000		25 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		105 000 000		25 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	105 000 000	105 000 000	25 000 000	25 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Olivier Jacquin.

M. Olivier Jacquin. Cet amendement vise à revenir sur l'appel à projets « Aménagements cyclables » de 2024, qui a été suspendu en cours d'année. Les 400 collectivités territoriales qui avaient déposé un dossier de candidature en mars dernier n'ont jamais obtenu de réponse.

Cet amendement tend donc à prévoir 105 millions d'euros pour répondre à ces collectivités, dont le projet a été arrêté.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. Le Gouvernement ayant confirmé les 50 millions d'euros supplémentaires, comme l'avait annoncé le Premier ministre, il nous semble difficile, en l'état de nos finances publiques, d'aller au-delà. La commission émet donc un avis défavorable sur ces amendements en discussion commune.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Tabarot, ministre. Le plan Vélo et marche a permis de soutenir plus de 1 200 projets d'aménagements cyclables, vous l'avez rappelé, dans plus de 700 territoires. Il a joué un rôle d'accélérateur partout en France métropolitaine et dans les outre-mer.

Le Premier ministre, ici même, mercredi dernier, a consacré 50 millions d'euros au plan Vélo et marche. L'abandonnement du fonds vert, que vous avez voté précédemment en adoptant l'amendement gouvernemental, permettra de poursuivre le soutien aux collectivités locales.

Comme vous l'avez enfin compris, cette mesure ne fait pas partie du programme 203. Aussi, je prie les auteurs des amendements n^{os} II-1610, II-2049, II-1782 et II-1783 de bien vouloir les retirer ; à défaut, j'émettrai un avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n^o II-1610.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n^o II-2049.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n^o II-1782.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n^o II-1783.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n^o II-1795, présenté par M. Devinaz, Mme Bonnefoy, M. Gillé, Mme Bélim, MM. Fagnen, Jacquin, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds national de promotion des carburants d'aviation durables

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		200 000 000		200 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				

Fonds national de promotion des carburants d'aviation durables	200 000 000		200 000 000	
TOTAL	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Florence Blatrix Contat.

Mme Florence Blatrix Contat. Cet amendement de mon collègue Gilbert-Luc Devinaz vise à créer un fonds national de promotion des carburants d'aviation durables de 200 millions d'euros afin de permettre à la France de jouer un rôle majeur dans la décarbonation du secteur aérien.

Les carburants d'aviation durables pourraient, avec les technologies actuelles, réduire d'au moins 70 % les émissions de CO₂ des avions. Ils constituent le principal levier de décarbonation du secteur aérien.

Pour contribuer à leur massification, le règlement européen du 13 octobre 2023 impose une hausse croissante dans le temps du taux de carburants d'aviation durables dans les volumes mis à disposition par les aéroports de l'Union européenne, jusqu'à atteindre 70 % en 2050. Toutefois, si les technologies de production de ces carburants se développent, leur surcoût est significatif : ils sont de trois à dix fois plus onéreux.

La France fait face à des concurrents tels que la Chine, Singapour, les États-Unis, qui se positionnent d'ores et déjà sur ce marché en ayant de véritables avantages concurrentiels.

Par conséquent, il est essentiel de rapidement se positionner afin de ne pas manquer l'amorçage d'une filière qui sera également créatrice de valeur pour le monde agricole, au moment où la France entend engager une réindustrialisation verte.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Vincent Capo-Canellas, rapporteur spécial. J'ai participé avec Gilbert-Luc Devinaz à une mission d'information, dont il était le président et moi le rapporteur, sur ce type de question. Je partage donc sa préoccupation.

Le développement de la production de carburants d'aviation durables est un enjeu majeur pour réussir la décarbonation du transport aérien.

Vous l'avez rappelé, un fonds de 200 millions d'euros est déjà prévu dans le cadre du plan France 2030. M. le ministre des transports l'a rappelé, nous avons adopté, lors de l'examen de la première partie du projet de loi de finances, un amendement, dont j'étais l'auteur et qui avait recueilli l'avis favorable du Gouvernement, visant à créer un crédit d'impôt en faveur de l'incorporation de carburants d'aviation durables.

Sans doute faudra-t-il aller plus loin ; toutefois, dans le contexte budgétaire actuel, cet effort me paraît déjà significatif. Je demande donc – malheureusement – le retrait de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Tabarot, ministre. Je souscris à 100 % à l'avis du rapporteur Capo-Canellas et, comme lui, je demande le retrait de cet amendement.

M. le président. Madame Blatrix Contat, l'amendement n° II-1795 est-il maintenu ?

Mme Florence Blatrix Contat. Oui, monsieur le président.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1795.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-2051, présenté par M. Basquin, Mme Varailles, M. Corbisez et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Recherche pour la décarbonation du transport aérien

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		1 000 000		1 000 000

Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Recherche pour la décarbonation du transport aérien	1 000 000		1 000 000	
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Marie-Claude Varailles.

Mme Marie-Claude Varailles. Parmi les acteurs qui sont en mesure de travailler sur la décarbonation de l'aviation, l'Ademe peut contribuer à financer des programmes de recherche. C'est pourquoi nous souhaitons nous appuyer sur cette agence pour financer des projets innovants et ainsi pouvoir fournir à terme des carburants alternatifs moins polluants, qui permettront au secteur de réduire ses émissions.

Notre amendement est relativement modeste, puisqu'il vise à ajouter 1 million d'euros. Toutefois, nous invitons le Gouvernement à faire davantage et à inciter les entreprises françaises et européennes à faire des efforts en la matière.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Vincent Capo-Canellas, rapporteur spécial. Je comprends ici aussi le souhait de financer la recherche sur la décarbonation, en particulier sur les carburants.

La recherche en matière aéronautique relève du Corac, le Conseil pour la recherche aéronautique civile. Cette instance réunit les pouvoirs publics, les industriels, le monde de la recherche, afin de trouver les bonnes programmations.

Confier une nouvelle casquette à l'Ademe, qui est parfois critiquée, car elle fait beaucoup de choses, pour ne pas dire trop de choses, selon certains, serait source de confusion.

Nous avons voté précédemment les crédits du Corac, mais il faudra que l'on y revienne, car il importe davantage d'augmenter son financement que de créer un nouveau système avec l'Ademe.

Je demande donc le retrait de cet amendement ; à défaut, j'émettrai un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Tabarot, ministre. Même avis que le rapporteur spécial, sur l'amendement et sur le Corac.

M. le président. Madame Varailles, l'amendement n° II-2051 est-il maintenu ?

Mme Marie-Claude Varailles. Non, je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-2051 est retiré.

L'amendement n° II-2060 rectifié, présenté par MM. Mérillou, Gillé et Redon-Sarrazy, Mme G. Jourda, MM. Montaugé, M. Weber, Temal, Ros, Pla et Devinaz et Mme Conway-Mouret, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	130 000 000		130 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		130 000 000		130 000 000

Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	130 000 000	130 000 000	130 000 000	130 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Serge Mérimou.

M. Serge Mérimou. Pour ma part, j'évoquerai les ponts routiers.

Cet amendement vise à la création d'un fonds d'aide aux collectivités territoriales pour la réfection et l'entretien des ponts, doté de 130 millions d'euros pour l'exercice budgétaire 2025. Il s'agit là d'une réponse nécessaire aux besoins des territoires, conformément aux recommandations de la mission d'information sénatoriale sur la sécurité des ponts, publiée en 2019.

Le constat est accablant : entre 30 000 et 35 000 ponts en France présentent des défauts structurels graves ; 4 % de ces ponts sont dans un état critique et présentent un réel danger d'effondrement. Nous faisons courir un véritable danger à nos concitoyens.

Des effondrements tels que celui du pont Morandi à Gênes en 2018, qui a coûté la vie à quarante-trois personnes, ou plus récemment d'un pont en France, ne peuvent pas se reproduire.

Aujourd'hui, 90 % des ponts routiers sont gérés par les collectivités territoriales, mais celles-ci, asphyxiées par la baisse de leurs dotations, peinent à entretenir ces infrastructures.

En 2021, le budget annuel pour aider les collectivités territoriales s'élevait à seulement 40 millions d'euros, ce qui était nettement insuffisant. À ce rythme, le nombre de ponts en mauvais état pourrait doubler d'ici à dix ans.

Qu'en est-il du programme national Ponts travaux, géré par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, qui allait jusqu'à 2025.

Le fonds de 130 millions d'euros, dont l'amendement tend à prévoir la création, permettra de réaliser un diagnostic systématique des ponts et de procéder à des interventions ciblées pour stopper leur dégradation. Ce n'est pas du luxe, c'est une obligation de sécurité publique.

Mes chers collègues, ne laissons pas nos ponts devenir des symboles de l'inaction ; n'attendons pas un nouveau drame humain pour réagir.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. Monsieur le président, mes chers collègues, je suis particulièrement sensible à la sécurité des ponts et à leur entretien. Sous ma présidence, notre commission de l'aménagement du territoire et du

développement durable a constitué une mission d'information sur la sécurité des ponts, qui a préconisé la création d'un fonds de ce type, avec un financement comparable.

De fait, nos ponts sont dans une situation extrêmement préoccupante. Notre commission en avait dénombré 35 000 en mauvais état. Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement en a lui-même expertisé 4 000 et a estimé que 940 d'entre eux menaçaient de s'effondrer.

Je partage donc votre constat et votre préoccupation. Mais je vois que les crédits du programme national Ponts ne sont pas consommés. C'est un vrai sujet d'étonnement, et je m'en suis ouvert au directeur général de cet organisme. La cause en est sans doute que les collectivités territoriales ne sont pas encore assez sensibilisées aux dispositifs qu'offre le Cerema.

Le rapporteur spécial Vincent Capo-Canellas a annoncé qu'il mènerait une mission sur ce sujet dans l'année. Il y a un vrai problème, en effet. Les capacités de financement du Cerema en matière de rénovation de ponts ne sont pas suffisamment connues. De plus, les dossiers à remplir sont trop complexes pour les petites collectivités territoriales. Je compte donc beaucoup sur le futur rapport de Vincent Capo-Canellas et je demande l'avis du Gouvernement sur cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Tabarot, ministre. Le Gouvernement a lancé le programme national Ponts pour aider les petites communes. Ses crédits dépassent largement les 40 millions d'euros que vous citez et qui correspondent à la phase d'amorçage. Aujourd'hui, le montant total consacré au plan est de 110 millions d'euros. Sa gestion a été confiée au Cerema.

Une large partie des dépenses a été consacrée au recensement et à l'évaluation de nos quelque 64 000 ouvrages d'art. C'est sur cette base que sont ensuite menées les études préalables aux travaux. La moitié des 110 millions d'euros sont consacrés à des subventions pour travaux de réparation. Le montant des subventions accordées à ce jour est de 18 millions d'euros. Un comité d'attribution de subventions instruit tous les dossiers.

Le dispositif monte en puissance et, à ce jour, aucun dossier n'est bloqué faute de crédits. Le Gouvernement a donc émis un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Jean-François Longeot, pour explication de vote.

M. Jean-François Longeot. Je ne critique pas cet amendement, mais souligne que les crédits actuels ne sont pas consommés. Le Cerema fait un travail extraordinaire. Une mission de notre commission de l'aménagement du territoire et du développement durable a montré que nombre de collectivités territoriales ont pris en compte les recommandations de cet organisme. Le problème est plutôt que personne ne sait à qui s'adresser pour débloquer les fonds. Nul besoin de crédits supplémentaires donc, il suffit de maintenir et pérenniser les montants actuels.

On ne peut pas dire que nous n'avons pas de moyens pour réparer nos ponts. Le Cerema emploie de vrais professionnels, qui savent analyser la structure d'un ouvrage, dire ce qu'il faut faire et accompagner financièrement la rénovation. Dans le Doubs, cet organisme accompagne les collectivités territoriales de manière satisfaisante.

M. le président. La parole est à M. Jean-François Husson, pour explication de vote.

M. Jean-François Husson. Je souligne à mon tour la qualité du travail du Cerema. Néanmoins, l'étude quatre saisons retarde grandement les projets. Comme avec la covid-19, quand il y a des urgences, il faut pouvoir aller plus vite.

Puisqu'un rapport est en préparation, j'invite à remettre en cause le plafond des subventions. Dans la Meurthe-et-Moselle, par exemple, j'ai eu à connaître d'un projet de rénovation d'un pont communal qui coûtait 2,5 millions

d'euros hors taxes. Comme le plafond des aides du Cerema est de 500 000 euros, il fallait faire adopter par le conseil municipal un emprunt de plus de 2 millions d'euros. Même sur vingt-cinq ou trente-cinq ans, cela peut faire tousser !

M. le président. La parole est à M. Michaël Weber, pour explication de vote.

M. Michaël Weber. Sans surprise, je soutiendrai cet amendement de Serge Mérillou. Peut-être que le Cerema n'est pas suffisamment connu, mais Jean-François Husson a raison, le vrai problème est le plafonnement des aides. Beaucoup de collectivités territoriales n'arrivent pas à trouver les financements nécessaires pour faire face à ces investissements pourtant indispensables. Nous devons donc maintenir les crédits actuels, certes, mais aussi revoir le plafonnement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-2060 rectifié.

(Après une épreuve à main levée déclarée douteuse par le bureau, le Sénat, par assis et levé, n'adopte pas l'amendement.)

M. le président. L'amendement n° II-1617, présenté par MM. Fernique, Dantec, Benarroche et G. Blanc, Mme de Marco, MM. Dossus et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	108 000 000		108 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines		108 000 000		108 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	108 000 000	108 000 000	108 000 000	108 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Cet amendement vise à souligner la nécessité de mettre en place un programme substantiel pour aider les collectivités territoriales à verdir leurs flottes de bus.

Actuellement, seuls 8 % des véhicules ont des moteurs électriques ou à hydrogène. C'est un progrès, puisque cette proportion était de 4 % il y a deux ans.

Cette transition est nécessaire. Déjà, les agglomérations de plus de 250 000 habitants doivent renouveler leur flotte en respectant une proportion de 50 % de véhicules électriques, et l'Europe envisage de porter ce taux à 100 % dès 2030. L'État doit donc accompagner les collectivités territoriales. Cet amendement vise à prévoir une aide de 100 000 euros par bus.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. Un amendement de la commission des finances a déjà pour objet d'affecter 250 millions d'euros du produit des mises aux enchères des quotas carbone aux autorités organisatrices de la mobilité (AOM). Et nous avons voté un versement mobilité régional, dont nous espérons la pérennité, ainsi qu'un versement mobilité additionnel pour les services express régionaux métropolitains (Serm).

Pour ces raisons, la commission demande le retrait de cet amendement ; à défaut, elle émettra un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Tabarot, ministre. Le verdissement des flottes de bus est un enjeu essentiel, mais la mobilisation des certificats d'économie d'énergie est une meilleure manière d'atteindre cet objectif. Par arrêté du 30 décembre 2024, nous avons créé une bonification de facteur 4 au forfait C2E pour soutenir financièrement l'achat, la location longue durée et le retrofit

électrique des autobus et autocars. Ce soutien représente de 35 000 à 98 000 euros par véhicule. Cette mesure réglementaire est d'ores et déjà effective et permet de couvrir de manière substantielle le surcoût total occasionné par l'équipement en nouveaux bus électriques.

Le Gouvernement demande donc le retrait de cet amendement ; à défaut, il émettra un avis défavorable.

M. le président. Monsieur Fernique, l'amendement n° II-1617 est-il maintenu ?

M. Jacques Fernique. Oui, monsieur le président. J'ai bien entendu le rapporteur, mais quelle garantie avons-nous que les propositions du Sénat soient adoptées ? Je viens d'entendre que notre nouveau ministre n'évoquait que les C2E... Il est donc utile de maintenir ma proposition.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1617.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1786, présenté par M. Jacquin, Mme Bonnefoy, M. Gillé, Mme Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	20 000 000		20 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		20 000 000		20 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Olivier Jacquin.

M. Olivier Jacquin. Cet amendement est défendu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. La commission demande le retrait de cet amendement ; à défaut, elle émettra un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Tabarot, ministre. Même avis.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1786.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-284, présenté par M. Jacquin, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	50 000		50 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		50 000		50 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	50 000	50 000	50 000	50 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Olivier Jacquin, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Le rapport d'information n° 65 (2024-2025) de la commission des finances sur la préparation de l'échéance des contrats de concessions autoroutières s'est concentré sur les investissements dits de seconde génération des sociétés concessionnaires d'autoroutes (SCA). Il s'agit d'opérations d'investissement prévues par les contrats et financées par les recettes tarifaires, mais n'ayant pas encore été réalisées.

Cet amendement vise à recommander aux services de l'État de mener une étude approfondie pour recenser ces investissements. Ce travail a été entamé par l'Autorité de régulation des transports (ART), mais il faut l'affiner.

Cet amendement tend aussi à recommander à l'État d'identifier les investissements qui demeurent pertinents. Pour ceux qui ne le seraient plus, et qui généreraient donc

un avantage financier injustifié pour les SCA, nous l'invitons à mener une réflexion sur leur remplacement par des investissements en lien avec la transition écologique.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. Il s'agit sans doute d'un amendement d'appel, car notre commission des finances a déjà mis le doigt sur cette question des investissements de seconde génération, qui sont extrêmement importants.

Nous demandons que l'État joue pleinement son rôle. Il doit établir la liste desdits investissements et négocier avec les SCA dont la concession vient à terme pour faire en sorte que ces investissements soient pris en compte et compensés.

Nous sommes d'accord, me semble-t-il. Il n'est pas nécessaire de voter une subvention spécifique pour que le ministère fasse un rapport. Si, à chaque fois que nous demandons un rapport au ministère, nous lui donnons 50 000 euros... *(Sourires.)*

La commission demande le retrait de cet amendement ; à défaut, elle émettra un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Tabarot, ministre. Je souscris à l'analyse qui vient d'être rappelée par le sénateur Jacquin, et dont la paternité revient au sénateur Maurey.

Vous demandez à l'État d'engager trois actions : finaliser le travail de recensement des investissements dits de seconde génération, identifier ceux qui correspondent à une obligation contractuelle des SCA et identifier des opérations qui ne seraient pas réalisables et qui pourraient être remplacées par des investissements contribuant à la transition énergétique. Vous voyez, monsieur le sénateur Maurey, que j'ai bien lu votre rapport ! (*Sourires.*)

J'ai demandé que ces travaux, déjà engagés, soient accélérés, car je pense aussi qu'il faut aller vite : la fin des concessions approche. Il n'est pas nécessaire de faire appel à des prestataires externes, les fonctionnaires de mon administration disposent des compétences nécessaires.

Le Gouvernement demande donc le retrait de cet amendement ; à défaut, il émettra un avis défavorable.

M. le président. Monsieur Jacquin, l'amendement n° II-284 est-il maintenu ?

M. Olivier Jacquin. Non, je le retire, monsieur le président. Déjà, en commission, le ministre avait signalé qu'il prenait cette question en compte.

M. le président. L'amendement n° II-284 est retiré.

L'amendement n° II-1788, présenté par M. Jacquin, Mme Bonnefoy, M. Gillé, Mme Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques	15 000 000		15 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		15 000 000		15 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Olivier Jacquin.

M. Olivier Jacquin. Le présent amendement vise à allouer 15 millions d'euros supplémentaires à l'action n° 12 du programme 181, « Prévention des risques », afin de poursuivre la dynamique impulsée par l'appel à projets

eXtrême Défi lancé en 2022 par l'Ademe pour soutenir le développement de la filière industrielle des véhicules intermédiaires.

Cette catégorie, rassemblant les véhicules routiers légers situés entre les deux véhicules de référence que sont le vélo et la voiture, n'est pas assez connue.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Lancer le développement de nouveaux prototypes, alors même que ceux qui ont été conçus n'ont toujours pas roulé ni été testés, paraît quelque peu contradictoire.

Surtout, à force de toujours lancer des appels à projets, on ne permet pas à une filière de commencer à voler de ses propres ailes, sans subventions publiques. Attendons de voir si les véhicules qui ont été retenus dans la première vague de projets trouvent leur place parmi tous les véhicules légers intermédiaires. Nous déciderons alors s'il faut lancer un nouvel appel à projets.

La commission demande le retrait de cet amendement ; à défaut, elle émettra un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Je souligne l'intérêt du dispositif eXtrême Défi. Le but est de renverser les choses, en cherchant le véhicule décarboné à moins de 10 000 euros, qui corresponde aux besoins et aux usages des consommateurs.

Cet appel à projets continue pendant toute l'année 2025, comme l'a dit Mme la rapporteure. Nous en tirerons les conclusions à la fin de l'année pour décider ce qui doit être fait dans les années suivantes.

M. Olivier Jacquin. Je retire mon amendement !

M. le président. L'amendement n° II-1788 est retiré.

Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1614, présenté par MM. Fernique, Dantec, Benarroche et G. Blanc, Mme de Marco, MM. Dossus et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	3 600 000		3 600 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		3 600 000		3 600 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. La subvention pour charges de service public de l'Autorité de régulation des transports est de 15 millions d'euros. Cet amendement propose de l'augmenter de 3,6 millions d'euros.

En effet, le périmètre de compétences de l'ART s'est élargi ces dernières années sans que son budget soit augmenté. Celle-ci considère qu'il lui faudrait au minimum

18,6 millions d'euros. L'inspection générale des finances et la Cour des comptes ont la même estimation. C'est ce qui fonde cet amendement: $15 + 3,6 = 18,6!$

M. le président. L'amendement n° II-1781, présenté par M. Jacquin, Mme Bonnefoy, M. Gillé, Mme Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Ouizille, Uzenat, M. Weber, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	1 000 000		1 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		1 000 000		1 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Olivier Jacquin.

M. Olivier Jacquin. Cet amendement est défendu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur ces deux amendements ?

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. La commission a émis un avis défavorable sur ces amendements. La subvention de l'ART a déjà été augmentée en 2022 et 2024.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Tabarot, ministre. Même avis.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1614.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1781.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1997 rectifié, présenté par Mmes Paoli-Gagin et Perrot, MM. Capus et Laménie, Mmes Vermeillet et L. Darcos, M. Longeot, Mme Saint-Pé, MM. Chevalier et Chasseing, Mme Billon, M. Grand, Mmes Lermytte, Sollogoub et Romagny et MM. A. Marc et V. Louault, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
	+	-	+	-

Infrastructures et services de transports	1		1	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		1		1
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>	1	1	1	1
TOTAL	1	1	1	1
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Marc Laménie.

M. Marc Laménie. Monsieur le président, madame la ministre, monsieur le ministre, mes chers collègues, cet amendement, déposé par Vanina Paoli-Gagin, concerne le transport de marchandises massifiées, et notamment des céréales, par fret ferroviaire et fluvial. C'est une question importante, qui a des effets sur la rémunération des agriculteurs et sur la compétitivité des produits agricoles.

L'Aube et la Seine-Maritime sont intéressées par la mise à grand gabarit de la Seine entre Nogent et Bray. Il faudrait une enveloppe de 60 millions d'euros pour 2025. C'est l'objet de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, *rapporteuse spéciale.* La commission demande le retrait de cet amendement d'appel ; à défaut, elle émettra un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Tabarot, *ministre.* Le Gouvernement s'en remet à la sagesse du Sénat, en l'honneur de Marc Laménie et de l'ensemble de son œuvre ! (*Sourires.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1997 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1704, présenté par M. Gillé, Mme Blatrix Contat, M. M. Weber, Mmes Bonnefoy et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Ouizille, Uzenat, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds de soutien au développement des PSE dans les aires d'alimentation et de captage d'eau

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				

Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		150 000 000		150 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables dont titre 2				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection dont titre 2				
Fonds de soutien au développement des PSE dans les aires d'alimentation et de captage d'eau	150 000 000		150 000 000	
TOTAL	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Hervé Gillé.

M. Hervé Gillé. Comment peut-on faire un accord gagnant-gagnant quand il s'agit de protéger les aires de captage d'eau et de créer les conditions pour que la production agricole respecte un certain cahier des charges ? Tout simplement en développant les paiements pour services environnementaux (PSE) pour la protection de ces aires de captage.

Cet outil apparaît comme la clé d'une transition agroécologique et environnementale raisonnable. Il aide notamment à l'acceptabilité de ces politiques. En 2024, 30 millions d'euros ont été consacrés au développement des PSE par les agences de l'eau. C'est une bonne nouvelle.

Les récentes actualités montrent que la pollution de l'eau, notamment en pesticides, est très présente sur notre territoire. Cela doit nous pousser à agir rapidement. Cet amendement a donc pour objet d'augmenter de 150 millions d'euros le budget consacré aux PSE par les agences de l'eau. Cela nous permettrait d'agir en faveur de la filière agricole et de la soutenir dans un accord gagnant-gagnant.

M. le président. L'amendement n° II-1761 rectifié, présenté par MM. Salmon, Fernique, Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli et Mmes Ollivier, de Marco, Poncet Monge, Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	50 000 000		50 000 000	
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		50 000 000		50 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables dont titre 2				

Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Guillaume Gontard.

M. Guillaume Gontard. Cet amendement de notre collègue Daniel Salmon va dans le même sens que le précédent.

Il vise à massifier le déploiement des PSE sur les aires d'alimentation et de captage. Ceux-ci sont non seulement particulièrement stratégiques pour préserver la ressource en eau, mais aussi rémunérateurs pour les agriculteurs.

Alors qu'en 2021, quelque 12 millions de personnes ont consommé de l'eau polluée en pesticides, il est plus qu'urgent de mieux protéger ce bien commun et de passer d'une logique curative à une logique préventive en éliminant les pesticides à la source. Outre ses conséquences sur la santé et l'environnement, cette pollution de l'eau est extrêmement coûteuse pour la société en raison des actions de dépollution et de traitement. Selon les agences de l'eau, 1 euro investi dans la prévention permet d'économiser plus de 10 euros en traitement de dépollution. C'est donc encore une proposition d'économies sur le long terme que nous faisons là.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Ces deux amendements visent à introduire une rémunération des services environnementaux rendus par les agriculteurs.

Ceux qui concernent le domaine de l'eau représentent déjà 90 % des PSE. Bien sûr, ce dispositif est intéressant, mais tout ne doit pas passer par des crédits budgétaires. Une refonte de la fiscalité sur l'eau pourrait apporter des réponses aux problèmes que vous évoquez, et notamment une augmentation de la redevance pour pollution diffuse. Nous pourrions aussi relancer la réflexion sur la mise en place d'une redevance biodiversité, qui avait été évoquée dans le

cadre du plan Eau. Je l'avais dit lors d'une de mes premières interventions : je tiens au principe selon lequel l'eau finance l'eau.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Même avis.

M. le président. La parole est à M. Hervé Gillé, pour explication de vote.

M. Hervé Gillé. Si mes souvenirs sont bons, madame la rapporteure, la redevance pour pollution diffuse avait été directement contestée lors d'un précédent PLF, notamment par un arbitrage de Mme Borne, dans le cadre du financement du plan Eau. Cela nous avait un peu secoués.

Aujourd'hui, un tel dispositif manque au niveau national. Nous avons eu le même débat sur les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées, et nous n'avons pas trouvé d'accord au Sénat. Pour le coup, nous avons un outil opérationnel pour agir rapidement, en faveur d'une filière qui est en crise. C'est donc maintenant ou jamais !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1704.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1761 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1527 rectifié *bis*, présenté par MM. Cabanel et Bilhac, Mmes M. Carrère, Guillotin et Jouve, MM. Laouedj, Roux et Ruel, Mme Pantel et M. Daubet, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				

Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		150 000 000		150 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	150 000 000		150 000 000	
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Guylène Pantel.

Mme Guylène Pantel. Cet amendement fait écho aux amendements précédents.

Il s'agit ici d'abonder le fonds vert de 150 millions d'euros supplémentaires, *via* le programme 380, « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ».

Ainsi, les collectivités territoriales pourront davantage participer au déploiement des PSE et mobiliser cet outil de soutien financier pour la transition écologique. Celles-ci peuvent contribuer au déploiement des PSE de plusieurs manières. Elles peuvent financer des paiements quand les PSE ciblent des enjeux qui concernent directement leurs missions et leur périmètre. Elles peuvent gérer les PSE, mais elles peuvent surtout favoriser leur émergence sur leur territoire, notamment en travaillant sur le foncier agricole.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. La commission demande le retrait de cet amendement ; à défaut, elle émettra un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Même avis.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1527 rectifié *bis*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1526 rectifié, présenté par MM. Cabanel et Bilhac, Mmes M. Carrère, Guillotin et Jouve, MM. Roux et Ruel et Mme Pantel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques	150 000 000		150 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		150 000 000		150 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				

Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Guylène Pantel.

Mme Guylène Pantel. Cet amendement est défendu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Même avis que sur l'amendement précédent.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Même avis.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1526 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1425 rectifié, présenté par MM. Fernique, Benarroche, E. Blanc, Dantec et Dossus, Mme Drexler, M. Gontard, Mme Guhl, M. Jadot,

Mme de Marco, M. Mellouli, Mmes Muller-Bronn, Ollivier, Senée et Poncet Monge, MM. Reichardt et Salmon, Mmes Schalck, Souyris et M. Vogel et M. M. Weber, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds finançant le déstockage maximal du site de Stocamine en mettant la priorité sur les déchets toxiques, sans fixer de limites a priori, avec des garanties de sécurité optimale pour les intervenants, sous la conduite d'un opérateur de confiance et le contrôle de la commission de suivi de site (CSS)

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	<i>(En euros)</i>			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		271 050 100		30 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie		66 000 000		30 000 000
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		119 000 000		40 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Fonds finançant le déstockage maximal du site de Stocamine en mettant la priorité sur les déchets toxiques, sans fixer de limites a priori, avec des garanties de sécurité optimale pour les intervenants, sous la conduite d'un opérateur de confiance et le contrôle de la commission de suivi de site (CSS)	456 050 100		100 000 000	
TOTAL	456 050 100	456 050 100	100 000 000	100 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. En 1997, l'État s'était engagé à garantir la réversibilité du confinement de déchets toxiques de Stocamine sur le site des mines de potasses d'Alsace.

Il n'est plus question de réversibilité, puisque le Gouvernement envisage désormais de confiner définitivement ces déchets. Les élus d'Alsace, avec la Collectivité européenne d'Alsace et la région Grand Est, y sont largement opposés.

Arsenic, antimoine, mercure et autres toxiques contamineraient la nappe phréatique pour cinq mille à dix mille ans. L'entoilage des déchets entraînerait une contamination des eaux de la nappe que le confinement par des bouchons en béton ne pourrait empêcher que s'il s'avérait totalement étanche, malgré le resserrement naturel du terrain, avant l'inéluctable arrivée de l'eau à terme. Les études sur la question, qui se veulent rassurantes, sont remises en cause.

On met en avant le danger d'un déstockage pour les opérateurs et pour l'environnement. C'est oublier que le déstockage partiel des déchets mercuriels s'est bien déroulé voilà dix ans. Et l'expérience minière actuelle en Allemagne montre que toutes les compétences existent pour réaliser cette opération.

Cet amendement vise donc à ventiler sur plusieurs années le coût total du déstockage, évalué par le cabinet Antea.

M. le président. L'amendement n° II-1424 rectifié, présenté par MM. Fernique, Benarroche, G. Blanc, Dantec et Dossus, Mme Drexler, M. Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mmes Muller-Bronn, Ollivier et Poncet Monge, MM. Reichardt et Salmon, Mmes Schalck, Senée, Souyris et M. Vogel et M. M. Weber, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds finançant le déstockage maximal du site de Stocamine en mettant la priorité sur les déchets toxiques, sans fixer de limites a priori, avec des garanties de sécurité optimale pour les intervenants, sous la conduite d'un opérateur de confiance et le contrôle de la commission de suivi de site (CSS)

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines		31 000 000		31 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Fonds finançant le déstockage maximal du site de Stocamine en mettant la priorité sur les déchets toxiques, sans fixer de limites a priori, avec des garanties de sécurité optimale pour les intervenants, sous la conduite d'un opérateur de confiance et le contrôle de la commission de suivi de site (CSS)	31 000 000		31 000 000	
TOTAL	31 000 000	31 000 000	31 000 000	31 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Plus modestement, les dispositions de cet amendement n'ajoutent aucune charge supplémentaire aux dépenses publiques. Il s'agit simplement de réallouer les 31 millions d'euros déjà prévus pour Stocamine en créant un nouveau programme pour financer le déstockage maximal et en donnant la priorité aux déchets toxiques.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. La commission sollicite le retrait de ces deux amendements.

En effet, je ne suis pas certaine que l'on puisse consommer les montants que vous demandez – 100 millions d'euros – sur l'année 2025. Nous avons déjà longuement débattu du sujet l'année dernière.

Notre préférence va à l'amendement n° II-255 rectifié, qui, s'il est plus modeste dans son dispositif, nous permettrait déjà d'être mieux documentés en la matière.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Vous le savez, mon prédécesseur a pris la décision de réaliser des travaux de confinement, la quasi-intégralité des expertises et des études réalisées sur le sujet – il y en a eu 134 ! – ayant mis en évidence la nécessité d'une telle mesure compte tenu du risque de contamination de la nappe phréatique. Il fallait agir.

Les travaux sont précisément menés pour protéger les populations face à un tel risque. Certes, des réflexions sur la possibilité de revenir en arrière existent. Toutefois, au regard de l'objectif que je viens de rappeler, ce sont les dispositions les plus sécurisantes qui ont été retenues.

Le Gouvernement émet un avis défavorable sur ces deux amendements.

M. le président. La parole est à M. Jacques Fernique, pour explication de vote.

M. Jacques Fernique. Madame la ministre, on ne peut pas se contenter d'une lecture à sens unique des 134 études que vous évoquez.

Il est vrai que celles-ci semblent étayer la position du Gouvernement et des mines de potasse d'Alsace, mais elles partent du principe – c'est un point important – que l'inondation ne surviendrait pas avant trois cents ans, soit le temps minimum nécessaire pour que le resserrement naturel autour des bouchons de béton permette l'étanchéité. Nous parlons bien du « temps minimum » ; imaginez les conséquences sur la nappe phréatique si la fuite a lieu avant.

Une lecture attentive de ces études, notamment de celle du mois de février 2023, montre que leurs auteurs ont minoré le risque de séisme et ont retenu pour leurs calculs l'épaisseur des cuvelages de la quinzaine de puits à l'époque de leur installation, soit en 1904 ! Or, sous l'effet de la corrosion,

l'épaisseur actuelle est de 20 millimètres et non plus de 45 millimètres, comme à l'origine. En d'autres termes, le risque d'une fuite avant ces fameux 300 ans est considérable. Les conclusions auxquelles les études aboutissent reposent sur ce qui apparaît comme une erreur fondamentale.

L'absence de prise en compte de la corrosion avancée des cuvelages appelle *a minima* un audit de toutes ces études caduques sur la question essentielle de l'ennoiment. C'est d'ailleurs l'objet de l'amendement que ma collègue Sabine Drexler présentera dans quelques instants et dont j'ai bien compris qu'il avait la préférence de la commission.

J'accepte de retirer l'amendement n° II-1425 rectifié, dont je veux bien admettre le caractère coûteux, mais je maintiens l'amendement n° II-1424 rectifié.

M. le président. L'amendement n° II-1425 rectifié est retiré.

Je mets aux voix l'amendement n° II-1424 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-255 rectifié, présenté par Mme Drexler, M. Klinger, Mmes Berthet et Muller-Bronn, MM. Reichardt, Fernique, Genet et Kern, Mmes Belhiti et Schalck, M. Chasseing, Mme Gosselin, M. Wattebled, Mme Lassarade et M. Panunzi, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds pour financer la réalisation d'un rapport de vérification des données prises en compte dans le rapport de l'INERIS pour estimer la durée d'ennoyage de la mine de potasse d'Alsace.

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	(En euros)			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines		100 000		100 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
Fonds pour financer la réalisation d'un rapport de vérification des données prises en compte dans le rapport de l'INERIS pour estimer la durée d'ennoyage de la mine de potasse d'Alsace	100 000		100 000	

TOTAL	100 000	100 000	100 000	100 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Sabine Drexler.

Mme Sabine Drexler. Au mois d'avril 2024, alors que les travaux de confinement des déchets toxiques avaient débuté, l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) a reconnu, à la suite de nos interpellations, avoir tenu compte dans ses études sur l'enneigement de Stocamine de l'épaisseur non pas actuelle des cuvelages des puits, mais de celle de 1904. Il a également convenu que l'état de corrosion de ces cuvelages les rendait proches de la rupture.

Sachant désormais que l'étude d'Ineris a été réalisée sur la base de données erronées, nous sommes très nombreux, dans le bassin rhénan, à craindre que les travaux de confinement ne soient inutiles. En effet, selon d'autres hypothèses, notamment celles de l'Institut de physique du globe de Paris, l'étanchéité de ces cuvelages est le seul rempart à un ennoisement rapide de la mine. Le cas échéant, il sera alors urgent de cesser d'engager des fonds publics pour le confinement de Stocamine, ce qui ne fera que compliquer et renchérir le coût du déstockage ultérieur.

Voilà quelques semaines, au mois de décembre dernier, alors que nous demandions une nouvelle fois à Ineris si une étude faisant état des conséquences de la rupture des cuvelages pouvait nous être communiquée, nos interlocuteurs nous ont confirmé qu'une telle étude n'existait pas.

Cet amendement vise donc à financer la réalisation d'un rapport de vérification des données prises en compte dans le rapport de Ineris.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Avis favorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Le Gouvernement s'en remet à la sagesse du Sénat.

Toutefois, on peut déjà trouver les conclusions d'une étude d'impact des séismes sur les puits de Stocamine sur internet. Je préférerais éviter de lancer une nouvelle étude sur des éléments qui sont déjà connus.

Certes, je n'ai pas la prétention d'avoir une expertise scientifique en la matière. Mais convenez avec moi que les sujets nécessitant des investigations sont multiples et que nombre d'informations sont déjà facilement trouvables sur internet. J'incite donc tout un chacun à consulter les documents qui sont déjà disponibles.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-255 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1620 rectifié, présenté par MM. Fernique, Dantec, Benarroche et G. Blanc, Mme de Marco, MM. Dossus et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris, M. Vogel et Schillinger, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques	10 000 000		10 000 000	
Énergie, climat et après-mines		10 000 000		10 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Cet amendement vise à abonder de 10 millions d'euros le financement de la prévention des risques liés à la pollution aux substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées, les fameux polluants éternels.

L'an passé, nous avons largement voté pour la proposition de loi visant à renforcer la gestion des risques liés aux PFAS. Il faut nous donner les moyens d'atteindre les objectifs.

Les 10 millions d'euros que je propose ne constitueraient qu'un début. Selon une enquête récente du journal *Le Monde* et de toute une série de médias européens, le prix de la dépollution en Europe est estimé entre 95 milliards d'euros et 2 000 milliards d'euros sur vingt ans.

M. le président. L'amendement n° II-1718, présenté par Mme Bonnefoy, MM. Gillé et M. Weber, Mmes Blatrix Contat et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Ouizille, Uzenat, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques	5 000 000		5 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		5 000 000		5 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Nicole Bonnefoy.

Mme Nicole Bonnefoy. Cet amendement a le même objet que celui qui vient d'être présenté par M. Fernique ; je le considère donc comme défendu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. La commission sollicite le retrait de ces deux amendements. Il faudrait, me semble-t-il, commencer par faire évoluer la réglementation pour pouvoir mettre en œuvre ce qui nous est proposé.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Comme vous le savez, le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et Ineris disposent d'un certain nombre de crédits consacrés aux actions relatives aux PFAS.

Au mois d'avril 2024, un plan PFAS a été rendu public par le gouvernement d'alors ; il s'appuie sur ces deux organismes, donc sur leur budget.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1620 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1718.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1801, présenté par MM. Fagnen et Uzenat, Mme Bonnefoy, M. Gillé, Mme Bélim, MM. Devinaz, Jacquin, Ouizille, M. Weber, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		65 000 000		65 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	65 000 000		65 000 000	
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	65 000 000	65 000 000	65 000 000	65 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Sébastien Fagnen.

M. Sébastien Fagnen. Cet amendement vise à soutenir la filière hydrolienne, dont les industriels estiment aujourd'hui que la technologie est mature.

Ces derniers attendent donc un soutien à la fois franc et massif de la part de l'État. Cela suppose des objectifs plus ambitieux que ceux qui ont été présentés dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie soumise à consultation voilà quelques semaines.

Cet amendement d'appel vise à s'assurer que les 65 millions d'euros prévus par l'État en soutien du projet FloWatt, dans le Raz Blanchard, soient bien engagés.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. La commission demande le retrait de cet amendement d'appel : le programme 205 n'est pas adapté pour financer ce type de projets.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Au-delà du fait que le programme n'est pas censé financer ce type de projet, je rappelle que FloWatt est d'ores et déjà soutenu à hauteur de 83 millions d'euros – ce ne sont donc pas 65 millions d'euros, comme vous le demandez –, dont une aide à l'investissement de 75 millions d'euros et une aide à la recherche et développement de 8 millions d'euros.

L'appel à projets s'inscrit dans le cadre du programme d'investissements d'avenir, dont l'objectif est de soutenir et d'accélérer le lancement de systèmes innovants, en vue de leur mise sur le marché.

Vous le savez également, le projet FloWatt – je m'y étais engagée personnellement – a fait l'objet au mois de juin 2023 d'un accord de principe sur un tarif garanti. Par ailleurs, il a récemment été présélectionné par la Commission européenne dans l'appel à projets Fonds pour l'innovation.

Je veux donc vous rassurer : les projets sur les hydroliennes sont bien accompagnés. C'est un pari technologique – il faut réussir à produire de l'électricité à un prix compétitif –, mais nous le prenons.

M. Sébastien Fagnen. Je retire mon amendement.

L'amendement n° II-1769, présenté par MM. Dantec, Fernique, Benarroche et G. Blanc, Mme de Marco, MM. Dossus et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

M. le président. L'amendement n° II-1801 est retiré.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		40 000 000		40 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	40 000 000		40 000 000	
<i>dont titre 2</i>	<i>40 000 000</i>		<i>40 000 000</i>	
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Guillaume Gontard.

M. Guillaume Gontard. Cet amendement de notre collègue Ronan Dantec vise à augmenter les effectifs des inspecteurs des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

L'inspection des installations classées a réalisé 24 232 contrôles en 2023. Or on dénombre en France environ 500 000 installations classées. Aussi, l'extrême majorité des sites n'a pas été contrôlée, et ce pendant plusieurs années.

L'État comptait 1 568 inspecteurs des installations classées en 2023, contre 1 607 en 2018, alors que le Gouvernement avait annoncé procéder à des recrutements après l'accident de Lubrizol, en 2019.

Il est donc indispensable d'augmenter le nombre d'inspecteurs des sites classés, afin de permettre de respecter au moins les objectifs de renforcement du nombre de contrôles.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Nous avons évoqué tout à l'heure les « marronniers » du PLF : en voilà un. J'observe d'ailleurs qu'il n'y a qu'un seul amendement sur le sujet cette année.

Ce débat nous permet de dresser un bilan annuel sur le nombre d'inspecteurs ICPE. Il y a eu 50 recrutements en 2021 et en 2022, 25 en 2023 et 2024 ; il est prévu d'en réaliser 24 en 2025. Personne ne m'a fait part d'une intention d'aller au-delà : avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Même avis.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1769.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

Les deux premiers sont identiques.

L'amendement n° II-1827 est présenté par M. Gremillet, au nom de la commission des affaires économiques.

L'amendement n° II-2024 rectifié est présenté par M. M. Weber et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		29 300 000		26 900 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines	29 300 000		26 900 000	
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	29 300 000	29 300 000	26 900 000	26 900 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. le rapporteur pour avis, pour présenter l'amendement n° II-1827.

M. Daniel Gremillet, *rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques*. Cet amendement vise tout simplement à faire en sorte que les engagements qui ont été pris lors de la décision de fermeture des centrales à charbon de Corde-mais, Gardanne, Le Havre et Saint-Avold et de la centrale nucléaire de Fessenheim soient respectés, afin de revitaliser les territoires concernés.

M. le président. La parole est à M. Michaël Weber, pour présenter l'amendement n° II-2024 rectifié.

M. Michaël Weber. Rappelons l'historique : certaines des centrales à charbon en question ont été relancées à la suite de la crise de l'énergie que nous avons connue. Des engagements ont été pris. Il y a des savoir-faire ; des salariés sont engagés sur ces quatre sites.

La parole qui a été donnée doit être respectée. Faisons en sorte que la transition soit possible.

M. le président. L'amendement n° II-238 n'est pas soutenu.

Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, *rapporteur spécial*. Je dois reconnaître la constance du rapporteur pour avis Daniel Gremillet, qui présente un amendement sur le sujet chaque année.

Et, comme chaque année, je précise qu'il existe déjà une programmation pluriannuelle de crédits, à hauteur de 47 millions d'euros, pour le financement du fonds de revitalisation des territoires, afin, justement, d'accompagner la fermeture des centrales nucléaires et fossiles.

Les crédits sont consommés progressivement. Le montant proposé – 27 millions d'euros – est vraiment disproportionné par rapport aux dépenses effectives du fonds, c'est-à-dire 4,8 millions d'euros en 2023, 5,2 millions d'euros en 2022 et 4,3 millions en 2021. Je doute qu'il y ait besoin de cinq années de consommation en 2025...

Je demande donc le retrait de ces amendements, ce qui nous évitera de devoir procéder ensuite à des annulations de crédits en gestion. En tout état de cause, les crédits nécessaires sont déjà là.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, *ministre*. Ces amendements étant satisfaits, j'en demande le retrait.

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n° II-1827 et II-2024 rectifié.

(Les amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. Je suis saisi de quatre amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

Les trois premiers sont identiques.

L'amendement n° II-257 est présenté par M. P. Martin, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

L'amendement n° II-1624 est présenté par MM. M. Weber et Fagnen.

L'amendement n° II-1775 est présenté par MM. Gay et Basquin, Mme Varaillas, M. Corbisez et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky.

Ces trois amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité		19 400 000		19 400 000
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>	19 400 000		19 400 000	
TOTAL	19 400 000	19 400 000	19 400 000	19 400 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. le rapporteur pour avis, pour présenter l'amendement n° II-257.

M. Pascal Martin, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Cet amendement vise à répondre à l'expression des besoins estimés pour les dépenses de fonctionnement de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR).

La direction générale de la prévention des risques a fait état d'un besoin de financement au titre des dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'Autorité de 158 millions d'euros, soit une somme supérieure au montant de 138,1 millions d'euros alloués dans le projet de loi de finances pour 2025.

Ce décalage entre les besoins exprimés par le responsable du programme 235 et les crédits effectivement ouverts repose sur l'hypothèse de la perception par l'ASNR d'environ 20 millions d'euros de recettes supplémentaires. Celles-ci

résulteraient pour l'Autorité d'une exonération totale de TVA sur ses acquisitions et de l'absence de collecte de TVA.

Une telle possibilité demeure à ce stade hypothétique, puisqu'elle suppose que le statut de l'autorité administrative indépendante soit aligné sur le régime de l'ancienne autorité administrative indépendante qu'était l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et que les conditions d'assujettissement soient plus favorables que celles qui étaient retenues pour l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), dont je rappelle qu'il s'agissait d'un établissement public, industriel et commercial.

Un rescrit sur cette question a été demandé à l'administration fiscale. Il devait être transmis à la fin du mois de novembre. À ma connaissance, aucune publication au *Bulletin officiel des finances publiques* (Bofip) n'est intervenue depuis lors.

En l'absence de la transmission dudit rescrit, il apparaît nécessaire de garantir les besoins exprimés pour le bon fonctionnement de la nouvelle Autorité. Il en résulte la réussite de la fusion des établissements et la mise en œuvre effective des missions de cet établissement.

M. le président. La parole est à M. Sébastien Fagnen, pour présenter l'amendement n° II-1624.

M. Sébastien Fagnen. Loin de moi l'envie de rouvrir le débat sur la fusion de l'IRSN et de l'ASN, mais les craintes que nous avons pu évoquer quant aux moyens alloués au bon fonctionnement de la nouvelle entité étaient malheureusement fondées.

L'objet de cet amendement est simplement de flécher autrement le gage pour ne pas affecter les crédits consacrés à la protection de l'environnement. Certes, nous espérons que le Gouvernement lèvera *in fine* le gage.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Corbisez, pour présenter l'amendement n° II-1775.

M. Jean-Pierre Corbisez. Vous le savez, le groupe CRCE-K a toujours été résolument opposé à la fusion de l'ASN et de l'IRSN. Et nous voyons dans le présent projet de loi de finances qu'il manquera à l'Autorité 19,4 millions d'euros de crédits de fonctionnement. C'est le sens de notre amendement.

M. le président. L'amendement n° II-1883 rectifié, présenté par MM. Roux, Bilhac et Cabanel et Mmes Jouve et Pantel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		19 400 000		19 400 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>	19 400 000		19 400 000	
TOTAL	19 400 000	19 400 000	19 400 000	19 400 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Guylène Pantel.

Mme Guylène Pantel. Cet amendement est défendu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Je partageais les inquiétudes que Pascal Martin avait exprimées au nom de la commission du développement durable. Nous en avons discuté ensemble.

Depuis, nous avons eu confirmation que le rescrit demandé par l'ASNR a bien été transmis à la direction financière à la fin du mois de décembre dernier. L'Autorité ne sera donc pas soumise à la taxe sur les salaires et ne sera soumise que partiellement à la TVA. Elle retrouve ainsi les 19,4 millions d'euros manquants du programme 235.

En conséquence, la commission demande le retrait de ces amendements.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Nathalie Delattre, ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée du tourisme. Le Gouvernement partage l'avis de la commission. Je précise simplement que le rescrit a été reçu le 18 décembre.

M. Pascal Martin, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Compte tenu de ces éléments, je retire l'amendement n° II-257, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-257 est retiré.

L'amendement n° II-1624 est-il maintenu, monsieur Fagnen ?

M. Sébastien Fagnen. Non, je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-1624 est retiré.

Qu'en est-il de l'amendement n° II-1775, monsieur Corbisez ?

M. Jean-Pierre Corbisez. Je le retire également, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-1775 est retiré.

Et *quid* de l'amendement n° II-1883 rectifié, madame Pantel ?

Mme Guylène Pantel. Je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-1883 rectifié est retiré.

L'amendement n° II-1797, présenté par MM. M. Weber, Jacquin, Darras et Gillé, Mmes Bonnefoy, Blatrix Contat et Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Ouizille, Uzenat, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines	12 772 243		12 772 243	
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		12 772 243		12 772 243
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	12 772 243	12 772 243	12 772 243	12 772 243
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Michaël Weber.

M. Michaël Weber. Nous avons déjà abordé le sujet lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2024.

Cet amendement vise à assurer le versement par l'État des prestations de logement et de chauffage dues aux anciens mineurs et à leurs ayants droit.

Cela fait trop longtemps que les anciens mineurs de charbon se battent pour faire valoir leurs droits, trop longtemps que la question du rachat des indemnités de logement et de chauffage est laissée en suspens ou ignorée et trop longtemps que les mineurs retraités se battent pour retrouver des avantages en nature qui leur sont dus et qu'ils

ont perdus à cause de la signature d'un contrat trompeur. Ces avantages ne sont pas une faveur : ils sont inscrits dans la loi et dans le statut de mineur.

Cet amendement vise enfin à rétablir la justice pour une population vieillissante. Je suis au regret de constater que l'on mise un peu sur ce vieillissement pour ne pas respecter la loi. Je demande que l'avantage soit rétabli. Je rappelle aussi que cette population a beaucoup contribué au relèvement de la France dans la période d'après-guerre et qu'elle mérite cette reconnaissance aujourd'hui.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Avec la même constance, l'avis est, comme l'an dernier, défavorable, pour deux raisons : d'une part, inscrire de tels crédits en loi de finances reviendrait à préjuger de la décision de justice ; de l'autre, l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (ANGDM) a déjà provisionné des crédits dans l'hypothèse où elle perdrait devant les tribunaux et devrait verser une indemnité aux anciens mineurs.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Nathalie Delattre, ministre déléguée. Les anciens mineurs ont en effet opté en toute connaissance de cause pour la capitalisation de leurs indemnités de chauffage et de logement issues du statut du mineur. Il s'agissait, à l'époque, d'un dispositif avantageux.

Si ce dernier a pu se révéler déséquilibré, avec l'augmentation de l'espérance de vie, ce n'est plus le cas depuis que l'article 3 de la loi de finances pour 2009 a mis un terme à la fiscalisation viagère, rendant ainsi le dispositif équitable.

Par ailleurs, la Cour de cassation a définitivement tranché la question du retour aux indemnités après l'âge retenu pour le calcul du capital. Il n'est pas envisagé, dans le contexte actuel, un retour au versement des indemnités.

Le Gouvernement émet un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Corbisez, pour explication de vote.

M. Jean-Pierre Corbisez. J'ai l'impression de revivre le débat de l'année dernière ; à l'époque, j'avais un peu « pété un câble » !

Il manque seulement 9 millions d'euros pour réparer des erreurs commises par le passé pour permettre à des veuves de mineurs de devenir enfin propriétaires de leur logement, les maris étant morts de silicose.

Pour comprendre ce qu'est la silicose, il faut imaginer un poisson que l'on sortirait de l'eau et que l'on regarderait s'étouffer. Les mineurs meurent tout doucement, étouffés par la silice qui a envahi leurs poumons. Quand un mineur commence à prendre de l'oxygène, c'est le début de la fin.

Honnêtement, face à 3 000 milliards d'euros de dette, 9 millions d'euros pour ceux qui ont redressé la France après la Seconde Guerre mondiale, ce n'est quand même pas grand-chose ! *(Très bien ! et applaudissements sur les travées du groupe SER.)*

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1797.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1947, présenté par Mme Havet, M. Omar Oili, Mme Phinera-Horth, MM. Patriat, Buis et Buval, Mmes Cazebonne et Duranton, MM. Fouassin, Iacovelli, Kulimoetoke, Lemoyne et Lévrier, Mme Nadille, MM. Patient et Rambaud, Mme Ramia, M. Rohfritsch, Mme Schillinger et M. Théophile, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	12 000 000		12 000 000	
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		12 000 000		12 000 000

Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Saïd Omar Oili.

M. Saïd Omar Oili. Cet amendement vise à augmenter les crédits nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action pour lutter contre les captures accidentelles de petits cétacés en Atlantique, en tenant compte des récentes décisions et des besoins de financiers identiques pour 2025.

Au mois de décembre 2023, le Conseil d'État a imposé des mesures d'arrêt temporaire de certaines activités de pêche dans le golfe de Gascogne, effectives pour une durée de trois ans, afin de respecter les engagements de la France en matière de protection des cétacés et de respect des directives européennes.

Pour 2025, le montant prévisionnel des mesures nécessaires est estimé à 22 millions d'euros, dont seulement 10 millions d'euros sont actuellement budgétés dans le texte déposé. Cette augmentation des crédits est donc cruciale pour couvrir les besoins identifiés sur la base des dispositifs mis en œuvre dès le mois de janvier 2024.

Cet amendement vise à apporter une réponse responsable et nécessaire pour concilier les impératifs écologiques, les obligations juridiques et le soutien économique à une filière essentielle.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. Dans notre rapport budgétaire, nous avons noté qu'il manquait effectivement 12 millions d'euros de crédits pour procéder aux compensations liées à l'interdiction hivernale de la pêche dans le golfe de Gascogne : avis favorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Je remercie les auteurs de cet amendement, qui vise à abonder de 12 millions d'euros les dispositifs d'accompagnement des pêcheurs et de la filière aval liés à la fermeture du golfe de

Gascogne pendant un mois dans le cadre du plan de lutte contre les captures accidentelles de petits cétacés en Atlantique.

Je rappelle que le programme 205 était d'ores et déjà doté de 10 millions d'euros pour répondre à ces enjeux dans le projet de loi de finances. Mais le Gouvernement s'était engagé à majorer ces crédits, afin de garantir un juste niveau d'indemnisation aux pêcheurs et aux acteurs de la filière aval, à savoir les transformateurs.

Je me suis récemment rendue au Guilvinec et à Boulogne-sur-Mer ; j'ai ressenti des demandes fortes de la part de la filière.

Cet amendement fait écho à un amendement qui avait été voté lors de l'examen du projet de loi de finances à l'Assemblée nationale, mais qui n'a pas pu arriver jusqu'à vous...

Le Gouvernement émet donc un avis favorable sur son adoption et lève le gage.

M. le président. Il s'agit donc de l'amendement n° II-1947 rectifié.

Je le mets aux voix.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-1438 rectifié est présenté par Mme Gosselin, M. Bas, Mmes Belrhiti et Lassarade, MM. Panunzi, Sol et Genet, Mmes P. Martin, Dumont, Di Folco et Muller-Bronn et MM. Naturel et P. Vidal.

L'amendement n° II-1921 rectifié est présenté par MM. Canévet et Delcros, Mmes N. Goulet et Vermeillet et M. Folliot.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	10 000 000		10 000 000	
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				

Prévention des risques		10 000 000		10 000 000
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Béatrice Gosselin, pour présenter l'amendement n° II-1438 rectifié.

Mme Béatrice Gosselin. Cet amendement tend à conforter l'accompagnement des professionnels de la conchyliculture pour s'adapter aux crises sanitaires et économiques.

Il s'agit de protéger et de garantir la qualité sanitaire des coquillages et d'aider les conchyliculteurs à faire face à la multiplication des phénomènes climatiques en finançant des bassins hors sol pour la mise à l'abri et la purification des coquillages, couplés à des systèmes de traitement de l'eau de mer, conformément aux recommandations du Conseil national de la mer et des littoraux.

Cet amendement vise à augmenter les crédits du programme « Affaires maritimes, pêche et aquaculture » à hauteur de 10 millions d'euros.

M. le président. La parole est à M. Michel Canévet, pour présenter l'amendement n° II-1921 rectifié.

M. Michel Canévet. Je salue l'excellente présentation de Béatrice Gosselin.

Je rappelle en outre que 2025 est l'année de la Mer. Ce soir, nous n'avons que peu abordé les questions maritimes, pourtant très importantes pour notre pays. Je pense notamment à la production halieutique.

Alors que la France possède le deuxième espace maritime au monde, nous importons plus des trois quarts des produits de la mer que nous consommons. Nous avons visiblement des efforts à faire en la matière.

Pour autant, nous avons un secteur d'excellence : la conchyliculture. Il importe de la soutenir. Or, sur nos zones littorales, nous sommes régulièrement confrontés à des problèmes de maladies des productions conchylicoles, qu'il s'agisse des huîtres ou des moules. Il faut donc prendre des mesures pour sécuriser l'activité de ces producteurs.

Cet amendement vise précisément à nous permettre d'accompagner la création de bassins de purification. Je souhaite que nous engagions une action résolue aux côtés des producteurs.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Hervé Maurey, rapporteur spécial. La commission sollicite l'avis du Gouvernement.

La situation de la conchyliculture, notamment à la suite des crises sanitaires, justifie-t-elle de débloquer 10 millions d'euros ?

M. le président. Quel est donc l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Pour la conchyliculture, la saison 2024-2025 a été plus sereine que la saison 2023-2024, marquée par une crise de norovirus.

Les auteurs de ces amendements soulèvent une question fondamentale, celle des contaminations d'origine terrestre de notre littoral marin.

D'ailleurs, cette question ne se limite pas à la conchyliculture. Elle concerne aussi les ressources halieutiques. Comme vous le savez, les juvéniles ne se développent pas nécessairement directement dans la mer. Or l'on constate une diminution de leur nombre et de leur taille, ce qui doit nous alerter collectivement. Il y a besoin d'une feuille de route sur la qualité des eaux, car toute la filière est aujourd'hui concernée par ces pollutions. Nous allons poursuivre les travaux sur cette feuille de route, évoquée par le gouvernement précédent.

Comment aider à la filière ? Vous le savez, des actions sont soutenues par le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (Feampa), par le programme d'investissement dans l'aquaculture, par les régions ou par les fonds « projets territoriaux » gérés par FranceAgriMer. Ces dispositifs ont vocation à s'amplifier.

Nous travaillons sur la nouvelle génération du Feampa ; c'est en plein dans le sujet.

J'ai rencontré la semaine dernière les représentants de la filière conchyliculture. Je vous assure de mon engagement à poursuivre les travaux pour sécuriser ces bassins, afin de pouvoir les protéger contre les contaminations. Mais il faut aussi traiter le mal à la racine.

Le Gouvernement émet un avis défavorable sur ces deux amendements identiques.

M. le président. La parole est à M. Hervé Gillé, pour explication de vote.

M. Hervé Gillé. Madame la ministre, vous connaissez sans doute la situation dans le bassin d'Arcachon.

Je me fais donc l'écho de l'ensemble de mes collègues et soutiendrai bien évidemment cet amendement, qui va dans le bon sens.

Je le ferai à plus forte raison que le préfet a autorisé le Syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon (Siba) à rejeter exceptionnellement les eaux usées dans l'attente d'un système capable de les recevoir, notamment en cas de pluies exceptionnelles.

Si le préfet accepte des rejets exceptionnels, alors il faut bien accompagner la profession, afin, au moins, de sécuriser les stocks dans les bassins *ad hoc*.

C'est tout l'intérêt de cet amendement particulièrement important.

M. le président. La parole est à M. Yannick Jadot, pour explication de vote.

M. Yannick Jadot. Sécuriser il le faut, mais pour reprendre les termes de Mme la ministre, ne cachons pas les pollutions qui viennent de l'amont. Il faut aussi les traiter, et toujours s'interroger sur la vulnérabilité des huîtres, notamment des huîtres triploïdes.

M. le président. La parole est à M. Michel Canévet, pour explication de vote.

M. Michel Canévet. La question n'est pas de savoir si les huîtres sont triploïdes ou non. Cela n'a rien à voir.

M. Yannick Jadot. Au contraire!

M. Michel Canévet. La question est de savoir si nous voulons des produits de qualité.

Les producteurs sont soumis à des contaminations bactériologiques, parce que les outils d'épuration présents sur le littoral ne sont pas des plus performants. L'exemple a été donné à l'instant du bassin d'Arcachon : l'État y est lui-même responsable d'une contamination qui se fait au détriment des professionnels. Ce n'est pas acceptable.

Les consommateurs demandent de la sécurité alimentaire ; nous devons tout mettre en œuvre pour la leur garantir. Nous n'échapperons pas à la nécessité d'engager les producteurs à sécuriser leur production.

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n° II-1438 rectifié et II-1921 rectifié.

(Les amendements sont adoptés.)

M. le président. L'amendement n° II-2019 rectifié *quater*, présenté par MM. Canévet et Delcros, Mmes N. Goulet et Vermeillet, MM. Folliot et Longeot, Mmes Billon et Havet, MM. Bleunven et Duffourg, Mme Gacquerre et M. Delahaye, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		2 000 000		2 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	2 000 000		2 000 000	
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Michel Canévet.

M. Michel Canévet. Nous venons d'évoquer, à l'occasion de la discussion de l'amendement de Nadège Havet, les compensations à apporter aux producteurs et aux pêcheurs de la filière qui sont affectées par les mesures d'interdiction de pêche dans le golfe de Gascogne.

Il faut également penser aux criées, dont les acteurs ne sont pas indemnisés, alors même qu'ils sont indispensables à la commercialisation des produits de la mer. Comme pour l'ensemble de la filière, il est important de prévoir une compensation en leur faveur.

Aussi, cet amendement tend à financer à hauteur de 2 millions d'euros les criées dont le déficit d'exploitation serait imputable pour partie à l'interdiction de la pêche dans le golfe de Gascogne.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. La commission sollicite l'avis du Gouvernement sur cet amendement.

M. le président. Quel est donc l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Comme vous le savez – nous venons d'en donner un nouvel exemple –, nous soutenons la filière pêche et les mareyeurs du golfe de Gascogne.

Le dispositif de fermeture du golfe a été construit avec l'ensemble de la filière, pour trois ans, soit le temps nécessaire pour tester les dispositifs d'effarouchement et faire la preuve qu'il est possible de concilier pêche et protection des cétacés.

Il ne prévoit pas que l'État soutienne directement les criées et les halles à marée, qui relèvent le plus souvent de la compétence des collectivités locales et des chambres de commerce et d'industrie.

Les régions ont à leur main une grande partie du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, qui est également activable pour la conchyliculture.

Des dispositifs existent déjà et l'État apporte également des contreparties au niveau régional sur la maquette Feampa, pour les actions les plus structurantes, dont font partie les investissements dans les criées.

Je rappelle enfin que les gros investissements qui ont été réalisés, notamment à Boulogne-sur-Mer et au Guilvinec – j'y étais récemment –, ont reçu le soutien de l'État.

Il y a donc bien des actions. Sur ce point précis en revanche, nous renvoyons vers les organismes responsables des criées.

Le Gouvernement émet un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-2019 rectifié *quater*.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1919 rectifié, présenté par MM. Canévet et Delcros, Mmes N. Goulet et Vermeillet et M. Folliot, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	100 000		100 000	
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie		100 000		100 000
Prévention des risques				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Sûreté nucléaire et radioprotection <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	100 000	100 000	100 000	100 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Michel Canévet.

M. Michel Canévet. Cet amendement concerne la production de poissons en eau douce.

Depuis le siècle dernier, pas une seule pisciculture n'a été créée en France. Nous devons tout de même nous interroger sur notre ultradépendance à l'égard de pays étrangers dont nous importons les produits de la mer quand, dans le même temps, nous sommes incapables de créer des piscicultures sur notre territoire. Cela pose un sérieux problème.

En Bretagne, nous avons l'exemple récent d'une pisciculture fonctionnant en circuit fermé et prélevant une très faible quantité d'eau sur le milieu naturel. Que l'on ne vienne pas m'expliquer que l'impact est trop fort sur le milieu naturel ! Ce n'est pas du tout le cas.

Je constate en revanche que l'on consacre des millions d'euros à supprimer – pour je ne sais quelle raison d'ailleurs – des seuils de moulins qui existent depuis très longtemps. Pourquoi consacrer autant d'argent à détruire ces seuils ? Pourquoi empêcher toute production piscicole et toute exploitation de la rivière, quand on peut démontrer que cette exploitation n'affecte aucunement le milieu naturel ?

Il est temps de prendre conscience du potentiel hydrographique de la France, qui peut répondre en partie à la demande des consommateurs français et nous permettre de cesser d'importer certains produits de consommation.

Cet amendement d'appel a un effet budgétaire extrêmement limité. Il s'agit d'envoyer un signal quant à notre volonté d'entreprendre, en France, dans la filière de production des produits de la mer.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. La commission demande le retrait de cet amendement d'appel.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Cet amendement d'appel pose une question absolument fondamentale : comment expliquer que le pays qui dispose de la deuxième façade maritime mondiale affiche une balance commerciale déficitaire de 5 milliards d'euros sur les produits de la mer ? C'est inexplicable...

Par ailleurs, lorsque j'étais ministre de l'industrie, j'ai tenté d'accompagner un certain nombre de projets de pisciculture. Or il existe en la matière un phénomène assez sensible de *Not in my backyard* : des coalitions se créent localement pour empêcher la réalisation de ces projets, et ce pour mille et une raisons parmi lesquelles cette question de l'utilisation de l'eau.

Ce point n'est pas toujours bien étayé dans les études que présentent les groupes qui montent les projets. Il faut aussi se pencher sur cette question.

Enfin – ce sujet devra être abordé dans le contrat stratégique de filière auquel nous devrions aboutir dans les prochaines semaines –, il faudra trouver une réponse à cette question : comment nourrir la population à partir de produits de la mer qui sont issus soit de l'aquaculture française, soit d'une pêche durable réalisée en France, et non de produits importés venant de pays qui n'ont pas les mêmes exigences environnementales et sociales ?

Sur certaines mers du globe, les conditions d'exploitation sur les bateaux de pêche sont très en deçà des standards de l'Organisation internationale du travail (OIT).

M. le président. La parole est à M. Simon Uzenat, pour explication de vote.

M. Simon Uzenat. Au sujet des produits halieutiques importés, il convient de rappeler que les Français privilégient des denrées comme le thon, les crevettes ou le saumon, qui ne sont pas produites par la pêche française.

J'entends les propos des uns et des autres, mais notre responsabilité est collective. *A contrario*, nous disposons de ressources que nous ne savons pas valoriser. Prenons l'exemple du tacaud, une espèce de poisson que nous connaissons bien en Bretagne. Tout l'enjeu – nous nous y attelons avec la région – est d'enseigner à nos agents de restauration, dans nos lycées, la saisonnalité des produits de la mer, qu'ils sachent les cuisiner et qu'ils fassent découvrir à nos jeunes ces poissons issus de la pêche de proximité, en particulier de la pêche artisanale. Demain, ces mêmes jeunes auront le réflexe d'acheter ces poissons.

C'est donc un changement de modèle qu'il convient d'engager. Cela ne nous dispense pas, bien évidemment, de mener une réflexion sur la modernisation de la flotte et sur nos capacités de pêche, notamment de la pêche artisanale.

Je souhaite néanmoins que nous n'écartions pas ce sujet. Nous serions entraînés, sinon, dans une course effrénée qui serait sans issue sur le plan environnemental et écologique.

Madame la ministre, j'insiste pour vous demander d'appuyer les collectivités, qui sont à la pointe sur ce sujet. Sur les produits de la mer, comme sur les produits de la terre, soyons à la hauteur.

M. le président. La parole est à M. Daniel Gremillet, pour explication de vote.

M. Daniel Gremillet. Je soutiendrai cet amendement.

Il y a un véritable problème dans notre pays : nous sommes incapables de réaliser des projets – il en existe pourtant – de production piscicole à partir de l'eau douce.

Nous avons évoqué tout à l'heure la faiblesse de notre production issue de la ressource halieutique, alors même que nous disposons d'une façade maritime absolument extraordinaire.

Nous avons le même défi dans les territoires. Il suffit de voyager à travers le monde pour constater que certains pays, dont les ressources en eau sont bien plus faibles, ont su développer des capacités de production supérieures aux nôtres. Il est absolument essentiel de soutenir ces projets en France.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1919 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Nous allons procéder au vote des crédits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », figurant à l'état B.

Je n'ai été saisi d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits, modifiés.

(Les crédits sont adoptés.)

M. le président. J'appelle en discussion l'article 60 et les amendements portant articles additionnels, qui sont rattachés pour leur examen aux crédits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables ».

Écologie, développement
et mobilité durables

Article 60

- ① Le code de l'énergie est ainsi modifié :
- ② I. – À l'article L. 124-1 :
- ③ 1° Au premier alinéa, les mots : « permettant aux ménages dont le revenu fiscal de référence est, compte tenu de la composition du ménage, inférieur à un plafond » sont remplacés par les mots : « permettant aux foyers dont le revenu fiscal de référence est, compte tenu de la composition du foyer fiscal du titulaire du contrat de fourniture d'électricité du logement, inférieur à un plafond. Il permet à ce dernier » ;
- ④ 2° Après le premier alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :
- ⑤ « Un seul chèque est attribué par logement, au titre du seul logement principal. » ;
- ⑥ 3° Le deuxième alinéa est remplacé par trois alinéas ainsi rédigés :
- ⑦ « L'Agence de services et de paiement mentionnée à l'article L. 313-1 du code rural et de la pêche maritime émet le chèque énergie et l'attribue à ses bénéficiaires dont la liste est établie selon les modalités définies à l'article L. 124-1-1.
- ⑧ « L'Agence de services et de paiement assure le remboursement du chèque énergie aux catégories de personnes et organismes dont la liste est fixée par décret en Conseil d'État.
- ⑨ « Sont tenus d'accepter ce mode de règlement : » ;
- ⑩ 4° Le huitième alinéa est supprimé ;
- ⑪ 5° Le neuvième alinéa est remplacé par les dispositions suivantes :
- ⑫ « Une aide spécifique est attribuée aux occupants des résidences sociales mentionnées à l'article L. 633-1 du code de la construction et de l'habitation qui font l'objet de la convention prévue à l'article L. 353-1 du même code et, sous condition de revenu, aux occupants des établissements mentionnés aux I à IV *bis* de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles. Cette aide est versée par l'Agence de services et de paiement au gestionnaire de la résidence sociale ou de l'établissement mentionné aux I à IV *bis* de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles, à sa demande. Il la déduit, sous réserve des frais de gestion, du montant des redevances quittancées aux bénéficiaires de l'aide. » ;
- ⑬ II. – Après l'article L. 124-1, il est inséré un article L. 124-1-1 ainsi rédigé :
- ⑭ « *Art. L. 124-1-1.* – I. – Chaque année, l'Agence de services et de paiement établit un projet de liste des bénéficiaires du chèque énergie à partir de la liste des bénéficiaires des trois années précédentes et des demandes enregistrées sur une plateforme mise à disposition par l'Agence de services et de paiement ou par courrier.
- ⑮ « Elle vérifie l'éligibilité au chèque énergie de chaque personne figurant sur ce projet de liste, au moyen des données relatives aux revenus et à la composition du foyer fiscal, que l'administration fiscale lui communique

à sa demande, et des données relatives au point de livraison permettant d'identifier le logement principal du foyer fiscal, qui lui sont communiquées, à sa demande, par les fournisseurs d'électricité et les gestionnaires de réseaux.

- ⑯ « À l'issue de cette vérification, elle établit la liste annuelle des bénéficiaires de l'aide et calcule le montant dont ils peuvent bénéficier.
- ⑰ « II. – L'Agence assure le traitement des données et préserve la confidentialité des informations qui lui sont transmises.
- ⑱ « III. – Les modalités d'application du présent article, en particulier la nature des données transmises à l'Agence de services et de paiement aux fins d'établir la liste annuelle des bénéficiaires du chèque énergie, sont définies par décret en Conseil d'État, pris après avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés. » ;
- ⑲ III. – À l'article L. 124-2 :
- ⑳ 1° Au premier alinéa, les mots : « du nombre de membres et des revenus du ménage » sont remplacés par les mots : « des revenus et du nombre de personnes composant le foyer fiscal du titulaire du contrat de fourniture d'électricité » ;
- ㉑ 2° Au second alinéa les mots : « , des affaires sociales et de l'économie » sont remplacés par les mots : « et du budget ».

M. le président. Je suis saisi de trois amendements identiques.

L'amendement n° II-1656 est présenté par MM. Jadot, Fernique, Dantec, Benarroche et G. Blanc, Mme de Marco, MM. Dossus et Gontard, Mme Guhl, M. Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel.

L'amendement n° II-1779 est présenté par MM. Gay et Basquin, Mme Varailles, M. Corbisez et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky.

L'amendement n° II-1798 est présenté par M. Montaugé, Mme Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Mérillou, Michau, Pla, Stanzione, Tissot, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Ces trois amendements sont ainsi libellés :

Supprimer cet article.

La parole est à M. Yannick Jadot, pour présenter l'amendement n° II-1656.

M. Yannick Jadot. C'est la magie de nos débats : nous revenons à notre discussion initiale sur le chèque énergie.

Nous demandons l'abandon de la réforme qui supprime son automaticité. Selon les chiffres communiqués par l'administration, 3 % seulement des nouveaux bénéficiaires potentiels du chèque énergie en 2024 l'ont obtenu à ce jour, malgré la mise en place d'une plateforme de signalement.

Je le répète, nombreux sont nos concitoyennes et concitoyens qui souffrent du froid et qui n'ont pas les revenus suffisants pour se chauffer correctement, en d'autres termes pour satisfaire des besoins vitaux.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Corbisez, pour présenter l'amendement n° II-1779.

M. Jean-Pierre Corbisez. Je remercie le Sénat d'avoir adopté tout à l'heure l'amendement de mon collègue Weber.

En ce qui concerne le chèque énergie, les chiffres de 2024 montrent que, sur le million de demandes attendues, 110 000 seulement ont été faites et 31 500 chèques attribués. Le taux de non-recours s'élève ainsi à près de 97 %.

Il faudrait maintenant communiquer un point de livraison électrique, souvent méconnu, et transmettre de nombreux documents...

Encore une fois, ce sont les plus précaires que l'on place dans la difficulté. C'est la raison pour laquelle nous dénonçons la suppression de l'automatisme du chèque énergie.

M. le président. La parole est à M. Franck Montaugé, pour présenter l'amendement n° II-1798.

M. Franck Montaugé. Il est défendu, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. J'entends les critiques.

Lorsqu'il avait la taxe d'habitation comme sous-jacent, le dispositif fonctionnait et le taux de non-recours avait diminué. Toutefois, la suppression de l'article 60 serait une mauvaise réponse. Elle maintiendrait ce système à deux vitesses, dans lequel certains reçoivent automatiquement le chèque énergie à leur domicile quand d'autres doivent en faire la demande à un guichet qui n'a pu être prolongé du fait de la censure.

Les différents ministères compétents ont déjà fait des efforts, notamment au travers de l'amendement n° II-1673, qu'il nous présentera dans un instant : avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Nathalie Delattre, ministre déléguée. Même avis.

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-1656, II-1779 et II-1798.

(Les amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. Je suis saisi de quatre amendements et d'un sous-amendement faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1673, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

I. – Alinéa 3

Remplacer cet alinéa par deux alinéas ainsi rédigés :

1° Le premier alinéa est ainsi rédigé :

« Le chèque énergie est un titre spécial de paiement permettant aux foyers dont le revenu fiscal de référence est, compte tenu de la composition du foyer fiscal du titulaire du contrat de fourniture d'électricité du logement, inférieur à un plafond. Il permet à ce dernier d'acquitter tout ou partie du montant des dépenses d'énergie relatives à leur logement. »

II. – Alinéa 10

Remplacer cet alinéa par un alinéa ainsi rédigé :

4° Le sixième et le huitième alinéa sont supprimés ;

III. – Alinéa 12

1° Première phrase

Remplacer les mots :

des résidences sociales mentionnées

par les mots :

d'un logement-foyer mentionné

et après la référence :

article L. 633-1 du code de la construction et de l'habitation

sont insérés les mots :

ou d'un logement géré par un organisme exerçant des activités d'intermédiation locative mentionnées au 3° de l'article L. 365-1 du même code

2° Deuxième phrase

Remplacer les mots :

de la résidence sociale

par les mots :

du logement foyer ou l'organisme exerçant des activités d'intermédiation locative

IV. – Alinéas 14, 15 et 16

Remplacer ces alinéas par quatre alinéas ainsi rédigés :

« Art. L124-1-1. – I. – Chaque année, l'Agence de services et de paiement établit la liste annuelle des bénéficiaires de l'aide et calcule le montant dont ils peuvent bénéficier selon les modalités prévues au 1° et au 2°.

« 1° L'administration fiscale transmet à l'Agence de services et de paiement un fichier établissant une liste des foyers fiscaux, tels que définis à l'article 6 du code général des impôts, dont le revenu et la composition pourraient leur permettre de bénéficier du chèque énergie.

« Les gestionnaires de réseaux publics de distribution d'électricité mentionnés à l'article L. 111-52 transmettent à l'Agence de services et de paiement pour tous les points de livraison des logements résidentiels qu'ils desservent, notamment : le numéro du point de livraison et les nom, prénom et adresse du titulaire du contrat de fourniture d'électricité associé à ce point.

« 2° L'Agence de services et de paiement établit un projet de liste des bénéficiaires du chèque énergie à partir de la liste des bénéficiaires des trois années précédentes et des demandes enregistrées sur une plateforme mise à disposition par l'Agence de services et de paiement ou par courrier.

« Elle vérifie l'éligibilité au chèque énergie de chaque personne figurant sur ce projet de liste, au moyen des données relatives aux revenus et à la composition du foyer fiscal, tel que défini à l'article 6 du code général des impôts, que l'administration fiscale lui communique à sa demande, et des données relatives au point de livraison permettant d'identifier le logement principal du foyer fiscal, qui lui sont communiquées, à sa demande, par les fournisseurs d'électricité. »

V. – Après l'alinéa 18

Insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé :

« IV. – Les chèques énergie émis avant le 31 décembre 2024 valables uniquement pour le financement de dépenses d'amélioration de la qualité environnementale ou de maîtrise de la consommation d'énergie

du logement peuvent être utilisés jusqu'à leur date de fin de validité dans les conditions prévues par le code de l'énergie dans sa rédaction antérieure à la présente loi. » ;

VI. – Alinéa 20

Compléter cet alinéa par les mots :

et les mots : « ou des dépenses d'amélioration de la qualité environnementale ou de maîtrise de la consommation d'énergie du logement mentionnés à l'article L. 124-1 » sont supprimés ;

La parole est à Mme la ministre déléguée.

Mme Nathalie Delattre, *ministre déléguée*. Afin de maximiser l'envoi des chèques énergie de manière automatique à partir de 2025, le Gouvernement propose une disposition permettant à l'Agence de services et de paiement (ASP), qui gère le dispositif, de croiser la liste des foyers fiscaux dont le revenu et la composition pourraient leur permettre de bénéficier du chèque énergie avec la liste des points de livraison associés aux nom, prénom du titulaire du contrat de fourniture d'électricité et adresse du logement, établie par les gestionnaires de réseaux de distribution.

M. le président. Le sous-amendement n° II-2198, présenté par Mme Lavarde, au nom de la commission des finances, est ainsi libellé :

Amendement n° 1673

I. – Alinéa 4

Après le mot :

plafond

rédiger ainsi la fin de cet alinéa :

, d'acquitter tout ou partie du montant des dépenses d'énergie relatives à leur logement.

II. – Alinéa 28

Après le mot :

ou

insérer le mot :

reçues

La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur spécial*. Il s'agit d'un sous-amendement rédactionnel.

M. le président. L'amendement n° II-1780, présenté par MM. Gay, Basquin et Corbisez, Mme Varailles et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Alinéas 14 à 16

Remplacer ces alinéas par deux alinéas ainsi rédigés :

« Art. L. 124-1-1. – I. – Chaque année, l'Agence de services et de paiement établit une liste des bénéficiaires du chèque énergie à partir de la liste des bénéficiaires des trois années précédentes et des personnes éligibles en application du premier alinéa de l'article 124-1. Elle effectue le calcul du montant dont chaque bénéficiaire peut disposer. À partir des données relatives aux revenus et à la composition du foyer fiscal et des données relatives au point de livraison, elle adresse le chèque énergie aux intéressés et veille à la bonne réception par ces derniers du chèque.

« L'Agence de services et de paiement peut se faire communiquer à sa demande par l'administration fiscale toute donnée utile permettant d'identifier les bénéficiaires du chèque énergie. Elle peut également se faire communiquer les données relatives au point de livraison auprès des fournisseurs et des gestionnaires de réseaux afin d'identifier le logement principal du bénéficiaire du chèque. »

II. – Alinéa 18

Compléter cet article par les mots :

et du Conseil national de la consommation

La parole est à M. Jean-Pierre Corbisez.

M. Jean-Pierre Corbisez. Les propos de Mme la ministre semblent rejoindre nos positions : pour établir la liste des bénéficiaires et leur adresser le chèque énergie, l'ASP doit se fonder sur le revenu fiscal de référence, après avoir croisé les données relatives aux revenus et à la composition du foyer fiscal.

Je suis donc plutôt favorable à l'idée de retirer mon amendement, en précisant toutefois que ce dernier tend à prévoir une consultation obligatoire du Conseil national de la consommation lors de l'élaboration du décret en Conseil d'État fixant les nouvelles modalités du chèque énergie.

M. le président. L'amendement n° II-61 rectifié, présenté par Mme Sollogoub, MM. Henno et Levi, Mme Lermytte, M. Omar Oili, Mmes Vermeillet, Richer, Saint-Pé et Antoine, MM. P. Vidal et Bitz, Mmes de La Provôté et Gacquerre et MM. Duffourg et Chasseing, est ainsi libellé :

Alinéa 14 à 16

Rédiger ainsi ces alinéas :

« Art. L. 124-1-1. I. – Chaque année, l'Agence de services et de paiement établit, par ses propres moyens, la liste des bénéficiaires du chèque énergie à partir de la liste des foyers fiscaux dont les revenus et la composition lui sont communiqués par l'administration fiscale et à partir des données relatives au point de livraison permettant d'identifier le logement principal du foyer fiscal, qui lui sont communiquées, à sa demande, par les fournisseurs d'énergie et les gestionnaires de réseaux.

« Une fois la liste établie par ses soins, l'Agence adresse automatiquement les chèques énergies aux bénéficiaires.

« Afin de garantir l'accès au chèque énergie pour tous les bénéficiaires concernés, l'automatisation de l'identification de ces derniers par l'Agence doit être assurée. »

La parole est à Mme Denise Saint-Pé.

Mme Denise Saint-Pé. Je retire cet amendement au profit de celui de Mme la ministre.

M. le président. L'amendement n° II-61 rectifié est retiré.

L'amendement n° II-1829, présenté par M. Gremillet, au nom de la commission des affaires économiques, est ainsi libellé :

I. – Alinéa 14

Remplacer les mots :

et des demandes enregistrées sur une plateforme mise à disposition par l'Agence de services et de paiement ou par courrier

par les mots :

et des données communiquées par l'administration fiscale à sa demande

II. – Alinéa 15

Rédiger ainsi cet alinéa :

« Elle vérifie l'éligibilité au chèque énergie de chaque personne figurant sur ce projet de liste, au moyen des données relatives aux revenus, à la composition du foyer fiscal, à la référence du point de livraison ainsi qu'à l'adresse du foyer fiscal collectées dans les conditions prévues à l'article 170 du code général des impôts.

III. – Compléter cet article par un paragraphe ainsi rédigé :

– Le 1 de l'article 170 du code général des impôts est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« La déclaration de revenus comporte l'indication de la référence du point de livraison rattaché à la résidence principale, afin d'attribuer automatiquement le chèque énergie au bénéficiaire mentionné à l'article L. 124-1 du code de l'énergie. »

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Daniel Gremillet, *rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques*. La commission des affaires économiques souhaitait rétablir l'automatisme du système d'attribution du chèque énergie.

L'amendement du Gouvernement s'inscrit dans cet esprit et nous convient tout à fait.

Je propose donc de rectifier mon amendement afin de le rendre conforme à l'amendement n° II-1673, modifié par le sous-amendement n° II-2198.

Il y a eu trop de gâchis en 2024 : les familles avaient besoin de ce chèque énergie.

M. le président. Il s'agit donc de l'amendement n° II-1829 rectifié, dont le libellé est identique à celui de l'amendement n° II-1673.

Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, *rapporteur spécial*. La commission est favorable à l'amendement du Gouvernement, qui tend à améliorer les modalités de distribution du chèque énergie.

Je précise que cet amendement vise également à étendre le bénéfice de l'aide spécifique au paiement des factures d'énergie à l'ensemble des foyers ainsi qu'aux organismes exerçant des activités d'intermédiation locative.

Cette aide équivalente au chèque énergie pourra s'appliquer à des personnes qui n'ont pas de relations contractuelles directes avec des fournisseurs d'énergie.

C'est la raison pour laquelle j'invite les cosignataires de l'amendement n° II-1780, dont la rédaction était assez proche de celle de l'amendement du Gouvernement, sans inclure cette modalité, à le rendre identique à ce dernier.

M. le président. Monsieur Corbisez, acceptez-vous de rectifier votre amendement pour le rendre identique à l'amendement n° II-1673 ?

M. Jean-Pierre Corbisez. Oui, monsieur le président.

M. le président. Il s'agit donc de l'amendement n° 1780 rectifié, dont le libellé est identique à celui de l'amendement n° II-1673.

Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Nathalie Delattre, *ministre déléguée*. Avis favorable sur le sous-amendement n° II-2198, ainsi que sur les amendements identiques n°s II-1673, II-1780 rectifié et II-1829 rectifié.

M. le président. Je mets aux voix le sous-amendement n° II-2198.

(Le sous-amendement est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-1673, II-1780 rectifié et II-1829 rectifié, modifiés.

(Les amendements sont adoptés.)

M. le président. L'amendement n° II-2199, présenté par Mme Lavarde, au nom de la commission des finances, est ainsi libellé :

Alinéa 20

Remplacer les mots :

et du nombre de personnes composant le foyer fiscal du titulaire du contrat de fourniture d'électricité

par les mots :

du foyer fiscal du titulaire du contrat de fourniture d'électricité et du nombre de personnes qui le composent

La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur spécial*. Il s'agit d'un amendement rédactionnel.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Nathalie Delattre, *ministre déléguée*. Avis favorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-2199.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-27, présenté par Mme Lavarde, au nom de la commission des finances, est ainsi libellé :

Alinéa 21

Supprimer les mots :

, des affaires sociales

La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur spécial*. Dans un souci de simplification, le nombre de ministres cosignataires de l'arrêté a été réduit.

Toutefois, supprimer la signature du ministre chargé des affaires sociales ne va pas selon moi dans le bon sens : le chèque énergie est avant tout un dispositif social et ce ministre a son mot à dire sur la validation des textes réglementaires.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Nathalie Delattre, *ministre déléguée*. Le ministre des affaires sociales n'a pas plus de compétences en matière d'énergie que dans l'exécution de l'arrêté lié au chèque énergie.

S'agissant néanmoins d'un soutien à caractère social, j'émet un avis de sagesse.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-27.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'article 60, modifié.

(L'article 60 est adopté.)

Après l'article 60

M. le président. L'amendement n° II-2190 rectifié, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

Après l'article 60

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Le code de l'énergie est ainsi modifié :

1° Le premier alinéa de l'article L. 121-16 est remplacé par quatre alinéas ainsi rédigés :

« La compensation des charges ou le reversement des recettes mentionnés à l'article L. 121-6 fait l'objet d'acomptes mensuels sur la base du montant évalué ou déterminé conformément à l'article L. 121-9.

« Les acomptes mensuels de recettes reversées à l'État peuvent être adaptés par les ministres chargés de l'énergie et du budget en fonction de l'évolution des indicateurs économiques sur la base desquels ils ont été évalués.

« Les ministres chargés de l'énergie et du budget peuvent suspendre le versement des acomptes de charges dus au titre d'une année à un opérateur qui n'a pas acquitté les acomptes de recettes à reverser à l'État au titre d'une année antérieure.

« Les conditions et modalités d'application des deux alinéas précédents sont précisées par décret. » ;

2° Au premier alinéa de l'article L. 314-1, après les mots : « chargées de la fourniture » sont insérés les mots : « , sauf, pour ces dernières, à avoir procédé à la cession mentionnée à l'article L. 314-8, » ;

3° L'article L. 314-8 est ainsi rétabli :

« *Art. L. 314-8.* – Les entreprises locales de distribution peuvent céder à Électricité de France leurs contrats conclus en application du 1° de l'article L. 311-12 et de l'article L. 314-1. Cette cession peut concerner l'intégralité de ces contrats ou seulement ceux pour les installations dont la puissance installée est supérieure à 200 kW. Cette cession est définitive et n'empêche aucune modification des droits et obligations des parties.

« L'entreprise locale de distribution qui procède à la cession de l'intégralité des contrats mentionnés au premier alinéa ne peut plus, à compter de sa prise d'effet, conclure de nouveaux contrats en application du 1° de l'article L. 311-12 et de l'article L. 314-1.

L'entreprise locale de distribution qui procède à la cession des contrats pour les installations dont la puissance installée est supérieure à 200 kW, mentionnés au premier alinéa, ne peut plus, à compter de sa prise d'effet, conclure de nouveaux contrats en application du 1° de l'article L. 311-12 et de l'article L. 314-1, pour des installations dont la puissance installée est supérieure à 200 kW.

« Les modalités d'application du présent article, notamment les modalités et l'échéancier de la cession, sont précisées par décret en Conseil d'État. »

La parole est à Mme la ministre déléguée.

Mme Nathalie Delattre, ministre déléguée. Les contrats d'obligation d'achat de l'électricité produite par des installations de production d'électricité peuvent exposer les entreprises locales de distribution (ELD) à des flux de trésorerie très importants.

Le Gouvernement avait initialement proposé dans le projet de loi de finances pour 2025 de permettre aux ELD de céder l'intégralité de ces contrats à EDF Obligation d'achat (EDF OA), qui a des capacités financières plus importantes.

Sans nier l'intérêt de la mesure, certaines ELD ont fait part au Gouvernement de leur souhait de conserver les contrats d'obligation d'achat des petites installations, qui leur confèrent un rôle dans la transition énergétique au niveau local sans menacer leur équilibre financier.

C'est l'objet de cet amendement, qui tend à permettre aux ELD de ne céder qu'une partie de ces contrats, ceux dont la puissance est la plus grande.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Ce dispositif évitera aux ELD de connaître des situations de trésorerie difficiles, notamment lorsque les prix de l'énergie sont très élevés : avis favorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-2190.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. En conséquence, un article additionnel ainsi rédigé est inséré dans le projet de loi, après l'article 60.

Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1995, présenté par M. Capó-Canellas, est ainsi libellé :

Après l'article 60

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

I. – L'article L. 311-12 du code de l'énergie est complété par cinq paragraphes ainsi rédigés :

« Le bénéficiaire d'un contrat mentionné au 1°, et au 2° lorsque ledit contrat a été conclu avant le 31 décembre 2025, peut conclure, sur l'ensemble de l'électricité produite, un contrat de vente directe d'électricité mentionné au 2° du I de l'article L. 333-1 du code de l'énergie avec un consommateur final ou avec un fournisseur d'électricité. Le contrat d'achat mentionné au 1° ou de complément de rémunération mentionné au 2° du présent article est alors suspendu durant la durée du contrat de vente directe d'électricité, et n'est réactivé qu'à l'échéance de ce dernier ou bien en cas de défaut du consommateur final ou du fournisseur, pour la durée résiduelle du contrat d'achat ou de complément de rémunération.

« Le bénéficiaire d'un contrat mentionné au 2°, conclu après le 1^{er} janvier 2026, peut conclure, sur tout ou partie de l'électricité produite, un contrat de vente directe d'électricité mentionné au 2° du I de l'article L. 333-1 du code de l'énergie avec un consommateur final ou avec un fournisseur d'électricité. Cette option gratuite de sortie d'un contrat mentionné au 2° et conclu après le 1^{er} janvier 2026, doit être exercée au plus tard cinq ans après la prise d'effet dudit contrat, et est définitive.

« Un arrêté conjoint du ministre chargé de l'énergie et du budget établit la méthodologie d'appréciation de la charge occasionnée sur les finances publiques par ces contrats en fonction des prix de marché à terme et de la durée des contrats.

« Un arrêté du ministre de l'énergie fixe les majorations maximales respectives des prix du contrat de vente directe mentionné aux deux précédents alinéas, auxquels les bénéficiaires mentionnés à ces mêmes alinéas peuvent prétendre. Pour les seuls contrats mentionnés au premier alinéa et qui n'occasionnent pas de charges pour les finances publiques, cet arrêté fixe les modalités de suspension et de réactivation du contrat d'achat ou de complément de rémunération, la durée minimale du contrat de vente directe d'électricité, ainsi que l'éventuelle réduction du prix du contrat d'achat ou de complément de rémunération sur sa durée résiduelle. Cet arrêté fixe en outre les critères que les consommateurs finals doivent respecter pour bénéficier de ces contrats de vente directe.

« La charge occasionnée sur les finances publiques par un contrat d'achat ou de complément de rémunération en vigueur est évaluée tous les ans par la Commission de régulation de l'énergie. L'autorité administrative peut interrompre la faculté mentionnée aux deux premiers alinéas en cas de hausse des prix de marché à des niveaux significativement supérieurs à ceux initialement considérés.

II. – Les dispositions du présent I s'appliquent aux obligations d'achat ou aux compléments de rémunération dont la procédure de mise en concurrence, l'appel d'offres ou l'appel à projets ont été lancés après la publication de la présente loi, ainsi qu'aux contrats en cours à cette date.

III. – La perte de recettes résultant pour l'État du I est compensée, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services.

La parole est à M. Vincent Capo-Canellas.

M. Vincent Capo-Canellas. Les énergies renouvelables (EnR), dont les coûts sont fixes et prévisibles, offrent une opportunité de stabiliser les factures des consommateurs au travers de contrats directs entre producteurs et consommateurs, dits PPA – *Power Purchase Agreements*.

Ces contrats, encore rares en Europe, permettent de financer les infrastructures de production d'énergies renouvelables.

Cet amendement vise à encourager les PPA en les articulant avec les mécanismes de soutien aux énergies renouvelables existants, tout en générant des économies pour l'État sous la supervision de la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

Les producteurs d'EnR pourraient temporairement sortir des dispositifs de soutien pour contracter directement avec des consommateurs, ce qui réduirait les coûts pour les finances publiques, stabiliserait les prix pour les consommateurs et accompagnerait la décarbonation accrue grâce à l'électrification.

M. le président. L'amendement n° II-1914 rectifié, présenté par MM. Canévet et Capo-Canellas, Mme Havet, M. Delcros et Mmes Vermeillet et N. Goulet, est ainsi libellé :

Après l'article 60

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

I. – L'article L. 311-12 du code de l'énergie est complété par quatre alinéas ainsi rédigés :

« Le bénéficiaire d'un contrat mentionné au 1° et au 2° peut conclure, sur l'ensemble de l'électricité produite, un contrat de vente directe d'électricité mentionné au 2° du I de l'article L. 333-1 du code de l'énergie avec un consommateur final ou avec un fournisseur d'électricité. Le contrat d'achat mentionné au 1° ou de complément de rémunération mentionné au 2° du présent article est alors suspendu durant la durée du contrat de vente directe d'électricité, et n'est réactivé qu'à l'échéance de ce dernier ou bien en cas de défaut du consommateur final ou du fournisseur, pour la durée résiduelle du contrat d'achat ou de complément de rémunération.

« Un arrêté conjoint du ministre chargé de l'énergie et du budget établit la méthodologie d'appréciation de la charge occasionnée sur les finances publiques par ces contrats en fonction des prix de marché à terme et de la durée des contrats. Pour les contrats qui n'occasionnent pas de charge pour les finances publiques, cet arrêté fixe la majoration maximale de prix du contrat de vente directe mentionné à l'alinéa précédent à laquelle les bénéficiaires mentionnés à ce même alinéa peuvent prétendre. Il fixe en outre les critères que les consommateurs finals doivent respecter pour bénéficier de ces contrats de vente directe.

« La charge occasionnée sur les finances publiques par un contrat d'achat ou de complément de rémunération en vigueur est évaluée tous les ans par la Commission de régulation de l'énergie. L'autorité administrative peut interrompre la faculté mentionnée au premier alinéa en cas de hausse des prix de marché à des niveaux significativement supérieurs à ceux initialement considérés.

« Les modalités de suspension et de réactivation du contrat d'achat ou de complément de rémunération, la durée minimale du contrat de vente directe d'électricité, ainsi que l'éventuelle réduction du prix du contrat d'achat ou de complément de rémunération sur sa durée résiduelle pour les seuls contrats qui n'occasionnent pas de charges pour les finances publiques, sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'énergie. »

II. – Les dispositions du présent I s'appliquent aux obligations d'achat ou aux compléments de rémunération dont la procédure de mise en concurrence, l'appel d'offres ou l'appel à projets ont été lancés après la publication de la présente loi, ainsi qu'aux contrats en cours à cette date.

III. – La perte de recettes résultant pour l'État du I est compensée, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services.

La parole est à M. Michel Canévet.

M. Michel Canévet. Il est défendu !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Sans entrer à cette heure tardive dans des explications techniques, il existe un décalage entre votre exposé et le dispositif de ces deux amendements : demande de retrait.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Nathalie Delattre, ministre déléguée. Ces deux amendements ont pour objet de permettre aux producteurs lauréats de mécanismes de soutien de suspendre leurs contrats pour bénéficier d'un PPA.

Le coût pour les finances publiques ne s'en verrait pas diminué pour autant, car les producteurs ne se saisiront pas de cette option, ou ne s'en saisiront que dans des situations de prix de marché élevés durant lesquelles les énergies renouvelables contribuent au budget de l'État *via* l'obligation d'achat ou le complément de rémunération.

De plus, ces amendements semblent contrevenir au droit européen : les contrats de mécanisme de soutien étant des aides d'État notifiées à la Commission européenne, leur modification nécessiterait une nouvelle notification : avis défavorable.

M. le président. Monsieur Capo-Canellas, l'amendement n° II-1995 est-il maintenu ?

M. Vincent Capo-Canellas. Non, je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-1995 est retiré.

Monsieur Canévet, l'amendement n° II-1914 rectifié est-il maintenu ?

M. Michel Canévet. Non, je le retire également, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-1914 rectifié est retiré.

L'amendement n° II-2191, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

Après l'article 60

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

I – Dans le but de faciliter l'équilibre entre la production et la consommation d'électricité ainsi que réduire le coût pour le budget de l'État des périodes de prix négatifs sur les marchés de gros de l'électricité, en introduisant la possibilité d'arrêter la production des installations d'énergies renouvelables lorsque leur fonctionnement n'est pas économique, les contrats conclus en application du 1° ou du 2° de l'article L. 311-12, des articles L. 314-1 ou L. 314-18 du code de l'énergie ainsi que des articles 8 ou 10 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité sont modifiés selon les dispositions du présent article.

II – Le présent II s'applique aux installations qui bénéficient déjà ou qui bénéficieront d'un contrat conclu en application du 1° de l'article L. 311-12 ou de l'article L. 314-1 du code de l'énergie ou en application de l'article 8 ou de l'article 10 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, y compris conclu avant le 1^{er} janvier 2025.

Les acheteurs mentionnés aux articles L. 311-13, L. 314-1 et L. 314-6-1 du code de l'énergie peuvent demander au producteur l'arrêt ou la limitation de la production de tout ou partie des installations de production lorsque cet arrêt ou cette limitation permet de réduire les surcoûts mentionnés au 1° de l'article L. 121-7 du code de l'énergie, en ce compris la compensation mentionnée au troisième alinéa du présent II. Un arrêté fixe, après avis de la Commission de régulation de l'énergie, la liste et les caractéristiques des installations soumises à cette obligation en tenant compte notamment de la puissance des installations, qui ne peut être inférieure à 10 MW, et de leur filière, les conditions et les modalités dans lesquelles les acheteurs peuvent effectuer cette demande, ainsi que les conditions et délais dans lesquels les arrêts ou limitations de production de tout ou partie des installations de production doivent être effectués puis interrompus.

Si le producteur procède à l'arrêt ou à la limitation de la production à la suite d'une telle demande, le producteur est compensé financièrement par l'acheteur selon des modalités définies par ce même arrêté. Le montant de la compensation dépend notamment de la puissance de l'installation, de la durée de l'arrêt ou de la limitation demandée, d'un coefficient représentatif d'une estimation du facteur de charge sur la période de l'arrêt ou de la limitation demandée, de la proportion de la production dont l'arrêt ou la limitation est demandée et de la rémunération définie par le contrat.

Si le producteur ne procède pas à l'arrêt ou à la limitation de la production à la suite d'une telle demande, à l'exception des situations où la production de l'installation affectée au périmètre d'équilibre de l'acheteur résultant de l'application des méthodes mentionnées à l'article L. 321-14 du code de l'énergie est corrigée à compter de la date mentionnée au dernier alinéa du III, le producteur ne bénéficie ni du tarif d'achat ni de la compensation. Le respect de la demande d'arrêt ou de limitation de la production est apprécié avec un seuil de tolérance fixé par arrêté du ministre chargé de l'énergie pris après avis de la Commission de régulation de l'énergie,

Les dispositions du présent II s'appliquent à compter d'une date ne pouvant être antérieure au 1^{er} avril 2025 ni postérieure au 31 décembre 2025 fixée par arrêté après avis de la Commission de régulation de l'énergie. Cet arrêté peut prévoir des dates différenciées par filière.

III. – Le présent III s'applique à tous les contrats déjà conclus, y compris avant le 1^{er} janvier 2025, ou qui seront conclus, en application du 1° de l'article L. 311-12 ou de l'article L. 314-1 du code de l'énergie ou en application de l'article 8 ou de l'article 10 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité. Il ne s'applique pas aux contrats des installations situées dans les zones non interconnectées.

1°) Les contrats ne font pas obstacle à la participation de l'installation aux services nécessaires au fonctionnement des réseaux publics de transport et distribution mentionnés aux articles L. 321-11 et L. 322-9 du code de l'énergie ainsi qu'au mécanisme d'ajustement défini à l'article L. 321-10 du code de l'énergie.

2°) Le volume d'électricité résultant de la correction d'un écart du périmètre d'équilibre de l'acheteur effectuée pour une installation en application des méthodes mentionnées à l'article L. 321-14 est pris en compte dans le calcul de la production de l'installation rémunérée au titre du contrat. Pour l'application du 2° du présent III, le gestionnaire du réseau public de transport ou de distribution d'électricité communique à l'acheteur le volume d'électricité correspondant à la correction effectuée pour chaque producteur. Les modalités de transmission de cette donnée peuvent être définies par arrêté du ministre chargé de l'énergie.

Les dispositions du 2° du présent III s'appliquent à compter d'une date ne pouvant être antérieure au 1^{er} avril 2025 ni postérieure au 31 décembre 2025 fixée par arrêté du ministre chargé de l'énergie pris après avis de la Commission de régulation de l'énergie. Cette date peut être différenciée en fonction des filières.

IV. – Le présent IV s'applique à tous les contrats conclus en application du 2° de l'article L. 311-12 ou de l'article L. 314-18 du code de l'énergie.

1°) Pour l'application de la clause prévoyant le versement d'une prime au producteur s'il ne produit pas d'électricité lorsque le cours au comptant est strictement négatif sur la plateforme de marché organisé français de l'électricité pour livraison le lendemain, le décompte du nombre d'heures concernées est étendu aux heures au cours desquelles il produit et durant lesquelles le cours au comptant est strictement négatif, si au moins l'une des deux conditions suivantes est remplie :

- le cours au comptant est supérieur à un seuil fixé par arrêté du ministre chargé de l'énergie pris après avis de la Commission de régulation de l'énergie ;

- le prix issu d'au moins une des enchères du couplage intrajournalier unique est positif.

Pour l'application de ladite clause l'absence de production de l'installation pour le versement de la prime ainsi que les délais dans lesquels les arrêts et reprises de production de l'installation doivent être effectués sont appréciés avec des seuils de tolérance fixés par arrêté du ministre chargé de l'énergie pris après avis de la Commission de régulation de l'énergie. Ces seuils peuvent être distincts par filière.

2°) Le volume d'électricité relatif à l'installation affectée au périmètre d'équilibre, comprenant d'éventuelles corrections d'un écart prévues par les méthodes mentionnées à l'article L. 321-14, est pris en compte pour le calcul du complément de rémunération d'une part et pour celui de la prime versée lorsque le cours au comptant sur la plateforme de marché organisé français de l'électricité pour livraison le lendemain est strictement négatif d'autre part.

Pour l'application du 2° du présent IV, le gestionnaire du réseau public de transport ou de distribution d'électricité communique à la société visée aux articles L. 311-13-2 et L. 314-18 du code de l'énergie le volume d'électricité correspondant à la correction effectuée pour chaque producteur. Les modalités de transmission de cette donnée peuvent être définies par arrêté du ministre chargé de l'énergie.

3°) Toute mention de « la bourse de l'électricité EPEX Spot SE pour la zone France » figurant dans les contrats conclus en application du 2° de l'article L. 311-12 ou de l'article L. 314-18 du code de l'énergie est remplacée par les termes « la plateforme de marché organisé français de l'électricité pour livraison le lendemain ». Un arrêté peut préciser l'application du présent alinéa.

4°) Les dispositions du présent IV s'appliquent à partir d'une date fixée par arrêté pris après avis de la Commission de régulation de l'énergie :

- aux contrats conclus en application de l'article L. 314-18 avant une date fixée par arrêté du ministre chargé de l'énergie pris après avis de la Commission de régulation de l'énergie ;

- aux contrats conclus en application du 2° de l'article L. 311-12 dont l'avis d'appel d'offres au *Journal officiel de l'Union européenne* a été publié avant une date, fixée par arrêté du ministre chargé de l'énergie pris après avis de la Commission de régulation de l'énergie, le cas échéant distinguée par filière.

La parole est à Mme la ministre déléguée.

Mme Nathalie Delattre, ministre déléguée. Les épisodes de prix négatifs sur le marché de l'électricité sont de plus en plus fréquents.

Ils surviennent quand la production excède la demande, ce qui est particulièrement le cas de la production photovoltaïque en été.

Afin d'éviter ces épisodes, cet amendement tend à permettre aux acheteurs d'arrêter tout ou partie de la production des installations bénéficiant d'un soutien de l'État.

On estime que les heures de prix négatifs coûteront à l'État 30 millions d'euros en 2024, et ce uniquement en comptant la part négative du prix de marché.

Par cet amendement, le coût pour l'État pourrait être ramené à 5 millions d'euros environ en 2025, car la mise en place de la mesure prendra un certain temps.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Il semble tout à fait légitime de demander aux producteurs d'énergies intermittentes de cesser leur production ou de se déconnecter pendant les épisodes de prix négatifs, afin de ne pas renforcer l'effet prix.

Il est tout aussi légitime de prévoir une compensation visant notamment à amortir les coûts fixes : avis favorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-2191.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. En conséquence, un article additionnel ainsi rédigé est inséré dans le projet de loi, après l'article 60.

L'amendement n° II-1760, présenté par MM. Salmon, Fernique, Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli et Mmes Ollivier, Poncet Monge, Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Après l'article 60

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Après le VI de l'article L. 213-9-2 du code de l'environnement, il est inséré un paragraphe ainsi rédigé :

« – L'agence ne peut pas financer la construction, l'alimentation, l'entretien ou le démantèlement des réserves de substitution destinées à l'irrigation. Ces constructions sont financées directement par les seules personnes qui prélèvent, stockent ou utilisent de l'eau par leur biais. »

La parole est à M. Guillaume Gontard.

M. Guillaume Gontard. Cet amendement de notre collègue Daniel Salmon vise à stopper le financement des mégabassines par de l'argent public.

Ces installations, qui accentuent la pression sur la ressource en eau au bénéfice de quelques-uns, ce qui entraîne souvent des conflits d'usage, ne sauraient être financées par les agences de l'eau, c'est-à-dire, en dernière instance, par l'ensemble de nos concitoyens.

En attendant l'instauration du moratoire sur les mégabassines que nous appelons de nos vœux, les quelques bénéficiaires de ces structures doivent financer eux-mêmes leur construction.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Les financements des agences de l'eau pour ce type d'infrastructures de stockage sont rares lorsqu'elles sont destinées à un usage quasi agricole et répondent à des considérations d'intérêt général.

Par ailleurs, l'adoption de cet amendement aurait pour effet d'empêcher le financement du démantèlement des mégabassines, ce qui n'est sans doute pas l'intention de ses auteurs.

La commission demande donc le retrait de cet amendement ; à défaut, elle y sera défavorable.

M. Guillaume Gontard. Même lorsqu'elles sont illégales, les mégabassines ne sont pas démontées !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Nathalie Delattre, ministre déléguée. Même avis.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1760.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1621, présenté par MM. Fernique, Dantec, Benarroche et G. Blanc, Mme de Marco, MM. Dossus et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Après l'article 60

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Après l'article L. 1512-20 du code des transports, il est inséré un article L. 1512-20... ainsi rédigé :

« Art. L. 1512-20 – L'établissement mentionné à l'article L. 1512-19 ne peut pas financer :

« 1° Les opérations de construction, d'élargissement ou de prolongation d'autoroutes ou de routes à chaussée séparées par un terre-plein central ;

« 2° Cette interdiction s'applique à l'ensemble des projets d'infrastructure routière ou autoroutière mentionnés au 1° et visant à augmenter la capacité de circulation pour les véhicules motorisés à usage individuel ou collectif sur ces types de voies. »

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Le coût des 55 projets routiers en cours ou à venir s'élève à 18 milliards d'euros. Puisque les contraintes budgétaires nous obligent à prioriser l'essentiel, il faut remettre en question ces projets.

En outre, en cette heure tardive, cet amendement vise aussi à réactiver notre cher ministre des transports... *(Sourires.)*

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Si la commission des finances peut partager votre intention de promouvoir le développement des mobilités les plus vertueuses, elle estime que cet amendement, en raison de son caractère excessif, relève davantage du dogmatisme que d'une approche équilibrée et rationnelle – la seule qui vaille en matière d'infrastructures de transport.

En outre, son adoption reviendrait sur des engagements et des contrats qui ont été pris par l'État.

Vous aurez compris, mon cher collègue que les membres de la commission des finances sont très défavorables à cet amendement... *(Sourires. – MM. Jacques Fernique et Yannick Jadot feignent l'indignation.)*

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Tabarot, ministre. Dans ce projet de budget pour 2025, seuls 8 % des engagements prévisionnels de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (Afit France) sont consacrés aux aménagements du réseau routier national.

L'adoption de cet amendement aurait pour effet d'empêcher la réalisation de projets d'amélioration ciblés du réseau routier, destinés notamment à accroître la sécurité routière, grâce à la séparation des flux de circulation, et à répondre à des enjeux de cohésion et de désenclavement des territoires afin d'offrir à tous des conditions d'accès raisonnables aux grands équipements et aux services, en particulier là où peu de solutions de remplacement existent.

Les grands projets de contournement d'agglomération sont parfois vivement attendus pour éloigner le trafic de transit et donner plus de place aux transports collectifs et aux mobilités actives dans les centres-villes. Par ailleurs, ces aménagements sont pour l'essentiel, comme cela a été dit, inscrits dans les CPER.

En outre, l'État ne serait plus en mesure d'honorer ses engagements envers les collectivités, y compris en outre-mer, où les besoins en infrastructures routières sont particulièrement importants pour l'économie locale, le développement des transports collectifs et la vie quotidienne des habitants.

C'est la raison pour laquelle j'émet un avis défavorable sur votre amendement.

M. le président. La parole est à M. Yannick Jadot, pour explication de vote.

M. Yannick Jadot. Il est amusant de constater combien le slogan de la « responsabilité » échappe à certains de nos collègues comme au Gouvernement...

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1621.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-229, présenté par MM. Marseille, Pillefer et Laugier, Mmes Billon, Guidez et Vermeillet, M. S. Demilly, Mme N. Goulet, MM. Cambier, Canévet et Bonneau, Mme Sollogoub, MM. Henno, Fargeot et Lafon, Mme Tetuanui, M. Courtial, Mme Romagny, MM. Kern et Menonville, Mmes Morin-Desailly, Florennes et Perrot, M. P. Martin, Mmes Jacquemet et Housseau, MM. Hingray et Bleunven, Mme Antoine, M. Duffourg, Mme O. Richard, MM. Longeot et Delcros et Mme de La Provôté, est ainsi libellé :

Après l'article 60

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Le 1° de l'article 38 de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 est ainsi rédigé :

« 1° Le prix seuil est fixé pour les années 2025 à 2042 de la manière suivante :

«

Année	Prix seuil (€/MWh)
2025	47,53
2026	48,48
2027	49,45
2028	50,43
2029	51,44
2030	52,47
2031	53,52
2032	54,59
2033	55,68
2034	56,80
2035	57,93
2036	59,09
2037	60,27
2038	61,48
2039	62,71
2040	63,96
2041	65,24
2042	66,55

» ;

« Lorsque, pour un mois donné, le tarif de référence utilisé pour le calcul du complément de rémunération est supérieur ou égal à ce prix seuil, si la prime à l'énergie mensuelle est négative, le producteur est redevable de la somme correspondante pour l'énergie produite et celle-ci n'est pas comptabilisée au titre des montants perçus et versés par le producteur ; ».

La parole est à M. Michel Canévet.

M. Michel Canévet. Cet amendement du président Hervé Marseille vise à rappeler que le législateur avait pris des dispositions pour que les producteurs d'énergies renouvelables ne puissent pas tirer avantage des variations extrêmement fortes des prix du marché de l'électricité pour réaliser des profits substantiels.

Le Conseil constitutionnel avait censuré ces dispositions en 2023, pour des raisons de forme. Il convient de les réintroduire, de telle sorte que les producteurs perçoivent une juste rémunération, qui ne repose pas sur des profits excessifs.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Il a échappé à votre vigilance que nous avons déjà discuté de cette disposition l'année dernière : celle-ci est devenue l'article 230 de la loi de finances initiale pour 2024.

La commission demande donc le retrait de cet amendement ; à défaut, elle y sera défavorable.

M. Michel Canévet. Je retire cet amendement.

M. le président. L'amendement n° II-229 est retiré.

Je suis saisi de quatre amendements identiques.

L'amendement n° II-52 rectifié est présenté par Mmes Noël et Belrhiti, MM. J.B. Blanc et Anglars, Mmes Malet et Ventalon, MM. Michallet, D. Laurent et Pellevat, Mme Drexler et MM. Bouchet, E. Blanc et Genet.

L'amendement n° II-347 rectifié *bis* est présenté par MM. Levi, Parigi, Maurey et Grand, Mme Vermeillet, MM. Pillefer, Folliot et Perrion, Mme Patru, MM. Fargeot, S. Demilly et Chasseing, Mmes Saint-Pé et Dumont, MM. Reichardt, Gremillet et P. Martin, Mme Loisier, M. A. Marc, Mmes Demas, Billon et Perrot, M. Cambier, Mme L. Darcos, M. Haye, Mme O. Richard, MM. Bonhomme, Milon, Panunzi et Kern, Mmes de La Provôté et Romagny, M. Longeot et Mme Jacquemet.

L'amendement n° II-723 est présenté par M. Roiron, Mme Briquet, MM. Cozic, Kanner et Raynal, Mme Blatrix Contat, M. Éblé, Mme Espagnac, MM. Féraud, Jeansanetas et Lurel, Mmes Artigalas, Bélim et Canalès, M. Chaillou, Mme Daniel, MM. Fagnen, P. Joly et Kerrouche, Mme Le Houerou, MM. Marie et Mérillou, Mmes Monier et Narassiguin, MM. Pla, Redon-Sarrazay, Ros, Stanzione, Tissot, Uzenat, Vayssouze-Faure, Ziane et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

L'amendement n° II-1130 est présenté par MM. Buis et Patriat, Mme Schillinger, MM. Rambaud et Buval, Mmes Cazebonne et Duranton, M. Fouassin, Mme Havet, MM. Iacovelli, Kulimoetoke, Lemoyne et Lévrier, Mme Nadille, MM. Omar Oili et Patient, Mmes Phinera-Horth et Ramia, MM. Rohfritsch, Théophile et les membres du groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants.

Ces quatre amendements sont ainsi libellés :

Après l'article 60

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Avant le 31 juillet de l'exercice en cours, la liste des opérations ayant bénéficié d'une subvention au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires prévu au programme 380 de la présente loi n° du de finances pour 2025, ainsi que le montant des projets et celui de la subvention attribuée par l'État sont publiés sur le site internet officiel de l'État dans la région, dans un format ouvert et aisément réutilisable. Si cette liste est modifiée ou complétée entre cette publication et la fin de l'exercice, une liste rectificative ou complémentaire est publiée selon les mêmes modalités avant le 30 janvier de l'exercice suivant.

La parole est à M. Jean-Claude Anglars, pour présenter l'amendement n° II-52 rectifié.

M. Jean-Claude Anglars. Nous tenons beaucoup à ce que le fonds vert soit à la main des préfets – de département ou de région.

Cet amendement de Mme Noël vise à ce que ces derniers publient la liste des projets ayant bénéficié d'une subvention à ce titre.

M. le président. La parole est à M. Pascal Martin, pour présenter l'amendement n° II-347 rectifié *bis*.

M. Pascal Martin. Il est défendu.

M. le président. La parole est à M. Hervé Gillé, pour présenter l'amendement n° II-723.

M. Hervé Gillé. Il est également défendu, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Saïd Omar Oili, pour présenter l'amendement n° II-1130.

M. Saïd Omar Oili. Il est défendu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. J'émetts un avis très favorable sur ces amendements qui vont dans le sens des critiques que je formule depuis que le fonds vert a été créé. Il importe d'avoir de savoir comment les crédits sont utilisés.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Nathalie Delattre, ministre déléguée. Je partage totalement votre préoccupation. Nous avons un devoir de transparence.

Je vous informe que nous avons, dans le cadre de la réalisation du bilan annuel du fond vert pour 2023, publié sur le site internet du ministère, à l'adresse ecologie.gouv.fr/fonds-vert, la liste des projets subventionnés, département par département, et le montant des crédits alloués.

Pour l'instant, cette liste ne contient que les projets subventionnés jusqu'en 2023, mais la liste relative à l'exercice 2024 sera publiée dans quelques semaines. Ces données sont aussi accessibles en *open data* à l'adresse data.gouv.fr. Il est possible de télécharger les tableaux de données complets ou de sélectionner certains critères.

Votre demande étant satisfaite, je vous demande de bien vouloir retirer vos amendements.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Anglars, pour explication de vote.

M. Jean-Claude Anglars. Nous voulons connaître le détail de chaque projet, pour une transparence totale.

Mme Nathalie Delattre, ministre déléguée. J'ai consulté le site tout à l'heure, pour la Gironde. Cela marche. Je vous confirme qu'on y trouve le détail des projets, commune par commune, pour 2023. La base de données a été mise en ligne en juillet dernier.

M. le président. La parole est à M. Guillaume Gontard, pour explication de vote.

M. Guillaume Gontard. Pouvoir consulter ces données en ligne pour 2023 est très positif. Toutefois, en ce qui concerne la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), nous disposons de la liste des projets, et notamment de leur montant, puisque la commission départementale des élus peut émettre un avis pour les montants supérieurs à 100 000 euros. Pourquoi n'en va-t-il pas de même pour le fonds vert ?

M. le président. La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. J'ai sous les yeux le fichier Excel que l'on peut télécharger sur le site. On y trouve la mention de la commune, de l'axe du fonds vert concerné – qui varie de 1 à 3 –, du numéro de la démarche, du nom du bénéficiaire, du numéro de dossier, etc. Les données sont très complètes.

Il est possible de sélectionner les critères que l'on veut afficher et l'on peut même faire des tableaux croisés dynamiques si on le souhaite. Objectivement, votre demande est satisfaite. Mais je vous remercie d'avoir déposé ces amendements : lors de mon travail préparatoire en tant que rapporteur spécial, j'ai découvert des rapports dont personne n'avait mentionné l'existence !

M. le président. La parole est à Mme Marie-Claude Varailles, pour explication de vote.

Mme Marie-Claude Varailas. Les dotations du fonds vert ou de la DETR sont à la main des préfets. La difficulté que rencontrent certaines communes, du moins dans mon département, c'est que lorsque le préfet attribue des crédits de DETR, il n'en donne pas au titre du fonds vert, et inversement.

M. Jean-François Husson. Il faut changer le préfet ! (*Sourires.*)

Mme Marie-Claude Varailas. Pourtant, un maire qui doit rénover son école, par exemple, peut avoir besoin des deux.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Certains préfets octroient les deux.

M. le président. Monsieur Anglars, l'amendement n° II-52 rectifié est-il maintenu ?

M. Jean-Claude Anglars. Non, je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-52 rectifié est retiré.

M. Pascal Martin. Je retire aussi l'amendement n° II-347 rectifié *bis*.

M. Hervé Gillé. Je retire l'amendement n° II-723.

M. Saïd Omar Oili. Je fais de même pour l'amendement n° II-1130.

M. le président. Les amendements n°s II-52 rectifié, II-347 rectifié *bis*, II-723 et II-1130 sont retirés.

BUDGET ANNEXE : CONTRÔLE ET EXPLOITATION AÉRIENS

M. le président. Nous allons procéder à l'examen des crédits du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens », figurant à l'état C.

ÉTAT C

			(En euros)	
Mission/Programme	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Contrôle et exploitation aériens	2 396 133 867		2 364 118 242	
Soutien aux prestations de l'aviation civile	1 715 884 679		1 635 908 782	
<i>dont titre 2</i>	<i>1 397 995 251</i>		<i>1 397 995 251</i>	
Navigation aérienne	629 160 132		675 584 168	
Transports aériens, surveillance et certification	51 089 056		52 625 292	

M. le président. Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-2192, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

					(En euros)	
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement			
	+	-	+	-		
Soutien aux prestations de l'aviation civile		11 995 686			11 995 686	
<i>dont titre 2</i>		<i>4 308 569</i>			<i>4 308 569</i>	
Navigation aérienne		21 591 409			16 591 409	
Transports aériens, surveillance et certification		5 354 146			5 354 146	
TOTAL		38 941 242			33 941 242	
SOLDE	-38 941 242		-33 941 242			

La parole est à M. le ministre.

M. Philippe Tabarot, ministre. Par cet amendement, nous souhaitons procéder à des annulations de crédits de 12 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme 613, « Soutien aux prestations de l'aviation civile », de 21,6 millions d'euros en AE et de 16,6 millions d'euros en CP sur le

programme 612, « Navigation aérienne », et de 5,3 millions d'euros, en AE et en CP, sur le programme 614, « Transports aériens, surveillance et certification ».

M. le président. L'amendement n° II-1916, présenté par M. Canévet, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Soutien aux prestations de l'aviation civile		9 397 611		9 397 611
<i>dont titre 2</i>		4 308 569		4 308 569
Navigation aérienne		10 000 000		5 000 000
Transports aériens, surveillance et certification		4 200 000		4 200 000
TOTAL		23 597 611		18 597 611
SOLDE		- 23 597 611		- 18 597 611

La parole est à M. Michel Canévet.

M. Michel Canévet. Je souhaite rendre mon amendement identique à celui du ministre, dont la rédaction est beaucoup plus ambitieuse.

M. le président. Il s'agit donc de l'amendement n° II-1916 rectifié, dont le libellé est identique à celui de l'amendement n° II-2192.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Vincent Capo-Canellas, rapporteur spécial. Cet amendement relève d'une forme d'exercice obligé, dans la mesure où un coup de rabot est appliqué sur l'ensemble des missions.

On aurait pu s'interroger toutefois sur l'intérêt de procéder à ce type d'annulation de crédits pour un budget annexe, dans la mesure où celui-ci est alimenté par des redevances ou des mécanismes de financement complexes.

Autre critique : ces coups de rabot finissent par avoir des effets sur l'investissement. Il est temps de s'arrêter, sinon on en viendra à remettre en cause certains programmes.

J'ai rédigé un certain nombre de rapports qui ont poussé le Gouvernement à moderniser la direction des services de la navigation aérienne (DSNA) et le contrôle aérien.

Je m'associe volontiers à la logique consistant à réaliser des efforts budgétaires, mais l'amendement a été déposé tardivement et, sur le fond, nous arrivons à certaines limites.

J'émettrai donc un avis de sagesse.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Philippe Tabarot, ministre. Je m'excuse du dépôt tardif de cet amendement.

Je tiens aussi à rassurer le rapporteur spécial : nous liserons dans le temps certains investissements et certaines dépenses d'intervention. Des économies seront réalisées sur la charge de la dette.

Par ailleurs, la diminution de crédits envisagée ne franchira aucune ligne rouge, si vous me permettez de le dire ainsi : elle ne compromettra pas le processus de modernisation de la navigation aérienne, qui est au cœur de la transformation de la direction générale de l'aviation civile (DGAC) – je pense notamment au protocole social.

La modernisation des systèmes de navigation aérienne ne sera pas remise en question non plus, ni dans son rythme ni dans son économie. De même, le renouvellement de la flotte de l'École nationale de l'aviation civile sera bien entamé en 2025.

Je sais, monsieur le rapporteur spécial, que vous suivez avec attention ces sujets ; je tenais donc à vous rassurer.

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-2192 et II-1916 rectifié.

(Les amendements sont adoptés.)

M. le président. Nous allons procéder au vote des crédits du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens », figurant à l'état C.

Je n'ai été saisi d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits, modifiés.

(Les crédits sont adoptés.)

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE :
FINANCEMENT DES AIDES AUX COLLECTIVITÉS
POUR L'ÉLECTRIFICATION RURALE

M. le président. Nous allons procéder à l'examen des crédits du compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale », figurant à l'état D.

ÉTAT D

(En euros)		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale	360 000 000	360 000 000
Électrification rurale	357 000 000	357 000 000

Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées	3 000 000	3 000 000
---	-----------	-----------

M. le président. La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Avant que nous n'examinions les amendements déposés sur le compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale » (CAS Facé), je voulais vous rappeler, mes chers collègues, que nous avons déjà débattu longuement de ce sujet lorsque nous avons examiné les articles 7 et 36, en première partie de ce projet de loi de finances.

Le Gouvernement tiendra l'engagement qui avait été pris par le ministre en séance à l'époque. Il déposera un amendement visant à augmenter les crédits du CAS Facé à hauteur de l'inflation. Il restera sans doute un travail d'écriture à réaliser en commission mixte paritaire pour veiller à la cohérence entre les dispositions que nous avons adoptées aux articles 7 et 36, d'une part, et celles de cet amendement, d'autre part.

Toujours est-il que je me réjouis du dépôt de cet amendement, qui répond à un souhait exprimé sur toutes les travées de cet hémicycle. Son adoption fera plus que satisfaire les amendements d'appel identiques – dont je demanderai le retrait – qui ont été déposés pour mettre en lumière le manque d'abondement des crédits du compte d'affectation spéciale.

M. le président. Je suis saisi de sept amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-2201, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Électrification rurale	5 300 000		5 300 000	
Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées				
TOTAL	5 300 000		5 300 000	
SOLDE	+ 5 300 000		+ 5 300 000	

La parole est à Mme la ministre déléguée.

Mme Nathalie Delattre, ministre déléguée. Cet amendement, que nous avons déposé en début d'après-midi, vise à ouvrir 5,3 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme 793, « Électrification rurale » du CAS Facé.

Le projet de loi de finances pour 2025 prévoit que la contribution dite Facé sera pérennisée au sein de l'accise sur l'électricité et qu'elle sera augmentée chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac, en référence à l'année 2025.

Cet amendement est très attendu par les collectivités territoriales. Son adoption donnera satisfaction aux auteurs des amendements d'appel.

M. le président. Les six amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-1540 rectifié *bis* est présenté par MM. Chaize et D. Laurent, Mme Jacques, MM. Anglars, Naturel et Bouchet, Mmes P. Martin, Gosselin et Gruny, MM. Favreau, Sol et Paul, Mme Imbert, MM. J.B. Blanc, Saury, Genet et Bas, Mme Lassarade et M. Mandelli.

L'amendement n° II-1603 est présenté par M. Haye.

L'amendement n° II-1658 est présenté par M. Montaugé, Mme Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Mérillou, Michau, Pla, Redon-Sarrazy, Stanzione, Tissot, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

L'amendement n° II-1724 est présenté par Mme Havet et MM. Buis, Omar Oili et Fouassin.

L'amendement n° II-1838 rectifié *bis* est présenté par MM. Duffourg et Cambier, Mme Saint-Pé, MM. Chauvet et Henno, Mme Antoine, M. Bonhomme, Mmes Gacquerre, Josende, Romagny, Paoli-Gagin et Perrot, M. Wattebled, Mme Housseau, MM. J.M. Arnaud et Longeot et Mme de La Provôté.

L'amendement n° II-1876 rectifié *bis* est présenté par MM. Roux, Bilhac et Cabanel, Mmes M. Carrère, Jouve et Pantel et M. Daubet.

Ces six amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	(En euros)			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Électrification rurale	1		1	
Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées		1		1
TOTAL	1	1	1	1
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Patrick Chaize, pour présenter l'amendement n° II-1540 rectifié *bis*.

M. Patrick Chaize. Je remercie notre rapporteur spécial pour ses explications. Je remercie aussi le Gouvernement, qui a entendu les demandes que nous avons formulées au nom des collectivités territoriales lors de l'examen de la première partie du projet de loi de finances. Je me réjouis qu'un début de réponse soit apporté pour soutenir le financement de l'électrification rurale.

Une question subsiste cependant, celle de la transformation du CAS Facé. Les collectivités sont attentives et souhaitent que le Gouvernement les rassure en leur disant clairement que ce compte d'affectation spéciale n'est pas menacé. Je le dis clairement et j'aimerais obtenir, madame la ministre, une réponse aussi claire.

En attendant, je souhaite modifier mon amendement pour le rendre identique à celui du Gouvernement.

M. le président. Il s'agit donc de l'amendement n° II-1540 rectifié *ter* dont le libellé est identique à l'amendement n° II-2201.

L'amendement n° II-1603 n'est pas défendu.

La parole est à M. Franck Montaugé, pour présenter l'amendement n° II-1658.

M. Franck Montaugé. Je n'ai pas du tout la même interprétation de l'amendement présenté par le Gouvernement.

Par notre amendement n° II-1658, nous nous intéressons à la manière dont le produit de l'augmentation de l'accise sur l'électricité, qui passera de 1,16 euro à 1,30 euro par mégawattheure, sera utilisé.

Les collectivités locales, qui doivent financer les travaux destinés à fiabiliser leur réseau pour faire face aux aléas climatiques, à assurer la qualité de service aux clients ou encore à effectuer le raccordement des nouvelles unités de production d'énergie renouvelable, souhaitent que le produit de l'accise soit affecté au CAS Facé.

Cet amendement n'a donc pas tout à fait le même objet, me semble-t-il, que celui du Gouvernement. Certes, ce dernier est intéressant, car il règle la question de la revalorisation en fonction de l'inflation, ce qui n'était pas le cas auparavant, mais il n'a rien à voir, mes chers collègues, avec l'amendement que nous vous soumettons. Mais peut-être n'ai-je pas compris... Il me semble que les sommes en jeu sont très différentes.

Nous maintenons cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Saïd Omar Oili, pour présenter l'amendement n° II-1724.

M. Saïd Omar Oili. L'objet est le même : nous demandons que l'intégralité ou, à défaut, une part substantielle des nouvelles ressources soit affectée au financement des travaux nécessaires en zone rurale.

M. le président. La parole est à Mme Denise Saint-Pé, pour présenter l'amendement n° II-1838 rectifié *bis*.

Mme Denise Saint-Pé. Je ne reviendrai pas sur les raisons qui justifient une hausse des crédits du CAS Facé.

Il est normal que nous évoquions, dans cet hémicycle, de manière transpartisane, les problèmes relatifs à l'électrification rurale. Il s'agit d'une question importante.

Je remercie à mon tour le Gouvernement d'avoir fait un geste, même s'il n'est pas à la hauteur de ce que l'on aurait pu attendre.

Je souhaite rendre cet amendement de mon collègue Alain Duffourg identique à l'amendement du Gouvernement.

M. le président. Il s'agit donc de l'amendement n° II-1838 rectifié *ter*, dont le libellé est identique à l'amendement n° II-2201.

Veuillez poursuivre, ma chère collègue.

Mme Denise Saint-Pé. Il s'agit d'une avancée, même si la transformation du CAS Facé, dont les modalités de financement ont été modifiées en première partie du projet de loi de finances, constitue une aberration. Dorénavant, il faudra que les parlementaires montent au créneau chaque année pour mendier auprès du Gouvernement les crédits nécessaires pour que l'électrification rurale soit à la hauteur des enjeux de demain, alors que cette question relevait auparavant de la solidarité nationale.

M. le président. La parole est à Mme Guylène Pantel, pour présenter l'amendement n° II-1876 rectifié *bis*.

Mme Guylène Pantel. Il est défendu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Pour éclairer les auteurs de ces amendements, je tiens à préciser que la question de l'affectation du produit de l'accise a déjà été tranchée lors de l'examen de la première partie.

Je vous rassure, madame Saint-Pé, nous n'aurons pas besoin de rediscuter chaque année des modalités d'affectation. Je n'expliquerai pas de nouveau pourquoi il convient de modifier le financement du CAS Facé.

Désormais les modalités d'affectation sont claires. Le Gouvernement s'était engagé à ce que les ressources du compte d'affectation spéciale augmentent au même rythme que l'inflation. Dans la mesure où l'accise sur l'électricité est indexée sur l'inflation, il est normal que la fraction affectée au CAS évolue au même rythme.

En définitive, le changement du mode de financement se traduira, dès 2025, par une hausse des recettes du CAS, qui n'avaient pas varié d'un euro depuis douze ans ! Il me semble que cet amendement répond aux préoccupations exprimées lors des riches débats que nous avons eus en première partie sur ce sujet.

M. le président. La parole est à M. Daniel Gremillet, pour explication de vote.

M. Daniel Gremillet. Je souscris totalement aux propos de notre rapporteur spécial.

Je me réjouis de votre amendement, madame la ministre, dont l'adoption permettra de répondre aux inquiétudes qui ont été exprimées lors de nos débats durant l'examen de la première partie. Je le voterai.

M. le président. La parole est à M. Franck Montaugé, pour explication de vote.

M. Franck Montaugé. Selon moi, l'augmentation de l'accise sur l'électricité produit plus que ce qui est inscrit dans l'amendement du Gouvernement. Je souhaiterais qu'elle bénéficie aux collectivités en totalité pour leur permettre d'assurer leur mission d'entretien et de développement des réseaux que j'évoquais.

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-2201, II-1540 rectifié *ter* et II-1838 rectifié *ter*.

(Les amendements sont adoptés.)

M. le président. En conséquence, les amendements n°s II-1658, II-1724 et II-1876 rectifié *bis* n'ont plus d'objet.

Nous allons procéder au vote des crédits du compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale », figurant à l'état D.

Je n'ai été saisi d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits, modifiés.

(Les crédits sont adoptés.)

M. le président. Nous avons achevé l'examen des crédits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » et du compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale ».

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à aujourd'hui, mardi 21 janvier 2025 :

À quatorze heures, le soir et la nuit :

Suite du projet de loi de finances pour 2025, considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale (texte n° 143, 2024-2025) :

Mission « Action extérieur de l'État » ;

Mission « Cohésion des territoires ».

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

(La séance est levée le mardi 21 janvier 2025, à une heure cinquante-six.)

*Pour le Directeur des comptes rendus du Sénat,
le Chef de publication*

FRANÇOIS WICKER

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

de la séance

du lundi 20 janvier 2025

SCRUTIN N° 164

sur l'amendement n° II-2195, présenté par le Gouvernement, sur les crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur » figurant à l'état B du projet de loi de finances pour 2025, compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la Présidence :

Nombre de votants	340
Suffrages exprimés	339
Pour	240
Contre	99

Le Sénat a adopté

ANALYSE DU SCRUTIN

GRUPE LES RÉPUBLICAINS (130) :

Pour : 128

N'ont pas pris part au vote : 2 M. Gérard Larcher, Président du Sénat
M. Philippe Tabarot, membre du Gouvernement

GRUPE SOCIALISTE, ÉCOLOGISTE ET RÉPUBLICAIN (64) :

Contre : 64

GRUPE UNION CENTRISTE (60) :

Pour : 59

Abstention : 1 Mme Sonia de La Provôté

GRUPE RASSEMBLEMENT DES DÉMOCRATES, PROGRESSISTES ET INDÉPENDANTS (20) :

Pour : 20

GRUPE LES INDÉPENDANTS - RÉPUBLIQUE ET TERRITOIRES (19) :

Pour : 16

Contre : 1 Mme Laure Darcos

N'ont pas pris part au vote : 2 M. Alain Marc, Président de séance,
M. Joël Guerriau

GRUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN CITOYEN ET ÉCOLOGISTE - KANAKY (18) :

Contre : 18

GRUPE DU RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN (17) :

Pour : 17

GRUPE ÉCOLOGISTE - SOLIDARITÉ ET TERRITOIRES (16) :

Contre : 16

RÉUNION ADMINISTRATIVE DES SÉNATEURS NE FIGURANT SUR LA LISTE D'AUCUN GROUPE (4) :

N'ont pas pris part au vote : 4 MM. Aymeric Durox, Joshua Hochart, Stéphane Ravier, Christopher Szczurek

Ont voté pour :

Marie-Do Aeschlimann	Marie-Claire Carrère-Gée	Christophe-André Frassa
Pascal Allizard	Maryse Carrère	Amel Gacquerre
Jean-Claude Anglars	Alain Cazabonne	Fabien Genet
Jocelyne Antoine	Samantha Cazebonne	Frédérique Gerbaud
Jean-Michel Arnaud	Anne Chain-Larché	Éric Gold
Jean Bacci	Patrick Chaize	Béatrice Gosselin
Philippe Bas	Daniel Chasseing	Nathalie Goulet
Arnaud Bazin	Alain Chatillon	Sylvie Goy-Chavent
Bruno Belin	Patrick Chauvet	Jean-Pierre Grand
Marie-Jeanne Bellamy	Cédric Chevalier	Daniel Gremillet
Nadine Bellurot	Guillaume Chevrollier	Jacques Groperrin
Catherine Belrhiti	Marta de Cidrac	Philippe Grosvalet
Martine Berthet	Olivier Cigolotti	Pascal Gruny
Christian Bilhac	Marie-Carole Ciuntu	Daniel Gueret
Annick Billon	Mireille Conte Jaubert	Jocelyne Guidez
Olivier Bitz	Édouard Courtial	Véronique Guillotin
Étienne Blanc	Pierre Cuypers	André Guiol
Jean-Baptiste Blanc	Mathieu Darnaud	Nadège Havet
Yves Bleunven	Raphaël Daubert	Ludovic Haye
Christine Bonfanti-Dossat	Marc-Philippe Daubresse	Olivier Henno
François Bonhomme	Vincent Delahaye	Loïc Hervé
François Bonneau	Bernard Delcros	Christine Herzog
Michel Bonnus	Patricia Demas	Jean Hingray
Alexandra Borchio	Stéphane Demilly	Alain Houpert
Fontimp	Chantal Deseyne	Marie-Lise Housseau
Gilbert Bouchet	Brigitte Devésá	Jean-Raymond Hugonet
Corinne Bourcier	Franck Dhersin	Jean-François Husson
Jean-Marc Boyer	Catherine Di Folco	Brigitte Hybert
Valérie Boyer	Élisabeth Doineau	Xavier Iacovelli
Jean-Luc Brault	Sabine Drexler	Corinne Imbert
Sophie Briante	Alain Duffourg	Annick Jacquemet
Guillemont	Catherine Dumas	Micheline Jacques
Max Brisson	Françoise Dumont	Lauriane Josende
Christian Bruyen	Éric Dumoulin	Else Joseph
Bernard Buis	Laurent Duplomb	Muriel Jourda
Laurent Burgoa	Nicole Duranton	Mireille Jouve
Frédéric Buval	Dominique Estrosi Sassone	Alain Joyandet
Henri Cabanel	Jacqueline Eustache-Brinio	Roger Karoutchi
Alain Cadec	Agnès Evren	Claude Kern
Olivier Cadic	Daniel Fargeot	Khalifé Khalifé
Guislain Cambier	Gilbert Favreau	Christian Klinger
Christian Cambon	Bernard Fialaire	Mikaele Kulimoetoke
Michel Canévet	Isabelle Florennes	Laurent Lafon
Vincent Capocanellas	Philippe Folliot	Marc Laménie
Emmanuel Capus	Stéphane Fouassin	Ahmed Laouedj
		Florence Lassarade
		Michel Laugier

Daniel Laurent
Christine Lavarde
Antoine Lefèvre
Dominique de Legge
Ronan Le Gleut
Jean-Baptiste Lemoyne
Marie-Claude
Lermytte
Henri Leroy
Stéphane Le Rudulier
Pierre-Antoine Levi
Martin Lévrier
Anne-Catherine
Loisier
Jean-François Longeot
Vivette Lopez
Vincent Louault
Virginie Lucot Avril
Viviane Malet
Claude Malhuret
Didier Mandelli
Hervé Marseille
Pascal Martin
Pauline Martin
Michel Masset
Hervé Maurey
Pierre Médevielle
Thierry Meignen
Franck Menonville
Marie Mercier
Damien Michallet
Brigitte Micouleau
Alain Milon
Jean-Marie Mizzon
Albéric de Montgolfier
Catherine Morin-
Desailly
Philippe Mouiller

Laurence Muller-
Bronn
Solanges Nadille
Georges Naturel
Anne-Marie Nédélec
Louis-Jean de Nicolaj
Sylviane Noël
Claude Nougéin
Saïd Omar Oili
Olivier Paccaud
Guylène Pantel
Jean-Jacques Panunzi
Vanina Paoli-Gagin
Paul Toussaint Parigi
Georges Patient
François Patriat
Anne-Sophie Patru
Philippe Paul
Jean-Gérard Paumier
Cyril Pellevat
Clément Pernot
Cédric Perrin
Maurice Perrion
Évelyne Perrot
Annick Petrus
Marie-Laure Phinera-
Horth
Stéphane Piednoir
Bernard Pillefer
Kristina Pluchet
Rémy Pointereau
Frédérique Puissat
Didier Rambaud
Salama Ramia
Jean-François Rapin
André Reichardt
Évelyne Renaud-
Garabedian

Hervé Reynaud
Olivia Richard
Marie-Pierre Richer
Olivier Rietmann
Pierre Jean Rochette
Teva Rohfritsch
Bruno Rojouan
Anne-Sophie
Romagny
Jean-Yves Roux
Jean-Marc Ruel
Jean-Luc Ruelle
Denise Saint-Pé
Hugues Saury
Stéphane Sautarel
Michel Savin
Elsa Schalck
Patricia Schillinger
Bruno Sido
Jean Sol
Nadia Sollogoub
Laurent Somon
Francis Szpiner
Lana Tetuanui
Dominique Théophile
Sylvie Valente Le Hir
Jean-Marie
Vanlerenberghe
Anne Ventalon
Dominique Vérien
Sylvie Vermeillet
Pierre-Jean Verzelen
Cédric Vial
Paul Vidal
Jean Pierre Vogel
Louis Vogel
Dany Wattebled

N'ont pas pris part au vote :

Gérard Larcher, Président du Sénat	Aymeric Durox Joël Guerriau Joshua Hochart Stéphane Ravier	Christopher Szczurek
Alain Marc, Président de séance		

Ne peut prendre part au vote
(en application de l'article premier de l'ordonnance
n° 58-1099 du 17 novembre 1958 portant loi organique
pour l'application de l'article 23 de la Constitution) :

Philippe Tabarot.

SCRUTIN N° 165

sur les amendements identiques n° II-1188 rectifié ter, présenté par Mme Mireille Jouve et plusieurs de ses collègues, et n° II-1628, présenté par M. Yan Chantrel et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, sur les crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur » figurant à l'état B du projet de loi de finances pour 2025, compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la Présidence :

Nombre de votants	340
Suffrages exprimés	337
Pour	115
Contre	222

Le Sénat n'a pas adopté

ANALYSE DU SCRUTIN

GRUPE LES RÉPUBLICAINS (130) :

Contre : 127

Abstention : 1 M. Stéphane Piednoir

N'ont pas pris part au vote : 2 M. Gérard Larcher, Président du Sénat
M. Philippe Tabarot, membre du Gouvernement

GRUPE SOCIALISTE, ÉCOLOGISTE ET RÉPUBLICAIN (64) :

Pour : 64

GRUPE UNION CENTRISTE (60) :

Contre : 58

Abstentions : 2 M. Franck Dhersin, Mme Sonia de La Provôté

GRUPE RASSEMBLEMENT DES DÉMOCRATES, PROGRESSISTES ET INDÉPENDANTS (20) :

Contre : 20

GRUPE LES INDÉPENDANTS - RÉPUBLIQUE ET TERRITOIRES (19) :

Contre : 17

N'ont pas pris part au vote : 2 M. Alain Marc, Président de séance,
M. Joël Guerriau

GRUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN CITOYEN ET ÉCOLOGISTE - KANAKY (18) :

Pour : 18

GRUPE DU RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN (17) :

Pour : 17

Ont voté contre :

Cathy Apourceau-Poly
Viviane Artigalàs
Jérémy Bacchi
Pierre Barros
Alexandre Basquin
Audrey Bélim
Guy Benarroche
Grégory Blanc
Florence Blatrix
Contat
Nicole Bonnefoy
Denis Bouad
Hussein Bourgi
Isabelle Briquet
Ian Brossat
Colombe Brossel
Céline Brulin
Marion Canalès
Rémi Cardon
Marie-Arlette Carlotti
Christophe Chaillou
Yan Chantrel
Catherine Conconne
Hélène Conway-
Mouret
Évelyne Corbière
Naminzo
Jean-Pierre Corbisez
Thierry Cozic
Cécile Cukierman
Karine Daniel
Ronan Dantec
Laure Darcos
Jérôme Darras
Gilbert-Luc Devinaz
Thomas Dossus

Jérôme Durain
Vincent Éblé
Frédérique Espagnac
Sébastien Fagnen
Rémi Féraud
Corinne Féret
Jacques Fernique
Jean-Luc Fichet
Fabien Gay
Hervé Gillé
Guillaume Gontard
Michelle Gréaume
Antoinette Guhl
Laurence Harribey
Olivier Jacquin
Yannick Jadot
Éric Jeansannetas
Patrice Joly
Bernard Jomier
Gisèle Jourda
Patrick Kanner
Éric Kerrouche
Marie-Pierre de La
Gontrie
Gérard Lahellec
Annie Le Houerou
Audrey Linkenheld
Jean-Jacques Lozach
Monique Lubin
Victorin Lurel
Monique de Marco
Marianne Margaté
Didier Marie
Akli Mellouli
Serge Mérillou
Jean-Jacques Michau

Marie-Pierre Monier
Franck Montaugé
Corinne Narassiguin
Mathilde Ollivier
Alexandre Ouizille
Pierre Ouzoulias
Sebastien Pla
Raymonde Poncet
Monge
Émilienne Pouirol
Claude Raynal
Christian Redon-
Sarrazy
Sylvie Robert
Pierre-Alain Roiron
David Ros
Laurence Rossignol
Daniel Salmon
Pascal Savoldelli
Ghislaine Senée
Silvana Silvani
Anne Souyris
Lucien Stanzione
Rachid Temal
Jean-Claude Tissot
Simon Uzenat
Mickaël Vallet
Marie-Claude Varailas
Jean-Marc Vayssouze-
Faure
Mélanie Vogel
Michaël Weber
Robert Wienie Xowie
Adel Ziane

Abstentions :

Sonia de La Provôté.

GROUPE ÉCOLOGISTE - SOLIDARITÉ ET TERRITOIRES (16) :*Pour* : 16**RÉUNION ADMINISTRATIVE DES SÉNATEURS NE FIGURANT SUR LA LISTE D'AUCUN GROUPE (4) :***N'ont pas pris part au vote* : 4 MM. Aymeric Durox, Joshua Hochart, Stéphane Ravier, Christopher Szczurek**Ont voté pour :**

Cathy Apourceau-Poly
Viviane Artigalès
Jérémy Bacchi
Pierre Barros
Alexandre Basquin
Audrey Bélim
Guy Benarroche
Christian Bilhac
Grégory Blanc
Florence Blatrix
Contat
Nicole Bonnefoy
Denis Bouad
Hussein Bourgi
Sophie Briante
Guillemont
Isabelle Briquet
Ian Brossat
Colombe Brossel
Céline Brulin
Henri Cabanel
Marion Canalès
Rémi Cardon
Marie-Arlette Carlotti
Maryse Carrère
Christophe Chaillou
Yan Chantrel
Catherine Conconne
Mireille Conte Jaubert
Hélène Conway-Mouret
Evelyne Corbière
Naminzo
Jean-Pierre Corbisez
Thierry Cozic
Cécile Cukierman
Karine Daniel
Ronan Dantec
Jérôme Darras
Raphaël Daubert
Gilbert-Luc Devinaz

Thomas Dossus
Jérôme Durain
Vincent Éblé
Frédérique Espagnac
Sébastien Fagnen
Rémi Féraud
Corinne Féret
Jacques Fernique
Bernard Fialaire
Jean-Luc Fichet
Fabien Gay
Hervé Gillé
Éric Gold
Guillaume Gontard
Michelle Gréaume
Claude Grosvalet
Antoinette Guhl
Véronique Guillotin
André Guiol
Laurence Harribey
Olivier Jacquin
Yannick Jadot
Éric Jeansannetas
Patrice Joly
Bernard Jomier
Gisèle Jourda
Mireille Jouve
Patrick Kanner
Éric Kerrouche
Marie-Pierre de La Gontrie
Gérard Lahellec
Ahmed Laouedj
Annie Le Houerou
Audrey Linkenheld
Jean-Jacques Lozach
Monique Lubin
Victorin Lurel
Monique de Marco
Marianne Margaté
Didier Marie

Michel Masset
Akli Mellouli
Serge Mérillou
Jean-Jacques Michau
Marie-Pierre Monier
Franck Montaigé
Corinne Narassiguin
Mathilde Ollivier
Alexandre Ouizille
Pierre Ouzoulias
Guylène Pantel
Sebastien Pla
Raymonde Poncet
Monge
Émilienne Poumirol
Claude Raynal
Christian Redon-Sarazy
Sylvie Robert
Pierre-Alain Roiron
David Ros
Laurence Rossignol
Jean-Yves Roux
Jean-Marc Ruel
Daniel Salmon
Pascal Savoldelli
Ghislaine Senée
Silvana Silvani
Anne Souyris
Lucien Stanzione
Rachid Temal
Jean-Claude Tissot
Simon Uzenat
Mickaël Vallet
Marie-Claude Varaillas
Jean-Marc Vayssouze-Faure
Mélanie Vogel
Michaël Weber
Robert Wienie Xowie
Adel Ziane

Ont voté contre :

Marie-Do
Aeschlimann
Pascal Allizard
Jean-Claude Anglars
Jocelyne Antoine
Jean-Michel Arnaud
Jean Bacci
Philippe Bas
Arnaud Bazin
Bruno Belin
Marie-Jeanne Bellamy
Nadine Bellurot
Catherine Belrhiti
Martine Berthet
Annick Billon
Olivier Bitz
Étienne Blanc
Jean-Baptiste Blanc
Yves Bleunven
Christine Bonfanti-Dossat
François Bonhomme

François Bonneau
Michel Bonnus
Alexandra Borchio
Fontimp
Gilbert Bouchet
Corinne Bourcier
Jean-Marc Boyer
Valérie Boyer
Jean-Luc Brault
Max Brisson
Christian Bruyen
Bernard Buis
Laurent Burgoa
Frédéric Buval
Alain Cadec
Olivier Cadic
Guislain Cambier
Christian Cambon
Michel Canévet
Vincent Capo-Canellas
Emmanuel Capus

Marie-Claire Carrère-Gée
Alain Cazabonne
Samantha Cazebonne
Anne Chain-Larché
Patrick Chaize
Daniel Chasseing
Alain Chatillon
Patrick Chauvet
Cédric Chevalier
Guillaume Chevrollier
Marta de Cidrac
Olivier Cigolotti
Marie-Carole Ciuntu
Édouard Courtial
Pierre Cuypers
Laure Darcos
Mathieu Darnaud
Marc-Philippe Daubresse
Vincent Delahaye
Bernard Delcros

Patricia Demas
Stéphane Demilly
Chantal Deseyne
Brigitte Devésa
Catherine Di Folco
Élisabeth Doineau
Sabine Drexler
Alain Duffourg
Catherine Dumas
Françoise Dumont
Éric Dumoulin
Laurent Duplomb
Nicole Duranton
Dominique Estrosi Sassone
Jacqueline Eustache-Brinio
Agnès Evren
Daniel Fargeot
Gilbert Favreau
Isabelle Florennes
Philippe Folliot
Stéphane Fouassin
Christophe-André Frassa
Amel Gacquerre
Fabien Genet
Frédérique Gerbaud
Béatrice Gosselin
Nathalie Goulet
Sylvie Goy-Chavent
Jean-Pierre Grand
Daniel Gremillet
Jacques Groperrin
Pascale Gruny
Daniel Gueret
Jocelyne Guidez
Nadège Havet
Ludovic Haye
Olivier Henno
Loïc Hervé
Christine Herzog
Jean Hingray
Alain Houpert
Marie-Lise Housseau
Jean-Raymond Hugonet
Jean-François Husson
Brigitte Hybert
Xavier Iacovelli
Corinne Imbert
Annick Jacquemet
Micheline Jacques
Lauriane Josende
Else Joseph
Muriel Jourda
Alain Joyandet
Roger Karoutchi
Claude Kern

Khalifé Khalifé
Christian Klinger
Mikaele Kulimoetoko
Laurent Lafon
Marc Laménie
Florence Lassarade
Michel Laugier
Daniel Laurent
Christine Lavarde
Antoine Lefèvre
Dominique de Legge
Ronan Le Gleut
Jean-Baptiste Lemoyne
Marie-Claude Lermytte
Henri Leroy
Stéphane Le Rudulier
Pierre-Antoine Levi
Martin Lévrier
Anne-Catherine Loisier
Jean-François Longeot
Vivette Lopez
Vincent Louault
Virginie Lucot Avril
Viviane Malet
Claude Malhuret
Didier Mandelli
Hervé Marseille
Pascal Martin
Pauline Martin
Hervé Maurey
Pierre Médevielle
Thierry Meignen
Franck Menonville
Marie Mercier
Damien Michallet
Brigitte Micouleau
Alain Milon
Jean-Marie Mizzon
Albéric de Montgolfier
Catherine Morin-Desailly
Philippe Mouiller
Laurence Muller-Bronn
Solanges Nadille
Georges Naturel
Anne-Marie Nédélec
Louis-Jean de Nicolaj
Sylviane Noël
Claude Nougéin
Saïd Omar Oïli
Olivier Paccaud
Jean-Jacques Panunzi
Vanina Paoli-Gagin
Paul Toussaint Parigi
Georges Patient

Abstentions :

Franck Dhersin, Sonia de La Provôté, Stéphane Piednoir.

N'ont pas pris part au vote :

Gérard Larcher,
Président du Sénat
Alain Marc, Président
de séance

Aymeric Durox
Joël Guerriau
Joshua Hochart
Stéphane Ravier

Christopher Szczurek

**Ne peut prendre part au vote
(en application de l'article premier de l'ordonnance
n° 58-1099 du 17 novembre 1958 portant loi organique
pour l'application de l'article 23 de la Constitution) :**

Philippe Tabarot.